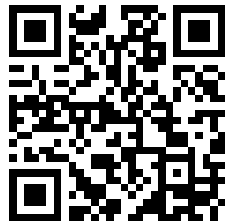
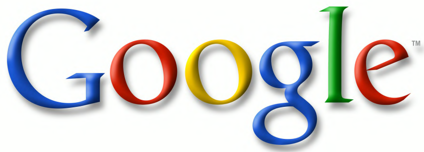
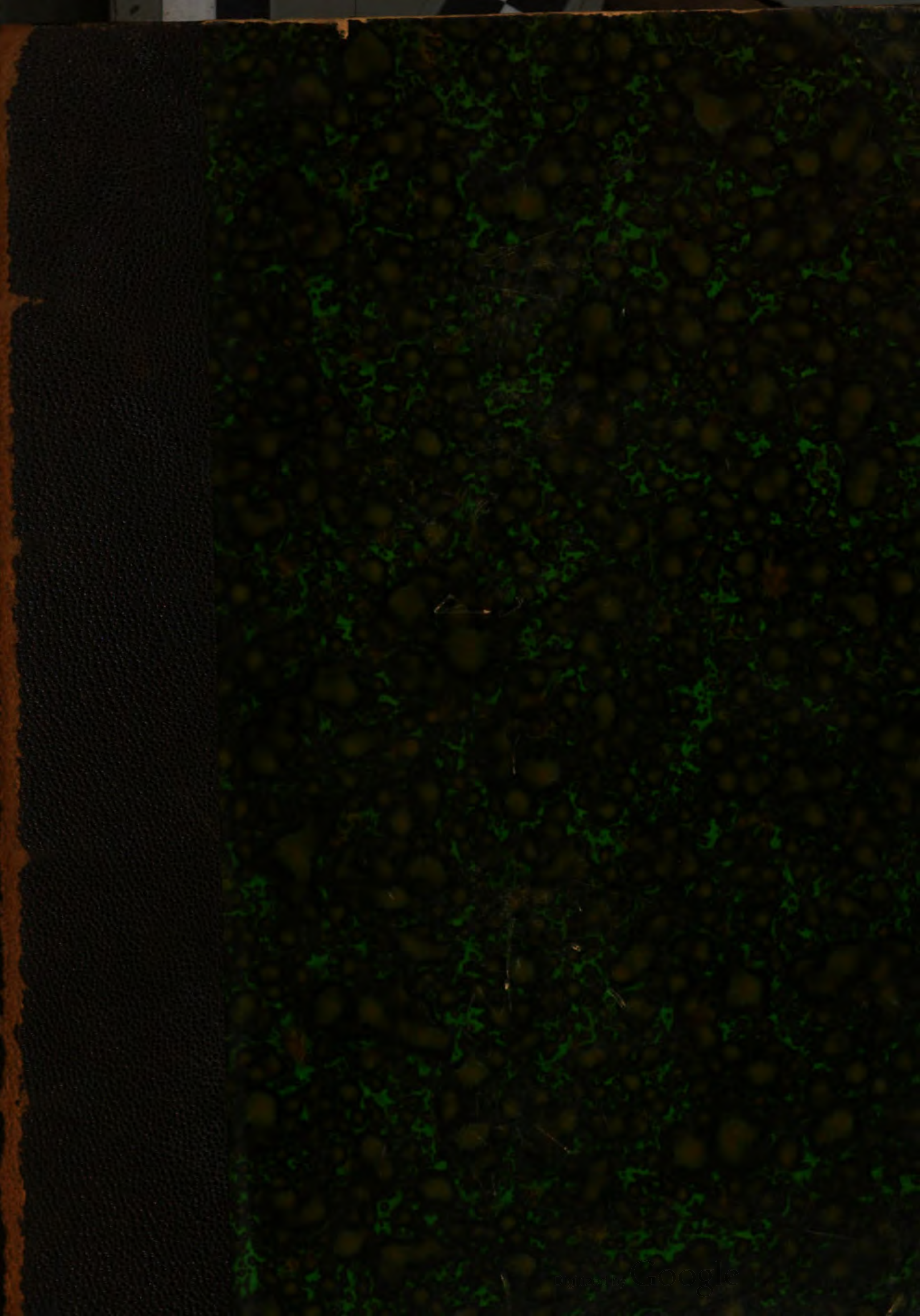
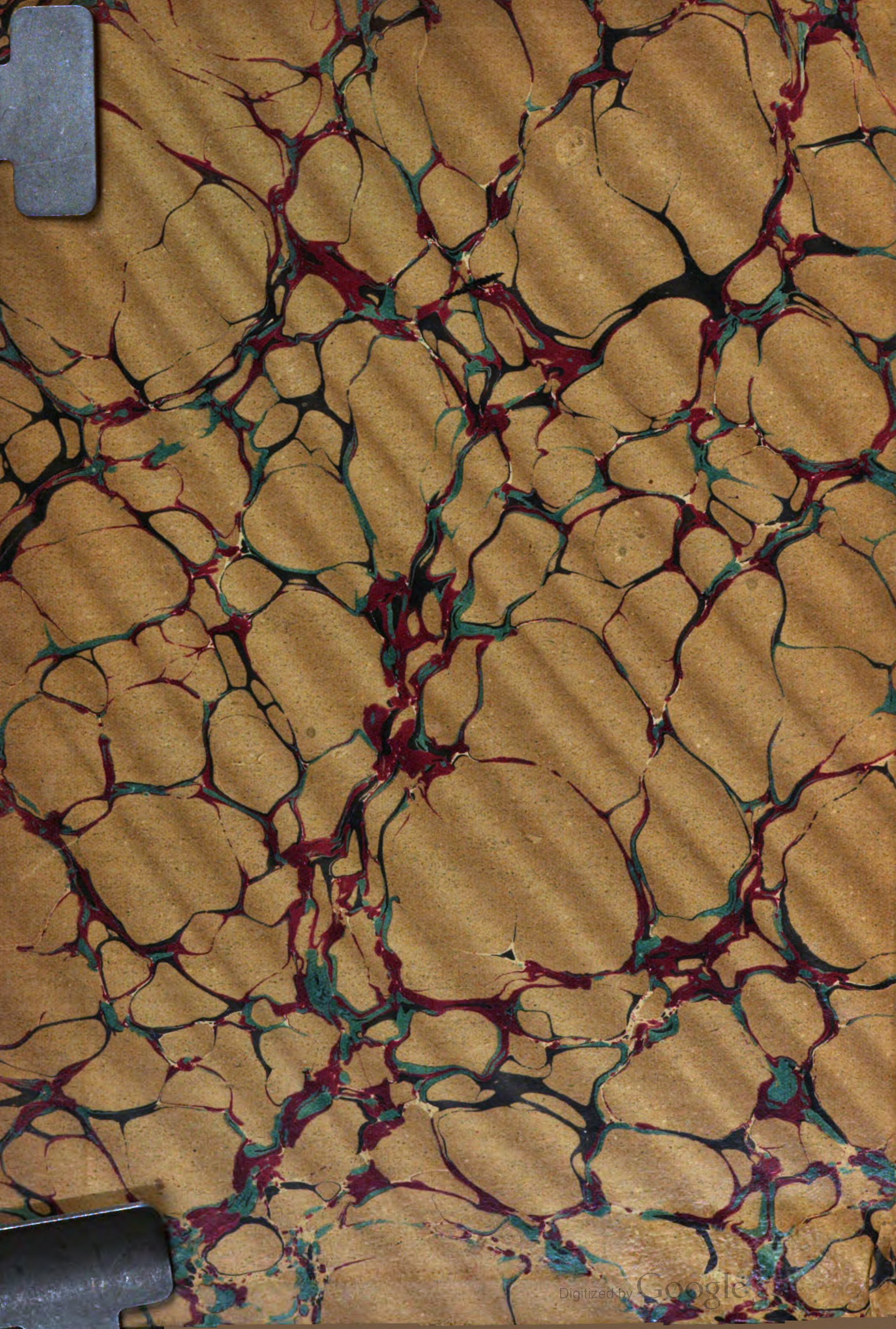
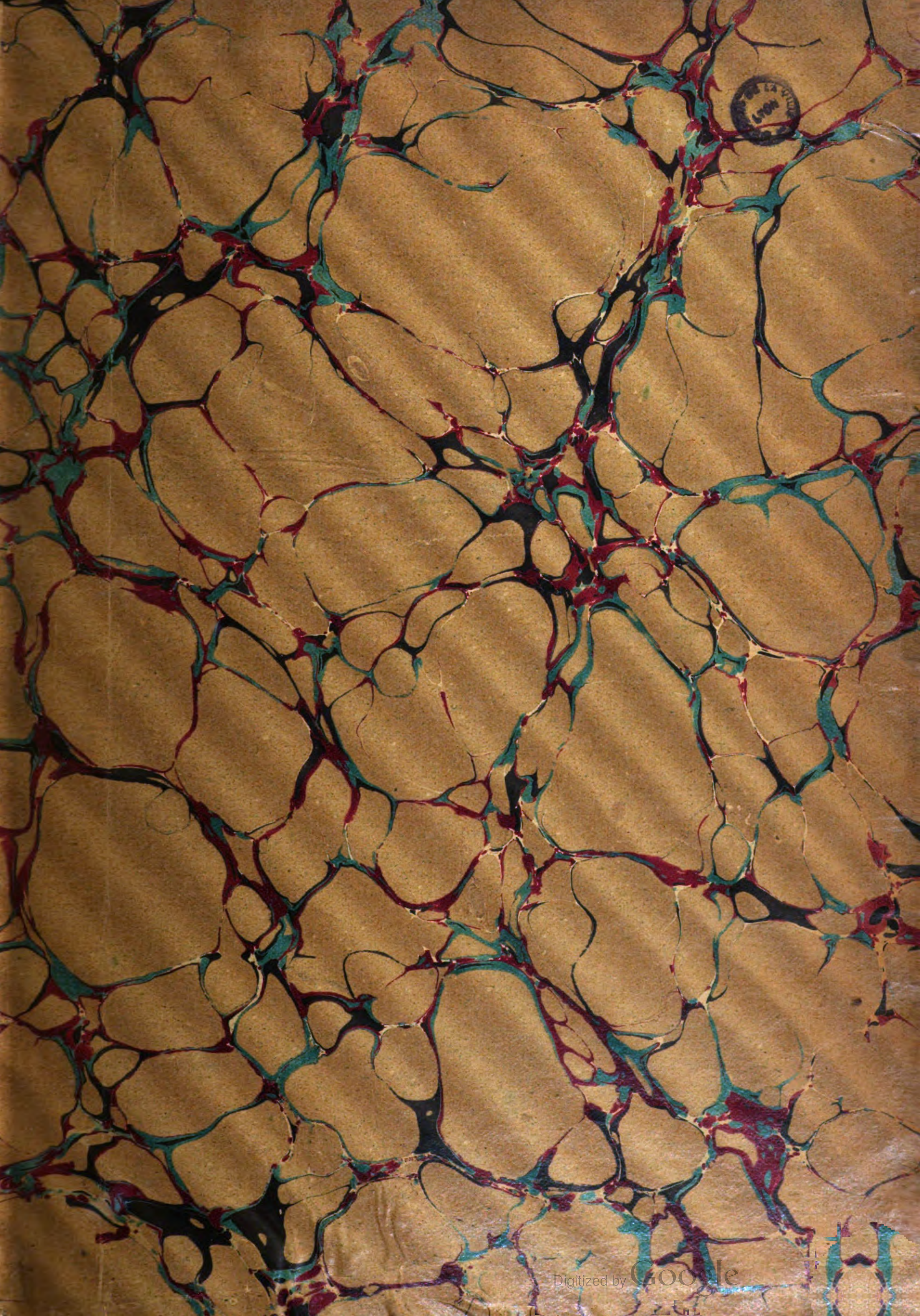



Google







ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

# MÉLANGES

## D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

**XXᵉ année. — Fascicule I-II. — Janvier-Mars 1900.**



PARIS

Librairie Thorin & Fils. A. FONTEMOING, successeur, 4, rue Le Goff.

—

ROME

SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

# MÉLANGES

## D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

**XXe année. — 1900.**

PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, SUCCESSEUR,
4, rue Le Goff.

—

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROMA 1900 — TIPOGRAFIA DELLA PACE DI FILIPPO CUGGIANI

# UN RECUEIL D'*ADVERSARIA* [1] AUTOGRAPHES DE GIROLAMO ALEANDRO

Un nouveau travail sur Aleandro se justifierait de lui-même par l'intérêt du sujet, si l'on ne devait posséder sous peu la biographie que M. l'abbé Paquier a entrepris de lui consacrer. L'information étendue et la conscience dont témoignent les différentes études par lesquelles il s'y est préparé (2), attestent que le sujet est en bonnes mains et semblent faites pour ôter toute envie de s'y attaquer. Ce qui justifie le présent travail, c'est qu'il a pour objet de faire connaître et d'" illustrer " un manuscrit autographe d'Aleandro qui avait échappé aux patientes recherches faites par M. Paquier à la Bibliothèque Vaticane.

Il s'agit du manuscrit Ottoboni latin 2100, sur lequel Aleandro n'a inscrit nulle part son nom; et c'est ce qui fait que le volume n'a jamais attiré l'attention; mais il suffit de le feuilleter et d'en lire quelques passages pour y reconnaître la personnalité d'Aleandro. Toutes les notes qui ont un caractère autobiographique, concordent, on le verra, avec ce que nous savions déjà de sa vie. De plus, et cela est décisif, on trouve des extraits de notre volume dans le manuscrit latin du Vatican 3926, qui

(1) Le mot «*aduersaria*» signifie, je le rappelle: cahier de notes recueillies sans ordre. C'est le titre que Turnèbe a donné à l'ouvrage où il a publié, telles quelles, ses observations sur les auteurs anciens.

(2) Il suffira de citer ici, comme intéressant plus particulièrement notre sujet, le récent article intitulé : *L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVI*$^{e}$ *siècle, Jérôme Aléandre,* dans la *Revue des questions historiques* (t. 64, pp. 372-392; t. 65, pp. 144-185).

est intitulé: *Hieronymi Aleandri collectanea* (1). Ces extraits y sont rangés sous le titre général: *Ex libello B. Aleandri;* le manuscrit Ottoboni serait donc le recueil original qu'Aleandro désignait lui-même par la lettre *B*. Enfin, pour s'assurer qu'on est bien en présence d'un recueil autographe d'Aleandro, il suffira de le comparer avec ceux que l'on possède déjà à la Vaticane, par exemple avec le manuscrit 6262 du fonds latin (2). L'expérience est concluante: c'est, de part et d'autre, la même écriture, et dans la manière de prendre des notes, c'est aussi la même méthode telle que nous la décrirons plus loin.

Le volume a été, sous Pie IX, relié en parchemin ; il mesure 211 mm. de haut sur 134 mm. de large et compte, sans parler des deux feuillets de garde, 402 pages (papier), plus trois feuillets non chiffrés, deux au commencement et un à la fin. Le premier et le dernier feuillet du manuscrit primitif, qui servaient de couverture, ont été postérieurement collés sur du papier neuf, de telle sorte que du premier le verso est seul visible, et du dernier seulement le recto. Au verso du premier feuillet se

(1) En attendant la thèse de M. Paquier, on trouvera des indications sur les manuscrits qui contiennent des extraits des notes d'Aleandro, dans un article de M. L. Dorez: *Recherches sur la bibliothèque du cardinal Girolamo Aleandro* (*Revue des Bibliothèques*, 1892, pp. 54-58) et dans l'article déjà cité de M. Paquier (*Rev. d. quest. hist.*, t. 65, pp. 166-168). Ce qui a été dit dans ces deux études permettra de juger des concordances qui existent entre notre manuscrit et le *Vat. lat.* 3926. La note que nous transcrivons, p. 10, est déjà mentionnée par M. Paquier (*loc. cit.*, p. 168); la date du 9 sept. 1508 qui se trouve, comme on va voir, en tête de l'*Ottob.* 2100, est reproduite dans le *Vat. lat.* 3926 (cf. L. Dorez, *loc. cit.*, p. 57) et même dans le *Chigianus R. II*, 49, qui contient aussi des extraits de notre recueil B (cf. de Nolhac, *Biblioth. de Fulvio Orsini*, p. 172, n. 3).

(2) L'écriture d'Aleandro nous est connue aussi par les fac-simile qu'en a donnés M. H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre* (dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXV, p. 1re), p. 4.

lisent quelques citations grecques et latines, et, au milieu de la page:

ΙϹ. ΧϹ.

M. D. XIII. DIE MARTIS XV. NOVEMBRIS

Plus bas:

ΙϹ. ΧϹ.

Θεῷ δόξα

1514. In vig.ª Diuae Virginis. 7ª

SEPT. LvT.

Puis, en dessous du mot *Virginis*, deux caractères hébreux et une feuille de vigne, dessinée d'une plume assez élégante.

Au recto du deuxième feuillet:

ΙC ΧϹ

1508 v. Id. Sept. Lutetiae

RVDES COMMENTARII IN MELIOREM
ORDINEM CONCINIVS, VBERIVS, ELEGAN
TIVS FAVENTE DEO PER OCIVM ALIQUAN
DO REDIGENDI . NVNC MEMORIAE
TANTVM CAVSSA HAEC QUALIACVNQUE
TEMERE ET CONFVSE CONGESTA SVNT.

Le reste de la page est occupé par quelques citations latines, et par cette note d'une écriture du XVII<sup></sup>e siècle, qui indique la provenance du manuscrit:

Ex codicibus Ill.mi et Excell.mi Dñi
Ioannis Angeli Ducis ab Altaemps

Si nous examinons maintenant les derniers feuillets du manuscrit, nous lisons, p. 402:

IC. XC.

M. D. VIII. V. IDIB. VIIBR.

PARISIOR.

LVTETIAE

Enfin, au recto du dernier feuillet, qui correspond à la p. 403, à la suite de quelques citations grecques et latines:

M. D. XIII. DIE LV. VLT. IAÑ. P. P. P. P. ET P. C. P. C.

F. F. F.

En dessous de ces initiales dont je n'ai pu déterminer le sens, est dessinée une feuille de vigne; et quelques figures linéaires, toutes analogues, sont esquissées un peu au hasard sur la page.

Ces diverses dates sont intéressantes pour fixer l'époque à laquelle fut écrit le manuscrit. Il en est une qui se trouve deux fois, celle du 9 septembre (5 des ides) 1508. Or on voudra bien se souvenir que si Aleandro arriva à Paris le 4 juin de cette même année, il dut attendre, pour se mettre au travail, d'avoir reçu les livres qu'il avait demandés à Alde Manuce; ils lui parvinrent le 2 septembre (1), et la date du 9 qu'il a par deux fois enregistrée ne peut être que celle où il commença de recueillir ses observations philologiques. Il est naturel de croire qu'il a dû inscrire aussi la date à laquelle il ferma le volume et cessa d'y prendre des notes; mais ce n'est pas celle qui figure à la dernière page, car nous signalerons plus loin

(1) H. Omont, *Journal*, p. 12.

une note datée du mois de septembre 1513. Entre les dates du 15 novembre 1513, et du 7 septembre 1514, c'est la première que nous choisirons; car elle marque juste l'époque où Aleandro quitta l'enseignement et devint secrétaire de l'évêque de Paris, Etienne Poncher (1). En tout cas nous sommes assurés que notre manuscrit se rapporte au temps où il était professeur à Paris, et cela est de nature à augmenter encore l'intérêt que présente pour nous un pareil recueil.

Voici comment les notes sont disposées au cours du volume. Toutes les pages, à partir de la première qui soit numérotée, sont encadrées par quatre traits rouges comme on le voit fréquemment dans les impressions du XVI<sup>e</sup> siècle. La numérotation est de la main d'Aleandro. C'est aux pages qu'elle se rapporte; mais les chiffres sont inscrits seulement de deux en deux, et sur les rectos. En tête de chaque feuillet, une lettre de l'alphabet est écrite; toutes celles de l'alphabet grec, puis celles de l'alphabet latin à partir de la page 201 se succèdent au cours du volume; chacune est répétée sur quatre feuillets en moyenne; c'est la rubrique sous laquelle Aleandro inscrira, par ordre alphabétique, les divers mots au sujet desquels il veut noter une observation. Les remarques lexicologiques ou grammaticales sont naturellement rangées à la lettre initiale du mot qui y est étudié. Si la note se rapporte à tout un passage de Pline, par exemple, c'est à ce nom qu'il faudra la chercher; de même, si Aleandro veut faire quelque remarque sur la biographie d'un auteur ancien. Enfin, certaines observations sur des textes classiques lui sont suggérées par le commentaire qu'en a fait tel humaniste contemporain: il les classe sous le nom de l'auteur dont il discute l'opinion. En somme, nous avons bien là des notes prises au jour le jour, sans plan préconçu,

(1) H. Omont, *Journal*, p. 23.

et l'on se rend très bien compte, en feuilletant le volume, de la façon dont il s'est formé. Certaines pages sont couvertes du haut en bas par la fine écriture d'Aleandro (1); une seule note a suffi à en remplir une entière; sur d'autres, on ne lit que des remarques très brèves, qui se sont ajoutées les unes aux autres, au hasard des lectures d'Aleandro. D'autres enfin sont demeurées blanches, notamment dans la première partie, celle qui était réservée pour les notes sur la langue grecque.

Ce sont les *Aduersaria* d'un savant que nous avons là sous les yeux; ce sont les notes philologiques qu'Aleandro recueillait au hasard de ses lectures et de ses travaux. Il ne faut pas espérer y trouver des compléments inattendus au *Journal* publié par M. Omont. A l'occasion pourtant, Aleandro nous donne quelques détails, qu'il y a profit à recueillir pour sa biographie. Si l'on savait que son père était médecin (2), on ignorait encore que lui-même eût étudié la médecine; Alde Manuce avait négligé de nous le dire, quand il célébrait, dans la préface de la traduction de l'Iliade (1504), la science universelle et la précocité de son ami. Dans une note relative à la composition du spécifique appelé *Theriaca*, Aleandro invoque l'autorité d'Alexandre d'Aphrodisée (3), et il ajoute aussitôt: " *omitto ualidissimas rationes francisci Caballi praeceptoris olim in medicina nostri* ".

(1) Je ne puis souscrire à cette assertion de M. Paquier qu' « Aléandre écrivait fort mal » (*Mélanges,* 1895, p. 358, n. 2). Son écriture, il est vrai, est un peu fine, mais elle est en même temps très élégante, et généralement aussi régulière qu'on peut le demander à des notes prises à la hâte.

(2) Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia,* t. I, I, p. 409.

(3) *Aduersaria,* p. 339; c'est ainsi que nous renverrons désormais au ms. Ottob. Le texte grec des *Problemata* avait paru en 1497, chez Alde, dans le 4ᵉ volume des œuvres d'Aristote. Quant à Francesco Caballo, on voit, par les dictionnaires de biographie, qu'il enseignait à Padoue.

Ces études furent vite interrompues: elles se placent sans doute en 1504, pendant le premier séjour à l'Université de Padoue (1), et les *Aduersaria* nous apprennent qu'Aleandro était de retour à Venise en 1505, année où parut l'édition dont il parle dans la note suivante: " *Sicyonia calciamenta* (c'est-à-dire *sicyonia* = *calciamenta*), *praeter ea quae alibi notauimus dum maronis cirin apud maphaeum leonem aldi nomine corrigeremus: uide et apud steph.* " (2). Malgré tout ce que nous savons de ses relations avec Alde Manuce, il ne faut pas croire qu'à cette époque Aleandro se soit exclusivement occupé de travaux philologiques. Comme tous les humanistes de son temps, il a composé de nombreuses poésies latines, et voici comment il parle de ces essais de jeunesse: " *Pecten in quodam epigrammate a nobis dens appellatur. Id ne careat exemplo etiam martialis facit li° XII° quanquam non memini profecto imitatum martialem quum nostra qualiacunque luderem* " (3). Il avait même composé des œuvres plus importantes; s'il consacre une note à prouver la latinité de l'expression *copiam facere*, c'est, dit-il, " *quod aliquis dubitauit in meo poemate* " (4).

Malheureusement, ce sont à peu près les seules notes du volume qui aient un caractère autobiographique. Sur son séjour à Paris, qui nous intéresserait tant, Aleandro ne nous fait aucune révélation nouvelle; c'est à peine si de temps en temps un sou-

(1) Il y était arrivé le 12 juin: H. Omont, *Journal*, p. 10.

(2) *Aduers.*, p. 330. Il ne peut s'agir ici que de l'édition de Virgile donnée en 1505: celle de 1501 ne contient pas encore la Ciris. Le Maffeo Lioni dont il est ici question, s'était fait le mécène d'Aleandro (Mazzuchelli, p. 412, n. 2). Il devait plus tard l'accompagner à Paris (H. Omont, *Journal*, p. 11). Enfin le *apud steph.* renvoie au *de Vrbibus* d'Etienne de Byzance, qui avait paru chez Alde en 1502.

(3) *Aduers.*, p. 308.

(4) *Aduers.*, p. 226. Je ne vois pas, à ce propos, qu'on ait encore signalé cette phrase d'Aleandro, dans sa réédition du lexique de Craston (Paris, 1512), f. gg iii r°: *Interim referam carmen quod Mantuae cecineram, uiso Isabellae Praxiteleo Cupidine...*

venir personnel vient donner à ses notes comme une saveur d'actualité rétrospective. Au retour d'une conversation avec l'historien Paul-Emile, il écrit une note sur un mot dont son ami contestait la latinité (1). Une autre, sur l'équivalence des mots *balanus* et *glans*, nous montre Guillaume Cop s'aidant pour ses travaux des conseils d'Aleandro (2). A l'occasion d'un passage de Pline sur l'étoile de Vénus, Aleandro rappelle une observation astronomique qu'il a faite au collège de la Marche: " *Nos uero* 6. 5. 4. 3. *Cal. octobres M. D. XIII. in Collegio marchiae parisiis obseruauimus stellam Iouis radiis suis umbram reddere idque ostendimus multis academicis nostris* " (3). Enfin il se plaît, dans la note qu'on va lire, à mettre en opposition la sauvagerie des anciens Ecossais et la douceur de mœurs de ceux qu'il connaît à Paris. " *Nunc uero scoti et humanis sunt moribus, et religione christiani, et qui proximam regis christianissimi custodiam corpori faciant: plurimique in Gallia scholastici scoti reperiuntur diuersarum scientiarum perstudiosi et fidelissimi plerique auditores mei. Io. item Maior scotus Theologus Doctor et David Craston propediem auctorandus charissimi amici mei ut multos alios omittam, generis et diuitiarum et literarum praestantia non ignobiles* " (4).

(1) C'est une note sur le mot *praegnans* (p. 311), et qui se termine ainsi: « *quod adnotatum uolui ex Cicerone praesertim quod Pau. Aem. negabat uerbum latinum esse* ». M. Paquier a déjà parlé des relations qui unissaient Paul-Emile et Aleandro. (Cf. *Rev. d. Quest. hist.*, t. 64, p. 385).

(2) « *Balanus... nos animum dedimus Coppo ut glandem appellaret* » (p. 212). Sur l'amitié de Guillaume Cop et d'Aleandro, cf. Paquier, *ibid.*, t. 65, p. 172.

(3) *Aduers.*, p. 314.

(4) *Aduers.*, p. 329. Il ne faut pas confondre ce David Craston avec le *Ioannes Crastonus placentinus carmelitanus*, à qui l'on doit un lexique grec-latin qui fut imprimé plusieurs fois au XV[e] siècle, et dont nous avons vu (cf. supra, p. 9, n. 4) qu'Aleandro lui-même avait donné une réédition.

Il ne faut pas demander aux *Aduersaria* d'autres renseignements autobiographiques relatifs au séjour d'Aleandro à Paris. En revanche ils sont très précieux pour nous permettre de mesurer l'étendue de ses connaissances et d'apprécier la valeur de l'enseignement qu'il donnait à l'Université. On sait qu'il y professa même l'hébreu (1), et l'on voit, à lire les *Aduersaria*, la large place que l'étude de cette langue tenait dans ses préoccupations. C'est, à la page 255, une longue note où Aleandro marque les caractères généraux de la langue hébraïque, et sa ressemblance avec les langues punique, chaldéenne et arabe. " *Arabicarum quidem characteres habemus,* dit-il en terminant, *multosque libros illis conscriptos; chaldeos uero libros suis literis scriptos adhuc non uidimus, sed hebraicis satis multos etiam habebamus, dum haec notaremus aureliae* M. D. XI. *Quarto Nonas Ianuarii* " (2 janvier) (2).

A la fin du volume, et comme en appendice, nous trouvons aussi, sous le titre *ex hierony.*, une note relative aux caractères hébreux; Aleandro y transcrit tout l'alphabet hébreu, avec le sens du nom de chaque lettre. Il est tel autre passage où il s'occupe des questions d'exégèse qui commençaient à préoccuper certains esprits de son temps. Dans les *Annotations aux Pan-*

(1) Paquier, *Rev. d. Quest. hist.*, t. 65, p. 146, et H. Omont, *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XVIII (1891), p. 55.

(2) *Aduers.*, p. 227. Il est assez difficile de démêler le sens exact de ces lignes. Dans le premier passage, *habemus* doit signifier seulement connaître: nous connaissons les caractères arabes: *arabicarum* (s.-e. *literarum*) *characteres.* Dans le deuxième, il signifierait posséder, mais comme ces mots *sed hebraicis satis multos etiam habebamus* sont écrits en marge, on peut croire que le *dum*... porte seulement sur *uidimus*. Pour faciliter l'intelligence de toute cette note, il importe de rappeler que certains passages de la Bible, notamment dans le livre de Daniel, sont écrits en langage araméen, qui était alors improprement dénommé chaldéen; c'est sans doute ce qui donna à Aleandro l'occasion d'apprendre cette langue.

*dectes,* qui viennent sans doute de paraître, il n'a guère, sur son livre de notes, relevé qu'un seul passage: c'est celui où Guillaume Budé retire à saint Jérôme la paternité de la traduction du Nouveau Testament (1). Selon Aleandro, toute la vulgate, sauf les Psaumes, serait l'œuvre de saint Jérôme, et il fonde son opinion sur l'autorité d'un manuscrit: " *auctoritate uetusti codicis qui est in diuae crucis* $p^a$ [sic] *aede aurelie* „. Ailleurs encore il invoquera le témoignage des bibles anciennes, " *ut quae sunt in cathedrali aede aureliana* „ (2). Une autre note cite un passage de Saint Jérôme: " *Ex codice monasterii diui laurentii pro menibus Leodiorum* „ (3).

Sur le domaine des deux langues classiques, Aleandro sera plus à l'aise pour exercer cet esprit critique dont nous venons d'avoir des preuves. Il n'est plus arrêté, dans son immense désir d'apprendre et de tout embrasser, par la pénurie des livres et par la nouveauté même des études qu'il entreprend. Il a fait son apprentissage de savant dans cette académie aldine dont les statuts étaient rédigés en grec, et l'on voit qu'il a sous la main l'admirable collection des impressions de son ami Alde Manuce. On s'attendrait, il est vrai, à ce que la langue et la littérature grecque occupent, dans le volume, une place toute prépondérante. Nous avons déjà dit qu'il n'en était rien. Les notes des rubriques grecques sont les moins nombreuses et aussi les moins étendues. Ce ne sont, le plus souvent, que des éclair-

(1) *Aduers.,* p. 217, et 218 pour la citation suivante. L'ouvrage de Budé parut en 1508. Le passage qui a retenu l'attention d'Aleandro se trouve à la p. 150 de l'édition de Gryphe (Lyon, 1546).

(2) *Aduers.,* p. 263.

(3) *Aduers.,* p. 265. Il semble qu'Aleandro ait fait un voyage à Liège, avant de s'y rendre définitivement auprès d'Erard de la Marck. C'est du moins ce qui me semble résulter d'un passage du *Journal* (p. 23), qui se termine ainsi: *Debeo illi* [au libraire Jean Petit] *pro libris quos uendidit fratri meo, dum essem Leodii.*

cissements sur le sens de certains mots, mais on constate, à les lire, qu'Aleandro a étudié et connaît très bien tous les auteurs grecs que l'on pouvait alors connaître. Il met surtout à profit tous ces grammairiens, lexicographes, polygraphes qu'Alde Manuce venait d'éditer coup sur coup, mine précieuse et encore presque inexplorée. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire, c'est de leur attribuer à tous une égale autorité. Il cite Cosmas de Jérusalem, qui avait paru en 1501, dans les *Poetae christiani ueteres* (1). Il renvoie plus d'une fois à Pollux (2), sans doute à l'édition *princeps* de 1502, et dans la même note il cite Dioscoride et le scoliaste (*interpres*) d'Aristophane (3). On remarque même qu'il a sous la main d'autres livres que les éditions manutiennes. Quand il cite l'*Etymologicum magnum* (p. 136), ce peut être seulement l'édition de Zacharias Calliergi, et il n'a pu encore lire Suidas que dans celle de Démétrius Chalcondyle (4). On pourrait allonger cette liste des auteurs qu'il connaît et qu'il cite; mais si l'on songe que presque toutes les éditions utilisées par Aleandro sont des éditions *princeps*, qu'elles ont presque toutes paru chez Alde Manuce, et dans un intervalle de dix ans, ce n'est pas seulement la culture de notre helléniste que l'on admirera; on aura une idée sensible, si je puis dire, des services rendus par Alde Manuce à la cause des études grecques: c'est grâce à lui qu'elles ont pu renaître et pendant cinquante ans les érudits s'emploieront seulement à mettre en œuvre la masse énorme de matériaux qu'il a d'avance accumulés pour eux.

(1) *Aduers.*, p. 11. Sauf avis contraire, toutes les éditions mentionnées sont des impressions aldines; en connaissant la date, on pourra les retrouver facilement dans les *Annales* de Renouard.

(2) *Aduers.*, pp. 109, 145.

(3) *Aduers.*, p. 117. L'édition *princeps* de Dioscoride est de 1499; celle d'Aristophane, avec les scolies, remonte à 1498.

(4) Le *Suidas* et l'*Etymologicum* parurent la même année, en 1499, le premier à Milan et le deuxième à Venise. Suidas est cité dans les *Aduers.* notamment p. 136 (cf. *infra*), et p. 258.

Au temps d'Aleandro, ces études étaient encore dans l'enfance, ou du moins elles ne s'étaient pas assez développées pour posséder une méthode bien sûre. Il est probable qu'Aleandro avait appris le grec d'une façon tout empirique; c'est pour cela que nous le voyons s'attacher surtout à déterminer le sens des mots, avant de discuter sur les textes mêmes. Il y a cependant un auteur grec sur lequel les *Aduersaria* nous offrent d'intéressantes remarques: c'est Théocrite que je veux dire. Aleandro semble lui avoir consacré des commentaires suivis, car il a mis, à la fin de la remarque qu'il fait sur l'expression δείλη ἑώα (p. 26): " *alia obseruauimus olim in Theocritum* ". La rédaction même d'une autre note permet de croire que Théocrite fut, à Paris, le sujet d'un de ses cours. " *Expone ex Polluce* 352 ", écrit-il à propos d'un vers du poète et il ajoute: " *habes etiam in epigrammate* πάντα λίθον κινῶ *de quo Suidas et prouerbiorum collectores* " (1). En ce cas, l'édition donnée en 1513 par Celse Descousu aurait été le fruit de cet enseignement (2).

Nous avons déjà dit que les notes latines de notre volume en formaient la plus grande partie: on se l'explique aisément. Depuis plus de quarante ans que l'Italie connaît l'imprimerie, les œuvres essentielles de la littérature latine y ont été impri-

(1) *Aduers.*, p. 145; il s'agit du vers VI, 18; une *collectio prouerbiorum* avait paru à la suite de l'Esope de 1505. A la page 345, Aleandro cite encore un passage de Théocrite qui se trouve « *in quodam edyllio non impresso* ».

(2) Descousu ne l'a pas dit en offrant à Aleandro son édition des *Idylles* (Paris, 1513), mais l'expression « *haec tui Theocriti opera* » (H. Omont, *Essai sur les débuts*, p. 61) semble bien indiquer un fait de ce genre. Ce qui fortifie l'hypothèse, c'est que Théocrite était encore, en 1508, un des seuls auteurs grecs dont il existât une édition parisienne: cf. Brunet, *Manuel du libraire*, et la lettre d'Aleandro à Alde Manuce dans H. Omont, *Essai sur les débuts*, p. 69. Les professeurs étaient bien forcés de choisir, pour leur explication, des textes que leurs auditeurs pussent se procurer facilement.

mées bien des fois. Les philologues ont commencé leur œuvre: ils corrigent les textes, ils les commentent; ils restituent à leurs vrais auteurs les œuvres qu'une tradition erronée avait fait attribuer à d'autres écrivains. Aleandro profite de ce travail qui se poursuit autour de lui et il y collabore lui-même dans son volume d'*Aduersaria*. S'il discute le texte d'un passage, il ne se contente pas de la leçon des éditions; il recourt aux manuscrits, toutes les fois qu'il le peut. Il invoque, pour Apulée, le témoignage d'un " *antiquus codex* " (1); il l'avait sans doute consulté en France, comme ces manuscrits de Perse dont il parle ailleurs, pour en extraire une leçon (2). Quelquefois même ceux qu'il cite sont à lui. A propos d'un passage de Columelle, il écrit: " *Obiter adnotabimus habere nos quoddam fragmentum libri halieuticon, quem ouidio adscribunt* ", et il cite, pour éclaircir le texte de Columelle, un vers de ce poème qui, en effet, n'était pas encore imprimé (3). Pour Ausone, le " *codex antiquus* ", auquel il renvoie par deux fois (p. 260 et 337), doit être celui de l'abbaye de Saint-Victor qui restituait au poète la célèbre pièce des Roses (4). Mais Aleandro en avait un autre à lui, car Mario-Angelo Accorso parlait, dix ans plus tard, de " *fragmenta quaedam Longobardorum quandoque characteribus... quorum inspiciendi, sed et inuulgandi, publican-*

(1) *Aduers.*, p. 208 et p. 214.

(2) *Aduers.*, p. 310; il s'agit d'un passage de Perse (*Prol.*, 14) où Politien veut lire *nectar;* Aleandro défend Politien contre les critiques de Pio, l'humaniste bolonais, et confirme cette leçon par le témoignage des manuscrits: « *sed plerosque antiquos Codices, uel nectar habere uel super additum antiqua castigatione in gallia uidi* ». Ce n'est pas, on le verra, la seule bévue de Pio qu'il ait eu à relever.

(3) Ce passage se trouve dans les *Aduersaria*, p. 223. L'édition *princeps* des *Halieutica* fut donnée par Alde, en 1534, dans le recueil des *Poetae tres egregii* (Renouard, *Annales*, p. 113).

(4) Ausone, éd. Schenkl, dans les *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiquiss.*, in-4°, t. $V^2$, p. XXXI.

*dique mihi facultatem fecit Hieronymus Aleander* „ (1). Comme Aleandro, en quittant Paris, dit aussi adieu aux études latines, c'est évidemment un manuscrit qu'il possédait déjà quand il composait ces commentaires sur Ausone dont l'édition parisienne, parue en 1513, nous a conservé le souvenir.

On vient de voir Aleandro s'appliquer à la critique des textes; mais il ne bornait pas là son effort, et il entendait de façon plus large l'étude de la littérature latine. Il fut le premier qui retira à certains auteurs des œuvres apocryphes que les manuscrits se transmettaient sous des attributions erronées. Pour rendre à Ausone l'élégie *de rosis*, il avait, il est vrai, l'autorité d'un ancien manuscrit, mais il invoque aussi d'autres arguments qui lui font rejeter, sur cette question, l'opinion d'Ange Politien. " *Idem Politianus Elegiam de rosis maroni adscribit, quod opus et ex stilo et uerbis quibusdam, et fide uetusti codicis dubio procul ausonianum est* „ (2). Ce n'est pas le seul doute qu'Aleandro ait émis sur l'authenticité des pièces dont on composait alors l'*Appendix Vergiliana;* et il est curieux de voir, dans la note suivante, les raisons sur lesquelles il se fonde pour la discuter. " *Extat adhuc unum epigr. in marmore in agro patauino quod tamen in Catalogum caeterorum quae sunt in priapeiis redactum est ut crediderim multa etiam alia non fuisse eorum temporum quum praesertim non in omnibus Codicibus reperiantur eadem quae in aliis* „ (3). Le goût pour l'épigraphie, dont témoigne cette note, n'était pas, à cette époque, particulier à Aleandro (4): encore faut-il noter que,

(1) *Diatribae in Ausonium, Solinum et Ouidium,* Rome, 1524, f. K III v°.

(2) *Aduers.,* p. 260.

(3) *Aduers.,* p. 79.

(4) Parmi les contemporains d'Aleandro qui s'occupèrent d'épigraphie, il suffira de mettre à part Fra Giocondo et le jurisconsulte Alciat; il est vrai que ce dernier, dans son recueil épigraphique, a surtout pratiqué l'art des falsifications.

sur ce terrain, il ne resta pas en arrière de ses contemporains et que sa curiosité scientifique fut vraiment universelle.

Le sens critique d'Aleandro était servi par une très grande connaissance de tous les auteurs latins. Sur toutes les questions qu'il discute, il rassemble les textes essentiels qui peuvent servir à la trancher, il rapproche ceux qui se complètent et qui s'éclairent l'un l'autre. Suidas, contrôlé par les textes d'Acron et de Porphyrion, le renseigne sur la personnalité de ce Tyrtée qu'il trouve cité par Horace (1); pour affirmer que Lucien et Aulu-Gelle furent contemporains, il se fonde sur les passages où ils parlent tous deux du philosophe Peregrinus (2). Il n'est pas moins bien informé quand il traite des questions de grammaire, de métrique ou même d'orthographe; les notes de ce genre sont assez nombreuses et, parfois même, elles prennent les proportions de petites dissertations. L'une traite de la durée de l'olympiade et du lustre (3); une autre fixe l'orthographe du mot *Britanni*, et une troisième celle de *Ptolomaeus* (4); il en est même qui sont consacrées à fixer le sens de certains mots dans le vocabulaire des juristes (5).

Nous avons un moyen extérieur, si je puis dire, de juger la science d'Aleandro par rapport à celle de son temps; c'est de voir, dans les *Aduersaria*, comment il discute et détruit même certaines assertions des humanistes contemporains. De menus détails nous montrent qu'il était curieux de tous les livres

(1) *Aduers.*, p. 258.
(2) *Aduers.*, p. 207.
(3) *Aduers.*, pp. 297-298.
(4) *Aduers.*, p. 211 et p. 307.
(5) P. 227, une note sur *digeri* où il est question du sens que prend le mot dans le droit canon; p. 326, sur le mot *proscripti*, avec renvoi au Digeste; p. 365, sur le sens du mot *camum* chez les jurisconsultes.

latins nouveaux. Il cite Grégoire de Tours (1), qui venait seulement de paraître; et le "*Simler quidam Germanus*", dont il mentionne, à la page 336, les "εἰσαγωγὰς *in literas graecas*", est certainement le Georg Simler qui, en 1512, rééditait à Tubingue les *Erotemata* de Chrysoloras, avec des observations de son cru. Il serait facile de relever tous les noms d'humanistes qui apparaissent dans les *Aduersaria*. La liste serait assez longue, et cela se comprend. Il n'est pas, à cette époque, d'humaniste un peu notoire qui ne compose un recueil des observations qu'il a faites sur les auteurs anciens, ou à propos des questions qu'ils traitent. Point n'est besoin qu'elles aient un lien même factice; ce sont des notes qu'on livre au public dès qu'il y en a assez pour former un livre. On citerait quinze ouvrages de ce genre pour les cinquante premières années de l'imprimerie: le type le plus illustre en est le recueil des *Miscellanea* de Politien. Et je ne parle pas des nombreux volumes d'*Obseruationes*, de *Castigationes*, qui furent consacrés à des auteurs particuliers. On voit qu'Aleandro les connaît à peu près tous, mais il les cite surtout pour en relever les erreurs. De Beroaldo, il ne parle qu'en passant, pour dire qu'il "gâte Apulée plutôt qu'il ne le corrige" (2). Il insiste davantage sur les critiques que mérite Giov.-Battista Pio. Pio, dans son commentaire sur Lucrèce, a semblé faire une même chose de la superstition et de la religion; Aleandro en est indigné: "*uide*, s'écrie-t-il, *quam impudens iste sit et omnia subuertat quasi non et religio in bonam par-*

(1) *Aduers.*, p. 284. L'édition *princeps* de Grégoire de Tours fut imprimée à Paris, en 1512. Voir le *Manuel* de Brunet, qui nous a renseigné aussi sur le livre de Similer.

(2) *Aduers.*, p. 208: «*corrumpit potiusquam corrigit*»; la même formule se retrouve à la p. 214. Aleandro ne peut avoir ici en vue que les *Commentarii in Asinum aureum L. Apuleii*, œuvre de Beroaldo qui parut à Bologne en 1500.

*tem capiatur et superstitio in malam potius* „ (1). C'est le chrétien qui reparaît ici sous l'humaniste, et qui s'acharne encore contre Pio dans les remarques suivantes; il est vrai que l'énormité de la chose justifie amplement les termes un peu vifs qu'on va lire: “ *Eiusdem maximus error qui... ait aristoph. Conum uinum appellasse, quod sit* κῶνον *id est* καὶ οἶνον*; uide ignorantiam et impudentiam hominis, qui tam pauca sciat in literis graecis et tamen tam temere de illis loquatur* „ (2).

Les hellénistes du genre de Pio n'étaient malheureusement pas rares à cette époque; l'on en rencontrait même parmi les membres de l'académie aldine; et Aleandro n'est que juste quand il écrit d'Egnazio, qu'il avait dû connaître chez Alde: “ *Baptista Egnatius quam perperam transtulerit ex luciano uerba super phaone unicuique uel semidocto graece iudicare licet* „ (3).

Il n'est pas jusqu'à Erasme qu'Aleandro ne prenne en flagrant délit d'erreur, et il le convainc notamment d'avoir mal traduit un passage de Lucien (4). On voit même qu'à Venise, il l'aida à corriger les textes grecs des Adages. Il est piquant de constater qu'Erasme négligea de s'en souvenir; voici la note qu'Aleandro écrivait à ce sujet: “ *Idem prouerbium in demosthenis encomio apud lucianum quum (ut nescio quae alia) a nobis castigatum habuisset; non retulit tamen acceptum* μεῖζον τοὐπισάγμα.......

(1) *Aduers.*, p. 309. Le commentaire de Pio sur Lucrèce avait paru à Bologne, en 1511. Une édition parisienne en fut donnée en 1514, chez Josse Bade.

(2) *Aduers.*, p. 310. Nous avons déjà mentionné (p. 15, n. 2), une des remarques consacrées à relever les erreurs de Pio.

(3) *Aduers.*, p. 216. Le passage critiqué se trouve f. 78 r°, dans les *Racemationes* (= glanures) d'Egnazio; l'édition que je cite a été imprimée à Venise, en 1502; les *Racemationes* y figurent à la suite des ouvrages suivants: *M. Anto. Sabellici Obseruationes; — Philippi Beroaldi Annotationes, Contra Seruium; — Ioan. Bap. Pii Annotationes; — Ang. Politiani Miscellaneorum Centuria prima.*

(4) *Aduers.*, p. 240.

*ubi dubio procul dedimus illi castigatam lectionem* τοὐπισάγμα *pro* τοὐπίγραμμα „ (1).

Cet extrait montre qu'Aleandro ne garda pas rancune à son illustre ami (2), et cela vaut la peine d'être noté: la modération qu'il apporte à critiquer ses contemporains n'est pas, dans les *Aduersaria*, ce qu'il y a de moins remarquable. Ce n'est plus là le ton dont s'injuriaient d'ordinaire les humanistes du 15ᵉ siècle, à qui les invectives servaient trop souvent de raisons. La modération d'Aleandro est celle d'un homme sûr de lui-même, qui discute seulement des choses qu'il connaît et ne décide qu'à bon escient. Il n'a de passion que contre la sottise et l'ignorance, et sa plus grande colère est pour l'humaniste Pio dont le langage le choquait par son impiété apparente.

Les remarques et les citations qui précèdent suffiront à montrer l'intérêt de nos *Aduersaria;* mais elles ne donnent pas une idée complète de l'activité d'Aleandro comme philologue. On ne la connaîtrait pleinement que si l'on possédait tous les recueils autographes dont nous avons seulement des extraits, et si l'on pouvait retrouver tous ceux dont il ne reste aucune trace. En tout cas, l'on constate, en lisant notre volume, qu'ils devaient être assez nombreux. Une formule y revient très souvent: *quod alias obseruauimus* (3). Souvent même, en notant brié-

(1) *Ibid.* Les points représentent la place de deux mots grecs pour lesquels je ne puis donner une lecture certaine. Je n'ai pas retrouvé dans l'éloge de Démosthène ni dans les Adages le passage auquel Aleandro fait allusion.

(2) Pour les relations ultérieures d'Aleandro et d'Erasme, cf. Paquier, *Erasme et Aléandre* (*Mélanges,* t. XV, pp. 351-374).

(3) *Aduers.*, pp. 198, 282, 333, 342, etc.; on trouve aussi, p. 89 et ailleurs, la formule: *ut alibi notauimus.* On s'étonnera qu'une note de la p. 315 renvoie au livre noté *R,* qui est le *Vat.* 6262, et qui fut écrit bien après notre manuscrit (cf. L. Dorez, *loc. cit.*, p. 57). Mais c'est une note marginale qui aura été ajoutée tardivement à côté d'une note plus ancienne.

vement quelque chose qui le frappe, Aleandro se propose d'y revenir et d'approfondir le sujet. Il signale, en passant, une divergence d'opinions entre Quintilien et Suétone, et il ajoute: "*Nos alias utriusque auctoris dissidium tentabimus conciliare*"; et ailleurs: "*De quo uidendum*" (1). S'il n'est point tout à fait sûr d'avoir pénétré le sens d'un texte, il concluera ainsi une note: "*Quae tamen uerba sunt diligentius pensitanda*" (2).

Il est bien probable que ces diverses notes ne furent jamais complétées. De tous les recueils d'*Aduersaria* qu'Aleandro a pu former, le nôtre est sans doute le dernier en date qui ait un caractère exclusivement philologique. Dès qu'il fut auprès d'Erard de la Marck, son activité eut un autre emploi et les études philologiques ne tinrent plus aucune place dans sa vie. L'Eglise y allait gagner un politique très clairvoyant, un controversiste infatigable: il n'est pas besoin de dire ce que l'humanisme y perdit. Notre travail aura permis, j'espère, d'apprécier le savant que fut Aleandro. En lisant les *Aduersaria*, on comprend l'admiration dont l'entourèrent tous ses amis; si l'orientation de sa vie n'avait pas brusquement changé, sa place, comme philologue, serait, on peut le dire, à côté des Alde Manuce, des Estienne, et des Budé. Son influence ne n'est pas exercée par des œuvres écrites, mais nous pouvons nous réjouir que sa carrière d'humaniste se soit achevée à Paris. On avait des preuves extérieures des résultats de son enseignement. Les *Aduersaria* nous montrent quelle en fut la valeur réelle et nous permettent d'apprécier l'influence qu'il dut avoir sur le développement ultérieur de l'humanisme français.

Rome, 7 décembre 1899.

LOUIS DELARUELLE.

(1) *Aduers.*, p. 321 et 283.
(2) *Aduers.*, p. 341.

# NOTES SUR L'ART FRANÇAIS ET L'ART ITALIEN
## AU MOYEN-AGE

À PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

(*L'art gothique et la renaissance en Chypre* par M. C. ENLART)

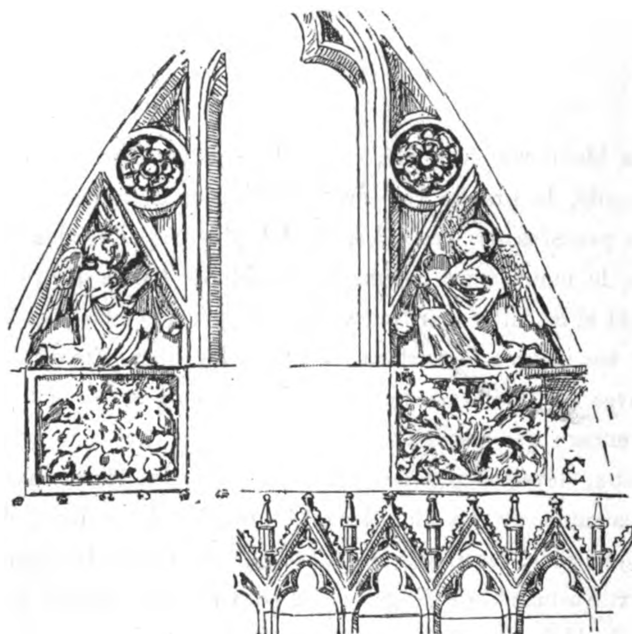
---

La Méditerranée a été, pendant le moyen-âge, comme dans l'antiquité, la grande voie de la civilisation et de l'art. Les violentes poussées des croisades, le flot plus régulier des pélerinages, le mouvement commercial établi de bonne heure entre l'Orient et les villes maritimes, ont agité pendant plusieurs siècles d'une vie intense la surface du grand lac bleu et multiplié sur ses rives les bouleversements, les révolutions et les conquêtes. Plus encore que les autres pays, les belles îles que baignent ses eaux, devaient par leur situation même exciter la convoitise des passants et des ambitieux. A combien de maîtres, depuis les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois et les Romains jusqu'aux Normands de Roger de Hauteville, aux Arabes de Frédéric de Hohenstauffen, aux Français de Charles d'Anjou et de Guy de Lusignan, aux Espagnols de Charles-Quint, se sont vues soumises la Sicile, Chypre, la Crète et les Baléares ! Aujourd'hui même, si l'une d'elles aspire à l'indépendance, elle ne réussit qu'à changer de joug. Mais ces vicissitudes, en les mettant tour à tour dans les mains de peuples différant entre eux par la race, par la langue, par les mœurs, ont fait des îles de la Méditerranée des sortes de musées de l'art. Leur histoire est, pour ainsi dire, écrite sur leurs murs; aborder l'étude de l'art en Chypre ou en Sicile pendant une période déterminée, c'est suivant

le temps écrire un chapitre de l'histoire de l'art byzantin, de l'art espagnol, de l'art italien ou de l'art français.

* * *

C'est avant tout un chapitre de l'histoire de l'art français qu'a voulu nous donner un ancien membre de l'Ecole française

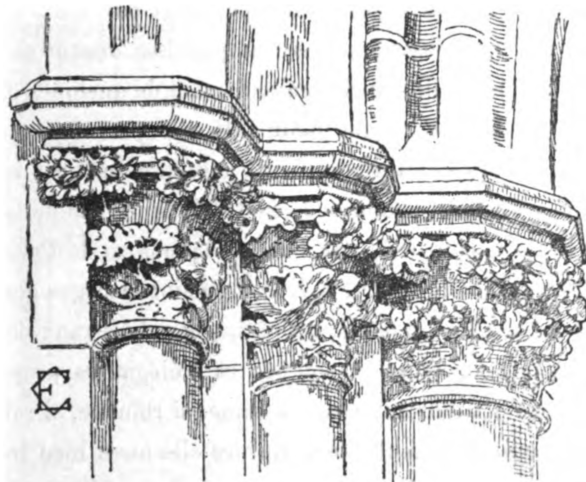


Tympan du grand portail de la cathédrale de Nicosie.

de Rome, M. C. Enlart, dans son ouvrage intitulé: *L'art gothique et la renaissance en Chypre* (1). L'auteur s'est déjà, par des travaux connus, attaché à étudier le rayonnement de l'art

(1) Paris, E. Leroux, 1899. L'auteur a gracieusement mis à ma disposition les planches qu'il a dessinées lui-même pour son livre. Je l'en remercie vivement. Les figures que je peux ainsi joindre à cet article, montrent quelques exemples de la sculpture française et de l'art italien en Chypre.

gothique à travers l'Europe. Sa mission en Chypre est une étape de ces pieuses recherches qui l'ont conduit, infatigable pélerin, de la Suède à la Sicile, du cœur de la Hongrie à l'extrémité du Portugal. Chypre l'a récompensé de ses efforts. L'ample moisson récoltée montre des morceaux exquis comme la chapelle



Chapiteaux du porche de la cathédrale de Nicosie.

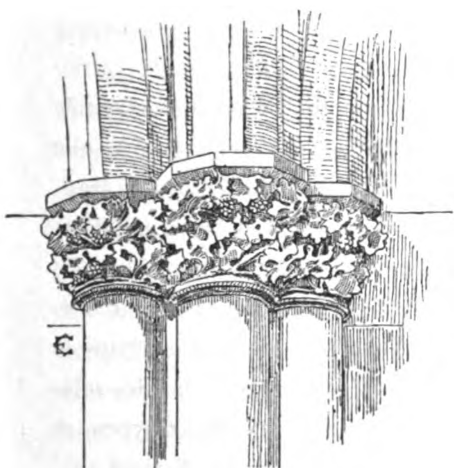
de Saint-Georges des Latins à Famagouste, à côté de l'élégance fleurie de la cathédrale de cette même ville et de la puissante beauté de l'abbaye de Lapaïs.

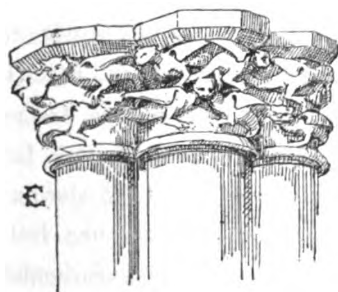
On le voit déjà, l'art français s'est manifesté en Chypre spécialement dans l'architecture et la sculpture. Et comme simultanément l'art italien s'y est introduit, mais seulement sous la forme de la peinture, il m'a semblé qu'il y avait à cette sorte de division dans le domaine de l'art des raisons plus profondes que les faits, raisons qui tiennent au caractère de chaque peuple. Avant d'en entreprendre l'analyse, il est nécessaire de connaître exactement comment se sont exercées en Chypre l'influence française et l'italienne, les circonstances qui les ont favorisées et les œuvres qu'elles ont produites.

La cathédrale de Nicosie présente les restes les plus anciens. Son fondateur, l'archevêque Thierry († 1210) était parisien; il est naturel que l'on retrouve dans son œuvre la copie des modèles du nord de la France. Cette influence est vers 1250 remplacée par celle de la Champagne. Celle-ci s'xplique par le mariage du roi Hugues I avec Alix de Champagne et par l'établissement en Chypre de nombreuses familles champenoises. Jusque vers 1320, l'art champenois domine, mélangé seulement de quelques éléments du midi de la France. Ce fut pour l'île une période de prospérité; elle vit alors s'élever ses plus beaux monuments: la cathédrale de Famagouste, commencée en 1300, le porche de la cathédrale de Nicosie, construit par l'archevêque Jean de Polo (1312-1332), Notre-Dame de Tyr à Nicosie, Saint-Georges des Latins et Sainte-Anne à Famagouste, les bâtiments claustraux de Lapaïs présentent une construction soignée et d'élégantes proportions.

A côté de cette architecture si saine, si robuste, si raisonnée, a dû s'épanouir une école de sculpture elle aussi bien française. Malheureusement il n'en subsiste presque rien. Trois siècles de domination turque ont fait plus en Chypre que dans tout autre pays resté chrétien les guerres, les invasions, les incendies et les révolutions. Les niches s'ouvrent béantes aux portails des cathédrales; le mobilier des églises a été détruit et en même temps les statues qui devaient les orner. Pour se faire une idée de ce que pouvaient être ces œuvres disparues, il faut se contenter des morceaux de sculpture décorative que les iconoclastes ont respectés. Or il y en a d'excellents: tels ces deux anges du grand portail de la cathédrale de Nicosie, qui encensaient des statues aujourd'hui absentes; tels ces chapiteaux du porche du même monument, sur la corbeille desquels courent des branches souples, des touffes de feuillages chiffonnés, suivant le goût du quatorzième siècle; tels, dans la charmante église de Saint-Georges des Latins à Famagouste ces autres chapiteaux ornés les uns

de pampres et de grappes, les autres de dragons ailés ingénieusement groupés. Tout n'est pas de la même valeur dans la sculpture des monuments de Chypre. Elle s'alourdit au milieu du quatorzième siècle. Certains ateliers, par exemple ceux qui ont travaillé à Lapaïs, montrent une fâcheuse prédilection pour une sorte de feuillages, non seulement touffus, mais massés, très ronds et très lourds. Néanmoins les trop rares spécimens de sculpture française que M. Enlart a pu recueillir suffisent pour faire regretter vivement ce que les Turcs ont fait disparaître.





Chapiteaux de Saint-Georges des Latins à Famagouste.

Le grand intérêt des monuments chypriotes réside moins dans leur valeur propre que dans la rareté de monuments analogues en France même. La guerre de cent ans a arrêté le merveilleux mouvement de construction, qui, né avec le douzième siècle, avait trouvé dans la prospérité du treizième la condition la plus favorable à son développement. Il est difficile de découvrir en France un édifice important qui ait été entrepris et achevé au cours du quatorzième siècle; aucun n'offre, en tous cas, comme le fait très justement observer M. Enlart, l'importance et l'unité de la cathédrale de Famagouste. En sorte que les cons-

tructions françaises de Chypre viennent enrichir de la plus heureuse façon une page un peu pauvre de l'histoire de notre art national.

* * *

La situation même de Chypre au milieu de la Méditerranée l'exposait à subir, à côté de l'influence de l'art français, que devait nécessairement amener l'établissement d'une dynastie française, celles de l'art byzantin, de l'art espagnol et de l'art italien. L'art espagnol n'a doté l'île d'aucun monument intéressant. Le voisinage de l'Italie y fut beaucoup plus sensible. Pendant plusieurs siècles, les Génois et les Vénitiens se sont partagé le commerce d'une grande partie de la Méditerranée. Mais les relations commerciales qu'ils pouvaient entretenir avec Chypre et que favorisaient de nombreux privilèges, ne leur suffisaient pas. Les Génois débarquèrent en 1373, pillèrent les villes et gardèrent Famagouste. Les Vénitiens ne devaient pas rester en arrière. En 1464, Jacques le Bâtard, fils naturel du roi Jean II, après avoir détrôné sa sœur la reine Charlotte, épousa Catherine Cornaro, filleule et fille adoptive du sénat de Venise. Les Vénitiens ne lâchèrent plus prise. Subitement en 1473, Jacques mourut, et l'année suivante son jeune fils. Dès lors une lutte acharnée s'engagea entre Catherine et la république vénitienne, jalouse de transformer en possession son protectorat. La reine résista seize ans ; elle finit par abdiquer en 1489. L'île demeura colonie de Venise jusqu'en 1570 ; elle tomba alors entre les mains des Turcs.

Chypre, objet de la convoitise de Gênes et de Venise ; les Génois maîtres d'une partie de l'île en 1373, les Vénitiens maîtres de l'île entière un siècle plus tard ; la position même de Chypre sur le chemin de Constantinople et de l'Orient, en faut-il davan-

tage pour y expliquer la présence d'ouvrages italiens, à côté des monuments français?

Les morceaux italiens antérieurs à la conquête vénitienne sont rares. M. Enlart a signalé le portail de Saint-Georges des Latins à Nicosie. Il a été assurément remanié. Sur des colonnettes d'un assez bon travail français du début du quatorzième siècle repose une archivolte dont les pampres, les denticules, les torsades et les rosaces rappellent certains travaux en terre cuite de la Lombardie, particulièrement les arcades des cloîtres de la chartreuse de Pavie. La suppression de plusieurs claveaux a transformé son plein cintre en un arc surbaissé. On peut rapprocher de cette décoration assez riche, mais d'un goût médiocre, le tombeau de Saint Mammas à Morfou. Pourtant, malgré ses fleurettes et ses torsades, son caractère est moins nettement italien; certains feuillages ont dans la régularité de leur modelé comme une sorte de rythme plus français.

Plus nombreuses sont les œuvres vénitiennes. Sous le porche occidental de Saint-Nicolas de Nicosie, une série de chapiteaux à décoration très lourde peut remonter aux dernières années du quinzième siècle; M. Enlart les compare aux chapiteaux du palais des Doges. La renaissance a donné à Nicosie des façades de maisons avec des fenêtres à frontons, à Famagouste une porte formant une sorte d'arc triomphal, ornée de bossages, de modillons et de colonnes, et la partie inférieure de la façade du palais royal, percée de trois grandes arcades, enfin les bâtiments claustraux du monastère de Haïa Napa.

Assurément l'œuvre la plus importante qu'aient entreprise en Chypre les Vénitiens est la fortification de Famagouste. Les remparts élevés par les Génois étaient devenus insuffisants et n'étaient plus capables de résister à l'artillerie. Il fallut les renouveler. Commencés en 1492, les travaux ne furent achevés qu'en 1567. C'est une des plus belles et des plus solides défenses

qu'ait élevées le seizième siècle. On peut l'attribuer, au moins en partie, à Giovanni Girolamo Sammicheli, qui mourut à Famagouste même en 1559. Il était fils de Paolo et neveu du fameux Michele Sammicheli, qui dota de fortifications Venise, Vérone et toute la Vénétie. Giovanni n'est sans doute pas étranger à la façade du palais royal et à la porte de Famagouste, dont j'ai déjà parlé. Les gros bossages, les colonnes, les architraves, les triglyphes et la belle ordonnance qui, tout en suivant l'art classique, n'exclut pas une certaine liberté, rappellent beaucoup le style des célèbres portes que construisit Michele Sammicheli et qui sont ses meilleurs morceaux d'architecture. Ajoutons enfin que l'art vénitien a meublé les églises d'un assez grand nombre d'iconostases, de chaires, de retables dorés.

L'apport de l'art italien en Chypre serait en somme bien faible, s'il ne comprenait que quelques portails d'églises, des façades de palais et des maisons, des constructions militaires et des boiseries sculptées. Mais une riche série de peintures en augmente singulièrement l'intérêt.

On peut former trois groupes des décorations murales qu'on rencontre dans les églises de Chypre, les mosaïques toutes byzantines, les peintures byzantines et les peintures de style italien. M. Enlart a laissé complètement de côté les mosaïques et les peintures byzantines, comme du reste les églises byzantines elles-mêmes. Il s'est contenté de signaler très rapidement les mosaïques absidales des églises de Chiti, de Lythrankomi, les peintures d'Antifonitissa, de Pelendria et de Saint-Jean de Bibi à Nicosie. La description des peintures italiennes est plus complète, parce qu'elles couvrent les murs de monuments français.

Les plus anciennes sont probablement celles qui ornent le chœur de l'église de l'abbaye de Lapaïs. Sur les murs sont simulés des joints rouges que coupe, à $1^{m}$ 50 du sol, un bandeau chargé des médaillons des douze apôtres. Sous le porche de l'église la

décoration est presque complètement effacée; cependant une des arcades latérales a conservé presque intacte une série de figures des évangélistes alternant avec des prophètes. La forme des médaillons, les couleurs où dominent les ocres rouge et jaune, la terre de Sienne, le bleu gris plus ou moins sombre, et surtout le caractère du dessin, permettent de reconnaître dans ce travail la main d'artistes siennois. Le style est élégant et l'ensemble fait penser à certaines peintures du palais public de Sienne. Siennoises également les fresques bien altérées de l'église des Franciscains à Famagouste; elles se présentaient dans un encadrement où des écus étaient reliés entre eux par des rinceaux de feuillages stylisés peints en gris sur fond d'ocre rouge. Dans la même ville, l'église de Notre-Dame du Carmel montre une suite plus complète de tableaux dont quelques-uns sont de caractère byzantin. Mais le Saint-Georges, avec son nimbe gaufré, avec la forteresse de briques qui se dresse à l'arrière plan, une sainte tenant un livre, sous une arcature, enfin des saints dans lesquels on peut voir des prophètes, relèvent assurément de l'école siennoise qui a travaillé à Lapaïs; de même dans l'église des Nestoriens de Famagouste,



Peintures du porche
de Lapaïs.

au milieu d'œuvres byzantines, quelques morceaux italiens, une annonciation, une jolie figure d'ange, reste d'un grand sujet détruit. Ces morceaux de style siennois doivent être presque tous attribués à la première moitié du quinzième siècle; quelques-uns seulement, comme la bande du chœur de Lapaïs, comme le Saint-Georges de Notre-Dame du Carmel à Famagouste, peuvent remonter un peu plus haut.

Une dernière suite, qui décore les murs de la chapelle royale de la Passion à Pyrga, comprend deux parties distinctes: dans la première, les sujets, relatifs à la vie du Christ (résurrection de Lazare, entrée à Jérusalem, la Cène, le Christ au jardin des Oliviers), montrent un style italien dont la tradition byzantine n'est pas encore effacée; c'est ainsi que dans la Cène le Christ est placé à droite de la table. La seconde série, datée de 1421, est purement italienne. On y voit des saints, un tableau du Calvaire et une descente de croix. L'intérêt en est relevé par les portraits du roi Janus et de la reine Charlotte, représentés au pied de la croix.

En constatant l'état de ruine de la plupart des églises de Chypre, en tenant compte de tout ce que les Turcs ont dû détruire, il est permis de juger cet ensemble de peintures italiennes relativement riche. D'ailleurs les textes signalent dans plusieurs monuments des décorations aujourd'hui disparues. C'est ainsi que Nicolas de Martoni parle du semis d'étoiles d'or sur fond bleu que l'on voyait à la voûte du chœur de la cathédrale de Nicosie; l'archevêque Jean de Polo (1319-1330) l'avait fait exécuter.

L'Italie a donc contribué largement, par ses peintres, au développement de l'art en Chypre.

* * *

Voilà constaté un fait très important: l'art français et l'art italien se sont rencontrés en Chypre sans se mélanger, sans se pénétrer; bien plus ils se sont superposés l'un à l'autre, sans qu'il y ait eu fusion; dès le quatorzième siècle, des peintres siennois ont couvert de leurs terres et de leurs grisailles les murs de monuments purement français; les églises du quinzième siècle continuent à montrer l'application de tous les principes de la construction française et l'influence de l'art italien sur l'architecture de Chypre est, nous l'avons vu, pour ainsi dire nulle, avant la conquête vénitienne. Notons d'autre part, comme le fait remarquer M. Enlart, que Chypre n'est pas le seul pays où pareil phénomène puisse être observé. En terre française, on en relève un exemple fameux: M. Müntz a montré la peinture siennoise brillant sur les murs français du palais d'Avignon. D'où vient que dans leur marche conquérante à travers les pays chrétiens d'alentour, l'art italien et l'art français se soient rencontrés, sans se modifier l'un l'autre? Il semble que par un accord tacite, ils se soient tracé chacun son domaine, se réservant de s'exercer très spécialement l'un dans la peinture, l'autre dans l'architecture et la sculpture. Comment expliquer cette singularité? Il me semble nécessaire, pour en mieux discerner les causes, de pénétrer plus avant dans l'analyse des caractères de l'art gothique d'une part, de l'art italien de l'autre.

L'art gothique, ou plutôt l'architecture gothique, est un art sans tradition. Quels que soient les éléments qui ont participé à sa genèse, éléments romains, éléments byzantins, éléments barbares, elle se les est si parfaitement assimilés qu'on ne les retrouve plus

en elle, quand on les y cherche. Car s'il est vrai que cette éclosion merveilleuse, au courant du douzième siècle, corresponde à un mouvement général de construction, réponde à une recherche fiévreuse dans tous les pays chrétiens du type parfait de l'église ; s'il est vrai que ce mouvement de construction coïncide lui-même très exactement avec un essor de la foi qui entraîne l'Occident vers l'Orient dans le grand flot des croisades ; s'il est vrai qu'il suive de près un mouvement général des idées qui se manifeste ailleurs par les revendications communales, n'est-il pas vrai aussi pour l'architecture gothique, que le secret de sa force réside dans ce très petit fait : l'artifice de bander un arc de pierre sous les arêtes d'une voûte romaine ? De cet artifice très humble et pourtant excellent de la croisée d'ogives, l'architecte français tirera des conséquences immenses et imprévues ; il le développera, le complètera, le fortifiera par des membres nouveaux et par de nouveaux artifices, lui appliquant les qualités essentielles de son caractère, " généralement raisonneur, curieux de nouveautés et épris de franchise en toutes choses " (1). Loin de dissimuler les artifices de sa construction, il en fera sauter aux yeux la structure intelligente ; ce sera la beauté de son œuvre. Rien d'inutile, rien qui ne soit motivé, rien qui soit purement décoratif. Telle semble être sa devise et pourtant son église, campée sur arcs boutants comme sur de longues béquilles, a belle allure. Le maître de l'œuvre ira plus loin dans son amour de la vérité. Il rejettera de la décoration les moulures classiques, perles, oves, rais de cœur. La feuille stylisée de l'acanthe lui paraîtra monotone et se penchant vers la flore des bois et des champs, il se fera le plus délicat des naturalistes. Il appliquera les mêmes qualités de robuste sincérité à la statuaire, quand levant les yeux de la

(1) C. Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie,* p. 222, en note.

terre et les tournant vers l'homme, il abordera le redoutable problème de la ronde bosse. Car pour lui, la statuaire est aussi un art sans tradition (1); il l'aborde avec une hardiesse très jeune et sa franchise créera des chefs-d'œuvre.

Faut-il chercher ailleurs l'explication de cette apparition comme spontanée de la statuaire dans nos cathédrales, au milieu du douzième siècle? Et si l'écolâtre de Chartres nous dit que la statuaire doit être bannie des églises comme impie, la peinture seule étant réservée à raconter l'histoire des saints, le fait de voir, malgré la doctrine ecclésiastique, un peuple de statues envahir les portails, n'est-ce pas le fruit même de ce caractère indépendant, peu soucieux de tradition, mais curieux de nouveautés? N'est-ce pas ainsi que les saints de pierre apparaissent bientôt de toutes parts au seuil des églises, enseignant aux yeux des fidèles l'histoire sacrée que leur foi reconnaît? Rien n'est traditionnel dans ces figures, ni le type, ni l'attitude, ni le vêtement.

Le caractère italien me paraît non seulement différent, mais j'oserais dire opposé. Il conserve des traditions et se montre peu disposé à en changer. En architecture, les églises offrent des dispositions très simples; ni la menace des incendies, pourtant fréquents, n'amènera à les voûter, ni les besoins nouveaux du culte n'en feront modifier le plan. Pour sa construction, " l'architecte italien sent peu le besoin d'étudier sa technique " (2). Il emploie les matériaux les plus vulgaires, quitte à les revêtir de parements de marbre ou de stucs colorés. Assurément le climat favorise ce système: le froid ne gerce pas les enduits et la belle lumière rend acceptables les pires plâtrages. Mais le climat n'explique pas tout.

(1) Cf. E. Bertaux, *L'art religieux au XIII^e siècle. Revue des Deux mondes*, 1er mai 1899.

(2) C. Enlart, *Origines françaises*, p. 222.

L'Italien, à qui l'effort déplaît, cherche à obtenir le plus vite possible un effet : c'est dans ce but qu'il donne à ses murs l'épaisseur strictement nécessaire. Tout est sacrifié à l'ordonnance, à la façade ; peu importe que ce qu'on peut appeler l'esprit de la construction soit en contradiction avec " la forme décorative, choisie plutôt par caprice que par raisonnement " (1) ; nous verrons des façades carrées devant des toits à deux rampants, comme à la Pieve d'Arezzo ; des pignons aigus devant des toits très plats, comme à la cathédrale de Sienne ; c'est l'ordonnance de la façade qui réglera l'aménagement intérieur, tandis que le bon sens français ne peut souffrir rien de tel, multipliant, s'il le faut, les décrochements et ne craignant pas de placer une petite baie à côté d'une autre plus grande ; enfin dans les églises et les célèbres " loggie " de Toscane, on se verra contraint de renforcer les arcades, manifestement trop ouvertes pour l'épaisseur des murs et la force des points d'appui, par d'affreux tirants de fer.

Nous avons vu le sculpteur français porté de lui-même à l'étude de la nature. Quand il ose s'attaquer au corps humain, il y applique le même procédé d'étude directe, de naïveté et de sincérité. L'esprit italien " comprend mieux l'homme que la nature " (2) ; je ne vois guère que les portes de Ghiberti au Baptistère de Florence, où un artiste ait semblé trouver quelque joie dans l'observation attentive des fleurs, des feuillages et des animaux ; l'humble tendresse de Saint François d'Assise n'a exercé aucune influence sur l'art de son pays. Le paysage, l'Italien le comprend comme un décor ; nous lui devons l'art des jardins, mais des jardins dont la nature semble exclue, car les rocailles, les boulingrins et les labyrinthes en font tous les frais. Ainsi

(1) C. Enlart, *Origines françaises*, p. 222.
(2) Taine, *Philosophie de l'art en Italie*, 1866.

la nature doit être un beau décor et, quand elle se dérobe, on use d'un trompe l'œil; l'artifice d'un paysage peint sur un mur en face d'une baie, dont la maison dite de Tibère au Palatin nous montre un très ancien exemple, est encore en vogue de nos jours en Italie. Aussi bien, la sculpture naturaliste importée au treizième siècle par les Français, se transforme-t-elle bien vite sous les doigts des ouvriers italiens. Dans l'abbaye cistercienne de San Galgano, le plus ancien monument gothique de Toscane, élevée seulement une vingtaine d'années après Fossanova et immédiatement après Casamari, la tradition a repris ses droits; la feuille d'acanthe reparaît sur les corbeilles; son modèle stylisé, indéfiniment répété, prépare ces feuillages secs et touffus à la fois, qui, dans les monuments toscans du quatorzième et du quinzième siècle, simuleront des chapiteaux sous des tronçons d'entablement.

Quant à la renaissance de la statuaire qu'illustre Nicolas Pisano dans la seconde moitié du treizième siècle, nous montrerons plus tard, mon ami Bertaux et moi, à propos des constructions de l'empereur Frédéric II dans le sud de l'Italie et en Sicile, que Nicolas a puisé à une source française des principes d'architecture et de sculpture. Sans doute les modèles grecs et romains qu'il a trouvés à Pise, ont profondément modifié son style, comme on s'en persuade en étudiant ses œuvres dans leur ordre chronologique, et singulièrement favorisé le développement de son école, avant que Donatello puisât directement aux sources antiques le secret de son art vivant et tout païen.

Cette renaissance de la sculpture qui apparaît en Toscane au treizième siècle, n'a pourtant eu aucun rayonnement à l'étranger et n'en a eu que très peu en Italie. C'est que l'école française qui, dès 1220, avait doté la France de ses plus beaux tympans de cathédrales et de ses plus admirables portails, avait déjà fait sentir son influence en Allemagne et en Espagne, comme

en Italie même, au moment où Nicolas Pisano attaquait son premier bloc de marbre. C'est peut-être aussi parce qu'une école de sculpture qui s'adonne presque exclusivement à la statuaire, comme le fit celle des Pisans, a moins d'occasion de s'exercer dans des pays qui demandent d'abord des architectes. Et comme au moyen-âge, c'est l'architecte qui appelle le sculpteur, en livrant à son ciseau la surface de ses tympans, en lui ouvrant ses arcatures, les niches de ses portails et de ses contreforts, il y a beaucoup de chance pour que le sculpteur soit français, si l'architecte est français.

Toute différente est la situation du peintre au moyen-âge. Il est indépendant de l'architecte, au moins dans les constructions gothiques où seul le verrier est appelé à jouer un rôle prévu. Les peintures dont on orne les voûtes de grands monuments comme la cathédrale d'Amiens sont très discrètes. Les murs de nos plus somptueuses églises recevaient des panneaux de tapisserie, comme les cathédrales d'Angers et de Reims en ont conservé d'admirables suites, ou offraient seulement à la vue le bel appareil de leur pierre soigneusement layée. D'ailleurs l'église gothique tend à s'alléger de plus en plus; les baies montent et s'élargissent indéfiniment; dans des édifices tels que la Sainte-Chapelle, Saint-Urbain de Troyes, il reste bien peu de surface où le pinceau puisse s'exercer librement. Considérez au contraire que les églises italiennes, même à une époque avancée, sacrifient beaucoup moins les parties pleines aux vides. Voilà un champ plus vaste offert aux dispositions d'un peintre. Considérez aussi que les murs des monuments italiens, étant à l'intérieur comme à l'extérieur le plus souvent recouverts d'enduits, appellent la peinture dont le superbe manteau couvrira leur indigence. On y figure un rien, un treillage, des oiseaux, des amours. C'est le fond de la décoration de Pompeï; la tradition romaine s'est perpétuée jusqu'à nous, en se rajeunissant dans

les " grotesques „ de la renaissance. La fresque gagne non seulement les églises, les salles des palais, mais même les façades des maisons, comme on en voit à Rome.

La tradition elle-même n'a pas été étrangère au développement des arts du dessin en Italie. Toute la péninsule a été pendant de longs siècles tributaire de l'art byzantin; c'est à lui qu'elle doit les décorations de mosaïques des églises de Ravenne, de Saint-Marc de Venise, les peintures des grottes de la terre d'Otrante et de la Basilicate, et indirectement des peintures telles que celles de Sant' Angelo in Formis en Campanie. Enfin la peinture toscane a été longtemps soumise à l'influence byzantine, dont Giotto fut le premier à s'affranchir. L'importance de la peinture dans l'art byzantin est peut-être la meilleure preuve que l'opinion de l'écolâtre de Chartres, citée plus haut, était entrée dans la doctrine de l'Eglise.

L'Italien est donc porté à se faire peintre par les dispositions de ses édifices, par son système de construction, par la tradition byzantine acclimatée depuis plusieurs siècles dans son pays. Ajoutons qu'il y est porté naturellement par son propre tempérament.

Une grande promptitude d'esprit, de la facilité à présenter une idée sous un jour brillant, ou plutôt une prédilection pour l'image au détriment de l'idée, n'est-ce pas là pour une race d'hommes une disposition à s'exprimer d'une manière concrète? Dessiner est vraiment bien sa manière de s'exprimer. Ce goût très prononcé pour l'image, dont j'ai déjà montré les effets sur l'architecture, on le retrouve dans toutes les manifestations de l'art italien, même les moins élevées. Ai-je besoin de rappeler ces coffres florentins du quinzième siècle que les peintres décoraient de triomphes ou de scènes mythologiques? A la même époque le meuble français s'inspirait au contraire de l'architecture; on en retrouve tous les éléments, meneaux, fenestrages,

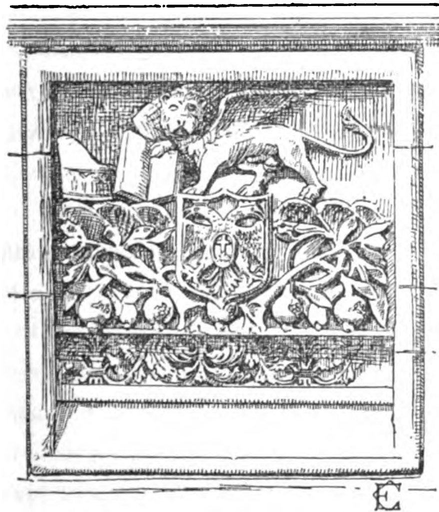
contreforts, dans les bahuts, les chaires et les dressoirs. En un mot, comme l'a dit Taine (1), " si dans les arts du dessin, les Italiens ont pris cette voie, c'est en vertu d'instincts nationaux et permanents ".

Doit-on s'étonner que la peinture italienne ait pu se répandre dans les pays voisins? Elle a été assurément favorisée par les circonstances. M. Enlart a justement insisté sur l'importance qu'a pu avoir pour son introduction en Chypre la visite faite par le roi Pierre Ier à Avignon en 1363. Des peintres italiens étaient fixés à la cour pontificale. " C'est par leur canal, dit M. Müntz (2), que les enseignements de Giotto pénétrèrent non seulement en France, mais encore en Allemagne et en Flandre ". On peut vraisemblablement attribuer à cette influence de la cour pontificale la présence de peintures italiennes au château de Carlsberg en Bohême, construit pour l'empereur Charles IV au milieu du quatorzième siècle par un architecte français, Mathieu d'Arras. La visite de Pierre Ier à Urbain V, ainsi que la présence sur le siège archiépiscopal de Nicosie de Pierre de Chambarlhac, chapelain du pape de 1333 à 1338, de Raymond de Pradèle, de Pierre de Pleine-Cassagne, qui séjournèrent tous à Avignon, éclairent les origines de l'art italien en Chypre. Mais les relations commerciales que l'île a entretenues avec Gênes, Venise, Pise et sans aucun doute avec d'autres villes maritimes de la péninsule, suffiraient pour y expliquer l'importation de la peinture italienne en Chypre.

Ainsi nous avons vu comment le développement simultané de l'architecture et de la sculpture en France avaient doté notre pays d'un art vraiment national. L'art gothique, merveilleusement adapté aux besoins du temps, s'est propagé à travers l'Europe.

(1) *Op. cit.*
(2) *Les papes d'Avignon et les monuments du midi de la France. Magasin pittoresque*, t. LXI.

Il s'est tout naturellement et plus vite acclimaté dans des pays soumis, comme Chypre, à une dynastie française, et il y est devenu ce que M. Enlart a spirituellement appelé notre art colonial. Pareillement, au moyen-âge, les circonstances, le climat, le caractère même de la race ont favorisé en Italie l'essor de la peinture, un peu au détriment des autres branches de l'art. La peinture est devenue naturellement l'article d'exportation de l'Italie.



Le lion de Venise sur une maison de Nicosie.

La peinture italienne, telle que nous la trouvons en Chypre, est un art déjà très vivant, très original et assez bien dégagé des traditions byzantines. Il resterait à distinguer nettement dans quelle proportion les œuvres des artistes qui ont travaillé en Chypre, restent imprégnées d'éléments byzantins du fait de l'origine de l'art italien, et quelle influence ces artistes ont subi du contact des ateliers grecs, encore actifs dans l'île. Notons que dans certaines églises, comme dans la chapelle de Pyrga et à Sainte-Anne de Famagouste, les deux écoles ont travaillé côte

à côte. Au contraire les peintures de Lapaïs sont d'un style aussi pur, aussi libre, aussi fixé que les fresques qui décorent les monuments de Sienne.

Il m'a paru particulièrement intéressant de signaler avec un peu d'insistance dans les *Mélanges*, qui voient le jour en terre italienne, les monuments élevés en Chypre par la renaissance et cet ensemble de peintures murales qu'un historien de l'art italien ne saurait plus négliger.

Le patient voyageur qui voudra chercher, à travers l'Europe, le champ où s'est exercée la peinture italienne au moyen-âge, et en fixer les limites, devra s'arrêter en Chypre, comme s'y est arrêté M. Enlart au cours de son grand pélerinage aux sanctuaires français.

OCTAVE JOIN-LAMBERT.

# LES *CAROLI PONDVS* CONSERVÉS EN ITALIE

## I.

J'ai publié en 1892 à Milan, dans la *Rivista italiana di numismatica*, Ve année, fasc. I, une étude portant le titre: *Pesi proporzionali desunti dai documenti della libra romana, merovingia e di Carlo Magno.* Comme on le voit par ce titre, c'était un vieux thème que je traitais par une méthode nouvelle. Le résultat obtenu était également nouveau; car, par une série d'exemples tirés des textes, j'ai pu établir des proportions entre l'ancien système des poids et de la monnaie et le nouveau système adopté par Charlemagne en 794. Ces proportions jusqu'alors n'avaient pu être obtenues par le moyen trop incertain de la pesée des monnaies; en voici la teneur:

" 1° La livre *caroline* ou *française* (1), était d'un tiers plus forte que la livre romaine et correspondait au poids de 16 onces de celle-ci.

" 2° En diminuant d'un quart le poids ou la quantité des deniers composant la livre *caroline*, on a donc l'équivalent de la livre *romaine*.

" 3° Six sous d'or formaient le change d'une livre d'argent de poids romain, taillée suivant ce poids en 240 deniers, et égalaient 180 deniers carolins.

(1) J'ai traduit par «carolin» et «français» les adjectifs qualificatifs «*karoliscus*» et «*franciscus*», fournis par les textes de l'époque carolingienne; ils sont usités pour indiquer le nouveau système créé par Charlemagne en 794.

„ 4° Huit sous d'or équivalaient à une livre d'argent, de poids carolin, comptant 240 deniers carolins „.

En outre, j'ai déterminé les phases par lesquelles était passée la réforme elle-même, et enfin j'ai pu constater que la livre antique " *libra antiqua* „ usitée en Gaule sous les Mérovingiens n'était pas la livre romaine régulière, de 12 onces à ce poids, mais une livre " gallique „ pesant 13 onces romaines et $^2/_{10}$ d'once.

Aux textes dont je me suis occupé dans la susdite étude, j'ajoute maintenant des monuments qui viennent apporter une lumière nouvelle sur le système pondéral adopté par Charlemagne, et nous faire connaître en même temps le poids effectif de l'unité de ce système. Ces monuments sont des poids en bronze portant la légende: CAROLI PONDVS, soit: " Poids de Charlemagne „.

Deux de ces poids seulement étaient connus. L'un est celui publié en 1786 par Zanetti (1), et qui se trouvait déjà à cette époque au Musée de Bologne. L'autre fut publié il y a seulement quelques années, en 1889, par le métrologiste français M. Louis Blancard (2). Ce second poids est conservé au Musée Kircher de Rome.

Aujourd'hui, un heureux hasard m'a fait découvrir trois autres exemplaires de ces importants et rares monuments. Deux se trouvent au *Musée profane de la Bibliothèque du Vatican*, et j'en dois la connaissance à l'extrême obligeance de mon ami, Henri Stevenson, le regretté conservateur du cabinet des médailles de cette Bibliothèque. J'eus connaissance du troisième et dernier, qui se trouve à la Bibliothèque Malatestienne de

(1) Guid'Antonio Zanetti, *Nuova Raccolta delle Monete e Zecche d'Italia*. Bologna, 1786. T. IV, p. 66 et 67, note 44.

(2) Louis Blancard, *La livre de Charlemagne d'après le «Caroli Pondus» du Musée Kircher*, dans *Annuaire de la Société Numismatique*. Paris, 1889. T. XIII, p. 169.

Cesena, par le bibliothécaire M. A. Piccolomini, à la suite d'une circulaire adressée à cet effet, sur ma demande, à tous les conservateurs des Musées d'Italie.

Ces cinq poids, dont les *Mélanges* donnent les reproductions en phototypie dans leurs dimensions originales (1), ont été par moi soigneusement examinés et pesés. En voici la description :

I. *Bibliothèque du Vatican.* Exemplaire pesant 41 grammes 05, correspondant à une once et demie d'une livre de 328 gr. 40. Il est de forme ronde aplatie des deux côtés. Sur un des côtés est gravée en caractères capitaux romains, dont les traits forment en profondeur, une entaille aiguë et les extrémités pommettées, la légende circulaire ✠ CAROLI PONDVS. Elle se trouve entre deux cercles concentriques: chacun d'eux est formé par une succession d'annelets non tangents, circonscrits à l'intérieur et à l'extérieur par un trait continu. Au milieu, deux évidements circulaires et également concentriques ; l'un au centre formant godet, l'autre en forme d'anneau près du petit cercle d'annelets. Sur le revers, au milieu, quatre annelets disposés en losange et poinçonnés avec le même poinçon que les annelets de l'avers. Ce poids recouvert d'une patine verte émaillée est bien conservé. Diamètre 36 mill. ; épaisseur 6 mill.

II. *Même Bibliothèque.* Cet échantillon pèse 108 gr. 25, soit quatre onces d'une livre de 324 gr. 75. Il est semblable au poids précédent, excepté une abréviation sur la légende ✠ CAROLI PŌDVS ; cette légende est entre un tour d'annelets à l'extérieur et un simple trait continu à l'intérieur, au lieu d'être entre deux tours d'annelets. Patine roussâtre à taches vertes. Traces très visibles d'usure. Diamètre 39 mill. ; épaisseur 11 mill.

(1) Voir, plus loin, la planche I.

III. *Bibliothèque de Cesena.* Poids pareil au précédent pesant 109 gr. 70, soit quatre onces d'une livre de 329 gr. 10. La légende, de même que celle du poids précédent, a une abréviation sur l'O de PŌDVS. Un seul tour d'annelets près des bords. Conservation parfaite, ne présentant aucune trace d'usure et portant encore sur toute la surface les striures primitives faites par la lime. Patine luisante de couleur vert foncé. Sur le côté de la légende de légères oxydations faciles à enlever. Diam. 48 mill.; épaisseur 7 mill.

IV. *Musée Kircher de Rome.* Poids pareil aux précédents pesant 186 gr. 65 ou sept onces d'une livre de 319 gr. 97. Il a perdu sa patine qui évidemment a dû être enlevée à l'aide d'un acide; aussi le métal se présente-t-il avec sa couleur naturelle. Sur les bords et sur le revers, des oxydations rouges profondes et creuses en quelques endroits. Ces oxydations ont été frottées, peut-être avec la pierre ponce, pour obtenir les plans. Diam. 45 mill.; épaisseur 14 mill.

V. *Musée civique de Bologne.* Ce poids donne la pesée de 274 gr. 80, soit dix onces d'une livre de 329 gr. 76. Il diffère des autres poids en ce que la légende n'est pas précédée de la petite croix, et en ce que le tour d'annelets extérieur n'existe pas; de plus les lettres, gravées d'un seul trait mince, n'ont pas l'élégance et la forme proprement romaine de celles des poids précédents: leurs extrémités, au lieu d'être pommettées, se terminent par un point triangulaire. Evidemment ce poids fut fabriqué dans un atelier différent et appartient à une époque moins ancienne. La patine n'est pas uniforme; elle est forte en quelques endroits. Le revers porte des stries en tous sens, probablement faites avec un ciseau, mais qui n'ont pas altéré le poids. Diam. 48 mill.; épaisseur 17 mill.

Grâce à ces échantillons de poids on peut espérer obtenir le véritable poids effectif de cette unité qui est parvenue jusqu'à

nous sous la dénomination de " Poids de Charlemagne „; mais leur authenticité n'a pas été reconnue de tous. En effet, M. Blancard en 1889 ayant annoncé la précieuse découverte d'un véritable CAROLI PONDVS, celui du Musée Kircher de Rome, M. Prou au contraire déclare maintenant apocryphes et sans aucune valeur scientifique, non seulement le poids susdit, mais, sans exception, tous les autres portant la même légende CAROLI PONDVS (1).

Qui donc des deux savants est dans le vrai? Voilà ce que nous devons impartialement rechercher; car, si ces poids constituent réellement une incohérence historique et scientifique, il est juste qu'ils soient laissés de côté; mais si, au contraire, ce sont de vrais et authentiques échantillons de la série des " poids de Charlemagne „, ne nous fourniront-ils pas la preuve matérielle depuis longtemps cherchée du poids effectif de cette célèbre unité pondérale? Oui, certes.

Le CAROLI PONDVS du Musée Kircher de Rome a été retrouvé par Jean-Baptiste de Rossi qui communiqua sa découverte à M. Blancard (2). Personne ne conteste l'autorité du célèbre archéologue italien en matière d'antiquités et plus particulièrement pour ce qui concerne les monuments du moyen-âge.

M. Blancard ne put pas examiner l'original de ce poids, dont il n'eut que l'empreinte, et en hommage à de Rossi il adopta son opinion. M. Blancard a bien fait, car l'authenticité de cette

(1) Maurice Prou, *La livre dite de Charlemagne* dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* T. LIV, Paris, 1896, pp. 214-263.

(2) Blancard, *Mémoire cité :* «Je dois ce précieux renseignement à l'extrême bonté d'un ami aussi gracieux qu'illustre, le commandeur J.-B. de Rossi, qui a bien voulu, en outre, m'obtenir des savants romains que j'ai nommés plus haut (MM. Gamurrini et Pigorini) les excellentes empreintes qui m'ont servi à dessiner et faire graver ma vignette».

pièce est tellement évidente, qu'une grande connaissance de tels objets n'est pas nécessaire pour la juger vraie et authentique de prime abord.

M. Prou, lui non plus, ne put pas voir le poids du Musée de Bologne, dont il dit avoir eu connaissance par M. J.-Adrien Blanchet. La preuve de la fausseté de ce poids, selon M. Prou, résiderait dans les lettres de la légende d'une maigreur extraordinaire " formées d'un seul trait et telles qu'on en chercherait vainement de semblables sur les monuments authentiques du IX[e] siècle ". En réalité, la conviction immédiate de la prétendue fausseté de ce poids et *de tous les autres* ne vint pas à M. Prou de la forme des lettres, mais plutôt du fait que le système pondéral de ces poids était en désaccord avec celui qu'il cherchait. Le dilemme suivant se présentait à lui: ou bien tous les CAROLI PONDVS étaient vrais, et alors l'opinion qu'il avait soutenue au sujet de la livre de Charlemagne était inexacte; ou tous étaient faux, et alors son opinion restait possible. M Prou préféra la seconde partie du dilemme, à savoir, que tous les CAROLI PONDVS, *connus* ou *non connus* de lui devaient être faux.

Voici ce que M. Prou, après avoir constaté qu' " aucun texte de l'époque carolingienne ne fait allusion à une nouvelle livre créée par Charlemagne " (*sic*), dit des CAROLI PONDVS:

" Si les textes ne peuvent nous apporter aucune lumière, serons-nous plus heureux avec les monuments? On conserve au Musée royal d'antiquités de Bruxelles un poids en cuivre avec l'inscription *Rodulfus negotiens;* il pèse 327 gr. 10; il est donc l'équivalent de la livre romaine (327 gr. 453, d'après Boeckh). Mais sa date est incertaine; nous n'avons, pour la fixer, que la forme des lettres, ce qui est un criterium insuffisant. Tandis que certains archéologues y ont vu un monument antérieur au IX[e] siècle, d'autres l'ont reporté au X[e] siècle. Du reste, quelle

conclusion prendre de ce poids? S'il remonte à l'époque mérovingienne, il ne nous apprend rien de nouveau, puisque l'on sait par ailleurs *que la livre romaine a été usitée en Gaule avant le IXᵉ siècle;* s'il est postérieur à Charlemagne, il prouve que les efforts de ce souverain n'avaient pas eu un plein succès et que certaines cités, après avoir adopté une livre conforme aux ordonnances impériales, l'avaient abandonnée par la suite pour revenir à un antique usage.

„ San-Quintino dit avoir eu entre les mains *six ou sept poids d'une authenticité incontestable, avec la légende* "*Pondus Caroli* „, *et qui prouvaient que la livre romaine avait persisté au temps de Charlemagne.* En tout cas, nous verrons plus loin *qu'il est impossible que la livre romaine ait été celle sur laquelle se réglait la taille des deniers.* Un poids dont Gruter a donné l'image, et qui faisait partie de la collection Maffei, *semble corroborer l'affirmation de San-Quintino, à savoir que les poids à la légende Pondus Caroli rentraient dans le système romain.* En effet, ce poids était égal à 3 onces et 20 scrupules de la livre usitée à Rome au XVIᵉ siècle et qui devait être la même qui a persisté jusqu'au XVIIIᵉ siècle, à savoir une livre correspondant à 339 gr. 0728; le *Pondus Caroli* de Gruter aurait donc pesé 108 gr. 34; ce serait un poids représentant 4 onces de la livre romaine, avec un léger affaiblissement de moins d'un gramme. Lupi a cité, en 1734, un *Pondus Caroli* dont le poids correspondait, dit-il, à une demi-livre, moins une demi-once, soit 155 gr. 4084; c'était donc à peu près le poids de l'antique demi-livre romaine (163 gr. 726). On trouve dans le même auteur le dessin d'un globule de cuivre portant l'inscription IVSTA LIBRA et qui pesait 11 onces et demie de la livre romaine du XVIIIᵉ siècle, soit 324 gr. 944; évidemment, c'est un équivalent de l'antique livre romaine de 327 gr. 453. Il existe au Musée civique de Bologne un *Pondus Caroli*, dont

je dois la connaissance à M. J.-Adrien Blanchet; c'est un disque rond sur lequel on lit en légende circulaire PONDVS CAROLI; son épaisseur est de 17 millimètres. Il pèse 273 grammes (*sic*) (1), c'est-à-dire qu'il représente à peu près 10 onces de la livre romaine. Mais il est évident que l'inscription gravée sur ce monument ne remonte pas à l'époque carolingienne: les lettres, d'une maigreur extraordinaire, formées d'un seul trait, sont telles qu'on en chercherait vainement de semblables sur les monuments authentiques du IX[e] siècle; c'est là, sûrement, l'œuvre de quelque savant faussaire de la Renaissance. J'en dirai autant du *Pondus Caroli* conservé au Musée Kircher; son poids est de 185 grammes (2), soit un peu moins de 7 onces de la livre romaine. M. Blancard y voit une demi-livre, d'où cette conclusion que la livre de Charlemagne pesait environ 370 grammes. Mais, si l'on devait échafauder quelque théorie sur les monuments qui portent l'inscription *Pondus Caroli*, pourquoi donnerait-on la préférence à l'un d'eux? Car les conclusions auxquelles amène le poids du Musée Kircher sont en contradiction avec celles qu'on peut tirer des autres poids analogues. Peut-être serait-il plus sage de ne tenir aucun compte de tous ces prétendus poids de Charlemagne. En tous cas, il faudrait établir préalablement leur authenticité et, celle-ci une fois reconnue, déterminer l'époque de leur fabrication, car il ne résulte pas de la désignation *Pondus Caroli* qu'ils soient contemporains de Charlemagne, puisque nous avons vu cette expression employée dans les textes du XIII[e] siècle „.

(1) La pesée du *Caroli Pondus* du Musée de Bologne a été faite par moi-même en compagnie de M. Frati, directeur du Musée. Cet échantillon nous a donné un poids de 274 gr. 80.

(2) Le *Caroli Pondus* du Musée Kircher m'a donné un poids de 186 gr. 65, soit 1 gr. 65 en plus du poids déclaré par M. Blancard.

Et par rapport au poids effectif que la livre de Charlemagne aurait dû avoir, M. Prou concluait " qu'il n'est pas déraisonnable de penser que Charlemagne a voulu faire du système des poids et mesures un tout bien coordonné. Nous avons dit qu'il avait cherché à unifier les mesures et qu'il avait choisi pour étalon un muid plus fort que le muid ancien de la moitié, puisque deux muids nouveaux valaient trois muids anciens. S'il a établi la même relation entre la livre qu'il adopta et la livre romaine évaluée à 327 gr. 453, la livre nouvelle aurait dû peser 491 gr. 179 ".

Ce n'est pas proprement à M. Prou que nous devons cette affirmation que la livre antique " *libra antiqua* " usitée en Gaule sous les Mérovingiens était la livre romaine. Cette affirmation date de beaucoup plus loin. Sans savoir d'où elle venait et sur quoi elle se fondait, elle fut acceptée par tous, numismatistes et métrologistes, comme une sorte d'article de foi. Où donc est l'origine de cette affirmation? Dans des textes français, non certainement, car par eux nous savons au contraire et avec certitude que la livre antique usitée en Gaule n'était pas la livre romaine, mais une livre " gallique ". L'origine de cette affirmation ne se trouve pas non plus dans des textes italiens. En effet, à quelle époque nous, Romains, avons-nous eu des livres-monnaie, anormales de 25 et de 22 sous? Ces livres, si elles avaient existé, auraient dû être anormales également dans leur poids.

La démonstration, comme nous l'avons dit ailleurs, repose sur le fait suivant:

Lorsqu'on mit fin à la frappe du sou d'or, remplacé définitivement par le denier d'argent, pour payer tous les cens, toutes les régales, les amendes etc., qui jadis avaient été constitués en cette monnaie d'or, il fallut donner leur équivalent en deniers d'argent. Cet équivalent changea selon le système d'après lequel les différents deniers avaient été taillés.

Les périodes monétaires en Gaule, furent au nombre de trois: d'où trois évaluations différentes du sou d'or en deniers d'argent.

Les textes ne nous donnent pas le prix du sou d'or pendant la première période, la mérovingienne, qui se termina en 755 par l'ordonnance de Vernon. Le sou d'or est indiqué alors par les expressions " *solidus* " ou " *solidus auri* ". Dans la deuxième période, qui dura depuis 755 jusqu'à 794, le prix du sou d'or fut fixé à 40 deniers d'argent. Avec la troisième et dernière période, qui commença en 794 par la réforme de Charlemagne, prit fin l'évaluation du sou d'or à 40 deniers qui fut remplacée par celle de 30 deniers nouveaux. Ce sont les textes italiens qui nous donnent cette dernière évaluation.

Par les textes italiens nous savons aussi que six sous d'or formèrent l'équivalent d'une livre d'argent de poids romain, et, comme dans la deuxième période le prix du sou d'or était de 40 deniers d'argent, pour une livre de ce poids, il fallait alors 240 deniers, tandis que pendant la troisième période dans laquelle le prix du sou d'or était de 30 deniers nouveaux il fallait 180 de ces deniers pour une même livre.

Nous avons donc dans ces évaluations la démonstration métrologique que cette livre de poids, que Pépin, en 755, divisait nouvellement pour la monnaie en 22 sous, au lieu de 25, n'était pas la livre romaine de 12 onces romaines, mais une autre livre plus forte d'un dixième, qui est la livre " gallique ", car elle ne correspondait pas à six sous d'or de 40 deniers — soit 240 deniers, prix d'une livre d'argent à poids romain — mais à six sous et $^{6}/_{10}$ de sou — soit 264 deniers — qui donnaient un poids d'argent correspondant à 13 onces romaines et $^{2}/_{10}$ (1).

(1) Une autre preuve que la livre gallique était plus forte que la livre romaine, c'est que 300 deniers mérovingiens donnent un poids effectif de 345 gr. 30, du moment que, d'après M. Guérard, le denier

Maintenant que nous avons établi ce point essentiel de la question, à savoir, que la livre antique usitée en Gaule était une livre gallique, de divisions et de poids anormaux, nous verrons la réforme carolingienne se présenter sous un nouvel aspect, et nous verrons aussi que le but de cette réforme ne fut pas de faire abandonner le poids romain, comme on l'avait faussement cru, mais au contraire de le remettre en vigueur. Comment donc avons-nous pu croire que Pépin et Charlemagne, ces grands législateurs qui, pour le bien de leurs sujets, nous empruntèrent à nous Romains tout ce que nous avions de bon, soit dans les arts, soit dans les sciences, auraient violé à ce point la logique et le bon sens: l'un, Pépin, aurait établi des divisions anormales nouvelles pour remplacer d'autres divisions anormales préexistantes dans la livre romaine; l'autre, Charlemagne, agissant à sa fantaisie, aurait imposé une livre nouvelle d'un poids tel qu'il n'aurait eu nul rapport ni avec celui des livres préexistantes ni avec le poids même de la livre romaine!

Tout cela ne résiste pas à une juste critique: ni les textes ni les échantillons connus des poids ne confirment ces idées.

Au contraire, les considérations précédentes doivent bien nous convaincre que les nouveaux législateurs francs travaillèrent d'accord à une même réforme, Pépin en ramenant en usage le système romain des poids et de la monnaie, Charlemagne en complétant et en généralisant la réforme commencée par son père.

mérovingien pèse en moyenne 21 grains $^2/_3$, soit 1 gr. 151. (B. Guérard, *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races.* Dans *Revue numismatique française,* Blois, 1837, p. 412).

## II.

“ *De moneta constituimus similiter, ut amplius non habeat in libra pensante nisi viginti duos solidos, et de ipsis viginti duobus solidis monetarius habeat solidum unum et illos alios reddat* ” (1).

Cette ordonnance, promulguée solennellement par Pépin à Vernon en 755, est, dans ses nouvelles dispositions, la première pour les monnaies françaises de la deuxième race.

Un passage de l'anonyme d'Aquitaine, aux environs de l'année 845, mentionne une livre antique jadis divisée en 25 sous et à la taille de 300 deniers “ ... *trecenti tales nummi antiquam viginti et quinque solidorum efficiunt libram* ” (2). Cette livre antique doit être la même que celle que Pépin en 755 cessait de diviser, pour la monnaie, en 25 sous et qu'il divisait désormais en 22 sous.

Aux deux précédents textes fait suite celui de la décrétale du concile d'Herstal en 779, qui est le plus complet et par lequel nous savons que 20 sous ou 240 deniers d'argent correspondaient à une livre de 12 onces de poids (3). Cette livre à la double division décimale et duodécimale est la livre romaine; nous la reconnaissons par son prix de six sous d'or, valant

(1) Baluz^e^, cap. I, p. 167. — D. Bouquet, t. V, p. 641.

(2) Mabillon, *Vetera analecta,* in-fol. p. 549.

(3) Baluz^e^ *op. cit.* Decretale precum ann. 779. (Bouquet, p. 648).
« *Unusquisque Episcopus, aut abbas, vel abbatissa qui hoc facere potest, libram donet de argento, aut valentem in elemosinam; Mediocres vero mediam libram; minores vero solidos quinque* »....

« *Comites fortiores libram unam de argento, aut valentem donent in elemosinam. Mediocres mediam libram* ».

« *Vassus dominicus de casatis ducentis mediam libram, de casatis centum solidos quinque, de casatis quinquaginta aut triginta unciam*

chacun 40 deniers d'argent, soit de 240 deniers prix d'une livre d'argent de ce poids, tandis que pour une livre d'argent au poids de la livre de Vernon sous un même système monétaire, il fallait six sous d'or et $^{6}/_{10}$ de sou de 40 deniers, soit 264 deniers d'argent, c'est-à-dire, une quantité d'argent équivalente au poids de 13 onces et $^{2}/_{10}$ de la livre d'Herstal ou romaine.

La nouvelle division également anormale donnée par Pépin à la livre d'argent aurait été, sans doute, inexplicable et bizarre si elle n'avait pas eu le but et l'utilité de pouvoir compter en même temps, probablement avec une proportion plus exacte que ne le permettait la division précédente, deux livres différentes. La livre gallique en 22 sous et à la taille de 264 deniers, et la livre romaine en 20 des mêmes sous et à la taille de 240 des mêmes précédents deniers. Et comme par la nouvelle division la livre romaine était en même temps décimale et duodécimale, à savoir en 20 sous et en 12 onces, en augmentant d'un dixième les uns et les autres, on avait l'équivalent

*unam* ». (D'autres manuscrits donnent: *quinquaginta unciam unam et dimidiam*).

« *Et faciant biduanas atque eorum homines in eorum casatis, vel qui hoc facere possunt* ».

« *Et qui redimere ipsas biduanas voluerit; fortiores Comites uncias tres; Mediocres unciam et dimidiam* ».

« *Minores solidum unum* ».

D'autres manuscrits donnent: *mediocres denarios triginta;* on en tire l'égalité des deux variantes: *unciam et dimidiam* = *denarios triginta*. Donc la livre comprenant 20 sous, pèse 12 onces. Un texte italien de 779, la même année que la décrétale d'Herstal, se réfère également à la livre romaine: « *Regnantes domini nostri viri excellentissimi Carolo et Pippino regibus in Italia, anno regni eorum vigesimo quinto et octavo decimo, vigesima prima die mense februarii, indictione septima feliciter. Constat me Martinus, de vico Mellani, filius quondam Lotoni, accepisse, sicuti et in presenti accepi a te Totone de Campillioni argento ficuratus libras tres, compotati per unaquaque libras dinarios nomero duo centus quatragesta* ». (*Hist. Patr. Monum. Cod. Diplomat. Longobardiae*, p. 129, ch. LXX).

de la livre gallique en 22 sous et en 13 onces romaines et $^{2}/_{10}$ d'once.

La division de la livre romaine en argent, en 240 parties, division attribuée à Charlemagne et qui appartient au contraire à Pépin, ne fut pas une nouveauté, puisque c'était l'ancienne division de cette livre. Un décret de l'empereur Justinien Ier nous apprend que 5 sous d'or formaient alors l'équivalent d'une livre d'argent (1). Le sou d'or valait 24 siliques, ou 48 demi-siliques, $5 \times 48 = 240$. Six sous étaient taillés d'une once et 72 d'une livre d'or à poids romain (2). Les sous d'or italique ou gallique au VIIIe siècle étaient inférieurs au sou d'or impérial, de sorte qu'il fallait 6 de ces sous pour équivaloir à une livre romaine d'argent: c'est pour cela que ce sou valait exactement 40 demi-siliques du sou impérial, correspondant aux 40 deniers qui, à la suite de la nouvelle division donnée par Pépin en 755 à la livre-monnaie, formèrent la nouvelle valeur du sou d'or. Sept sous étaient taillés d'une once et 84 d'une livre d'or à poids romain.

## III.

La réforme de Charlemagne en Gaule était déjà appliquée en 794.

En Italie elle le fut peu de temps après, à savoir: à Milan et à Pavie en 796; à Lucques et à Rome en 800, à l'occasion

(1) Leg. X, 78 « Jubeamus ut pro argenti summa, quam quis thesauris fuerat illaturus, inferendi auri accipiat facultatem, ita ut pro singulis libris argenti quinos solidos accipiat ».

(2) *Cod. Teod.* L. VII, tit. XXIV, Lib. I, *de oblat. vot.*, quotiescumque certa summa solidorum pro tituli quantitate debetur, et auri massa transmittitur in septuaginta duos solidos libra feratur accepto ».

du sacre et du couronnement de Charlemagne comme Empereur des Romains.

Selon les textes, la réforme en Italie s'effectua seulement pour la monnaie, et non pour le poids qui resta le même. Ce changement partiel se manifeste par des manières inusitées de compter et de calculer les sommes, car au lieu de 12 deniers qui devaient former le sou nouveau, ou 20 sous qui devaient former la livre-monnaie nouvelle, on compta plus souvent une quantité inférieure qui équivalait à la livre et au sou romains.

Un important exemple de cette nouvelle manière de compter les sommes, se rencontre pour un acte de l'année 816 dans le régeste du monastère de Farfa. Ansidrude, fille de Rodipert, vend quelques-uns de ses biens au susdit monastère, et reconnaît avoir reçu " pro suprascriptis rebus omnibus qualiter superius legitur, a te Ingoalde abbas vel a parte monasterii, idest *argenti* [*solidos*] *CXX, ana novem denariorum per solidum de moneta Sancti Petri finitum pretium* Sicut etc. " (1).

La " *moneta Sancti Petri* " était la nouvelle monnaie dont on commença la frappe à Rome en 800, sous Léon III pape. Cette monnaie porte l'effigie ou le nom de Charlemagne accompagné du titre d'empereur.

Les sous mentionnés dans le précédent contrat étaient bien des sous romains, on le voit, indirectement, par un autre acte contemporain du même régeste. En 819, un certain Jean Sculdahis de Spolète demande au susdit monastère l'usufruit, qu'il obtient, des biens appartenant à son beau-frère Léon et à sa sœur Tota, s'obligeant en cas de non accomplissement des pactes convenus à payer pour amende " *solidos franciscos CC* " (2). Les sous français étaient les nouveaux sous comptés à 12 de-

(1) *Il Regesto di Farfa,* II, Doc. 219, p. 179.
(2) *Op. cit.,* II, p. 196.

niers nouveaux, et pour les distinguer des sous romains, qui valaient seulement 9 deniers, on les appela par leur nom d'origine.

Cette première observation me conduisit à d'autres, et j'ai pu constater que toutes les sommes à payer déterminées alors en neuf deniers nouveaux et multiples jusqu'à concurrence de 180 deniers, désignaient des sous et des livres romains, qui étaient indiqués de cette nouvelle manière; tandis que pour les sous et pour les livres français, il fallait déclarer le nombre de deniers qui les formaient, soit 12, soit 240 deniers: ces déclarations auraient été superflues si une seule manière de compter la monnaie avait été alors en usage.

Les exemples de ces manières d'exprimer les sommes ont été innombrables, mais les plus clairs et les plus utiles sont ceux que j'ai rencontrés parmi les chartes des archives de Lucques, dans les actes stipulés immédiatement après 800, époque à laquelle le nouveau denier commença d'avoir cours dans cette ville. Voici ces actes par ordre chronologique.

801, en octobre. Deusdedi prêtre et custode de l'église de Saint-Sauveur à *Bussolanio*, reçoit de Gumbert prêtre et recteur de Saint-Colombien le droit de manutention de l'église de Saint-Pierre appartenant à Saint-Colombien, et des biens de cette église placés à *Castiglione*, moyennant une pension annuelle, à payer " idest decem et octo dinarios grossi, boni, expendivili etc. " (1). Dix-huit deniers gros formaient l'équivalent de deux sous romains, et l'adjectif qualificatif *grossus* fut donné alors pour la première fois au nouveau denier d'argent parce qu'il était plus pesant et d'un module plus grand que le denier qui cessait d'avoir cours.

(1) *Memorie e Documenti per servire alla storia del Ducato di Lucca*, T. IV, Doc. II, p. 4, App.

803, 23 juillet. Guaserame prend en location d'Alpert clerc et recteur du monastère de Saint-Pierre-*Somaldi* une maison, s'obligeant à payer " per omnes annos quatrajentas et quinque dinari boni, mundi grossi " (1). Quarante-cinq deniers gros équivalaient à cinq sous romains comptés à 9 deniers par sou.

805, en juin. Garipert de Parme vend à Jacob évêque de Lucques tous ses biens existant dans le district de Parme près du fleuve *Taro,* pour la somme " argentum solid. quadraginta quinque, ana duodecim den. pro solid. " (2). Quarante-cinq sous comptés à la manière française, soit à 12 deniers par sou, formaient l'équivalent de trois livres romaines à 15 sous à la livre.

807, en octobre. Tampert prêtre donne en emphytéose l'église de Saint-Benoît de *Villa* et tous les biens que jadis il avait offerts au *Volto Santo,* à condition que " ad parte prefate Eccl. S. Salvat. censum reddere et persolvere..... per omne kal. octubris quadraginta et quinque denarios bonos mundos grossos expendibilis tantum " (3). Cinq sous romains.

807, en août. Albert clerc donne en usufruit à Valprand prêtre une église pourvu que celui-ci " per singulos annos in natale Sancti Reguli..... reddere debeas decem solidos argento de bonos denarios mundos, grossos, expendiviles, ana duodecim denarios pro solido " (4). Demi-livre française.

808, en juillet. Valprand prêtre et recteur de l'église de Sainte-Marie de *Sesto,* loue à Deusdedi quelques-uns de ses biens pour le revenu annuel " hoc est argento solid. quindecim ana duodecim denarios bonos expendiviles rationatos per sing.

(1) *Op. cit.,* T. V, Part. II, Doc. CCCX, p. 184.
(2) *Op. cit.,* T. V, Part. II, Doc. CCCXIX, p. 190.
(3) *Op. cit.,* T. V, Part. II, Doc. CCCXLVIII, p. 207.
(4) Muratori, *Antiq. ital.,* T. II, col. 775.

solidos „. Quinze sous français — 180 deniers nouveaux — formaient l'équivalent d'une livre d'argent à poids romain (1).

809, 10 octobre. Alpert clerc prend en location de Jacob évêque de Lucques la cour de *Tocciano* placée aux limites de la ville de Saône et les autres biens appartenant à l'évêché de Saint-Martin, s'obligeant " semper in kalendis mensis octubri ipsum censum media libra argenti reddere, idest bonos denarios numerum centum viginti tantum „. Demi-livre française (2).

813, 1[er] juillet. Amiprand fils de feu Walfred prend en location du clerc Gunfred recteur de l'église de Saint-Michel-Archange de *Cipriano,* tous les terrains et les autres biens que feu Peredeo, évêque de Lucques, avait offerts jadis à la susdite église, et s'oblige à payer chaque année " argentum denarios novem bonus de muneta de Papia, et de Mediolano, seo de Luca „ (3). Neuf deniers nouveaux formaient un sou romain. Ce texte nous apprend la constitution en Italie d'une union monétaire. En 796, lorsqu'on commença en Italie la frappe de la nouvelle monnaie, cette union comprenait seulement les Hôtels des Monnaies de Milan et de Pavie (4) auxquels, après 800, fut ajouté celui de Lucques.

La réforme en France se passa de la même manière qu'en Italie, c'est-à-dire que le changement s'effectua seulement pour

(1) *Memorie e Documenti per servire alla storia del Ducato di Lucca,* T. V, P. II, Doc. CCCLVII, p. 213.

(2) *Op. cit.,* T. IV, Doc. XV, p. 21.

(3) *Op. cit.,* T. IV, P. II, App. di Doc., p. 19.

(4) Fumagalli, *Codice diplom. Sant'Ambrosiano,* p. 96, doc. XXIII, Ann. 796: « reddamus tibi Erminald aut ad tuis heretes argento dinarius nonagenta legidimus bonus mediolanenses aut ticinenses. Acto Mediolani ». Dans ce texte nous avons la plus ancienne mention de la constitution d'une union monétaire en Italie entre les Hôtels des Monnaies de Milan et de Pavie et du cours de la nouvelle monnaie: la formule nouvelle « denarios nonaginta » indique une demi-livre romaine.

la monnaie, et non pour le poids qui resta le même; cela ressort en effet du capitulaire de Francfort promulgué par Charlemagne en 794.

Parmi les différentes dispositions contenues dans ce document officiel, deux concernent:

1° L'usage d'un muid public nouveau " modium publicum et noviter statutum ".

2° Le cours général de la nouvelle monnaie " novi denarii ".

Mais on n'y lit aucune ordonnance pour le poids, tandis qu'il aurait été nécessaire d'en édicter une si celui-ci avait aussi été changé. Cependant, la partie la plus remarquable des susdites dispositions est précisément celle qui se réfère incidemment à la livre-poids, qui est désignée simplement par la formule usuelle pour indiquer qu'elle n'était pas changée, ainsi qu'au rapport entre celle-ci et les nouveaux deniers d'argent dans l'amende de 15 sous que les contrevenants étaient condamnés à payer (1).

Comme l'on voit, cette amende fut constituée par une livre ronde d'argent de poids romain mais comptée avec les nouveaux deniers, et nous savons déjà que 15 sous de 12 deniers nouveaux

(1) Baluze, *Cap. regum franc.* cap. Francoford. ann. 794: « II. .....ut nullus homo, sive ecclesiasticus sive laicus sit, ut nunquam carius vendat annonam, sive tempore abundantiae, sive tempore caritatis, *quam modium publicum et noviter statutum*..... Si vero in pane vendere voluerit, duodecim panes de frumento, habentes singuli *libras duas*, pro denario etc..... III. De denariis autem certissime sciatis nostrum edictum, quod in omni loco, in omni civitate, et in omni empturio similiter vadant isti *novi denarii*, et accipiantur ab omnibus, si autem nominis nostri nomisma habent et mero sunt argento, pleniter pensantes. Si quis contradicit eos in ullo loco, in aliquo negotio emptionis vel venditionis, si ingenuus est homo, *quindecim solidos* componat ad opus Regis; si servilis conditionis, si suum est illud negotium proprium, perdat illud negotium, aut flagelletur nudus ad palum coram populo. Si autem ex jussione sui domini fecerit, tunc ille dominus *solidos quindecim* componat, si ei adprobatum fuerit ».

— soit 180 deniers — étaient l'équivalent d'une livre d'argent de ce poids (1).

Dans ce texte officiel on a la confirmation d'une manière générale de compter le nouveau denier en rapport au poids. Le nouveau denier, d'un tiers plus fort que l'ancien, était à la taille de 180 — soit 15 sous nouveaux — dans une livre d'argent de poids romain (2); et 240 deniers nouveaux formaient la nouvelle livre-monnaie pesant 16 onces du même poids et divisée en 20 sous nouveaux, dont voici les mentions contemporaines:

*a*) Précepte de Charlemagne pour l'église d'Osnabruck, en 804 " sexaginta solidos nostri ponderis „ (3).

(1) Toutes les amendes des capitulaires carolingiens sont constituées en livres d'argent à poids romain de 15 sous et multiples de 30, 60 et 600 sous. Voyez les Capitulaires d'Aix-la-Chapelle en 817, de Worms en 829 et de Pitres, qui est le plus complet, en 854.

(2) Les pesées faites par MM. Guérard et Blancard des deniers des deuxième et troisième périodes donnent des poids proportionnels quasi-identiques à ceux donnés par les textes, et indiquent que le nouveau denier de Charlemagne fut d'un tiers plus fort que l'ancien denier:

Guérard: Ancien denier (23 grains $^{27}/_{100}$) exact 24 grains. Nouveau denier, 32 grains.

Blancard: Ancien denier (1 gramme 20 et 1 gr. 25) exact 1 gr. 2225. Nouveau denier, 1 gr. 63.

Ces poids correspondent aussi avec le prix du sou d'or en 40 deniers anciens ou en 30 deniers nouveaux.

Guérard: Denier ancien 24 grains $\times$ 40 $=$ 960 grains. Denier nouveau 32 grains $\times$ 30 $=$ 960.

Blancard: Denier ancien 1 gramme 2225 $\times$ 40 $=$ 48 gr. 90. Denier nouveau 1 gr. 63 $\times$ 30 $=$ 48 gr. 90.

(Guérard, *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races,* dans *Revue de la Numismatique française,* Blois, 1837.— Blancard, *La pile de Charlemagne,* dans *Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie,* T. XI, 1887).

(3) Baluze, *Praeceptum de Scholis Graecis et Latinis instituendis in Ecclesia Osnabrugensi, datum anno 804.*

*b*) Acte de 844 environ, dans le Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne " XX. solidos Karoliscos „ (1).

*c*) Acte de 865, en juin, dans le même Cartulaire " pro XX. solidis Karoliscis „ (2).

*d*) Stipulation de l'année 819 dans le régeste du Monastère de Farfa en Italie " solidos franciscos CC „ (3).

Nous observons dans les précédentes formules que les sommes au lieu d'être déclarées en livres comme elles auraient dû l'être, soit: " tres libras nostri ponderis, libram karoliscam et decem libras franciscas „, sont déclarées en sous. Il en est de même dans les Capitulaires pour le paiement des amendes. Cela tient à l'usage de compter à la livre romaine. Pour éviter donc des formules équivoques ou prolixes, comme dans les textes italiens, on employa le sou, pour unité de compte, au lieu de la livre.

Parmi les savants qui ont traité de la réforme pondérale de Charlemagne, plusieurs nient l'existence d'une livre nouvelle créée par ce prince et soutiennent que la livre-poids usitée en Gaule a été toujours la livre romaine. M. de Vienne vient même de consacrer à ce sujet une nouvelle étude portant le titre: *De la prétendue livre de Charlemagne* (4). Par des rapports de denrées

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne,* publié par M. Aurélien de Courson, p. 90, ann. circiter 844.

(2) *Cartulaire* cité, p. 65, Ann. 865, 10 jul.

(3) *Regesto di Farfa,* II, p. 196.

(4) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, janvier-février 1896, Paris, p. 29-31: «Vers 750, l'évêque Chrodegang, qui occupait alors glorieusement le siège de Metz, fit une règle devenue célèbre pour les ecclésiastiques de son diocèse, qu'ils vécussent ou non en communauté. Il allouait à chaque clerc 4 livres de pain et 5 de vin chaque jour..... En 816 et en 817, on a des décisions des conciles tenus à Aix-la-Chapelle, sous la présidence de l'empereur, qui s'occupent à plusieurs reprises d'une réforme générale du monde ecclésiastique et des règlements détaillés concernant la vie religieuse. Ce document officiel, donné au nom de l'empereur par des prélats agissant en partie à titre de fonctionnaires, attribue à chaque religieux 4 livres

livrées au poids, avant et après le règne de Charlemagne, il démontre avec évidence que la livre-poids en Gaule ne changea pas. Nous avons déjà vu que la réforme ne s'effectua pas pour le poids courant, qui resta le même, mais seulement pour la taille de la monnaie. C'est donc dans les rapports de cette dernière, et non dans ceux des denrées, que M. de Vienne aurait dû chercher la nouvelle livre de Charlemagne.

Pourtant ses recherches démontrent un fait, c'est que sous Charlemagne, en Gaule, la livre-poids ne changea pas.

Pour ce qui touche la formation de la livre de 16 onces, on croit généralement qu'elle a tiré son origine du *Marc* et qu'elle a été formée par l'union de deux de ceux-ci; que, par conséquent, elle serait contemporaine du Marc même. A cet égard les textes non seulement nous disent que la formation de la livre de 16 onces appartient à l'époque de Charlemagne, mais ils nous apprennent qu'elle eut son origine et fut constituée par l'augmentation du poids de la nouvelle unité monétaire élevée d'un tiers, de manière que, pour avoir un poids d'argent équivalent à 240 deniers nouveaux, il fallut élever le poids de 12 à 16 onces. Le Marc, de même que la livre de 16 onces, dont il représente la moitié, doit dater de beaucoup plus loin que son apparition officielle à la fin du XI[e] siècle, et il doit avoir avec la livre une origine commune. Le poids du Marc est dérivé sans doute d'une diminution du nombre d'unités qui jadis avaient formé ce poids, diminution qui fut possible par l'augmentation de poids donnée aux unités mêmes. En effet nous avons déjà vu que 20 sous-monnaie (une livre) du système de Pépin ou romain, égalèrent 15 sous-monnaie du système de

de pain et 5 de vin. *C'est la règle de Chrodegang généralisée par tout l'empire.* Peut-on croire que la livre ait été augmentée d'un tiers ou d'une moitié entre ces deux dates? Surtout quand on pense que ces rations sont déjà très fortes, comptées à la livre romaine?».

Charlemagne. Nous voyons maintenant que 20 des sous-monnaie plus anciens, en usage sous les Mérovingiens et qui étaient au nombre de 25 à la livre, égalent 13 sous-monnaie et 4 deniers du système de Charlemagne (1); et ces 13 sous-monnaie plus 4 deniers constituent précisément la formule et le poids du Marc, c'est-à-dire la même proportion de trois muids anciens égaux à deux muids nouveaux. Le Marc de huit onces, ainsi que la livre de 16 onces, ont bien puisé leur origine dans la réforme de Charlemagne; car une importante charte qu'a publiée M. Blancard nous apprend que le poids du Marc en Angleterre était déjà en usage en 857 (2).

(1) La proportion des chiffres susdits, soit: 13 $^1/_3$, 15 et 20 (sous), est presque identique à celle que MM. Guérard et Blancard ont obtenue par la pesée des deniers d'argent des trois périodes successives, à savoir:

**Guérard.**

| | *Avant 755* | *de 755 à (779 sic) 794* | *après 794* |
|---|---|---|---|
| Poids obtenu: | 1 gr. 088 | 1 gr. 275 | 1 gr. 70 |
| Proportion exacte: | 1 gr. 113 | 1 gr. 275 | 1 gr. 70 |

**Blancard.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Poids obtenu: | 1 gr. 05 et 1 gr. 10 | 1 gr. 20 et 1 gr. 25 | 1 gr. 63 |
| Proportion exacte: | 1 gr. 0866 | exact. 1 gr. 2225 | 1 gr. 63 |

Il résulte de ces pesées opérées sur les monnaies par ces deux savants le tableau suivant:

**Poids Guérard.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15 sous | = 180 den. nouv. | × 1 gr. 7000 | = 306 gr. |
| 20 sous | = 240 den. précédents (755-794) | × 1 gr. 2750 | = 306 gr. |
| 13 sous $^1/_3$ | = 160 den. nouv. | × 1 gr. 7000 | = 272 gr. |
| 20 sous | = 240 den. anciens (avant 755) | × 1 gr. 1332 | = 271 gr. 968. |

**Poids Blancard.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15 sous | = 180 den. nouv. | × 1 gr. 6300 | = 293 gr. 400. |
| 20 sous | = 240 den. précédents (755-794) | × 1 gr. 2225 | = 293 gr. 400. |
| 13 sous $^1/_3$ | = 160 den. nouv. | × 1 gr. 6300 | = 260 gr. 800. |
| 20 sous | = 240 den. anciens (avant 755) | × 1 gr. 0866 | = 260 gr. 784. |

(2) Blancard, *L'origine du Marc* dans *Annuaire de la Soc. française de numis.*, T. XII, p. 224. 1888.

*Le muid nouveau fut plus fort que le muid ancien de la moitié, puisque deux muids nouveaux valaient trois muids anciens.*

Pour bien comprendre cette proportion de volume et pourquoi elle n'est pas applicable au poids de la monnaie nouvelle et par conséquent au poids d'une nouvelle livre, il faut bien se rappeler que les mesures en 755, sous Pépin, ne subirent pas de changement et restèrent telles qu'elles avaient été sous les Mérovingiens. L'unité monétaire, au contraire, fut augmentée cette même année 755 dans la même proportion que nous avons déjà vue. Lorsque la réforme de Charlemagne, en 794, entra en vigueur, les mesures et la monnaie se trouvèrent désormais dans une proportion différente. Pour cette raison les mesures eurent leur total accroissement de volume — la moitié — et pour cela deux muids nouveaux égalèrent trois muids anciens. Mais l'unité monétaire, déjà augmentée en 755 et qui était déjà passée de 25 à 22 sous, soit de 300 à 264 unités, ne subit au temps de la réforme de 794 que le reste d'augmentation — un tiers — et passa de 264 à 200 unités.

En 794 donc, le mouvement de cette augmentation s'effectua dans l'ordre et dans les proportions suivants :

Mesures : 300 . . . . . . . . . . . . . . 200

Monnaie : 300 . . . . . 264 . . . . . 200 (1).

Toutes les réformes des poids ont eu leur origine dans les Hôtels des Monnaies et ont eu pour but de régler la taille des

(1) Les trois précédents chiffres numériques, que nous ont transmis des textes officiels, sont trois égalités formées chacune par un nombre d'unités qui varia en raison de l'augmentation de volume ou de poids des unités mêmes.

Ces égalités à divisions anormales en 25, 22 et 16 sous $^{8}/_{12}$ appartiennent au type gallique. Elles sont en rapport avec d'autres égalités formées par un nombre inférieur des mêmes unités, mais à divisions normales, soit (la première division manque) en 20 et en 15 sous, qui appartient au type romain.

nouvelles monnaies. C'est dans la suite que les nouveaux poids des Hôtels des Monnaies deviennent d'usage en même temps que les poids préexistants.

Les grandes réformes au moyen-âge ont été au nombre de deux. La première, celle de Charlemagne, eut pour but l'unification générale de la monnaie, des poids et des mesures. La seconde, commencée vers la fin du XI$^e$ siècle, eut un but différent, celui d'établir le prix, ou mieux, la quantité d'argent fin contenue dans chaque espèce courante et en même temps le poids spécifique de tous les Marcs en usage, qui, à cet effet, furent, pour la première fois, appelés par leur nom d'origine. C'est pour cette raison que parmi les différents poids en usage à cette époque nous retrouvons aussi le poids de Charlemagne (1).

Le type gallique est plus fort que le type romain d'un dixième et voici la façon de compter.

La livre romaine usitée en Gaule et en Italie était divisée pour l'argent en 20 sous anciens, ou en 15 sous nouveaux.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cette livre valait | 240 den. anciens (755-794) | ou | 180 den. nouveaux |
| La livre gallique étant d'$^1/_{10}$ plus forte que la livre romaine, ce dixième valait | 24 den. anciens (755-794) | ou | 18 den. nouveaux |
| Total | 264 den. anciens | ou | 198 den. nouveaux |

Quoique le chiffre 198 obtenu par notre compte soit *exactement* le chiffre 264 diminué d'$^1/_4$, on doit pourtant retenir vrai celui de 200, selon les textes, car avec ce chiffre on obtient, comme nous le verrons lorsqu'on parlera du poids effectif, un poids très proche de celui du Marc de Paris. Il faudrait donc élever le chiffre 180 d'$^1/_{10} + ^1/_{99}$; soit de 12 onces romaines à 13 onces $^1/_3$: $180 + ^1/_{10}$ de $180 = 198$; $198 + ^1/_{99}$ de $198 = 200$.

(1) *Monum. Germ. Script.*, XXI, p. 101, dans *Arnaldi Lubecen. Chronic.* « In tempore illo mortuus est (1182, 12 mai) rex Danorum Waldemarus et regnavit Kanutus filius ejus pro eo. Ad quem misit imperator legatos honoratos... pro sorore ipsius, quam pater ejusdem jampridem filio ejus desponsaverat et ut partem pecunie persolveret sicut determinatum fuerat. Hec enim pactio desponsationis fuerat inter

Par la grande variété des espèces courantes, pour la plus grande partie composées d'un mauvais aloi d'argent, et par la variété des poids usités, il est évident que l'unification imaginée par Charlemagne était tombée, à la fin du XI^e^ siècle, en désuétude et que presque partout on était revenu aux anciens poids locaux.

La France, en effet, qui depuis longtemps avait cessé la frappe du denier d'argent au poids et à l'aloi prescrits par Charlemagne, était retournée à son ancien poids gallique, ce même poids que nous avons trouvé en usage sous les Mérovingiens dans cette *livre antique* divisée alors en 25 sous, et que nous retrouvons ensuite sous Pépin dans cette même livre nouvellement divisée en 22 sous. Ce poids doit avoir continué d'être en usage pendant la réforme de Charlemagne, car, plus tard, après la seconde réforme, nous le retrouvons encore en plein usage, devenu poids officiel de France sous la nouvelle dénomination de *Pondus Trecensis.*

Or si nous examinons l'état des poids en usage à la fin du XI^e^ siècle, nous nous apercevons aisément que ces poids, quoique

imperatorem et regem Dacie ut quatuor millia marcarum cum filio persolveret, librata pondere publico quod Karolus magnus instituerat». *Ibid.*, p. 301. Constitution générale de Frédéric II, de l'an 1234, pour l'Allemagne, où les amendes sont établies en livres et en marcs, en or et argent au poids de Charlemagne «centum libras auri in pondere Karoli, centum marcas argenti, etc.». Les savants qui ont cité les deux précédents textes pour démontrer l'existence du poids de Charlemagne et en même temps sa différence du poids romain, auraient dû se rappeler que le poids officiel de l'Empire était le poids de Cologne, ce même poids que Barberousse au XII^e^ siècle introduisit dans le nord de l'Italie et qui était plus fort que le poids romain. Nous verrons dans la suite que deux seuls types de poids ont été en usage en Europe; l'un, plus fort, était un poids nordique auquel est rattaché celui de Cologne; l'autre, plus faible, est le poids romain. Or si le poids de Charlemagne différait du poids de Cologne comme les deux textes le démontrent, cela signifie que c'était ou le poids romain ou bien un autre poids qui s'y rattachait.

variés entre eux, se rattachent à deux seuls types. L'un, le type gallique, ou mieux type nordique, qui avait une unité-once plus forte que l'autre, était répandu dans presque toute la France, dans la Belgique, les Pays-Bas, la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre. Le second type, le type romain, dont l'unité-once était d'un dixième plus faible, était en usage en France, dans la Bretagne, la Touraine et le Limousin, et était généralisé dans l'Italie, son pays d'origine, où, la réforme introduite, il ne fut pas remplacé par le poids nordique, ce qui prouve que cette réforme n'a pas été faite avec ce poids nordique.

Vraisemblablement, ces deux types de poids et les régions qu'ils occupaient à la fin du XI$^{e}$ siècle étaient les mêmes qu'avant la première réforme, car il n'est aucune institution à laquelle les peuples se soient attachés aussi fortement qu'à leurs anciens poids locaux!

Ces considérations nous permettent de trouver erronée l'opinion de tous les savants qui ont voulu élever l'unité pondérale adoptée par Charlemagne à un poids effectif supérieur à celui des deux types existants. En effet quelles sont les régions qui jadis formèrent les domaines de ce Prince dans lesquelles nous trouverons des traces d'une livre duodécimale répandue dont l'once, selon M. Prou, aurait dû atteindre un poids effectif de 40 gr. 60? Où sont les textes qui donnent cette proportion? Où sont les étalons de cette unité?

L'écart entre les variations du poids de l'once des deux types réunis est seulement de 25 gr. 875 à 31 gr. 1114. Or donc, si nous voulons avoir un accord entre une livre duodécimale formée par une des variétés d'once comprises dans le susdit écart de poids et le poids d'argent contenu dans 240 deniers nouveaux, nous ne pourrions jamais obtenir cet accord que de deux façons: ou en diminuant la quantité des deniers qui formè-

rent jadis la livre-monnaie, ou bien en augmentant le nombre des onces de la livre duodécimale.

Le problème ne peut être posé que sous ces deux formes-là.

En résumé, les diverses théories des savants sur l'existence ou sur le poids d'une nouvelle livre créé par Charlemagne peuvent être classées en quatre groupes différents, à savoir:

1° La théorie des savants qui, comme M. de Vienne, nient l'existence d'une nouvelle livre et affirment que l'ancienne livre romaine duodécimale persista dans l'usage général. Cette livre, en expression pondérale actuelle, correspondrait au poids effectif de 327 grammes 453, et l'once de 27 gr. 287.

2° La deuxième théorie admettrait une nouvelle livre, créée par Charlemagne, et qui aurait remplacé la livre romaine antique. Cette livre nouvelle aurait traversé les siècles dans l'usage public et aurait survécu dans la livre gallique de 12 onces poids de Paris, équivalente à 367 gr. 113, et l'once à 30 gr. 5927. Cette théorie a été adoptée par Le Blanc et par M. Blancard (1).

3° La troisième théorie est exclusivement basée sur les pesées des nouveaux deniers de Charlemagne à légende circulaire, et son adepte le plus remarquable est M. Guérard (2), qui, par ce moyen, aurait obtenu une nouvelle livre, toujours duodécimale, d'un poids de 15 onces romaines, soit de 408 grammes, dont l'once serait de 34 grammes.

4° La quatrième et dernière théorie est celle de M. Prou qui constitue le *premier pas* pour résoudre le problème du poids de la nouvelle livre de Charlemagne par des rapports tirés des

(1) Le Blanc, *Traité historique des Monnoyes de France,* etc. Amsterdam, 1692. — L. Blancard, *La pile de Charlemagne,* dans *Annuaire de la Société française de numismatique et archéologie.* Paris, 1887. T. XI, p. 595 et suiv.

(2) B. Guérard, *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races,* dans *Revue numismatique française.* Blois 1837, p. 406 et suiv.

textes. M. Prou, ayant noté que Charlemagne avait choisi pour étalon des mesures un muid plus fort de la moitié que le muid ancien, appliqua cette même proportion à la livre romaine antique de 327 gr. 453, et forma la nouvelle livre de Charlemagne de 491 gr. 179, soit d'un poids de 18 onces romaines. L'once de cette nouvelle livre aurait dû peser 40 gr. 60.

Comme on peut bien l'imaginer, en voyant l'incohérence de ces résultats, la difficulté insurmontable de la question était précisément de retrouver un accord entre tous ces différents types, qui devaient représenter une même livre duodécimale, et le poids fixe de 240 deniers nouveaux formant la livre-monnaie nouvelle, divisée en 20 sous nouveaux.

La livre de M. Guérard, basée uniquement sur le poids obtenu par la pesée des nouveaux deniers d'argent, avec une unité-once de 34 gr., paraissait être la vérité. Il n'en était pas de même pour la livre de M. Prou, pour laquelle le plus anormal des deniers, non de ceux de Charlemagne, mais de toute la série carolingienne n'arrivait pas au poids de 2 gr. 04757 qu'il lui fallait pour être le $^1/_{240}$ de 491 gr. 179, poids supposé pour sa nouvelle livre.

C'est à un résultat tout contraire qu'arrivèrent les autres savants qui avaient nié l'existence d'une nouvelle livre en affirmant la permanence de la livre romaine, ou bien avaient adopté une autre livre de 12 onces, également existante, la livre gallique. Pour eux naturellement, et en particulier pour ceux qui admettaient la livre romaine, le nouveau denier de Charlemagne était trop fort; et, pour avoir un poids de 1 gr. 364, ou de 1 gr. 5296, au lieu de 1 gr. 70 que pesait le nouveau denier, selon M. Guérard, ils imaginèrent d'en diminuer le poids. De là l'idée de l'alliage, de là l'idée que dans le nouveau denier ne devait être pesé que l'argent fin qu'il contenait, hypothèse inadmissible, car, à la constitution d'un nouveau système, tel que

celui créé par Charlemagne, la nouvelle unité monétaire devait se retrouver en accord avec l'unité pondérale sur laquelle elle avait été taillée. En outre la question de l'alliage, à cette époque, était en contradiction d'une manière absolue avec les textes (1).

Évidemment toutes ces théories étaient erronées, bien que chacune eût été basée sur des faits authentiques : on avait ignoré la vraie façon de compter la livre-monnaie en rapport avec la livre-poids, façon qui nous a enfin été apprise par les textes, comme nous l'avons déjà vu, et que nous résumons ainsi :

Charlemagne adopta et généralisa la livre romaine et en même temps augmenta d'un tiers le poids de l'unité monétaire. Par cette augmentation, le poids de l'argent nécessaire pour la nouvelle livre-monnaie de 240 deniers nouveaux fut élevée de 12 à 16 onces (2).

Ce problème ne pouvait pas être résolu autrement.

(1) Voir les Capitulaires de Francfort, d'Aix-la-Chapelle, de Worms et de Pitres. De ce dernier il résulte que les plus sévères punitions étaient infligées aux monétaires mêmes qui « mixtum denarium et minus quam debet pensantem non monetent, nec monetari consentiant ».

(2) C'est au métrologiste français M. L. Blancard que nous devons la théorie, à savoir : que la livre ou mieux le poids de Charlemagne doit avoir survécu dans un poids célèbre existant. Ce savant reconnut que les types de poids principaux existants étaient au nombre de deux, à savoir, le *romain* et le *gallique poids de Paris* auxquels se rattachent tous les autres poids. L'un des deux serait le poids de Charlemagne. Il est bien surprenant que la vérité de cette théorie n'ait pas été reconnue par les savants qui, après M. Blancard, traitèrent ce même sujet, car par elle est résolue une question très essentielle, à savoir, que l'unité pondérale de Charlemagne doit se retrouver dans l'écart du poids des deux types. Aucun autre savant n'avait posé cette question sur la vraie voie de la solution comme M. Blancard (*La pile de Charlemagne,* citée).

## IV.

Tout ce que les textes nous ont appris par rapport au système de poids adopté par Charlemagne nous est confirmé à présent par des monuments.

Nos poids à la légende CAROLI PONDVS sont dans le système romain, ils sont donc historiquement authentiques, car ils concordent bien avec les textes. Par ces échantillons enfin nous aurons la connaissance matérielle du poids effectif de l'unité pondérale généralisée par Charlemagne.

Lorsque Gruter, le premier, au XVI[e] siècle publia le CAROLI PONDVS qui se trouvait alors à Rome dans la collection d'Achille Maffei, et que nous avons retrouvé dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Vatican et décrit sous le n.° II, tout le monde ignorait alors l'existence d'un *poids de Charlemagne* (1). Lupi de même que Gruter, en 1734, publia un autre de ces poids, mais sans y attacher aucun intérêt scientifique. (2) C'est Zanetti qui le premier, inspiré peut-être par l'ouvrage de Le Blanc, publia en 1781 un autre de ces poids, celui du Musée civique de Bologne, affirmant que c'était un poids de Charlemagne de huit onces.

San-Quintino cependant, qui put avoir entre les mains et examiner six ou sept de ces poids, qu'il reconnut d'une *authenticité indiscutable*, put bien en établir le système pondéral comme étant le système romain (3). Cette uniformité de système,

(1) Gruter, *Inscript. antiq.* etc., t. I, p. CCXXII, n. 9.

(2) Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium,* Palerme, 1734, tab. IX, n. V.

(3) G. di San Quintino, *Osservazioni critiche intorno all'origine ed antichità della moneta veneziana,* dans *Memorie della R. Accad. delle Scienze di Torino,* ser. II, t. X. Scritti morali, p. 381.

c'est-à-dire de poids, déjà constatée par San-Quintino, et que nous retrouvons aussi dans nos cinq poids, n'est-elle pas un autre indice de leur authenticité ? Comment des faussaires, dans des régions et à des époques différentes, auraient-ils pu concorder sur ce point essentiel qui toujours a été le guide fidèle pour découvrir toute fausseté ?

La forme et le dessin des nos échantillons de poids sont empruntés au type du nouveau denier de Charlemagne. Leur légende circulaire en caractères capitaux romains (inusités avant cette époque), précédée d'une petite croix et placée entre deux tours d'annelets ou d'annelets et de lignes circulaires, imite bien celle du nouveau denier, excepté le champ central qui, au lieu du monogramme ou d'une croix, est occupé par deux évidements circulaires et concentriques, le central formant godet et le périphérique formant anneau. On voit bien que ces poids ainsi que le nouveau denier sont des produits de la réforme de Charlemagne, à l'exception du poids du Musée de Bologne qui pour la forme frêle et dégénérée des lettres, pour le manque de la petite croix et des cercles d'ornements, diffère tellement des autres qu'il pourrait donner lieu à des soupçons, mais son poids constitutif correspond bien à celui des autres échantillons mieux conservés, et la pièce, par elle-même, est authentique sans conteste.

Que nos échantillons appartiennent à l'époque de Charlemagne proprement dite e non à celle de Charles le Chauve, cela est prouvé par le nom CAROLI écrit avec un C (au lieu d'un K) comme on le voit sur les deniers et les diplômes de ce prince.

Que la réforme de Charlemagne enfin ait porté l'unification du système romain des poids, cela est prouvé aussi par les étalons de poids appartenant à l'époque carolingienne. Tous, sans exception, sont dans le système romain (1), tandis que

(1) Deloche, *Description d'un poids de l'époque carolingienne; ses rapports avec l'ancienne livre romaine,* dans le *Bulletin de numis-*

ceux fabriqués après la seconde réforme offrent des types variés de poids.

Nos cinq CAROLI PONDVS, sans doute, sont de fabrication italienne; ce qui le prouve, c'est qu'ils ont été retrouvés en Italie.

Les quatre premiers, à savoir les numéros I, II, III et IV, sont tellement uniformes entre eux, que non seulement nous pourrions les croire fabriqués dans un même atelier, mais à Rome même, où trois de ces poids ont été retrouvés.

Le cinquième et dernier, celui du Musée de Bologne, pour les raisons que nous venons d'exposer, nous croyons ne devoir en tenir aucun compte.

Tous ces CAROLI PONDVS ne sont pas des étalons originaux, mais des poids de commerce étalonnés sur des originaux; pour cette raison, ce n'est pas en eux que nous pourrions avoir le poids absolument juste de Charlemagne. A cela il faut ajouter quelques altérations produites par l'usure et par l'oxydation du métal. C'est pourtant par les mieux conservés

*matique,* pub. par R. Serrure, t. IV, p. 117. Cet *exagium* de poids est celui portant l'inscription *Rodulfus negotiens,* mentionné plus haut par M. Prou et pesant 327 gr. 10. Ce savant refuse de le faire remonter à l'époque carolingienne à cause de son poids qui est un poids romain. Nous, non seulement nous retrouvons très-juste l'époque attribuée par M. Deloche à cet *Exagium,* à savoir l'époque carolingienne, mais nous retrouvons dans son poids, une nouvelle preuve que la réforme de Charlemagne remettait en vigueur partout le vrai et juste poids romain et que là encore, peut-être, où la réforme n'était pas parvenue, des marchands tels que « Rodulfus negotiens » unifiaient leur poids sur le poids officiel. Il doit en être de même pour le poids de cuivre portant l'inscription IVSTA LIBRA mentionné par M. Prou. (A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium,* Palermo, 1734, in-4°). Cette livre juste, usitée en Italie encore au début du XII[e] siècle, devait rappeler le *poids juste romain* dont Charlemagne ordonna et généralisa l'usage. Ann. 1100 « idest uncia de auri de tari de Sicilia pensante ad *uncia justa* ». (Spinelli, *Regni Neap. arch. Monum.* Edit. Neap., 1857).

que nous pourrions avoir un poids effectif se rapprochant beaucoup du poids original.

Les mieux conservés de nos CAROLI PONDVS sont au nombre de deux:

1.° Celui de la Bibliothèque du Vatican (n. I) qui donne une unité-once de 27 gr. 3666.

2.° Celui de la Bibliothèque de Cesena (n. III) donnant une unité-once de 27 gr. 425. Ce poids, le mieux conservé de toute la série, et qu'on peut croire fabriqué à Rome même, est celui qui doit donner, à mon avis, un poids effectif se rapprochant le plus du poids original. Cet étalon ainsi que celui du n. II correspondent au poids de quatre onces romaines.

L'unité pondérale de Charlemagne a donc dû avoir un poids effectif très proche de 27 grammes 425.

## CONCLUSION.

PONDVS CAROLI était le nom de l'unité pondérale généralisée par Charlemagne.

Cette unité était l'once romaine du vrai et juste poids, pesant selon notre étalon le mieux conservé, environ 27 grammes 425.

Avec cette unité on comptait des multiples différents, à savoir:

1.° La livre romaine de 12 onces, livre-poids proprement dite et dont Charlemagne généralisa l'usage. Cette livre se rapprochait beaucoup du poids effectif de 329 gr. 10. Dans une livre d'argent de ce poids étaient taillés 180 deniers nouveaux (1).

(1) Nous avons vu déjà que la différence proportionnelle entre la livre romaine et la livre gallique, en argent, est de 180 à 200 deniers nouveaux, soit de 12 à 13 onces romaines et $^1/_3$ d'once. Admettant

Le nouveau denier, $^1/_{180}$ de 329 gr. 10, aurait dû avoir le poids légal de 1 gr. 82833.

2.° La nouvelle livre de Charlemagne, livre-monnaie proprement dite, divisée en 20 sous nouveaux et pesant 16 onces romaines, soit 434 gr. 80. Dans une quantité d'argent équivalant ce poids étaient taillés 240 deniers nouveaux. De ce poids, usité d'abord dans les Hôtels des Monnaies pour la taille des nouveaux deniers d'argent, prit origine la livre-poids de 16 onces dont l'usage à la fin du XI^e^ siècle était très répandu.

Si l'heureuse découverte de l'unité pondérale adoptée et généralisée par Charlemagne est d'un intérêt général, elle doit sans doute être plus particulièrement intéressante pour nous Romains, car dans les PONDVS CAROLI nous avons, j'en suis sûr, le vrai et juste poids de l'unité pondérale de l'Empire romain, qui cherchée et retrouvée par Charlemagne à Rome même, nous est parvenue par des monuments authentiques et d'une époque certaine. Aucune autre unité pondérale ne pouvait être adoptée par Charlemagne que celle de l'Empire dont il se fit couronner et proclamer Empereur; cette unité prit naturellement la dénomination de " Poids de Charlemagne ".

V. Capobianchi.

donc que la livre romaine, selon nos *Caroli Pondus,* avait un poids effectif de *329 gr. 10,* la livre gallique aurait dû correspondre à celui de *365 gr. 6666.* Or, le poids de la livre française de 12 onces « poids de Paris » est de *367 gr. 113.* Cette identité, à 1 gr. 447, près, montre bien qu'il s'agit du même poids.

# Chronique archéologique africaine

CINQUIÈME RAPPORT (1)

## I.

### Ethnographie. Archéologie indigène.

M. Bertholon poursuit ses recherches sur l'ethnographie primitive de l'Afrique du Nord (2). En étudiant un certain nombre de noms géographiques, il prétend retrouver la preuve de la colonisation de l'Algérie et du Maroc par des Illyriens, des Pélasges, des Iraniens, des Thraces et des Phrygiens, qui, selon lui, seraient venus s'établir dans ces régions avant les Phéniciens. Si l'on désire savoir comment M. Bertholon procède pour démontrer ces migrations lointaines, qu'on veuille bien prendre la peine de lire ses articles: j'avoue, à ma honte, que le courage me manque pour les résumer ici. Je me contenterai de deux courtes citations, qui feront apprécier la méthode de cet érudit: " Le nom des Mèdes paraît se retrouver dans celui de " la ville de *Madauros*. Ce nom se prononçait *Mada-ouros*. Son " sens en grec serait celui de l'*observatoire des Mèdes*. Le sanscrit " *var*, le zend *var* ont également le sens de découvrir, obser- " ver (3) ". — " ... On peut, sans audace, supposer que la ville " dont le nom est devenu Constantine avait emprunté celui-ci

(1) Voir les chroniques précédentes dans les *Mélanges*, XV, 1895, p. 301-350; XVI, 1896, p. 441-490; XVIII, 1898, p. 69-140; XIX, 1899, p. 35-83. — Depuis deux ans, M. Schulten publie dans l'*Archäologischer Anzeiger* (1898, p. 112-120; 1899, p. 67-77) d'intéressantes chroniques sur les principales découvertes africaines.

(2) *Revue Tunisienne,* VI, 1899, p. 123-138 et 285-309.

(3) *Ibid.,* p. 289.

„ à l'ancienne tribu des Gyzantes. La manière actuelle dont ce „ nom est prononcé par les indigènes, *Ksantina*, vient à l'appui „ de cette manière de voir. Ksantina ou G'santina peut corres- „ pondre à Gyzantina (1) „. Cette étymologie ingénieuse aurait sans doute surpris l'empereur Constantin (2).

Selon M. Médina (3) " les recherches d'érudits éminents ont „ prouvé qu'à la suite des invasions des Pasteurs en Egypte, „ quelques tribus asiatiques, agricoles et pastorales, de même „ race que les Hyksōs, avaient continué à marcher vers l'oc- „ cident,... pour ne s'arrêter que dans les cantons fertiles qui „ formèrent plus tard le territoire de Carthage „. M. Médina croit que ces Asiatiques étaient des Hittites et qu'ils doivent être identifiés aux *Machaouach* que mentionnent des documents égyptiens des XIX^me^ et XX^me^ dynasties. Il faudrait donner des arguments solides, non seulement en faveur de cette identification, mais à l'appui de l'hypothèse d'une migration d'Asiatiques dans l'Afrique du Nord, après la conquête de l'Egypte par les Pasteurs.

M. Zaborowski a passé en revue les principales découvertes se rapportant à la période dite néolithique, dans l'Afrique septentrionale (4). Il a eu raison d'insister sur les ressemblances que présentent les silex recueillis dans le Sud Tunisien et dans le Sahara Constantinois avec ceux que contiennent les stations en plein air et les très anciennes tombes, trouvées récemment

(1) *Revue Tunisienne,* VI, 1899, p. 301.

(2) Mentionnons encore: 1° une note de M. Bertholon sur les origines des Berbères de souche européenne, dans les comptes rendus de l'*Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Nantes* (1898), II, p. 533-541: il s'agit des Berbères brachycéphales et des blonds dolichocéphales; 2° un article du même auteur, intitulé *L'emplacement du Triton mythique et la Tunisie au temps d'Hérodote,* dans la *Revue Tunisienne,* VI, 1899, p. 40-57: le fleuve Triton d'Hérodote serait la Medjerda; un vaste lac, le lac Tritonis, aurait existé jadis à l'embouchure de ce fleuve, etc., etc.

(3) *Revue Tunisienne,* VI, 1899, p. 375-399.

(4) *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris,* IX, 1899, p. 41-57. — Voir, sur le même sujet, une note signée L. P., dans la *Revue Africaine,* XLIII, 1899, p. 31-40.

en Egypte par MM. de Morgan, Amélineau, Flinders Petrie et Quibell. Je n'ai pas à examiner ici l'âge de ces antiquités égyptiennes (1): la question est actuellement très controversée. Pour le Maghreb, je suis disposé à croire que l'industrie des armes et des outils en pierre s'est maintenue fort longtemps, en conservant les mêmes types. La plupart des objets, pointes de flèche, couteaux, grattoirs, etc., que l'on recueille dans le Sahara se rencontrent à fleur de sol (2) et presque sans patine: c'est une présomption en faveur de leur modernité relative (3).

Diverses stations lithiques du département d'Oran ont été décrites par M. Doumergue (4). Je mentionnerai, près d'Arbal,

(1) J'en serais du reste fort incapable.

(2) Cependant à Oglat el Hassi, entre Laghouat et El Goléa, on a trouvé des silex taillés sous une couche de travertin de $0^m$ 60 d'épaisseur, formée par des sources. Tissot (*Géographie de la province d'Afrique,* I, p. 398) dit à ce sujet: « Ces sources avaient cessé de » couler dès les temps géologiques et l'on peut considérer ces débris » comme un des plus anciens monuments de l'industrie humaine ». Je lis au contraire, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* XCI, p. 246 (26 juillet 1880), cette observation de M. Rolland: « Ce » dépôt de sources est de l'époque actuelle, la durée nécessaire à sa » formation peut n'avoir pas été longue, même si on la rapporte aux » temps historiques ».

(3) Ce que M. Zaborowski dit des découvertes faites à Ouzidan est erroné: conf. Pallary, *Association fr. pour l' avancement des sciences, Congrès de Besançon* (1893), II, p. 657-662. Il n'est pas exact non plus de dire, au sujet des jarres funéraires: « Ce mode de sépul» ture n'a été pratiqué nulle part ailleurs dans l'ancien monde qu'en » Egypte, dans le Sahara, sur le littoral africain et espagnol de la » Méditerranée ». On a découvert en Attique et en Crète des jarres funéraires de l'époque mycénienne. D'autre part, ce mode d'inhumation se retrouve, à une époque bien plus récente, en Sardaigne, dans le sud de la Gaule, dans l'Italie septentrionale et jusqu'en Dalmatie (à Salone). Voir aussi un texte de Pline l'Ancien (XXXV, 46, 1) et une inscription chrétienne d'Arles (Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* II, p. 266, n° 528). Dans l'Afrique du Nord, les sépultures en jarre que l'on connaît actuellement paraissent toutes appartenir à l'époque romaine (généralement à la période chrétienne). Il ne faut faire exception que pour celles de la colline de Saint-Louis à Carthage, qui sont des derniers temps de la domination punique.

(4) *Assoc. fr. pour l'avancement des sciences, Nantes,* II, p. 574-583.

un campement, sur l'emplacement duquel des outils en silex et en calcaire, grossièrement éclatés, se trouvent parmi d'énormes amas de coquilles comestibles (1): on y a aussi découvert un fragment de poterie, à pâte noire. A Tifrit, dans la région de Saïda, c'est à dire à la limite du Tell et des steppes, MM. Doumergue et Poirier ont exploré une grotte, qui " était plutôt, dit M. Doumergue, un lieu de sépulture qu'un lieu d'habitation. Je crois, ajoute-t-il, y avoir relevé des preuves d'incinération méthodique ". Nous souhaitons que M. Doumergue publie un compte rendu de cette fouille. Les recherches de ce savant, comme aussi celles de son collègue, M. Pallary, sont conduites avec beaucoup de méthode et de prudence. Elles ont donné déjà des résultats fort intéressants (2) et mériteraient d'être mieux connues.

Dans le canton de Bordj Ménaïel (Kabylie occidentale), M. Viré (3) a recueilli de nombreux outils en pierre (généralement en grès et en granit), de taille rudimentaire, épars sur le sol ou gisant dans des abris sous roche. — Il signale dans ce pays diverses tombes de type indigène: 1°) Quelques dolmens entourés de cercles en pierres brutes. — 2°) De simples cercles, les uns en pierres brutes, les autres en blocs taillés. Ces derniers forment des enceintes uniques ou doubles (concentriques); à l'intérieur, un dallage quadrangulaire, en pierres plates alternant parfois avec des briques, recouvre le réduit funéraire, où l'on trouve pêle mêle des ossements appartenant à plusieurs squelettes: les morts avaient donc été décharnés, avant d'être ensevelis définitivement. — 3°) Un vaste tumulus ovale, près du village appelé le Camp du Maréchal. Il mériterait d'être fouillé. Il forme une butte aplatie, de 60 mètres de long, 5 de large et 15 de hauteur; autour de la plate-forme supérieure, M. Viré a constaté l'existence de plusieurs tombeaux, tapissés de pierres plates. — La même région offre les ruines de plusieurs refuges indi-

(1) On connaît déjà dans le département de Constantine plusieurs stations où des amas d'hélices forment des couches fort épaisses, entremêlées d'ossements et d'instruments en pierre.

(2) Conf., par exemple, *Mélanges,* XV, 1895, p. 303.

(3) *Recueil de Constantine,* XXXII, 1898, p. 1-26. Conf. *Mélanges,* XVIII, 1898, p. 73.

gènes, établis sur des points élevés et peu accessibles: ils étaient entourés d'enceintes en blocs non taillés. Il est malheureusement difficile d'assigner une date à ces différents vestiges.

MM. Hilaire et Renault ont étudié (1) quelques nécropoles indigènes des régions du Kef, de Ksour et de Thala. Au Koudiat Soltane (à huit kilomètres au sud du Kef), il y a un assez grand nombre de petits dolmens, en très mauvais état, qui semblent avoir été utilisés à diverses époques. On y a trouvé quelques poteries grossières, mal cuites, plusieurs lampes de type phénicien, une fibule de bronze et même une monnaie arabe. — M. Toussaint a rencontré aussi de nombreux dolmens dans le pays situé à l'ouest du Kef (2).

M. Flamand a préparé un *corpus* des gravures et inscriptions rupestres des trois provinces algériennes, et plus particulièrement du Sud Oranais. Espérons que cet album, qu'il a présenté à l'Académie des Inscriptions (3), verra bientôt le jour. Les plus intéressants de ces dessins sont peut-être ceux que M. Flamand a récemment trouvés à Bou Alem (cercle de Géryville). Là sont gravés un bouc et plusieurs béliers, dont la tête est surmontée d'une coiffure ayant la forme d'un disque solaire, flanqué de deux uræus. Il faut certainement y reconnaître des représentations du dieu Amon. Quant à la question de savoir si ces images sont des prototypes libyens de l'Amon de Thèbes, ou si elles n'en sont que des copies, il me semble difficile de la résoudre. J'inclinerais volontiers vers la seconde hypothèse: l'aspect sous lequel le dieu se montre ici paraît être proprement égyptien (4). Rien n'oblige, je crois, à dater les gravures

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1898, p. 314-330.

(2) *Ibid.,* p. 205.

(3) *Comptes rendus,* 1899, p. 437-438.

(4) C'est d'Egypte que ce type semble avoir été importé en Nubie et dans les oasis. — Les dessins découverts par M. Flamand doivent être probablement rapprochés d'une gravure rupestre signalée par Barth (*Travels in Africa,* I, p. 197), à Telliz-Zarhên, à l'ouest du Fezzan: on y voit des divinités à têtes d'animaux, images qui sont peut-être d'inspiration égyptienne.

dont il s'agit d'une époque extrêmement reculée (1). On sait que les Libyens furent en rapports presque constants avec les Egyptiens aux temps historiques (2).

D'autres gravures rupestres ont été signalées par M. Blanchet dans le Sahara constantinois, au sud-ouest de Biskra, sur l'oued Itel (3). Elles représentent des éléphants, des antilopes, des lièvres, des gazelles, des bœufs, des soleils; un guerrier, " armé d'une „ pelte et d'un sabre recourbé (4) „; deux personnages debout, dont la main gauche levée tient un objet ovale décoré de nervures; enfin " une déesse impudique, dont le corps est gravé „ autour d'un triangle surmonté d'une tête, bien semblable aux „ Tanits puniques, et dont la chevelure s'épaissit en énorme „ turban „.

Hérodote (IV, 191 et 194) rapporte que les Maxyes, les Zauèces et les Gyzantes, tribus établies au delà du fleuve Triton

(1) Il est vraisemblable, d'après les observations de M. Flamand, que les hommes qui ont gravé les dessins du Sud Oranais faisaient encore usage d'armes et d'outils en pierre. Mais on a des raisons de croire que la fabrication de ces objets dura beaucoup plus longtemps à la lisière du Sahara que sur le littoral, où l'introduction de la métallurgie porta un coup fatal à l'industrie lithique. — D'autre part, ces gravures représentent certains animaux qui ne vivent plus dans le Sud Oranais. Mais il est impossible de dire à quelle époque ils ont disparu de cette région. Pour les éléphants, il est certain qu'il y en avait encore au sud de la Maurétanie au début de notre ère. — Le style de certaines de ces images rappelle d'une manière assez frappante des figures tracées sur des vases que l'on a trouvés récemment en Egypte (Petrie et Quibell, *Nagada and Ballas*, pl. 51; De Morgan, *Recherches sur les origines de l'Egypte*, II, p. 126), et dont la fabrication remonte peut-être aux trois premières dynasties. Mais ces ressemblances de style, quand il s'agit de dessins pour la plupart enfantins, peuvent être fort trompeuses. Il est probable du reste que les gravures rupestres de l'Afrique du Nord s'échelonnent sur une période de temps fort longue.

(2) Voir, entre autres, Wiedemann, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XCIX, 1896, p. 1 et suiv.; Maspéro, *Revue critique*, 1897, I, p. 126.

(3) *Bull. Comité*, 1899, p. 138-139.

(4) On aimerait à être renseigné d'une manière précise sur ce « sabre ».

(dans la direction de l'occident), se teignaient le corps en rouge (1). M. Toutain fait remarquer (2) que, près de Mahédia, c'est-à-dire dans la région dont parle Hérodote, M. Novak a trouvé récemment des tombes, à l'intérieur desquelles des quantités notables de cinabre ou de vermillon étaient déposées auprès des ossements. Les os et surtout le crâne avaient été teints avec cette matière: elle a dû être appliquée après la dissolution des chairs. Il y aurait là, selon M. Toutain, " une trace incontestable d'une „ coutume locale attribuée par Hérodote aux peuplades de ce „ pays „. Le rapprochement est en effet curieux. Il faut observer cependant — la remarque est de M. Toutain lui-même — " qu'Hé„ rodote parle d'une coutume des vivants (3) et que les fouilles „ de M. Novak nous révèlent une coutume funéraire „. D'autre part, l'usage de teindre en rouge les ossements des morts n'est pas particulier à cette région. On l'a constaté en Sicile, dans l'Italie centrale, dans les Alpes maritimes et jusqu'en Ukraine (4).

Plusieurs inscriptions libyques, d'ailleurs sans intérêt, ont été trouvées en Tunisie, dans le voisinage de Ksour (5).

On a recueilli au Kheneg, près de Constantine, un petit sphinx en bronze, œuvre grecque du sixième ou du cinquième siècle avant notre ère (6). Cette figure a dû faire partie de quelque meuble. C'est, je crois, le plus ancien objet grec qui ait été découvert jusqu'à présent en Algérie. Il est probable qu'il est entré dans le pays numide après être passé par quelque comptoir phénicien, peut-être par Carthage.

(1) Près de Saïda (département d'Oran), une grotte, habitée antérieurement à l'usage des métaux, renfermait des galets qui avaient servi à broyer de la sanguine (*Bulletin d'Oran*, 1894, p. 121). Peut-être les troglodytes employaient-ils cette couleur pour se peindre la peau plus ou moins complètement. Mais la chose n'est pas certaine.

(2) *Bulletin des Antiquaires de France*, 1899, p. 258-262.

(3) On sait qu'aujourd'hui encore, les Touareg du Sahara se barbouillent la peau en bleu et en ocre.

(4) De Baye, dans l'*Anthropologie*, 1895, p. 4-5.

(5) *Bull. Comité*, 1898, p. CXXIV, 327, 363.

(6) Gsell, *ibid.*, p. 340-341, fig. 3.

## II.

## Archéologie punique.

Le mémoire de M. Illing sur le périple d'Hannon (1) est un travail très soigné, qui complète et souvent corrige celui de M. Curt Th. Fischer, paru il y a quelques années (2).

Encore une hypothèse sur l'emplacement de la bataille de Zama (3)! Selon M. Toussaint (4), elle aurait été livrée sur le plateau qui forme la séparation entre les vallées de l'oued el Kébir (oued Miliane supérieur) et de la Siliana, au sud de la koubba de Sidi Amara et à l'ouest du marché actuel de Souk el Arba.

(1) *Der Periplus des Hanno,* dans le *Jahresbericht des Wettiner Gymnasiums,* 1899 (Dresde, Ramming, 49 pages, in-8°).

(2) *De Hannonis Carthaginiensis periplo* (Leipzig, Teubner, 1898). Les deux savants sont d'accord pour placer l'île de Cerné, dernière colonie des Carthaginois au sud, vers l'embouchure de la Sakiet el Homra, entre le cap Juby et le cap Bojador. En ce qui concerne le voyage d'exploration qu'Hannon entreprit à partir de cette île, les indications données par le périple sont vraiment trop insuffisantes pour permettre des identifications certaines. Les hypothèses les plus diverses ont pu être émises. Ainsi, tandis que M. Fischer place le terme de la navigation d'Hannon au cap des Palmes, M. Illing croit que cet amiral s'avança jusqu'à l'estuaire du Gabon ou jusqu'au golfe de Corisco. Il présente des remarques intéressantes sur les *Gorilles* ou *Gorgades,* ces « femmes velues », dont les peaux furent rapportées à Carthage. En général, on les regarde comme des guenons. M. Illing n'est pas de cet avis: il pense qu'il s'agit bien de femmes, appartenant à la race des pygmées. Les raisons qu'il donne, sans emporter une conviction absolue, méritent considération. La question de la date de l'expédition d'Hannon est aussi examinée par M. Illing: il nie qu'il y ait dans Hérodote des allusions à ce voyage, qui, par conséquent, ne pourrait guère être antérieur à l'année 450. A mon avis, la seule chose qui soit certaine, c'est qu'il fut accompli avant le milieu du quatrième siècle; nous n'avons aucun renseignement précis nous autorisant à fixer un *terminus post quem.*

(3) Conf. *Mélanges,* XIX, 1899, p. 37-38.

(4) *Bull. Comité,* 1899, p. 197.

M. Toussaint a du moins sur d'autres archéologues l'avantage de connaître fort bien le pays dont il parle. Mais le problème est-il susceptible d'être résolu avec les maigres données dont nous disposons? Je ne le crois pas. En outre, je dois faire observer que M. Toussaint ne paraît pas avoir étudié de très près les textes concernant la campagne d'Hannibal et de Scipion. Ainsi il croit qu'Hannibal partit de Carthage pour se porter à la rencontre du général romain: en réalité, il partit d'Hadrumète. Cette erreur initiale fausse tous les raisonnements de M. Toussaint.

Sur plusieurs ex voto de Carthage, consacrés à Tanit, la dédicante porte le nom de Saphanbaal, " celle que Baal protège ". M. Clermont Ganneau (1) propose d'y reconnaître la forme authentique du nom de la célèbre femme de Syphax, que nous appelons Sophonisbe: on devait prononcer à Carthage Sophonibaal. Je ferai remarquer qu'une inscription latine de Thibilis donne la forme Sofonniba (2).

M. Bordy a été chargé par le Service du génie de dresser une carte de Carthage au 5000me. Elle servira de base à un plan archéologique détaillé, qu'éditera le Ministère de l'Instruction Publique. Certaines parties importantes seront faites à une échelle plus grande (3).

De son côté, M. de Roquefeuil a poursuivi ses sondages aux abords immédiats de Carthage (4). Dans un rapport qui a paru dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (5), il affirme de nouveau qu'il n'y avait aucune construction au large, en avant de la côte orientale, entre Sidi bou Saïd et la baie du Kram. Il décrit les vestiges qui subsistent le long du rivage. Au sud de Sidi bou Saïd, dans la direction de Bordj Djedid, on distingue de loin en loin l'amorce de petites jetées, généra-

(1) *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 114-116. Conf. *C. R. A. Inscriptions*, 1898, p. 832-833.

(2) *C. I. L.*, 18928 (ma lecture).

(3) *Bull. Comité*, 1898, p. XLVII-L, CXXIX-CXXXII. Conf. *Mélanges*, XVIII, 1898, p. 78.

(4) Pour les recherches antérieures de M. de Roquefeuil, voir *Mélanges*, XIX, 1899, p. 38.

(5) Année 1899, p. 19-38.

lement perpendiculaires à la côte, qui ont dû servir de brise-lames, de débarcadères ou d'abris à des barques. Il y a, sous Bordj Djedid, des restes de murs plus importants, semblant appartenir à diverses époques: ils ont peut-être délimité des abris. Pour les asseoir, on utilisa des bancs de rochers, disposés en biais par rapport au rivage. Au sud de Bordj Djedid, commence une ligne de quais, que l'on reconnaît jusqu'à la hauteur du fond du port intérieur; cependant ils s'avançaient peut-être plus au sud. Ils étaient probablement bâtis en blocage, mais d'énormes pierres formaient leur revêtement extérieur. " Ces quais étaient construits, dit M. de Roquefeuil, dans „ un but d'agrément plutôt que d'utilité (1) „. Il ne pense pas qu'ils aient servi de débarcadères.

M. Gauckler a entrepris des fouilles étendues à Carthage, au lieu appelé Dermèche, entre les citernes de Bordj Djedid et la nécropole punique de Douïmès (2). A une profondeur de six mètres environ, il a rencontré de nombreuses sépultures phéniciennes, appartenant aux septième et sixième siècles. Elles sont donc à peu près contemporaines de celles que le P. Delattre a trouvées tout près de ce point (3). Ce sont: 1°) Des fosses à inhumation, creusées dans le tuf, avec ou sans dalles de couverture. — 2°) D'autres fosses qui sont tapissées de dalles; elles renferment un matériel plus riche que les tombes précédentes. — 3°) Des sarcophages en tuf, surmontés de petits autels, qui étaient placés au dessus de la tête du mort. — 4°) Enfin quelques caveaux construits en pierres de taille, et couverts par des dalles posées à plat, au dessus desquelles deux rangées de blocs, disposés en dos d'âne, servaient de décharge contre la poussée des terres. Ces chambres, que précède un puits rectangulaire, étaient fermées par une grande dalle. A l'intérieur, les parois sont recouvertes d'un enduit en stuc. Un plafond de bois avait été établi sous le

(1) Peut-être étaient-ils destinés à briser l'action des vagues et à empêcher l'effritement et la dislocation du littoral.

(2) Gauckler, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 156-165. Perrot, *Revue de l'art ancien et moderne,* VI, 1899 (n° du 10 août), p. 99-116 (avec des figures).

(3) Voir *Mélanges,* XV, p. 311; XVI, p. 449; XVIII, p. 80; XIX, p. 41.

plafond en pierre. Une niche est parfois ménagée en face de la porte. Les morts gisaient sur le sol. M. Gauckler a fait un riche butin: bijoux en argent et en or (bagues, pendants d'oreille, colliers), poteries puniques, vases gréco-siciliens (céramiques dites corinthiennes, canthares et coupes en bucchero), statuettes en terre-cuite de type rhodien, disques d'œufs d'autruche peints, etc. Les objets les plus curieux sont des masques en argile. Les uns, un peu moins grands que nature, représentent des têtes grimaçantes, d'un réalisme qui rappelle les masques japonais; plusieurs portent sur le front le duoble signe que l'on rencontre si fréquemment à Carthage: un disque enveloppé par un croissant. Ces figures étaient des ἀποτρόπαια, destinés à protéger les morts contre les esprits malfaisants. Les autres masques, de proportions plus petites et dont la coiffure est égyptisante, sont des images de femmes, compagnes aimables des défunts (1). Nous espérons que M. Gauckler, suivant la méthode qui a été employée pour plusieurs nécropoles de l'Italie et de la Sicile, nous donnera une relation détaillée de ces fouilles, avec une carte d'ensemble, des plans, coupes et vues des tombes, enfin un inventaire complet du mobilier funéraire recueilli dans chaque sépulture.

J'ai parlé, dans ma précédente chronique (2), de la nécropole récemment découverte au nord-nord-est de la batterie de Bordj Djedid: elle date du troisième et du second siècles avant notre ère (3). Le P. Delattre a donné dans le *Cosmos* (année 1899) le compte rendu du premier mois des fouilles (janvier 1898);

(1) M. Perrot y voit des portraits des mortes. Un de ces masques est remarquable. Par ses yeux obliques, allongés en amande, ses pommettes saillantes, son grand nez effilé, ses lèvres relevées par un sourire machinal, ses oreilles placées trop haut, il ressemble beaucoup à certaines têtes modelées en Etrurie à la même époque, en particulier à la femme du sarcophage de Cervetri qui est au Louvre. Divers artistes concevaient alors la beauté féminine sous cette forme, qui rappelle assez le type sémitique. Mais je ne sais pas si l'on a raison de considérer leurs œuvres comme des documents ethnographiques.

(2) *Mélanges,* XIX, p. 41.

(3) Sur cette nécropole, voir aussi Gauckler, *Bull. Comité,* 1898, p. 171-173.

ce petit mémoire est accompagné de nombreuses gravures. Avec son activité ordinaire, il a continué ses recherches en cet endroit, où il a dégagé plusieurs centaines de puits funéraires. Il a fait part à l'Académie des Inscriptions de ses principales trouvailles (1). Je signalerai ici: des poteries communes, portant des noms ou quelques lettres puniques, à l'encre noire, ou des estampilles de fabricants carthaginois; — un vase en forme de colombe, avec des retouches peintes; — de nombreuses coupes et tasses à couverte vernissée noire, objets importés soit d'Italie, soit de Sicile, ou fabriqués à l'imitation des céramiques étrangères: un de ces vases, qui est orné d'une guirlande de fleurs blanches, peinte sur le vernis, doit provenir de l'Italie du Sud (2); — des lampes de type grec; — un plat en argile, sans couverte, décoré d'une peinture représentant une tête de femme diadémée, vue de profil (3); il a été certainement fabriqué en Italie: les fouilles faites en Campanie, chez les Falisques et en Apulie, dans des tombes du troisième siècle, ont fourni un très grand nombre d'objets semblables; — des figurines, dont la plupart paraissent avoir été brisées intentionnellement avant d'être placées près des morts: Astarté tenant un disque ou une colombe, déesse assise coiffée du polos, joueuse de flûte (4), femme drapée faisant le geste de la prière (5), cavalier à coiffure conique, personnage couché sur un bélier et portant un vase, dieu carthaginois tenant une sorte de hache, déesse parée d'un pectoral et vêtue d'un voile qui se développe autour d'elle en éventail; la plupart de ces terres cuites sont grecques ou de style grec; — un coffret rectangulaire en argile avec un couvercle à coulisse, sur lequel on a tracé des graffites représentant le symbole dit de Tanit, un cœur

(1) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 93-106; 308-322. Voir aussi *Bull. Antiquaires de France,* 1899, p. 203-204.

(2) Conf. Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque,* p. 328.

(3) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, pl. à la p. 98 (conf. Héron de Villefosse, *ibid.,* p. 70-71).

(4) *Ibid.,* pl. à la p 312.

(5) *Ibid.,* pl. à la p. 313.

et des rosaces (1); — un masque grimaçant en terre rougeâtre (2). Les bijoux en or et en argent sont beaucoup plus rares que dans les tombes de Douïmès et de Dermèche. Il en est de même des scarabées; comme restes de colliers, on trouve de petits masques en terre émaillée et des amulettes: chiens, chats, lièvres, crocodiles, éperviers, uræus, cynocéphales, œil d'Osiris, Bès, Isis, Anubis, Horus, Phtah, etc. Parmi les objets en bronze, il faut surtout mentionner des lames qui ressemblent un peu à des hachettes et dont la destination est inconnue. Elles offrent des dessins au trait, de style égyptisant ou grec (3). Une découverte fort curieuse est celle d'une plaque d'ivoire, qui porte une petite inscription étrusque, gravée à la pointe (4). M. Bréal (5) a cru y lire le nom du dieu Melkarth; M. Martha (6), avec plus de raison, transcrit: „ *Mi puinel Karthazie... q...na* „. Le mot *Karthazie* désigne évidemment Carthage (7).

Le P. Delattre a recueilli quelques épitaphes dans ce cimetière (8). L'une d'elles est ainsi traduite par M. Berger (9): „ Tombeau d'Amrân, fils de.... Ce tombeau-ci qu'a fait Cab- „ dastoret, l'Arouadite „. Cette femme était donc d'Arouad en Phénicie. Nous avons déjà parlé, l'année dernière (10), des stèles figurées qui signalaient certaines sépultures. Au dessus d'un groupe de puits, était établi un cippe, qui avait la forme d'un demicylindre, placé sur une base rectangulaire plate, d'un mètre de

(1) *Ibid.*, pl. à la p. 98.

(2) *Ibid.*, pl. à la p. 313.

(3) L'une d'elles a été publiée, *ibid.*, pl. à la p. 307. Elle présente d'un côté l'image d'un palmier, de l'autre un personnage égyptisant qui tient une palme.

(4) *Ibid.*, p. 96 et pl. à la p. 104.

(5) *Journal des Savants*, 1899, p. 63-67.

(6) *Bull. Antiquaires de France*, 1899, p. 185-189.

(7) Je n'ai pas vu un travail publié sur cette inscription par M. E. Lattes, dans les *Rendiconti dell'Istituto lombardo di Scienze e Lettere*, XXXII (année 1899).

(8) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 247, 320, 425; *Bull. Antiquaires de France*, 1899, p. 230.

(9) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 425 et suiv.

(10) *Mélanges*, XIX, p. 42.

large et de plus de trois mètres de long. Les restes d'une construction analogue ont été retrouvés (1). On doit y voir des prototypes de ces caissons (*cupulae* (2)), qui sont si fréquents dans l'Afrique du Nord à l'époque romaine.

M. Berger a exposé dans la *Revue des Deux Mondes* (3) les principaux résultats des fouilles faites par MM. Delattre et Gauckler dans les nécropoles puniques de Carthage. Il a montré avec raison l'action profonde que l'Egypte exerça sur la civilisation carthaginoise. Il serait bon aussi d'insister sur les influences grecques qui sont venues de Sicile. Elles se sont fait sentir depuis une époque plus ancienne qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent (4), et ont laissé des traces durables dans l'art, dans l'industrie et même dans la religion des habitants de Carthage.

Le sable de la mer, sur la plage de Bordj Djedid, est plus ou moins chargé de parcelles d'or. Ce ne sont pas des paillettes naturelles, mais, comme l'a reconnu le P. Delattre (5), de minuscules débris de bijoux. M. Gauckler a confirmé cette observation et montré que ces parcelles proviennent de tombeaux puniques, démolis par la violence des vagues (6).

L'Académie des Inscriptions a publié le second fascicule du tome II de la partie phénicienne du *Corpus inscriptionum Semiticarum* (7). Il comprend plus de mille numéros, suite et fin des ex voto à Tanit Péné Baal et à Baal Hammon, que M. de Sainte Marie a trouvés à Carthage. En le présentant à l'Académie (8), M. Berger a ajouté: « Encore un fascicule semblable à celui-ci, et nous aurons achevé la série monotone, mais

(1) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 309.

(2) Sur ces *cupulae,* conf. Héron de Villefosse, *Bull. Comité,* 1899, p. 180-181 et 182.

(3) Tome 153, p. 658-676 (n° du 1er juin 1899).

(4) Rappelons que le suffète Hamilcar, tué à Himère en 480, était fils d'une Syracusaine (Hérodote, VII, 166). Il appartenait à la principale famille de Carthage.

(5) *Bull. Comité,* 1898, p. 160.

(6) Séance d'avril 1899 de la Commission de l'Afrique du Nord, dans le *Bull. du Comité.*

(7) Tome II, p. 113-272, avec 25 planches.

(8) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 359.

souvent instructive des ex voto à Tanit „. M. Berger espère que ce nouveau fascicule pourra paraître l'année prochaine. Le terrain sémitique sera débarrassé de ces insupportables inscriptions votives, toujours les mêmes, dont le principal mérite est d'avoir donné une preuve éclatante de la patience surhumaine de M. Berger; on pourra commencer alors la publication des intéressants textes néo-puniques trouvés dans l'Afrique septentrionale, en dehors de Carthage.

Outre les épitaphes du cimetière voisin de Bord Djedid, quelques inscriptions puniques ont été découvertes récemment à Carthage par le P. Delattre et par M. Gauckler: deux ex voto à Douar ech Chott (1); deux autres, près des ports (2); une inscription bilingue, grecque et punique, épitaphe d'un Syracusain, à Dermèche (3). Au même lieu, M. Gauckler a recueilli un petit rouleau de plomb, portant une inscription punique de six lignes, évidemment antérieure à la conquête romaine. C'est une formule magique, destinée à appeler sur certaines personnes la colère divine. Des *tabulae devotionis* analogues, en latin et en grec, ont été trouvées en abondance, dans des tombes romaines, à Carthage et à Sousse. On n'en connaissait aucune en langue phénicienne. MM. Berger (4) et Clermont-Ganneau (5) se sont efforcés d'interpréter ce texte difficile. Selon M. Berger, l'invocation serait adressée à la " *Grande Haoua, déesse, reine de*... „. Ce savant fait remarquer que le nom d'Haoua, qui est celui d'Eve en hébreu, signifie *le souffle*. Il désignerait soit un être divin, soit l'esprit du défunt. " Cette „ inscription semblerait indiquer chez les Phéniciens, ajoute „ M. Berger, une croyance au monde des esprits, analogue à „ celle que nous trouvons chez d'autres peuples de l'antiquité, „ et à l'efficacité des formules magiques pour les évoquer, ainsi

(1) Comité de l'Afrique du Nord, séance de janvier 1899 dans le *Bull. du Comité*.

(2) *Ibid.*, séance de février.

(3) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 423-425.

(4) *Ibid.*, p. 173, 179-188 et planche, p. 307-308.

(5) *Ibid.*, p. 490-492. Conf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 304.

„ que nous le faisait déjà soupçonner l'histoire de Saül et de la „ pythonisse d'En-Dôr „. Pour M. Clermont-Ganneau, la déesse invoquée ici serait *Allat*, “ *maîtresse des vivants* (?) „, l'auteur de l'invocation se serait appelé Mesoullah et l'imprécation aurait été dirigée contre une femme, Amastoret.

M. Berger a publié un intéressant article (1) sur l'inscription de Bordj Djedid, signalée dans notre dernière chronique (2). Rappelons que ce texte commémore la construction de deux sanctuaires à Astarté et à Tanit, qu'il donne des détails, peu clairs, il est vrai, sur la décoration de ces sanctuaires, qu'il mentionne une enceinte, destinée à protéger soit le lieu sacré, soit la ville, enfin qu'il se termine par l'énumération des principaux magistrats et prêtres sous lesquels ces travaux avaient été accomplis. M. Berger place la date de l'inscription entre l'an 250 et l'an 150 avant Jésus Christ. Il se demande si le titre de *rab*, “ prince, chef „, donné à un ou plusieurs personnages qui viennent dans la liste des magistrats après les suffètes, ne s'appliquait pas aux trois chefs du Conseil des Trente. Mais rien, à ma connaissance, ne prouve l'existence de ces trois chefs; je ne suis pas même pas bien sûr que le conseil dont parle M. Berger ait été composé de trente membres (3). M. Berger pense que l'inscription ne désigne qu'un seul grand prêtre, qui était fils et petit fils de grands prêtres, et il en conclut que cette dignité semble avoir été héréditaire dans la même famille à Carthage, comme à Jérusalem (4).

L'une des deux déesses invoquées au début est appelée “ *Tanit du Lebanon* „, c'est-à-dire *de la Montagne blanche*. Que

(1) *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, V, 1899, p. 11-25 et planche I.

(2) *Mélanges*, XIX, p. 43-44.

(3) Une inscription latine de Guelma (*C. I. L.*, 5806), invoquée par M. Berger, indique un *princeps* après deux suffètes éponymes. Dans ce texte, le terme *suffètes* me paraît désigner les magistrats de la cité de Calama, tandis que le *princeps* serait une sorte de caïd, chef des indigènes rattachés à cette cité.

(4) Justin (XVIII, 5) nous apprend que le sacerdoce de Junon, c'est à dire d'Astarté, était héréditaire chez les Carthaginois.

signifie au juste ce terme? S'agit-il du Liban de Syrie? M. Berger ne le croit pas (1) et il est porté à chercher ce Liban en Afrique, et même à Carthage: „Peut-être était-ce le nom de la „hauteur sur laquelle s'élevait le temple d'Astarté et de Tanit.„ Il est d'avis que Tanit du Lebanon doit être distinguée de la Tanit Péné Baal, qui est constamment associée à Baal Hammon. Enfin il identifie Astarté et Tanit du Lebanon à Déméter et à Perséphoné, dont le culte fut introduit à Carthage au début du quatrième siècle. M. Clermont-Ganneau soutient la même opinion (2). Observons à ce sujet qu'il n'y a aucun argument à tirer du lieu où a été trouvée l'inscription punique dont nous parlons ici (3). Sans doute, un temple des *Cereres* s'y éleva à l'époque romaine (4), mais il est évident que ce terrain, occupé par des centaines de tombes à l'époque des guerres puniques, ne pouvait pas porter en même temps le sanctuaire des déesses grecques. Comme le remarque M. Berger, l'inscription a pu subir au cours des siècles bien des déplacements. D'autre part, je me demande pourquoi l'on veut absolument identifier Déméter et Perséphoné avec des déesses phéniciennes. J'ai déjà fait observer (5), d'après Diodore de Sicile, que, lorsque les Carthaginois introduisirent dans leur ville le culte de ces deux divinités, ils eurent grand soin de lui conserver son caractère purement grec (6). Il se répandit ensuite à travers l'Afrique du Nord, mais, même sous l'empire romain, on se souvint que les *Cereres* étaient des déesses helléniques (7). La *Ceres graeca*, c'est à dire

(1) M. Clermont-Ganneau non plus (*Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 188).

(2) *Ibid.*, p. 186-188.

(3) Je ne puis partager à cet égard l'avis du P. Delattre (*Mémoires des Antiquaires de France*, LVIII, p. 18).

(4) Voir *Mélanges*, XIX, p. 62, et ici même, plus loin.

(5) *Mélanges*, XVI, p. 447.

(6) L'introduction de ce culte à Carthage me paraît pouvoir être comparée à celle du culte de la *Magna Mater Idaea* à Rome, en 204.

(7) Il en était sans doute de même pour *Pluto*, c'est à dire Hadès, souvent associé à *Ceres* ou aux *Cereres*. Je serais aussi disposé à croire que le culte de *Liber Pater* dans l'Afrique septentrionale était d'origine grecque.

Déméter, s'opposait nettement à la *Ceres africana*, nom que l'on donnait parfois à la Tanit Péné Baal des Carthaginois (1).

La nécropole d'El Alia, au sud de Mahédia, a été étudiée par M. Novak (2). On y distingue trois sortes de tombes. Les plus anciennes sont des caveaux, fermés par un mur en pierres brutes et précédés d'un simple puits, qui a été comblé. Le mort est généralement couché sur le flanc, dans une attitude repliée (3); il est recouvert d'un cercueil en bois, sans fond. Les ossements, qui avaient été préalablement décharnés, par crémation ou autrement, présentent des traces de couleur rouge. Le mobilier consiste en soucoupes grossières et en amphores, portant souvent au col une marque punique estampillée: beaucoup de ces vases renferment des restes d'aliments. — Dans les sépultures plus récentes, le puits offre un escalier; le caveau, plus petit, est creusé de telle sorte que le fond constitue une banquette, sur laquelle des ossements, plus ou moins carbonisés, appartenant à un ou à plusieurs corps, sont déposés pêle-mêle. Il n'y a plus de cercueil; l'usage du vermillon est moins répandu. Le matériel funéraire est plus abondant et d'une meilleure technique; on trouve des lampes de type grec. — Enfin des tombes encore plus récentes sont presque contigües à la nécropole romaine. La porte du caveau est fermée par une dalle bien taillée. A l'intérieur, il y a une ou plusieurs banquettes; les morts sont soit inhumés dans la position allongée, soit incinérés à la manière classique. Ces derniers tombeaux sont en général violés. On y a rencontré quelques lampes de type grec. Ils doivent appartenir au deuxième siècle avant notre ère, au plus tôt.

Il est curieux de constater avec certitude que des usages fort anciens (4) ont persisté ici jusqu'à l'époque punique: le

(1) Voir *Mélanges,* XVIII, p. 91.

(2) *Bull. Comité,* 1898, p. 343-352. Conf. Babelon, *ibid.,* p. cv. Sur cette nécropole, voir *Mélanges,* XIX, p. 43.

(3) Cependant, dans plusieurs tombes, on trouve déjà le mode d'ensevelissement usuel à la seconde période (voir plus loin).

(4) A ce sujet, voir surtout Wosinsky, *Congrès des Catholiques tenu à Paris en 1891, Section d'Anthropologie,* p. 172 et suiv.

décharnement plus ou moins complet (1), la position embryonnaire des corps dont les ossements ont gardé leur connexion squelettique, l'accumulation des os entièrement décharnés. On sait que de pareilles coutumes ont été constatées en bien des pays divers: les fouilles faites dans ces dernières années en Egypte et en Espagne en ont donné des exemples fort intéressants. J'ai parlé plus haut de la couleur rouge des ossements (2).

Nous devons à M. Berger un travail important (3) sur les trois inscriptions néo-puniques de Maktar, signalées l'année dernière (4). Il faut joindre à ce mémoire des observations présentées par M. Clermont-Ganneau (5). M. Berger croit trouver dans la première inscription la mention de " Tât, dieu Amon ", sur l'ordre duquel le temple d'Hathor-Miskar aurait été élevé à Maktar. Il se demande si le mot Tât ne doit pas être considéré comme une transcription libre du nom du dieu égyptien Thôt. M. Clermont-Ganneau est d'avis que ce prétendu dieu Tât ne figure pas dans le texte et il explique le passage d'une manière toute différente. — La seconde inscription, gravée comme la première sur une pierre qui devait être un linteau, se rapporte à la construction d'un sanctuaire à la même divinité, Hathor Miskar. M. Berger pense qu'il s'agit d'une chapelle particulière, et non point du même édifice. Le texte nomme des suffètes éponymes, que M. Berger croit avoir été au nombre de trois: ce qui ne me paraît pas certain. — La troisième inscription débute, selon ce savant, par le nom d'un dieu, inconnu jusqu'ici, Moloc Hets, et, selon M. Clermont-Ganneau, par le mot *mazrah*, qui veut dire *assemblée, corps constitué:* ce serait

(1) Il faut remarquer qu'à El Alia (au moins dans la seconde période) le décharnement résulte d'une crémation, et non d'une exposition en plein air ou d'un ensevelissement dans une sépulture provisoire.

(2) P. 85.

(3) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres,* XXXVI, 2ème partie, p. 135-178.

(4) *Mélanges,* XIX, p. 44-45.

(5) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 525-538.

donc, à son avis, une dédicace faite par cette assemblée. Contrairement à l'opinion de M. Berger, M. Clermont-Ganneau estime qu'il manque une partie considérable du texte; il écarte en conséquence l'essai de traduction qu'a proposé son confrère.

On a trouvé à Hippone les restes d'un mur énorme, formé de pierres de plus d'un mètre de largeur et de hauteur, et dont plusieurs atteignent cinq mètres de long. Ces blocs ne sont pas taillés au ciseau, selon la manière romaine, mais équarris à la masse (1). Ils appartiennent sans doute à un ouvrage phénicien, et peut-être à un rempart.

Une stèle néo-punique, recueillie par M. Jacquot à Oudjel, près de Mila, est une dédicace à Baal Hammon par un personnage du nom d'Adonbaal (2). La région de Mila a livré plusieurs autres textes néo-puniques (3), pour la plupart inédits: c'est, à l'intérieur des terres, la limite occidentale des inscriptions en langue phénicienne.

M. Berger (4) croit que l'inscription d'Avignon, mentionnée dans notre chronique précédente (5), a été gravée à Carthage. Mais après avoir examiné les circonstances de la trouvaille, il conclut que cette pierre a été apportée à Avignon il y a fort longtemps (6).

(1) Renseignements que je tiens de MM. Papier et Bariteau.

(2) Berger, dans la séance de février 1899 de la commission de l'Afrique du Nord (*Bull. Comité*).

(3) Un de ces textes est bilingue (libyque et punique): *C. R. Académie Hippone,* 1890, p. LXX.

(4) *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale,* V, 1898, p. 1-10 et pl. I.

(5) *Mélanges,* XIX, p. 45-46.

(6) Je ne puis que mentionner ici les intéressantes découvertes faites par M. Bonsor en Espagne, dans la région de Carmona (*Revue Archéologique,* 1899, II, p. 156 et suiv., 233 et suiv.). Des tombes indigènes lui ont livré un assez grand nombre d'objets, qui sont peut-être de fabrication carthaginoise, et dont les plus anciens remontent aux VIIème-VIème siècles (conf., par exemple, Delattre, *La nécropole de Douïmès,* dans l'*Annuaire de la soc. des Antiquaires,* LVI, p. 292, fig. 24). Il y a des coffrets et des peignes en os et en ivoire, avec des dessins gravés fort curieux. Ils donneront lieu à d'intéressantes comparaisons avec des objets trouvés en Italie, que les uns attribuent

M. Lindsay a étudié (1) les célèbres passages en langue puniques du *Poenulus* de Plaute (acte V, scènes I, II et III). La récente découverte d'une collation du *codex Turnebi*, (aujourd'hui perdu), dans une vieille édition de Plaute de la bibliothèque d'Oxford, permet d'améliorer un peu le texte qui nous a été transmis.

## III.

### Archéologie romaine (2).

Le petit livre de M. Schulten, intitulé: *Das römische Afrika* (3), est le développement d'une conférence, qui a dû être fort goûtée: l'histoire de la société africaine sous la domination des Romains y est présentée d'une manière très vivante et en général exacte. Peut-être certains traits de ce tableau ont-ils été trop nettement accusés: on ne voit pas assez que bien des questions sont encore à l'étude et ne recevront pas avant longtemps une solution définitive. Peut-être aussi M. Schulten a-t-il parfois trop cédé à la tentation, assez naturelle quand on s'adresse au grand public, d'animer son exposition par quelques phrases à effet, qui ne correspondent pas rigoureusement à la vérité historique, ou tout au moins à nos connaissances actuelles (4). Je crois qu'il n'a pas insisté assez sur la part prise par l'Afrique au développement

aux Ioniens, les autres aux Phéniciens. Des archéologues antisémites feront sans doute observer que les relations des Grecs d'Asie Mineure avec les Espagnols commencèrent vers 630 et furent très actives à partir de cette époque. — Des poteries, des lampes, recueillies dans ces tombes, ont des formes puniques.

(1) *Classical Review*, XII, 1898, p. 361-364.

(2) Il a paru une traduction anglaise de *L'Afrique romaine* de M. Boissier: *Roman Africa*, authorised english version, by A. Ward, New York, Putnam's Sons, 1899.

(3) In 8° de 116 pages (avec 5 planches). Leipzig, Weicher, 1899.

(4) Par exemple (p. 89): « L'amphithéâtre de Thysdrus peut rivaliser avec le Colisée de Rome pour le nombre des martyrs qui ont ensanglanté son arène ». Où M. Schulten a-t-il pris cela?

du christianisme en Occident (1). C'est surtout à Saint Cyprien que l'Eglise catholique doit sa discipline intérieure, qui fait d'elle le plus puissant des gouvernements. C'est à Saint Augustin qu'elle doit la constitution de sa doctrine. Ce furent principalement des Africains, apologistes célèbres ou traducteurs ignorés de l'Ecriture sainte, qui imposèrent le latin comme langue officielle aux églises de l'Occident. A cette époque, et à cette époque seulement, l'Afrique du Nord a joué un rôle prépondérant dans l'histoire du monde. Il ne me semble pas que M. Schulten soit bien juste envers le christianisme quand il lui reproche d'avoir amené la chûte de la puissance romaine en Afrique. Sans doute, les luttes entre les donatistes et les catholiques contribuèrent beaucoup à affaiblir ce pays, mais on peut indiquer d'autres causes de ruine, plus importantes encore: 1°) l'existence, à l'intérieur même du territoire romain et à la lisière des provinces, de nombreuses tribus indigènes, restées à peu près étrangères à la civilisation du peuple conquérant et prêtes, à la première occasion, à se jeter sur le pays colonisé (2); les Romains n'eurent ni le pouvoir ni sans doute le désir d'imposer leur civilisation à ces barbares; au sud de la Maurétanie, ils ne portèrent pas leurs frontières au delà du Tell, tandis qu'il eût été nécessaire d'occuper les steppes et le nord du Sahara; — 2°) le mode de recrutement et les conditions d'existence des soldats depuis le troisième siècle: l'armée forma de plus en plus une société à part, sans attaches avec les provinciaux, qui de leur côté perdirent tout esprit militaire; — 3°) la dépopulation des communes romaines (3) et la décadence du ré-

(1) Il cite bien à ce sujet (p. 72) une phrase de Mommsen, mais il tourne court aussitôt après.

(2) M. Mercier a insisté avec raison sur ce point (*Recueil de Constantine*, XXX, 1895-96, p. 127 seq.; conf. *Mélanges*, XVIII, p. 85). — M. Schulten me paraît avoir exagéré l'« assimilation » des indigènes. A cet égard, comme à bien d'autres points de vue, il ne faut pas considérer l'Afrique romaine en bloc. Ce qui peut être vrai pour la Proconsulaire, pays déjà civilisé en grande partie par les Carthaginois, l'est bien moins pour la Numidie et ne l'est plus pour la Maurétanie.

(3) Voir à ce sujet Saint Augustin, *Enarr. in Psalm.*, 137, 8 et *Sermon* 57, 2.

gime municipal, qui n'est imputable que dans une faible mesure au triomphe du christianisme (1) ; — 4°) le régime agraire, qui interdisait aux cultivateurs toute amélioration sérieuse de leur sort et les rendait indifférents ou même hostiles au maintien de la domination romaine.

Selon le capitaine Toussaint (2), la bataille du Muthul, livrée entre Jugurtha et Métellus, aurait eu lieu sur la rive gauche de l'oued Mellègue, au nord de son affluent l'oued el Melah, et à l'ouest du djebel Ouargha. Les arguments de M. Toussaint ne m'ont pas paru bien convaincants.

Je ne mentionne ici que pour mémoire un travail de M. Caudel, en cours de publication dans le *Journal Asiatique* (3), sous ce titre : *Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord (651-718 J. C.)*. Au bout de près de 180 pages, M. Caudel n'a pas encore entamé son sujet. Il s'attarde à des généralisations fausses ou très discutables sur la psychologie et les mœurs des indigènes du Maghreb et des habitants de l'Arabie. Tout cela est écrit dans un style singulièrement prétentieux et déclamatoire. Il est fâcheux que la Société asiatique encombre sa revue de telles pauvretés.

M. Mowat signale (4), d'après une bulle de plomb, un proconsul d'Afrique, omis jusqu'à présent dans les fastes de cette province : "*M. Umbri Prim(i), proc(onsulis) Af(ricae)* ". Il s'agit de M. Nummius Umbrius Primus Senecio Albinus, qui fut consul en l'an 206.

La célèbre inscription d'Henchir Mettich (5) a été revisée avec soin par M. Pernot, sur le moulage qui est au Louvre.

(1) Les vraies causes de cette décadence furent, je crois, l'extension de la grande propriété, au détriment de la petite, et l'ascension de l'aristocratie municipale à la classe sénatoriale. Voir ce que Fustel de Coulanges dit à cet égard pour la Gaule (*L'invasion germanique*, p. 184 et suiv.).

(2) *Bull. Comité*, 1898, p. 197-198.

(3) Neuvième Série, XIII, 1899, p. 102-155, 189-237, 385-422; XIV, 1899, p. 50-87.

(4) *Bull. Antiquaires de France*, 1898, p. 272.

(5) Conf. *Mélanges*, XVIII, p. 106-111; XIX, p. 49-52.

Cet épigraphiste indique quelques nouvelles lectures, dans une note de la *Revue archéologique* (1).

M. Seeck a publié une édition et un commentaire de cette inscription (2). Le déchiffrement des savants français lui a paru assez incomplet; il s'est donc mis à l'œuvre de son côté, en se servant de deux photographies (il n'a vu ni l'original, ni le moulage): ses yeux " exercés par les palimpsestes de l'*Ambro-* „ *siana* „ auraient triomphé, en partie du moins, des difficultés de lecture que présente cette pierre, " usée par les tourbil- „ lons de sable du désert „. Placer Henchir Mettich dans le désert, c'est mettre Munich en Prusse. Mais n'insistons pas sur cette considération géographique. Quelle que soit la cause de l'usure de la pierre, il est bien certain que beaucoup de places sont effritées et rongées de telle manière que les lettres ont complètement disparu: M. Seeck a été trompé par des jeux de lumière et par sa trop vive imagination. Aussi doit-on regarder comme de simples conjectures les prétendus déchiffrements de ce savant. Il faut ajouter que ces conjectures sont souvent assez bizarres et ont peu de chance d'être admises. — M. Seeck croit pouvoir fixer avec précision l'époque de la loi Manciana, règlement d'exploitation qui, selon lui, aurait été établi par un certain Mancia, lorsque le domaine de la *Villa Magna Variani*, qui lui appartenait, fut divisé en petites fermes. Un article de ce règlement vise des plantations de nouvelles vignes, " à la place des anciennes „. M. Seeck en conclut que l'amélioration des anciens plants est seule permise; les colons ne sont pas autorisés à en créer de nouveaux. Un propriétaire, ajoute-t-il, n'aurait pas, de son propre mouvement, mis obstacle au développement de la viticulture sur son domaine. Cette restriction a dû émaner de l'autorité impériale. Or, en 92, Domi-

(1) Année 1898, II, p. 350-351. Voir quelques observations sur la latinité de la *lex Manciana,* par M. Wölfflin, *Archiv für lateinische Lexikographie,* XI, 1898, p. 272-273.

(2) *Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum,* I, 1898, p. 628-634. *Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte,* VI, 1899, p. 330-368. Voir, au sujet du déchiffrement de M. Seeck, Cagnat, *C. R. A. Inscriptions,* 1898, p. 681; Seeck, *Neue Jahrbücher,* III, 1898, p. 295-297.

tien défendit toute extension de la culture de la vigne dans les provinces. Cet édit fut vraisemblablement aboli lors de l'avènement de Nerva, en 96. C'est donc entre 92 et 96 que se place la *lex Manciana*. Ce raisonnement de M. Seeck ne me paraît pas très solide. La loi en question indique sous quelles conditions on pourra planter de nouvelles vignes à la place des anciennes; mais cela ne prouve pas nécessairement que la création de vignobles ait été interdite à l'époque où elle fut faite. Domitien défendit, il est vrai, de planter de nouvelles vignes en Italie et ordonna qu'on ne laissât subsister dans les provinces que la moitié des anciens plants (en 91 ou 92) (1); mais il faut ajouter que cet empereur renonça aussitôt à faire exécuter son édit (2). — M. Seeck pense que l'inscription trouvée à Henchir Mettich n'a été gravée que sous Septime Sévère: à mon avis, les arguments qu'il donne sont fort peu probants (3). Je regrette d'avoir à critiquer ainsi le travail de M. Seeck, dont la science vaste et ingénieuse est universellement appréciée. Mais cette fois-ci, il me paraît avoir fait complètement fausse route.

M. Toutain, qui a le premier édité l'inscription d'Henchir Mettich, et dont nous avons signalé, il y a deux ans (4), l'important mémoire, a consacré à ce texte une série de nouvelles observations (5). Après quelques remarques épigraphiques, résultant d'une étude minutieuse de l'original et du moulage, il montre qu'il n'est pas possible de dire ce qu'était cette *lex Manciana*, qui a servi de modèle au document d'Henchir Mettich. Doit-on y voir un simple règlement d'exploitation agricole? ou bien une loi publique? Nous l'ignorons. — M. Toutain aborde ensuite la question qui divise le plus les érudits. Le règlement d'Henchir Met-

(1) Suétone, *Domitien*, 7.

(2) Suétone, *ibid.*, 7 et 14.

(3) La formule *totiusque domus divin(a)e*, qu'on lit entre la seconde et la troisième lignes, est inusitée à l'époque de Trajan, mais, comme elle a été certainement gravée après coup, il n'y a aucun argument à en tirer pour dater l'inscription.

(4) *Mélanges*, XVIII, p. 107.

(5) *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, XXIII, 1899, p. 137-169, 284-312, 401-414.

tich s'applique-t-il à une propriété impériale ou à une propriété privée ? M. Toutain se prononce énergiquement en faveur de la seconde solution (1). Mais alors pourquoi ce règlement émane-t-il de deux procurateurs impériaux, dont l'un est un affranchi? Selon M. Toutain, Trajan aurait cédé le domaine à un particulier et les procurateurs qui furent chargés de l'opération auraient fixé à ce moment les conditions d'exploitation imposées au nouveau propriétaire. Il faudrait prouver que des gens de l'empereur avaient le droit de faire de pareils règlements. — A propos de la mise en valeur des subsécives, M. Toutain maintient que l'*usus proprius*, accordé aux cultivateurs de ces terres, est simplement le droit d'en tirer ce qui est nécessaire à leur consommation personnelle. Je ne puis pas entrer dans le détail de la discussion. Je dirai seulement que M. Toutain ne me paraît pas avoir ébranlé l'argumentation de M. Cuq, qui voit dans l'*usus proprius* une véritable propriété de fait. — Après avoir traité des subsécives, l'inscription indique les obligations et les droits des cultivateurs sur le domaine proprement dit. Dans cette phrase: " *Qui in f(undo) Villae Magnae... villas habent, habebunt dominicas eius f(undi) aut conductoribus vilicisve* etc... ", M. Toutain croit qu'il faut corriger *dominicas* en *dominis*, tandis que MM. Schulten et Cuq conservent *dominicas* et pensent que *dominis* a été omis par erreur après ce mot. Je suis de l'avis de ces deux savants: la faute *dominicas* pour *dominis* est peu vraisemblable, tandis qu'on s'explique aisément une distraction du graveur, qui, après *dominicas*, aurait passé un mot presque identique (2). — A propos du miel, le règlement indique que les colons devront donner *mellis in alve[is m]ellari(i)s sextarios singulos*. M. Toutain démontre très nettement que le mot *alvei* signifie *ruches* et non *vases*. M. Cuq croit que le propriétaire ou ses représentants avaient sur les ruches, essaims et vases à miel un droit de gage. M. Toutain combat cette

(1) M. Beaudouin soutient la même opinion dans le livre dont nous parlerons tout à l'heure.

(2) On retrouve plus tard cette expression *villa dominica* (*Code Théodosien*, XVI, 5, 21), mais dans un autre sens. Elle désigne alors une propriété impériale, faisant partie de la *res privata*.

hypothèse, qui, en effet, ne semble pas suffisamment justifiée. Les figueries, les olivettes, les vignes créées par les colons étaient exemptées de toute redevance pendant un nombre déterminé de *ficationes*, d'*olivationes* et de *vindemiae*. M. Toutain soutient avec raison que ces termes ne sont pas synonymes d'*anni*, comme le croit M. Schulten: entre la plantation et la première récolte s'écoulaient plusieurs années improductives, qui ne devaient pas entrer en ligne de compte. — MM. Schulten, Cuq et Beaudouin ont reconnu, dans plusieurs passages de l'inscription d'Henchir Mettich, des pratiques qui rappellent, d'une part, l'emphytéose du droit grec et, d'autre part, l'emphytéose que les lois impériales nous montrent en vigueur dans le monde latin, au quatrième siècle de notre ère. M. Toutain insiste sur les différences. Certaines d'entre elles ne me semblent pas aussi graves qu'il l'affirme et je crois que les comparaisons qui ont été instituées à cet égard sont légitimes.

Un savant dont la mort récente a causé d'unanimes regrets, M. Beaudouin, avait publié, en 1897 et en 1898, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, une suite d'articles sur les grands domaines dans l'Empire romain. Ces articles réunis forment aujourd'hui un volume (1), dont il convient de parler ici, puisque ce sont les récentes découvertes africaines qui ont provoqué l'étude de M. Beaudouin et qui lui servent de base. C'est surtout un livre de récapitulation: M. Beaudouin a pensé qu'il serait utile de présenter d'une manière méthodique les résultats des travaux de MM. Cuq, His, Toutain, Schulten, etc. Peut-être cet ouvrage est-il venu un peu trop tôt (l'auteur en convient lui-même et les longues notes additionnelles qu'il a placées au milieu et à la fin du volume en sont la preuve); certains problèmes sont en pleine discussion; bien des points de l'inscription d'Henchir Mettich, insuffisamment élucidés, appellent de nouvelles recherches. M. Beaudouin a du reste apporté, et très largement, sa contribution à ce travail; il a étudié les textes de près et s'est fait partout une opinion personnelle. Nous

(1) E. Beaudouin, *Les grands domaines dans l'Empire romain, d'après des travaux récents.* Paris, Larose, 1899, 358 p., in-8°.

recommandons en particulier la lecture des chapitres consacrés à l'autonomie territoriale du domaine, à l'administration des terres ecclésiastiques, à la juridiction, aux différents modes de fermage: ils contiennent beaucoup d'observations neuves et justes. Nous aurions voulu trouver dans ce livre excellent un chapitre sur les conséquences économiques et agricoles de la constitution des grands domaines. C'est là une question fort importante, que l'on a jusqu'à présent presque entièrement négligée (1).

Deux inscriptions mentionnant un martyr du nom d'Emeritus ont été trouvées jadis près de Khenchela (2). L'une l'appelle " *beatus Emeritus gloriosus consultus* ", l'autre " *beatus martyr Dei consultus Emeritus* ". Un érudit (3), qui signe " Un missionnaire des Pères Blancs ", et dont je respecte ici l'incognito, soutient qu'il s'agit d'Emeritus, un des martyrs d'Abitine, suppliciés lors de la persécution de Dioclétien. Il remplissait la fonction ecclésiastique de *lector*, et l'auteur des Actes de ces saints le qualifie de " *martyrem legis sacrae idoneum diligentissimumque custodem* ". Cette expression correspondrait aux épithètes *gloriosus consultus* et *Dei consultus* des deux inscriptions. Il est fort possible en effet que le mot *consultus* fasse allusion à la connaissance des lois divines, et non à celle des lois humaines (4). Cependant les inscriptions citées se rapportent-elles certainement au lecteur Emeritus d'Abitine? C'est ce que, pour ma part, je n'oserais pas affirmer.

Je n'ai pas pu me procurer un écrit de M. Holmes, intitulé: *The extinction of the christian churches of North Africa* (Londres, 1898).

(1) A l'exception de M. Toutain qui a fait à ce sujet quelques remarques intéressantes dans son *Mémoire sur l'inscription d'Henchir Mettich* et dans ses *Nouvelles observations*. Mais il faudrait traiter la question sous toutes ses faces.

(2) *C. I. L.*, 2200 = 17614; 17714.

(3) *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, V, 1899, p. 65-70.

(4) Dans une inscription de Tipasa, on dit de l'évêque Alexandre qu'il était « *legibus ipsis et altaribus natus* ». Le mot *legibus* signifie ici les lois de Dieu, comme l'a montré De Rossi (*Bull. di arch. cristiana*, 1894, p. 91): Alexandre fut sans doute lecteur dès son enfance.

M. W. Heräus a donné une nouvelle édition (1) du fameux *Appendice de Probus*, liste de fautes grammaticales, qui est probablement d'origine africaine, malgré l'avis contraire de divers savants. Cette édition est accompagnée de comparaisons instructives avec d'autres documents.

Signalons ici brièvement divers travaux et éditions concernant des auteurs chrétiens de l'Afrique ancienne : 1°) Un important ouvrage de E. White Benson (de son vivant archevêque de Cantorbéry), sur Saint Cyprien, sa vie, son temps, son œuvre (2) : on lira ce volume avec intérêt et profit, quoiqu'en bien des chapitres l'auteur ne soit pas au courant des recherches récentes (3). — 2°) Une édition et une étude des Actes des Saints Montan, Luc et leurs compagnons, par M. P. Franchi de' Cavalieri (4), qui pense que la première partie (lettre des martyrs prisonniers à leurs frères) est une fraude pieuse, imitée de la Passion de Sainte Perpétue (5). — 3°) Des éditions de plusieurs ouvrages de Saint Augustin, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne : la correspondance du saint (les 123 premières lettres ont paru) (6) ; ses écrits de morale chrétienne (7) ;

(1) *Archiv für lateinische Lexikographie,* 1899, XI, p. 301-331.

(2) *Cyprian, his life, his times, his work.* London, Macmillan, 1897, 636 p., in-8°.

(3) M. Götz a prouvé que l'écrit de Saint Cyprien *Ad Donatum* n'est pas une lettre, mais un dialogue, dont le début est le morceau intitulé *epistula Donati* (édition Hartel, III, p. 272), et commençant par ces mots : *Credo te retinere* (*Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur,* de Gebhardt et Harnack, Nouvelle série, IV, premier fascicule).

(4) *Gli atti dei ss. Montano, Lucio e compagni* (8er Supplementheft der *Römischen Quartalschrift),* Rome, 1898, 102 pages. — A propos du *solo fiscalis,* aliment donné aux prisonniers chrétiens, voir Duchesne, *C. R. A. Inscriptions,* 1890, p. 229-232. M. de' Cavalieri ne semble pas avoir eu connaissance de cette note.

(5) M. Marucchi (*Nuovo Bullettino di archeologia cristiana,* V, 1899, p. 242-245) n'est pas de cet avis.

(6) *C. S. E. L.,* tome XXXIV, édit. Goldbacher (1895-8).

(7) Tome XLI, édit. Zicha (1899).

les treize premiers livres de la *Cité de Dieu* (1). — 4°) Une étude de M. Helm (2), qui soutient l'identité du célèbre évêque Fulgence de Ruspe, du mythographe Fulgence et enfin de Fulgence, auteur d'un abrégé d'histoire universelle. La mythologie et le livre d'histoire (3) auraient été écrits par Fulgence dans sa jeunesse. Si les arguments de M. Helm ne sont pas tous convaincants, du moins son hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Une traduction de la *Johannide* de Corippus, par M. Alix, est en cours de publication dans la *Revue Tunisienne* (4).

L'ouvrage de MM. Cagnat, Gauckler et Sadoux sur les temples païens de la Tunisie a été l'objet de plusieurs comptes rendus détaillés, qui doivent être mentionnés ici : dans le *Journal des Savants* (5), par M. Boissier; dans la *Revue bleue* (6), par M. Monceaux; dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* (7), par M. Blanchet; dans le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran* (8), par M. Carton.

Il a paru en 1899 un troisième fascicule de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie* (9) : il compte plus de cent pages. Nous noterons en particulier le rapport de M. Drappier, ingénieur agronome, qui a étudié, au point de vue de ces ouvrages antiques, le centre de la Régence. Il décrit les travaux qui alimentaient en eau potable un certain nombre de villes, principalement les vastes citernes de Toukabeur (*Tuccabor*) et de Tebourba (*Thuburbo Minus*), ainsi que beaucoup de constructions hydrauliques, disséminées çà et là dans les campagnes : puits, chambres de captation de sources, barrages sur des

(1) Tome XL, édit. Hoffmann (1899). — Une édition des *Confessions*, par M. Knöll, a paru dans la collection Teubner (1896).

(2) *Rheinisches Museum*, LIV, 1899, p. 111-134.

(3) Ces ouvrages ont été édités en 1898, par M. Helm, chez Teubner (*Fabii Planciadis Fulgentii V. C. opera*).

(4) Tome VI, 1899.

(5) Année 1899, p. 43-50.

(6) Année 1899, I, p. 307-311 (numéro du 11 mars).

(7) T. XXXII, 1898, p. 298-311.

(8) Année 1899, p. 133-167.

(9) Tunis, Imprimerie Rapide. Conf. *Mélanges*, XVIII, p. 92, et XIX, p. 56, pour les fascicules précédents.

rivières, aqueducs qui, partant de sources ou de barrages, aboutissaient à des citernes voûtées ou à des réservoirs à ciel ouvert. En général, ces aménagements n'avaient pas pour objet l'irrigation de grandes cultures: ils fournissaient aux hommes et aux animaux l'eau potable dont ils avaient besoin; ils servaient aussi à la création de jardins peu étendus et à l'entretien d'arbres, surtout d'oliviers, auxquels l'arrosage était nécessaire dans la première année de la plantation.

Dans un avant-propos, M. Gauckler fait à ce sujet des remarques intéressantes. Il ne faut pas s'exagérer l'importance des travaux d'eau établis par les anciens en Tunisie, ni croire à un grand développement des cultures irriguées. L'Enfida, que La Blanchère a choisi comme exemple dans son mémoire sur l'aménagement de l'eau dans l'Afrique romaine (1), constitue à cet égard une exception. Les ouvrages hydrauliques y sont plus nombreux qu'ailleurs, d'abord parce que les pluies, rares et irrégulières, y tombent en général d'une manière torrentielle et que des travaux d'aménagement y sont indispensables pour empêcher leur déperdition immédiate; en second lieu, parce que la configuration du pays se prête très bien à la construction de ces ouvrages.

M. Héron de Villefosse a donné, d'après M. Letaille, une liste sommaire des sarcophages chrétiens d'Afrique (2).

Une cinquième livraison de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* (3) a été publiée à la fin de l'année 1898. Elle comprend les feuilles de Zaghouane (avec plan et dessins représentant le célèbre nymphée; vue de la porte triomphale de Zaghouane; plan de *Thuburbo Maius*); — de l'Enfida (vue de la porte triomphale d'Aphrodisium); — de Sidi bou Ali et de la Sebkra Kelbia, au sud de l'Enfida.

(1) Conf. *Mélanges,* XVI, p. 466.

(2) *Bull. Comité,* 1898, p. CLX. J'ai indiqué quelques additions à faire à cette liste (séance de juin 1899 de la Commission de l'Afrique du Nord, dans le *Bull. du Comité*). Ajouter un sarcophage trouvé jadis par Delamare près de Batna: il représente deux poissons entre un calice (*Mémoires des Antiquaires de France,* XXI, pl. I, fig. 16).

(3) Paris, Leroux, f°. Pour les livraisons précédentes, voir *Mélanges,* XVI, p. 471.

M. Basset a édité dans le *Journal asiatique* (1) une liste arabe, probablement rédigée au seizième siècle, des endroits vénérés du djebel Nefousa. Nous la signalons parce qu'on y trouve la mention de huit sanctuaires qui portent le nom d'*église* (*knisa*): il s'agit évidemment d'anciennes églises transformées en mosquées. De nos jours encore, il y a dans le Ksar de Temezda (district de Fosato) une mosquée appelée *Tahouarit-Tamokrant*, c'est-à-dire la *Grande Apostolique*. Elle est d'antique origine, dit un auteur berbère (2), qui ajoute: " Ses piliers portent des inscriptions „ qu'aucun de nous ne peut comprendre; les t'olba disent que ces „ caractères proviennent des populations païennes, antérieures à „ notre seigneur Moh' ammed „. Il serait bon que quelqu'un allât voir ces piliers (ou colonnes). Ce sont peut-être des bornes milliaires, qui nous renseigneraient sur le *limes Tripolitanus*. On indique dans la même région deux autres mosquées dites apostoliques (3).

A Foum Tataouine, dans le Sud Tunisien, on a découvert, il y a quelques années, des blocs de pierre rectangulaires, offrant de curieux bas-reliefs (4). M. Harry Johnston a reproduit la plupart de ces images (5): oiseaux qui semblent être des paons; autruches, gazelle, lion, antilope (?); grenadier; personnage levant les bras; tableau représentant trois enfants, les bras en l'air, et deux autres personnages plus grands qui paraissent souffler dans quelque instrument de musique (?); scène de chasse ou de bataille; deux chevaux, dont l'un est monté par un homme tenant peut-être un bouclier; suite de spirales, etc. (6). Il est difficile de dater ces sculptures, qui ont probablement décoré un mausolée. Elles sont d'une facture très grossière; cependant, si l'on y voit véritablement des paons, elles ne peuvent

(1) Neuvième série, XIII, 1899, p. 423 et suiv., XIV, p. 88-120.

(2) *Le Djebel Nefousa*, traduct. Calassanti Motylinski, p. 93 (*Bibliothèque de l'Ecole des Lettres d'Alger*, fascicule XXII).

(3) *Ibid.*, p. 74 et 75.

(4) M. Lecoy de la Marche les avait déjà signalés (*Bull. Comité*, 1894, p. 394).

(5) *The Geographical Journal*, XI, 1898, p. 587 et suiv.

(6) M. Johnston mentionne encore plusieurs lions et un éléphant.

guère être antérieures à l'époque romaine: ce fut seulement à partir de l'Empire que ces oiseaux devinrent communs dans la Méditerranée.

M. Blanchet a étudié, en 1895, quelques positions stratégiques romaines de la région comprise entre Gabès, les chotts Fedjedj et Djerid et la Tripolitaine: forteresse importante à Kelaat Beniau, à l'ouest-sud-ouest de Gabès; autre forteresse à Ksar Benia des Ouled Mahdi, dans le djebel Demmer; ruines d'un rempart de plusieurs kilomètres, barrant une large vallée, etc. Il s'est efforcé de retrouver le tracé des routes qu'indiquent dans ce pays l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Le mémoire qu'il a publié à ce sujet (1) forme un utile complément à celui de M. Toutain, paru dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, il y a cinq ans (2).

La nécropole romaine d'Henchir Tina (*Thenae*) a été fouillée par M. de L'Espinasse Langeac (3): elle a donné surtout des lampes et des poteries. Les objets les plus curieux sont des coffrets cinéraires en terre cuite, surmontés d'une sorte de toit, qui fait corps avec le reste et qui est percé d'une ouverture carrée à couvercle mobile.

Dans une villa romaine située à Oglet Atha, à soixante-dix kilomètres au sud-ouest de Sfax, on a déblayé plusieurs mosaïques. La principale, assez grossière et mal conservée, est cependant intéressante par le sujet qu'elle représente: une chasse à la gazelle, au milieu d'oliviers, d'orangers et de vignes (4).

Une autre villa a été déblayée à El Alia, au sud de Mahédia. Elle avait la forme d'un grand pavillon, avec deux tourelles carrées, que reliait une galerie s'ouvrant sur la mer, en avant d'une série de petites chambres. Il y avait partout des mosaïques, dont les plus importantes sont celles des tourelles: l'une

(1) *Recueil de Constantine,* XXXII, 1898, p. 71-96.

(2) T. XV, p. 201-229. Conf. XVI, p. 471-472.

(3) *Bull. Comité,* 1898, p. 192-195. Sur cette nécropole, voir *ibid.*, 1892, p. 140-144.

(4) Gauckler, *Bull. Comité,* 1899, p. 166-169.

représente le Nil et ses rives, l'autre des scènes de pèche (1).

On trouve à Sousse, comme à Carthage et ailleurs (2), des sépultures romaines, qui consistent en des cippes quadrangulaires de maçonnerie, enfermant des urnes cinéraires (3). L'un de ces tombeaux, dégagé en 1892, était décoré de stucs. La face principale offrait un bas relief que M. Reinach a publié récemment (4): on y voit un jeune homme, tenant des tablettes, flanqué de deux divinités protectrices, Minerve et une Muse (5).

A *Thala,* le Service des Antiquités de Tunisie a fouillé une basilique chrétienne, élevée sur les ruines d'un sanctuaire de Saturne. L'abside était ornée d'une mosaïque, avec inscription dédicatoire (6).

M. le capitaine Toussaint, chef d'une des brigades topographiques qui lèvent la carte de l'Etat Major en Tunisie et en Algérie, est un fervent archéologue (7). En 1898, il a étudié les ruines antiques de la vallée supérieure de l'oued Siliana et des pays accidentés qui l'entourent (8). C'est le cœur même de la Tunisie. Dans cette région fertile, propre également à la culture des céréales, de l'olivier, des arbres fruitiers, et à l'élevage du bétail, la population était très dense: partout on rencontre des vestiges de villes, de villages, de fermes. M. Toussaint s'est efforcé de retrouver le tracé des routes romaines: il a découvert

(1) Gauckler, *Compte Rendu de la marche du Service des Antiquités en 1898,* p. 7. Id., *C. R. A. Inscriptions,* 1898, p. 828-829.

(2) Voir Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques en Tunisie,* p. 42-43.

(3) *Bull. Comité,* 1893, p. 194.

(4) *Bull. Comité,* 1898, p. 353-355, pl. XIII.

(5) M. Héron de Villefosse (*ibid.,* p. CLIX) décrit deux fragments de poteries à reliefs moulés, de style hellénistique: l'un, trouvé à Sousse, représente, semble-t-il, une scène de sacrifice; l'autre, d'Hadjeb et Aïoun, un satyre.

(6) Gaukler, *C. R. de la marche du Service* en 1898, p. 7-8. M. Gauckler a signalé deux autres monuments du culte de Saturne, trouvés dans la même région: une belle stèle décorée de bas-reliefs, à *Mididi* (*ibid.,* p. 8), une intaille recueillie à Haïdra (*Bull. Antiquaires,* 1898, p. 282).

(7) Sur ses précédentes découvertes, voir *Mélanges,* XIX, p. 70-71.

(8) *Bull. Comité,* 1899, p. 185-235.

plusieurs bornes milliaires sur celle qui conduisait de Carthage à *Thala*, par *Mactaris* et *Mididi*, et sur celle qui allait de *Mactaris* à *Aquae Regiae*, par *Chusira*. Sa moisson épigraphique a d'ailleurs été très riche. Je mentionnerai seulement quelques inscriptions importantes: à Ksar bou Fatha, près de Maktar, une dédicace à Antonin le Pieux, par un personnage portant le titre de *praef(ectus) XII civitat[um]*... (1); à Henchir Faroha, au sud d'Uzappa, une dédicace à Caracalla, qui semble avoir été faite par *la c(ivitas) M(anangensis ?)* (2); à Henchir Segjeg, au nord d'Uzappa, un fragment se rapportant à la construction d'un sanctuaire (*opus templi... porticum columnarum*), par un *flamen perpetuus* (3); à Henchir Ghaïada, au nord de Maktar, un texte qui mentionne un *templum deae Telluris* (4); à Ksar Mdoudja, non loin de là, une inscription du temps de Dioclétien, nommant une *civitas A....* (5). — En ce dernier lieu, a été trouvé un fronton, qui faisait partie de la décoration d'un nymphée; on y lit cette dédicace (6), qui prouve qu'au cinquième ou au sixième siècle, l'Enéide de Virgile était encore lue dans la région:

+ *Intus aqu(a)e dulces biboque sedilia saxa* (sic)
*Nimfarum* (7), *qu(a)e Florenti fundata labore s(unt).*
*De donis Dei.*

Il y avait à Henchir Bez (*Vazi Sarra*) un grand sanctuaire, consacré à *Mercurius Sobrius*, protecteur de la cité (8). L'ins-

(1) *Ibid.*, p. 201, n° 12. C'était peut-être un *praefectus gentium*, quoique le terme *civitas* soit assez rarement employé pour désigner une *gens*. Mais peut-être s'agit-il d'une autre fonction: conf. *C. I. L.*, III, 388 et X, 6104.

(2) *Ibid.*, p. 218, n° 87 (et *Bull. Antiquaires* 1898, p. 269). La lecture n'est pas certaine. Henchir Faroha correspond peut-être à *Manange*, lieu indiqué par la Table de Peutinger.

(3) *Ibid.*, p. 214, n° 72.

(4) *Ibid.*, p. 205, n° 33.

(5) *Ibid.*, p. 204, n° 28 (et *Bull. Antiquaires*, 1898, p. 266).

(6) Gauckler, *Bull. Antiquaires*, 1899, p. 169.

(7) Conf. Enéide, I, 167.

(8) Voir *Mélanges*, XIX, p. 60 (où l'on a imprimé Henchir el Bey).

cription de la façade de la *cella* indique que ce temple a été construit en 212 par les soins d'un prêtre du dieu. La porte monumentale par laquelle on pénétrait dans l'enceinte du temple offrait aussi une longue inscription, dont le début seul avait été découvert par M. Sadoux, en 1897 (1); M. Toussaint l'a retrouvée tout entière (2). Elle date également de 212 et nous apprend qu'un certain C. Octavius Rogatus, flamine perpépuel et prêtre de Mercure, fit faire et dédia l'arc, avec ses degrés, " *arcum cum gradibus suis* ", et, en outre, " *statuam deo Mercurio ex aere in petra sedentem* (3), *item ob honorem flam(onii) sui statuam Imp(eratori) Severo* ".

A Henchir Seheli, au pied du Bargou, M. Toussaint a recueilli une dédicace à un *curator rei publicae*, par l'*ordo* [*Sa*]*raditanus* (4); à Ain Fourna, ruine voisine, une inscription en l'honneur d'Agrippine, femme de l'empereur Claude (5).

M. Gauckler a décrit les ruines de Bou Arada (6), situées sur une colline qui domine la plaine du Fahs. On y voit une porte monumentale du temps de Commode. Un fragment, qui paraît avoir appartenu à une dédicace religieuse, indique des travaux se rapportant sans doute à un sanctuaire (... *capitulum*... [*column* ?]*as tres medianas in porticu*); les personnages qui y sont mentionnés portent des noms puniques; il y a parmi eux des suffètes.

Une inscription trilingue (latine, grecque et punique), gravée sur une pierre qui était probablement un autel, a été découverte par M. Dubos, à Henchir Alaouin, près d'Oudna (7). Elle

(1) *Temples païens de la Tunisie,* p. 68-69.

(2) *Bull. Comité,* 1899, p. 221, n° 97.

(3) Cette indication conviendrait à merveille à l'Hermès d'Herculanum, qui est au musée de Naples (Rayet, *Monuments de l'art antique,* pl. 56).

(4) *Bull. Comité,* 1899, p. 228, n° 129 (et *Bull. Antiquaires,* 1898, p. 267).

(5) *Bull. Comité,* p. 230, n° 139.

(6) *Bull. Comité,* 1899, p. 160-165.

(7) Berger et Cagnat, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 48-54. (Conf. séance de janvier 1899 de la Commission de l'Afrique du Nord, dans le *Bull. du Comité*).

est malheureusement incomplète. Il y est question d'un certain Quintus Marcius Protomac(h)us, qui était peut-être médecin, et de deux suffètes, Abdmelqart et Adonibaal. Selon MM. Berger et Cagnat, ce texte semble dater du milieu du premier siècle avant notre ère: l'écriture de la partie phénicienne tient le milieu entre les formes puniques et néo-puniques.

A Souk el Abiod (Pupput), MM. du Paty de Clam et Drude ont trouvé deux inscriptions, que M. Gauckler a publiées (1). L'une, qui est du début du quatrième siècle, nomme la *col(onia) Aurelia Commoda P(ia) F(elix) Aug(usta) Pupput*. L'autre réjouira tous les juristes. Elle donne le *cursus honorum* d'un patron de la ville, L. Octavius Cornelius Salvius Julianus Aemilianus, qui après son consulat, fut légat de la Germanie inférieure, sous Antonin, légat de l'Espagne citérieure sous Marc Aurèle et Vérus, enfin proconsul d'Afrique. Après la mention de la questure, on trouve l'indication suivante: „*cui Divos Hadrianus* „ *soli salarium quaesturae duplicavit propter insignem doctri-* „ *nam* „. Cela nous permet d'affirmer qu'il s'agit du fameux jurisconsulte Salvius Julianus, chargé par Hadrien de la rédaction de l'Edit perpétuel. Il était africain: il naquit en effet à Hadrumète. M. Gauckler présente d'intéressantes observations sur la vie de ce personnage. Son proconsulat doit se placer vers 164. De retour à Rome, Salvius Julianus fut préfet de la Ville et consul pour la seconde fois, dignités qui ne sont pas indiquées sur l'inscription de Souk el Abiod.

Des fouilles ont été entreprises par MM. Bordier et Drude à Kasr ez Zit (*Siagu*), près d'Hammamet. Elles ont fait découvrir des thermes. Près de là, M. Sadoux a déblayé une grande basilique à trois nefs, présentant une galerie de forme semicirculaire autour de l'abside. Cette église est précédée d'un *atrium*, précédé lui-même d'un *narthex*, auquel on accède par un escalier de six marches. Derrière l'abside et la galerie, se trouve un baptistère octogonal (2).

(1) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 366-374. Séances de juin et de juillet 1899 de la Comm. de l'Afrique du N., dans le *Bull. du Comité*.

(2) Séance de juin 1899 de la Comm. de l'Afrique du N. et renseignements que je dois à M. Gauckler.

M. Toutain fait connaître (1) une stèle, recueillie près du sanctuaire de Saturne qui couronnait le sommet du djebel Bou Kourneïn (2). C'est, comme il est naturel, une dédicace à *Saturnus Balcaranensis Augustus*, par un prêtre: "... *sacerdos somnio factus l(ibens) a(nimo) v(otum) s(olvit)* ". La formule est bizarre: M. Toutain suppose qu'il y a eu lapsus de la part du graveur; il croit qu'il faut lire *factum*, mot qui se rapporterait à *votum*.

J'ai mentionné, dans ma dernière chronique (3), la découverte d'un sanctuaire des *Cereres* de l'époque romaine, à Carthage, au dessus de la nécropole punique voisine du fort de Bordj Djedid. Le P. Delattre a publié (4) les objets trouvés à cet endroit: fragments d'architecture, tête de Cérès, tronçons d'un serpent ailé, débris d'un autre serpent, que chevauchait un enfant et qui était sans doute attelé au char de la déesse, statue d'une *Hora* (5), autre statue de femme, malheureusement mutilée (sans doute aussi une *Hora*). Tout cela est d'un mauvais art et ne paraît pas antérieur à la fin du second siècle de notre ère. Une inscription, nommant les *sacerdotes Cereal(es) universi*, est dédiée à un arrière petit fils de Memmius Senecio, qui fut consul sous Trajan (6).

A Dermèche, au-dessus de la nécropole punique dont nous avons parlé plus haut, M. Gauckler a fait des découvertes importantes (7). Il a rencontré d'abord, à l'intérieur d'une maison

(1) Séance de janvier 1899 de la Comm. de l'Afrique du Nord.

(2) Sur ce sanctuaire, voir *Mélanges,* XII, 1892, p. 3-124.

(3) *Mélanges,* XIX, p. 62-63.

(4) *Mémoires des Antiquaires de France,* LVIII, 1897, p. 1-20.

(5) Sur les rapports des *Horai* avec Déméter, voir Rapp dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Horai,* p. 2720. Les Heures sont souvent représentées avec des vêtements flottants et elles s'avancent en dansant: ce qui est le cas de cette statue.

(6) Voir Héron de Villefosse, *Mém. Antiquaires, l. c.,* p. 21-26. — Dans l'album du *Musée Lavigerie* dont nous parlerons plus loin (chapitre *Musées*), la tête de Cérès est reproduite pl. IV, fig. 3, le tronçon de serpent avec l'enfant, *ibid.,* fig. 4, l'inscription pl. XVIII, fig. 3.

(7) *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 158-162. Séance de mars 1899 de la Comm. de l'Afrique du N. (*Bull. Comité*). — Perrot dans la *Revue de l'Art ancien et moderne,* VI, p. 1-18 (n° du 10 juillet 1899).

romaine, deux mosaïques qui semblent dater du quatrième siècle. L'une offre un paysage maritime, animé par des pêcheurs et des canotiers et surmonté d'une image de Vénus Anadyomène ou d'Amphitrite, dans une vasque que soutiennent deux monstres marins et que flanquent deux Tritons. L'autre représente une chasse aux animaux féroces. Sous ces pavements, il y avait des constructions plus anciennes, entre autres une salle dont les parois étaient recouvertes de stucs moulés et peints. Cette pièce, dont l'entrée avait été murée, contenait un grand nombre de statuettes de divinités, en marbre et en terre cuite, très mutilées: Jupiter assis, Vénus, Bacchus, Mithra, Men, etc. Sur une plaque de marbre est gravée une dédicace " *Jovi Hammoni Barbaro Silvano* ", par douze prêtres, portant les trois noms des citoyens romains; à leur tête figure une Sempronia Salsula, " *mater sac(rorum)* ". Plus tard, on a ajouté à cette liste les noms d'un autre prêtre, d'une autre *mater sacrorum*, de deux prêtres du dieu barbare Silvain. Une tête de taureau en marbre porte entre les cornes un ornement en forme de pelte, sur lequel se lit une dédicace à *S(aturnus) A(ugustus)*, par un *sacerdos Martis, tem(...?) aedis Memoriae* (1). Une vingtaine de boulets en granit et en pierre étaient des pierres sacrées ou bétyles. Enfin, au fond de la cachette, on a trouvé quatre petites statues de femmes, presque intactes et qui gardent même des restes de leur polychromie. Trois d'entre elles sont des sculptures grecques de l'époque hellénistique: tous ceux qui les ont vues les admirent fort et déclarent que le Musée du Bardo vient de s'enrichir de véritables chefs d'œuvre (2). M. Perrot les attribue à des artistes attiques ou alexandrins du second ou du premier siècle avant notre ère. La première représente une déesse diadémée, probablement Déméter. La seconde est peut-être une Coré. Quant

(1) Que veut dire ce *tem?* M. Héron de Villefosse (*Bull. Antiquaires*, 1899, p. 205-207) propose de lire *tem(enorus)*, transcription du mot grec τεμενωρός, qui a un sens analogue à celui du mot latin *aedituus*.

(2) Il paraît que les reproductions données dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* ne donnent qu'une faible idée de la grâce des originaux.

à la troisième, dont la main droite levée tenait un objet placé sur sa tête, on croit que c'est une canéphore : j'y verrais plus volontiers une *Hora*. Comme le pensent MM. Gauckler et Perrot, la salle où toutes ces découvertes ont été faites a dû servir, au quatrième siècle, d'asile aux images des dieux proscrits, images déjà endommagées pour la plupart par des chrétiens fanatiques (1). Rappelons qu'on a trouvé, il y a vingt ans, à Tébessa, un caveau soigneusement muré, qui renfermait beaucoup de débris de statues de divinités, quelques dédicaces religieuses et des stèles votives (2). Presque tous ces objets avaient subi des mutilations très graves. Etait-ce là une cachette faite par des païens, ou une sorte d'oubliette où les chrétiens avaient relégué les restes des divinités vaincues ? Il est difficile de le dire.

Le Service des antiquités a également déblayé à Dermèche une grande église à cinq nefs. L'abside est entourée d'une galerie. A gauche, se voient diverses constructions, entre autres un baptistère, dont les fonts sont octogonaux, et une chapelle à abside, contenant un tombeau (3).

On connaît la vaste basilique de Damous el Karita, découverte à Carthage par le P. Delattre (4). Les fouilles ont mis au jour des milliers de fragments d'inscriptions, mais il n'en est aucune qui indique avec certitude le nom de cette église. En général, on est porté à y voir la basilique de Sainte Perpétue ; cependant les raisons donnés à l'appui de cette opinion sont sans valeur. Une mosaïque trouvée dans une construction voisine ne représente pas Perpétue, comme on l'a cru, mais un Hermaphrodite (5) ; elle décorait des bains, très antérieurs à l'église. Les autres arguments ne sont pas meilleurs : il serait trop long de les discuter ici. Un missionnaire d'Afrique a proposé récem-

(1) Voir à ce sujet Le Blant, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, X, 1890, p. 389-396.

(2) *Recueil de Constantine*, XIX, 1878, p. 455-457 ; XX, 1879-80, p. 215-245, pl. 24-32 ; XXIII, 1883-4, p. 135-137.

(3) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 272, et renseignements que je dois à MM. Gauckler et Sadoux.

(4) Voir surtout *Recueil de Constantine*, XXVI, 1890-1891, p. 185-202.

(5) Voir Ficker, *Theologische Literaturzeitung*, 1894, p. 164.

ment (1) une nouvelle hypothèse, qui s'appuie sur un fragment retrouvé à Damous el Karita:

\TRIS HON
MENOP
VII

Ce savant restitue: ... [*p*]*atris Hon*[*orati*] ... „, et il ajoute: " C'en est assez, semble-t-il, pour présumer qu'il s'agit d'Honoratus „, évêque donatiste de Sicilibba, mentionné dans un sermon du quatrième siècle comme une victime des catholiques. Il aurait été tué par ceux-ci dans une église de Carthage, que les schismatiques occupaient et qu'ils refusaient de restituer. D'autres donatistes auraient succombé avec lui et auraient été ensevelis dans cette église même. Le missionnaire d'Afrique, admettant que le fragment cité plus haut a appartenu à l'épitaphe d'Honoratus, en conclut que l'église en question est celle de Damous el Karita. Rendue aux catholiques, elle aurait pris pour cette raison le nom de *basilica Restituta*, que l'on trouve dans de nombreux textes. — Je ne saurais admettre cette argumentation. D'abord le fragment dont il s'agit est beaucoup trop incomplet pour qu'on puisse en tirer une indication utile. D'autre part, le sermon donatiste ne semble pas avoir été interprété d'une manière bien exacte. L'auteur de cet écrit raconte des actes de violence commis par les catholiques à trois reprises différentes, et peut-être même dans trois églises distinctes (2). Une première fois, une basilique occupée par les donatistes est envahie et transformée en lieu de débauche. Un autre jour, des soldats pénètrent dans une église (est-ce la même?) et frappent les schismatiques à coups de bâton. L'évêque de Sicilibba, qui se trouve là, est effleuré par la pointe d'une épée: " *honoratum* „ *sanctissimi Sicilibbensis episcopi jugulum tribuni gladius, etsi* „ *non penetravit, tamen compunxit* „. Comme on le voit, pour

(1) *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana,* IV, 1898, p. 219-226.

(2) Comme le pense M. l'abbé Duchesne, *Bulletin critique,* 1886, p. 130.

soutenir que cet évêque s'appelait Honoratus, il faut lire *Honorati*, au lieu d'*honoratum*, correction qui ne semble pas indispensable. En outre, cet évêque ne fut pas tué, mais simplement menacé. Enfin, une troisième fois, un véritable massacre eut lieu dans une église où un grand nombre de donatistes étaient assemblés. L'évêque d'Avioccala fut égorgé devant l'autel; les victimes furent ensevelies dans l'édifice même. Quel était le nom de cet évêque d'Avioccala? le texte ne le dit pas: peut-être s'appelait-il Donatus, nom qui figure dans le titre du sermon (1). En tout cas, il n'y a pas lieu de le confondre avec l'évêque de Sicilibba, que celui-ci s'appelât Honoratus ou autrement. Il me paraît impossible d'identifier la *basilica Restituta* avec celle de Damous el Karita: cette dernière était en dehors de l'enceinte, tandis que la *Restituta* s'élevait à l'intérieur de la ville, comme cela ressort d'un texte de Victor de Vite (2). Ajoutons que la basilique de Damous ne semble pas remonter au commencement du quatrième siècle. Une étude attentive des ruines prouve que c'était un édifice à disposition centrale: le carré du milieu était couvert par une coupole. Or cette disposition ne peut guère être antérieure au cinquième siècle. Je suis même assez porté à croire que l'église dont il s'agit est de l'époque byzantine: le style des chapiteaux me paraît être un argument en faveur de l'opinion que j'exprime ici.

(1) Ce titre nous est ainsi parvenu: « *Sermo de passione SS. Donati et Advocati* ». J'ai proposé (*Mélanges*, XIX, p. 60) de le corriger de la manière suivante: « .... *S. Donati ep(iscopi) Abiocal(ensis)* ».

(2) *Histoire de la persécution vandale*, I, 15. — L'identification de la basilique de Sainte Perpétue avec la *basilica Restituta* n'est pas plus admissible. La première, basilique funéraire, devait être hors de la ville, sur un cimetière. Dans ce texte de Victor de Vite (I, 9): « *basilicam Maiorum, ubi corpora sanctarum martyrum Perpetuae atque Felicitatis sepulta sunt* », on a lu à tort *basilicam maiorem*; d'où l'on a conclu que c'était l'église principale de Carthage, c'est-à-dire la *Restituta*, où séjournaient les évêques (Vite, I, 15). Mais la leçon *Maiorum* est donnée par la plupart des manuscrits et attestée formellement par Saint Augustin (Sermon 34, éd. des bénédictins, tome V, p. 170; sermon 165, p. 796; serm. 294, p. 1183). C'était la basilique des *Anciens* ou des *Ancêtres*, et non la basilique *Majeure*.

Le P. Delattre a achevé la publication de son mémoire sur les cimetières superposés de Carthage (1). La dernière partie de ce travail contient un grand nombre d'épitaphes d'affranchis et d'esclaves impériaux.

Plusieurs sculptures assez remarquables ont été trouvées dans ces derniers temps sur divers points des ruines de Carthage et transportées au musée du Bardo: une tête colossale de Marc Aurèle, à Dermèche (2); une grande statue de Bacchus (accompagné d'une panthère), près des ports (3); une statue d'Isis et deux autres statues représentant peut-être des prêtresses de cette divinité, dans la sebkha de Khéreddine (4).

La mosaïque de Douar ech Chott, sur laquelle on voit diverses scènes de chasse (5), a été publiée partiellement par M. Schulten (6), qui a aussi fait reproduire (7) une autre mosaïque de Carthage, offrant l'image d'un banquet (8).

J'indique en note un certain nombre de découvertes moins importantes faites à Carthage (9).

(1) *Revue archéologique,* 1898, II, p. 337-349; 1899, I, p. 240-255 et 382-396. — Conf., à ce sujet, *Mélanges,* XIX, p. 65.

(2) Gauckler, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 157.

(3) Gauckler, *C. R. de la marche du Service en 1898,* p. 8. Conf. séance de février de la Comm. de l'Afrique du N. *(Bull. Comité).*

(4) Gauckler, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 161, et *C. R. de la marche du Service,* p. 8.

(5) Conf. *Mélanges,* XIX, p. 64. Elle a été décrite sommairement par M. Gauckler, *Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Nantes,* (1898), I, p. 177-178. Parmi les bêtes que poursuivent les chasseurs, on remarque un cerf. Cela donnerait un démenti à Hérodote, à Aristote et à Pline qui affirment que le cerf n'existe pas en Afrique; à moins qu'on ne pense, avec Judas et Tissot (*Géographie,* I, p. 347) que cet animal y fut introduit postérieurement à Pline. De nos jours, on a signalé des cerfs en Khoumirie, au Maroc (Tissot, *l. c.*), dans la région de la Calle et dans celle de Tébessa (*Recueil de Constantine,* XVII, 1875, p. 22; XIX, 1878, p. 37).

(6) *Archäologischer Anzeiger,* 1899, p. 67.

(7) *Ibid.,* p. 68.

(8) Conf. *Mélanges,* XVIII, p. 104.

(9) Inscriptions chrétiennes trouvées de 1895-1898, publiées par le P. Delattre (*Bull. Comité,* 1899, p. 146-159). — Tablette de plomb

M. Schulten (1), complétant des observations faites autrefois par Falbe, a montré qu'à l'ouest de Carthage, entre le lac de Tunis et la sebkhat er Riana, on constate des traces de la division en centuries du sol qui formait le territoire de la colonie romaine. Les chemins parallèles qui limitent chaque carré sont distants, selon l'usage, de 2400 pieds (708 mètres).

Une épitaphe découverte à Henchir Techga, près de Mateur, se rapporte à un soldat de la sixième cohorte prétorienne, « *stationarius ripae Uticensis* » (2).

portant une imprécation (Molinier, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVIII, 1897, p. 212-220); elle a été recueillie dans une tombe du cimetière des *officiales* de Bir ez Zitoun. C'est une invocation (en grec), adressée par un aurige à diverses divinités pour qu'elles rendent impuissants ses rivaux du cirque. Selon M. Molinier, Jésus Christ y serait imploré sous le nom d'Ἰσόν (pour Ἰησόν). — Petites tessères de plomb ayant servi à sceller des marchandises (Delattre, *Bull. Comité*, 1898, p. 160-170): on les ramasse sur la plage. Elles portent une image quelconque (Mercure, Fortune, balance, caducée, etc.), ou quelques lettres, qui sont des marques. — Figurines en os de style hellénistique, représentant des Bacchantes: on les a recueillies dans des tombes païennes, entre Damous el Karita et Sidi bou Saïd. Selon M. Reinach, ce seraient des débris de coffrets (Gauckler et Reinach, séances de février et mars 1899 de la Comm. de l'Afrique du N., dans le *Bull. du Comité*). — Lampe de nouvel an, avec l'image de divers cadeaux et l'inscription: « *Annum nov(um) faustum felicem mihi!* » (Cagnat, *Bull. Antiquaires*, 1899, p. 140). — Marques céramiques grecques et romaines (Delattre, *Revue Tunisienne*, VI, 1899, p. 264-278). — Un cadran solaire, conservé au musée Saint Louis de Carthage, a été étudié par M. Tannery (*C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 38-48). — Le musée du Louvre a acquis un petit trésor de vaisselle d'argent (une coupe, une patère ayant pour manche un dauphin, deux cuillers, un gobelet), qui a fait précédemment partie de la collection Tyskiewicz. Il aurait été découvert jadis à Carthage, dans un tombeau (Héron de Villefosse et Michon, *Bull. Antiquaires*, 1898, p. 424-425).

(1) Dans un mémoire intitulé *Die römische Flurtheilung und ihre Reste*, tirage à part des *Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philologisch-historische Klasse, Neue Folge, Band II, n° 7 (Berlin, Weidmann, 1898). Les observations relatives à Carthage se trouvent p. 36-38.

(2) Delattre, *Bull. Comité*, 1898, p. CLI, et *Bull. Antiquaires*, 1899, p. 334. — Sur ces *stationarii*, qui avaient des fonctions de police,

A Bordj Touta, près de Tebourba, M. d'Anselme de Puisaye a trouvé une inscription donnant le *cursus honorum* de M. Caecilius Aemilianus, qui fut légat d'un proconsul d'Afrique. M. Héron de Villefosse pense qu'il s'agit d'un Caecilius Aemilianus que Caracalla fit mettre à mort, en 216 (1).

M. Gauckler (2) nous donne quelques renseignements sur deux portes monumentales de Teboursouk (*Thibursicum Bure*). L'une, au nord de la ville, était connue depuis longtemps: on l'a entièrement dégagée. Elle formait la principale entrée de la forteresse byzantine. L'autre, qui s'élevait à l'est, a été récemment retrouvée par M. Sadoux. — Au même lieu, on a recueilli une inscription (de la seconde moitié du troisième siècle, autant qu'il semble), mentionnant le transfert de quatre statues dans les thermes de la *col(onia) Thib(ursicum) Bure*: elles se trouvaient auparavant dans un lieu inaccessible, où le rocher menaçait de s'écrouler, " *ex avio loco et rupe iam minanti* (3) ".

Des fouilles, entreprises par les soins du docteur Carton et du Service des antiquités, ont été faites au théâtre de Dougga. La scène, pavée en mosaïque, est aujourd'hui entièrement déblayée, et on a les éléments nécessaires pour la restitution de la façade. On a dégagé aussi les caveaux établis sous la scène. Une tête colossale de Lucius Vérus a été découverte (4). — M. Carton a décrit (5) le Dar el Acheb, ruine de Dougga, située en face du Capitole et peut-être sur le forum antique. La façade, longue de 22 mètres, est ornée de pilastres; la porte, fort bien conservée, mesure quatre mètres de

voir Paul, au *Digeste*, XI, 4, 4, et plusieurs textes africains: Optat de Milève, I, 14 et 27; Actes de S[ts] Jacques et Marien, 4 et 5; Actes des martyrs d'Abitine, 2 (Dom Ruinart, *Acta sincera*, p. 226, 227 et 410 de l'édition de 1689).

(1) *Bull. Comité*, 1898, p. 174.

(2) *Bull. Comité*, 1899, p. 169-173.

(3) *Ibid.*, 1898, p. CLV; 1899, p. 172. *Bull. Antiquaires*, 1899, p. 406.

(4) Boissier, d'après Carton, *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 125. Gauckler, *Bull. Comité*, 1898, p. CL-CLI, CLIV, et *C. R. de la marche du Service en 1898*, p. 7.

(5) *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 210-241.

haut; elle est précédée d'une plate forme et flanquée de deux colonnes. Par derrière, s'étendait une cour que bordaient, à droite et à gauche, des portiques limités par des piliers. Des fragments d'un entablement, qui devait surmonter ces galeries, portent quelques bribes d'une inscription de l'époque de Marc Aurèle. Il serait intéressant de déblayer cet édifice, sur la destination duquel on n'est pas fixé.

Au mois de mai dernier, M. Homo, membre de l'Ecole de Rome, a entrepris des fouilles à Dougga, avec l'assistance du Service des Antiquités (1). Les recherches faites en avant du Capitole, à l'endroit où était probablement le forum, ont amené la découverte d'un autel portant une inscription importante. C'est une dédicace, datant de 48 à 49 après J. C., au *Divus Augustus*, par C. Artorius Bassus, " *pon*(*tifex*), *aed*(*ilis*), *duumvir* „ *cur* (...?) *Lucustae* (2), *patronus pagi* „. Ces dignités de pontife, d'édile et de duumvir n'ont pu être exercées que dans un municipe ou dans une colonie, peut-être à Carthage (3). Je ne sais pas du tout que ce que veut dire l'expression *cur. Lucustae* (4). Le monument fut élevé par les soins de plusieurs personnages, parents les uns des autres. Quoiqu'ils ne fussent pas citoyens romains, ils portaient des noms latins, sauf Thinoba, le membre le plus ancien de cette famille. Ils exercèrent des magistratures et des sacerdoces à Thugga. Trois d'entre eux, " *honoribus peractis* „, devinrent flamines du *Divus Augustus*. Un autre fut deux fois suffète: " *Saturi, suffetis II, qui a ci-* „ *vitate et plebe suffragio creatus est* „. Deux autres reçurent les ornements du suffétat: " *Huic* (à Faustus) *senatus et plebs ob* „ *merita patris omnium portarum sententi*(*i*)*s ornam*(*enta*) *su-*

(1) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* XIX, 1899, p. 297-306. Gauckler, séance de juillet 1899 de la Comm. de l'Afrique du N. (*Bull. Comité*).

(2) *Sic* Gauckler, qui propose la correction *Augustae*. M. Homo lit *Lucusiae*.

(3) Conf. Kubitschek, *Imperium Romanum tributim discriptum,* p. 148; Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie,* p. 213, n° 403, comparé avec *C. I. L.,* VIII, 1548.

(4) Je ne pense pas qu'on puisse lire *duumvir cur*(*iae*) *Lucustae.* Les curies n'avaient pas de duumvirs à leur tête.

„ *fetis gratis decrevit* „. — “ *Firmi*, [*c*]*ui civitas ornamenta sufetis decrevit* „. On sait qu'à Thugga et dans plusieurs lieux voisins, les habitants de la campagne (*pagus*) et ceux de la cité (*civitas*), formaient deux associations politiques, distinctes, quoique étroitement unies, ayant chacune un conseil (*ordo*, *decuriones*). Mais les suffètes paraissent avoir été communs au *pagus* et à la *civitas:* il en était de même des flamines (1). Bien que les termes de l'inscription soient un peu ambigus, je crois que le mot *plebs* y désigne les électeurs du *pagus* (2). Que signifient les mots “ *omnium portarum sententiis?* „. M. Berger se demande (3), si l'on ne comptait par portes, c'est-à-dire par maisons, dans les communes à constitution punique, de même que chez les Arabes on compte par tentes (4). L'autel sur lequel est gravé ce texte est décoré aux angles de pilastres ioniques de style carthaginois (5). — Les fouilles de M. Homo à Dougga seront continuées.

Deux textes (6) mentionnent un certain Felix qui dirigeait, au milieu du sixième siècle, un *monasterium Gillitanum* ou *Gillense*, *provinciae Africae*. On s'était demandé s'il ne fallait pas lire *Cillitanum* et *Cillense:* le monastère en question aurait été à Cillium (Kasrîne), en Byzacène. Mais il n'y a pas lieu de faire cette correction, car le P. Heurtebise vient de trouver à Henchir el Fras, près de Saint-Joseph de Thibar, plusieurs

(1) Voir *C. I. L.*, 1419 = 15212; 1495.

(2) Ce n'est pas l'avis de M. Homo (*l. c.*, p. 305). — Le mot *senatus* me semble se rapporter à l'*ordo* de la *civitas*.

(3) *C. R. A. Inscriptions*, 1899, p. 362-364.

(4) Je préfère l'opinion de M. Homo (*l. c.*, p. 306), qui pense qu'il s'agit des portes des locaux où les divers groupes électoraux se réunissaient pour voter. Conf. Loi de Malaca, *C. I. L.*, II, 1964, chap. LV.

(5) Conf. un autel du musée Saint Louis, à Carthage (*Musée Lavigerie*, 2ème partie, pl. XVI, fig. 6). M. Saladin (*ibid*, p. 65) le croit du sixième siècle avant J.-C., ce qui est, je crois, une date beaucoup trop haute. J'ai rencontré des pilastres d'angle de même style, ayant probablement appartenu à des mausolées, à Tifech (Tipasa) et à Henchir bou Aftan, au sud-est de Guelma.

(6) Lettre du pape Vigile dans Migne, *Patrologie latine*, LXIX, p. 50. — Victor de Tonnenna, *Chronique*, aux années 553 et 557 (éd. Mommsen, dans les *Chronica minora saec. IV-VII*, tome II, p. 203-204).

inscriptions nommant des *decuriones Gillitani.* Gilli ou Gillium était donc en cet endroit (1).

À Tabarca, M. le colonel Dolot a découvert plusieurs mosaïques funéraires chrétiennes dans une église (2).

Quelques inscriptions de Chemtou (*Simitthu*) ont été publiées par M. Toussaint. L'une d'elles (3), datant du premier siècle de notre ère, mentionne un vétéran „ *alae Silianae* „. Cette aile fit partie de l'armée d'Afrique jusque vers la fin du règne de Néron (4). Une épitaphe (5) se rapporte à une „ *Rustica, Polionis f[il(ia)], Iscilitana* „. Ce dernier mot est peut-être le même que *Scillitanus* ou *Scilitanus*, c'est-à-dire habitant de Scili (6). On sait que des chrétiens, originaires de cette ville, furent mis à mort en 180. La position exacte de Scili est inconnue. Il est certain seulement qu'elle se trouvait dans la partie de la Numidie qui dépendait de la Proconsulaire. Peut-être n'était-elle pas très éloignée de Simitthu.

La brigade topographique que commandait le capitaine Toussaint a reconnu en 1897 la partie de la Tunisie située entre la frontière algérienne, la Medjerda et la ville du Kef (7). Cette région montagneuse, traversée par l'oued Mellègue, est couverte de forêts de chênes, sapins et thuyas et de fourrés de lentisques. Elle comprend de nombreux bassins qui se prêtent à l'élevage et à la culture des céréales, et qui ont été mis en valeur par les anciens. Cependant la population était relativement peu dense; elle habitait surtout dans des fermes et dans des villages. Il n'y a qu'une vaste ruine, à Henchir Guergour (*Masculula*). M. Toussaint a recueilli dans ce pays une centaine

(1) Delattre, *Revue Tunisienne,* VI, 1899, p. 445-447. Héron de Villefosse, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 16-17.

(2) Gauckler, *C. R. de la marche du Service en 1898,* p. 9.

(3) *Bull. Comité,* 1898, p. 224, n° 91.

(4) Voir Cichorius, *s. v. Ala,* dans la *Real-Encyclopädie* de Wissowa, I, p. 1260.

(5) *Bull. Comité,* 1898, p. 223, n° 86.

(6) Le texte grec des Actes des martyrs scilitains porte: « ἀπὸ Ἰσκλὴ τῆς Νουμιδίας ». Voir à ce sujet Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche,* I, p. 71, n. 2.

(7) Toussaint, *Bull. Comité,* 1898, p. 196-225.

d'inscriptions, d'ailleurs peu intéressantes. Notons : 1° la mention d'un *flamen perpetuus, sacerdos Caelestis*, à Masculula (1); — 2° une dédicace à Neptune par des *vernae Aug(ustorum) duorum* (Septime Sévère et Caracalla), sur les bords de l'oued Bayad (2) : il y avait donc là un domaine impérial ; — 3° un fragment trouvé à Henchir Certouta (à 20 kil. O.-N.-O. du Kef) (3) ; il se rapporte à des martyrs et a dû être placé dans une chapelle ou une église : « *.....II idus septemb(res)..... Memoria bea[t.....]. Nomina beat[i]s[simorum martyrum?] qui passi sunt....., id est Fortuniu[s]..... [M]erobaudes.....* ». Je ne crois pas que ce Fortunius et ce Merobaudes soient mentionnés ailleurs. Les noms indigènes et puniques sont fréquents dans cette région : je remarque celui de *Naltzalus*, qui était porté par un des martyrs scilitains (4).

A Henchir R'çass, petite ruine située à une trentaine de kilomètres S.-S.-O. du Kef, M. Hilaire (5) a trouvé une quinzaine de stèles alignées, face à l'est. Les unes sont des pierres à peine équarries, les autres offrent des images de dédicants et quelquefois, au-dessous, un mouton auprès d'un autel. Au pied de plusieurs de ces monuments, il y avait des tables à cavités hémisphériques, destinées à recevoir les offrandes ; au pied d'autres, des vases contenant des ossements de volatiles. Ce petit sanctuaire est assez intéressant parce qu'il est bien conservé.

M. Cagnat fait connaître (6) trois inscriptions découvertes par MM. Renault et Grasset, à Sidi Ahmed el Hacheni, près de Ksour : un fragment se rapportant à Macrinius Sossianus, légat du proconsul d'Afrique, de 290 à 294 ; un second fragment qui mentionne la réfection de diverses constructions, entre autres d'un aqueduc, par un *curator rei publicae ;* enfin une inscription du temps de Valentinien, Valens et Gratien, commémorant la restauration, entreprise également par un *curator*, d'une cour

(1) *Ibid.*, p. 206, n° 7.
(2) *Ibid.*, p. 217, n° 62.
(3) *Ibid.*, p. 215, n° 49.
(4) *Ibid.*, p. 218, n° 63. Conf. *C. I. L.*, 5282.
(5) *Bull. Comité*, 1898, p. 177-185.
(6) *Bull. Comité*, 1899, p. 133-135.

à trois portiques et d'archives (*tabularia*), sous le proconsulat de Petronius Claudius: ce personnage est nommé dans des textes du Code Théodosien, des années 368-370.

Nous avons déjà parlé d'une mosaïque découverte à Hippone (1). Elle ne mérite certes pas le bruit qu'on a fait autour d'elle: c'est une œuvre d'une technique assez fine et d'un coloris brillant, mais d'un dessin lourd et gauche. M. Héron de Villefosse l'a publiée dans le *Bulletin du Comité* (2). Elle représente deux Tritons qui soutiennent une femme à demi-nue (Amphitrite ou Vénus) (3) et, au-dessous, deux Néréides, assises sur des monstres marins.

M. d'Arman de Pouydraguin (4) a étudié, au point de vue archéologique, le massif de l'Edough, qui s'étend à l'ouest de Bône. Il devait être couvert de vastes forêts à l'époque romaine, et la colonisation y a fort peu pénétré. Une route le bordait au nord et desservait quelques hâvres sans importance, s'ouvrant entre les hautes falaises de la côte. Il n'y avait qu'un seul port un peu étendu, *Tacatua*. Une autre route longeait la partie méridionale du massif, au nord du lac Fetzara. Sur ces deux voies, M. de Pouydraguin signale l'existence de quelques ruines, dans lesquelles il voit des postes militaires. Comme le remarque cet auteur, à la suite de Fournel, les riches mines de fer magnétique que renferme l'Edough ne paraissent pas avoir été exploitées au temps de Pline, ni même au temps de Saint Augustin.

(1) *Mélanges*, XVI, p. 481; XVIII, p. 119; XIX, p. 70.

(2) Année 1898, p. 226-228, pl. III. On aurait dû indiquer sur cette planche les parties qui ont été restaurées par le dessinateur. Dans le groupe du haut, il manque la partie supérieure du corps et la tête du Triton de droite, la tête et les bras de la figure principale. Dans le groupe du bas, il ne subsiste en réalité que la tête et le voile de la Néréide, la tête et la queue du monstre marin. J'ai vu cette mosaïque en 1898.

(3) Cette figure, mieux conservée que ne le croit M. Héron de Villefosse, était certainement une femme. Je ne suis pas complètement d'accord avec ce savant sur les noms à donner aux différentes figures de la mosaïque.

(4) *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 145-209.

Une pierre découverte à El Aouïn, entre Bône et Souk Ahras, offre le monogramme constantinien, un groupe de deux colombes autour d'un calice, enfin une inscription dont le milieu n'a pas encore été complètement déchiffré: „ *Qu(a)e primiti(a)e nostr(a)e virtutis sunt ex lectione et aspectu probantur..... pro labore hoc inceptum atque perfectum est* (1) „.

On trouvera dans le *Recueil de Constantine* (2) des notes, accompagnées de plans, sur un certain nombre de forteresses antiques de la Numidie. Ce travail est destiné à compléter et à rectifier sur divers points les indications données par M. Diehl, dans son rapport des *Nouvelles Archives des Missions*, tome IV (1893). Il s'agit d'ouvrages de basse époque, datant en général du temps de la domination byzantine: 1°) citadelles et forteresses du pays situé au sud de Guelma; 2°) forteresses de *Vatari*, de *Thubursicum Numidarum*, de *Tipasa*, de *Madauros*, de *Tagura;* 3°) forts et fortins de la région de Tébessa; 4°) place forte de Mila, au nord-ouest de Constantine.

Plusieurs inscriptions de *Tagura* ont été éditées par M. Héron de Villefosse (3). L'une d'elles mentionne un escalier taillé dans le roc par les soins de deux édiles; une autre, du quatrième siècle, se rapporte à des thermes.

M. Barry vient de déblayer à Morsott, au nord de Tébessa, les ruines d'une basilique chrétienne, d'environ quarante mètres de longueur. Des mosaïques couvraient le sol des nefs et de l'abside; celle-ci était flanquée de quatre sacristies. On a retrouvé un grand nombre de fragments en plâtre, portant divers ornements: il y a là un procédé de décoration dont, plus tard, les musulmans ont, comme on le sait, fait grand usage (4). Nous reviendrons sur ces fouilles quand elles auront été étudiées et publiées.

(1) Papier et Gsell, *C. R. Académie Hippone*, 1898, p. IX-X, XXI-XXII.

(2) Tome XXXII, 1898, p. 249-297 (Gsell).

(3) Séance de mars 1899 de la Commission de l'Afrique du Nord (*Bull. Comité*).

(4) *Dépêche algérienne* du 23 février 1899, et renseignements que je dois à M. Blanchet.

Le savant qui signe " Un missionnaire des Pères Blancs " s'est efforcé de démontrer que l'ensemble formé par la basilique de Tébessa et ses dépendances " offre un caractère frappant de similitude avec le temple de Jérusalem (1) ". J'avoue que cela ne me frappe nullement. Il faudrait d'abord savoir de quel temple de Jérusalem il s'agit : l'anonyme ne semble pas s'être posé cette question (2). Est-ce celui d'Hérode, détruit depuis trois siècles lorsque fut élevée la basilique de *Theveste?* est-ce celui de Salomon, ou celui de Zorobabel, et doit-on supposer que l'architecte africain s'est livré, comme l'ont fait de nos jours divers archéologues, à des études sur les passages bibliques relatifs au temple, documents qui présentent tant d'obscurités? cela serait bien invraisemblable. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que les constructions religieuses de Tébessa appartiennent à diverses époques (3). Que devient dès lors l'hypothèse qui considère cet " ensemble ", dans son plan général, comme une imitation du temple de Jérusalem? D'ailleurs, les ressemblances dont parle l'anonyme ne sont pas si importantes qu'il le dit et je les crois toutes fortuites. La basilique primitive de Tébessa a été bâtie sur le plan ordinaire des églises chrétiennes au quatrième siècle (4). Les modifications, les additions qu'elle reçut ensuite peuvent s'expliquer sans qu'il soit le moins du monde nécessaire de faire intervenir le temple de Jérusalem (5).

(1) *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana,* V, 1899, p. 50-63.

(2) Tandis qu'il s'appuie en général sur la vision d'Ezéchiel, ce qu'il dit de l'enceinte (p. 53) se rapporte au temple d'Hérode, et non aux sanctuaires antérieurs.

(3) Voir *Mélanges,* XVIII, p. 120-124.

(4) Si on l'a établie sur un soubassement assez élevé, c'est, je crois, parce qu'on a voulu imiter les stylobates qui rehaussaient la majesté des temples païens.

(5) Dans le cours de cette étude, le missionnaire fait bien des hypothèses hasardées. Ainsi il affirme que la basilique de Tébessa a été élevée en l'honneur de la martyre locale Sainte Crispine, dont le corps aurait reposé dans la chapelle tréflée, construite à droite de l'église. Cela est bien possible, mais nous n'en avons aucune preuve. — Il dit que Saint Augustin a honoré cette église de sa présence et qu'il y a expliqué les quinze psaumes des degrés. En réalité, nous ne savons

Un fragment d'inscription de l'époque de Théodose I et d'Arcadius, trouvé à Henchir Metkidès (à l'ouest de Tébessa), mentionne un *tribu*[*nal*] (1).

M. Vars a signalé (2) une catacombe, située à sept-huit kilomètres de Khenchela, sur une ramification du djebel Djaffa. On a reconnu à cet endroit l'existence d'une galerie circulaire, dans laquelle viennent déboucher d'autres galeries. Ces couloirs sont creusés dans un tuf assez friable et présentent des *loculi* superposés, que ferment des briques séchées au soleil (3).

Dans la *Gazette des beaux arts* (4), M. Cagnat a passé en revue les principaux monuments de Timgad, " la Pompéi africaine ", qui est devenue un des arrêts obligatoires des touristes se dirigeant vers Biskra. — En 1898, le Service des monuments historiques a déblayé un petit temple situé en face du marché: on y a trouvé des autels dédiés à Jupiter, à Junon, à Minerve, à Liber Pater et à Saturne, qui est qualifié de *deus patrius*. Une inscription de l'année 151 nous apprend que la place qui s'étendait devant ce sanctuaire fut pavée par les soins du légat M. Valerius Etruscus (5). On signale aussi, parmi les découvertes de 1898, " un établissement public ", orné de belles mosaïques à figures, et un vaste édifice rectangulaire, situé hors

qu'une chose: c'est que l'explication du psaume 120 a été faite par Saint Augustin le jour anniversaire du martyre de Sainte Crispine; rien n'autorise à croire que ce discours ait été tenu à Theveste. — Enfin rien ne prouve que l'évêque Palladius, dont on a retrouvé la tombe dans une salle voisine de la basilique, ait fondé cette église au temps de Saint Augustin. La pièce où était ce tombeau est certainement postérieure à l'église, et la forme de la croix grecque qui précède l'épitaphe de Palladius (*Rec. de Constantine,* XIV, 1870, pl. XII) paraît indiquer une époque plus récente que le début du cinquième siècle.

(1) Héron de Villefosse, *Bull. Comité,* 1899, p. 183.

(2) *Recueil de Constantine,* XXXII, 1898, p. 362-370.

(3) On connaît déjà une catacombe en Afrique, à *Sullecthum* (*Mélanges,* XVIII, p. 95). Il est probable qu'il y en a une autre à Kherbet bou Addoufen, entre Sétif et Zana (Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 181).

(4) Troisième période, tome XX, 1898, (2ème semestre), p. 209-220, 281-292.

(5) Cagnat, *Bull. Comité,* 1898, p. CLVII-CLVIII.

des murs de la ville: M. Ballu y voit des thermes (1). J'ignore ce qui a été fait à Timgad pendant l'année 1899. Il serait à souhaiter que des rapports assez étendus fussent publiés régulièrement dans le *Bulletin archéologique du Comité*, par les soins de la Commission de l'Afrique du Nord (2).

Les fouilles faites à Lambèse, en 1897 et 1898, par M. Besnier, membre de l'École de Rome, ont mis à découvert un quartier fort intéressant du camp de la troisième légion, au sud du *prætorium*. C'étaient là que s'élevaient les *scholae*, salles où se réunissaient les collèges formés par des sous-officiers. Dans un excellent mémoire, sur lequel je n'insiste pas, puisqu'il a paru dans les *Mélanges* (3) et que nos lecteurs le connaissent, M. Besnier a étudié l'organisation de ces collèges, qu'il faut regarder non seulement comme des associations funéraires (4), mais, d'une manière plus générale, comme des sociétés de secours mutuels. Il a décrit les *scholae*, suite de pièces rectangulaires, avec ou sans abside, précédées d'un portique et d'une grande place. Sauf un bâtiment central, qui paraît être l'ancien *quaestorium* de la légion, cet ensemble date de l'époque de Septime Sévère (5).

Une trouvaille faite récemment à Lambèse, dans le jardin de la Maison Centrale, complète fort heureusement le travail de M. Besnier. C'est le règlement d'un collège militaire, formé

(1) *Chronique des Arts*, 1898, p. 202.

(2) Il est vrai que cette Commission et le Service des monuments historiques n'appartiennent pas à la même administration, et il y a là, sans doute, un obstacle insurmontable à la réalisation du modeste vœu que j'émets ici.

(3) Tome XIX, 1899, p. 199-258. Conf. *C. R. A. Inscriptions*, 1898, p. 720-721.

(4) On doit même dire qu'aucun texte n'indique explicitement cette destination funéraire.

(5) Est-il bien certain que les dédicaces à Antonin le Pieux et à Commode, mentionnées p. 246, aient été placées, comme le croit M. Besnier, en avant de deux colonnes du portique? En tout cas, ces bases, avec les statues qu'elles supportaient, sont antérieures à l'ensemble des *scholae*. On les a peut-être fait servir à l'ornementation du nouveau quartier.

par les *officiales* (le *cornicularius* et les *librarii*) du préfet de la légion. Il date du début du troisième siècle. Il était jadis placé au fond de la *schola* servant de local à cette association (1).

MM. Héron de Villefosse et Cagnat ont publié (2) plus de trente fragments nouveaux du fameux discours d'Hadrien (3), recueillis par M. l'abbé Montagnon. Ces débris sont insignifiants. Il n'en est pas de même d'un autre fragment, trouvé tout dernièrement et encore inédit: il donne le début de l'inscription avec la date de la venue d'Hadrien à Lambèse. Nous en reparlerons.

On connaît la découverte, faite par M. Besnier, d'une chapelle chrétienne qui s'élevait dans un des cimetières de Lambèse (4). Elle contenait de nombreuses tombes. Dans l'abside, sous la place de l'autel, il y avait un sarcophage à deux compartiments. Le mystérieux Père Blanc, qui a déjà fait plusieurs fois son apparition au cours de notre chronique, pense que cet édifice a contenu les restes des saints que le martyrologe hiéronymien mentionne ainsi, au 23 février: " LAMBESIS, *Luciani, Felicis et aliorum XXXVI* (5) ". On peut le croire, si l'on veut, mais, à dire vrai, on n'en a pas l'ombre d'une preuve.

M. Blanchet (6) a donné le plan de deux fortins byzantins qui se trouvent à El Mahder, au nord-est de Batna. " L'un d'eux, " dit-il, n'avait pas été reconnu jusqu'ici ". Il est au contraire décrit dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome* (7). L'autre a été aussi étudié précédemment; le linteau de la porte présente une inscription nommant un "*Arcentius, diaconus* " (8). On doit peut-être lire *Argentius* et on peut se demander s'il ne s'agit pas

(1) Besnier, *C. R A. Inscriptions,* 1899, p. 57-59 et *Mélanges,* XIX, p. 249-250. Conf. Papier, *C. R. Académie d'Hippone,* 1898, p. XXXIV.

(2) *Bull. Antiquaires,* 1899, p. 219, 377-379. Séances de février et de juillet 1899 de la Commission de l'Afrique du Nord (*Bull. Comité*).

(3) Sur ce discours, voir une étude de M. Cantarelli, dans les *Studi e Documenti di storia e diritto,* XIX, 1898, p. 113 et suiv.

(4) *Mélanges,* XVIII, p. 470-480; conf. XIX, p. 78.

(5) *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana,* IV, 1898, p. 212-218.

(6) *Bull. Comité,* 1898, p. 333.

(7) T. XIV, 1894, p. 76.

(8) *C. I. L.,* 18539.

d'un personnage qui devint évêque dans la ville voisine de Lamiggiga, sous le pontificat de Grégoire le Grand (1).

Quatre stèles, trouvées à El Kantara, ont été décrites par M. Berger (2), d'après des photographies de M. Leroy. Trois d'entre elles présentent le buste barbu et voilé de Saturne et, au dessous, deux mains droites jointes. C'est là un symbole nouveau sur cette classe de monuments : il faut remarquer cependant qu'il paraît correspondre au groupe des époux enlacés, que l'on rencontre sur certaines stèles, dédiées à Saturne, dans la région de Tébessa (3). Sur une de ces trois pierres, le dieu porte des cornes, ce qui me paraît bien bizarre, malgré l'observation présentée à ce sujet par M. Berger (4). La quatrième offre, au dessous du buste du dieu, l'image d'un dévot, en toge, debout sur un bélier couché.

M. Blanchet publie le plan d'une forteresse de Tolga (5), qu'il attribue à l'époque byzantine. " Cela établit, dit-il, qu'il „ faut reporter plus au sud la ligne des places de l'extrême „ frontière byzantine, que M. Diehl faisait passer par Zana, le „ Bellezma, Tobna, Timgad, Bagaï, Tébessa et Thelepte... L'ex„ trême frontière byzantine aurait donc été au sud, et non pas „ au nord des montagnes „. Il est certain que Solomon, après la défaite d'Iabdas, établit des postes dans l'Aurès, et qu'il fit fortifier les villes " qui étaient autour „, comme le dit Procope (6). Mais, d'autre part, on trouve, au nord du massif, une série de citadelles et de forteresses, qui font de cette région un vaste

(1) *Mélanges, ibid.*, p. 511.

(2) *Bull. Comité,* 1898, p. 152-154.

(3) Voir celle qui est reproduite dans le *Recueil de Constantine,* XXIII, 1883-1884, pl. II, fig. 7.

(4) J'ai vu à Constantine une bonne photographie de cette stèle. La figure du dieu est une vraie caricature et je dois dire qu'elle me semble avoir été retouchée tout récemment. Je me demande si quelque *joyeux,* de passage à El Kantara, n'a pas apporté sa collaboration à ce bas relief, en transformant le *senex Saturnus* en un diable grimaçant. Il faudrait vérifier la chose sur l'original.

(5) *Bull. Comité,* 1898, p. 331-332.

(6) *Édifices,* VI, 7 (p. 343 de l'édition de Bonn). Conf. *Guerre vandale,* II, 20 (p. 500).

camp retranché, tourné vers l'Aurès (1), et qui paraissent indiquer que les Byzantins, renonçant à occuper ce massif, ont voulu se tenir en garde contre les indigènes qui l'habitaient. Il y a peut-être là deux époques à distinguer.

D'une exploration faite par M. Blanchet et des renseignements qu'il a recueillis (2), il résulte que la ligne du haut oued Djedi n'a jamais servi de frontière aux Romains. Sur le cours supérieur de cette rivière, comme sur l'oued Itel, situé plus au sud, il y a des ruines berbères (bourgs fortifiés, nécropoles), mais rien de romain (3). Après Doucen (au sud-ouest de Biskra), oasis qui fut occupée militairement, le *limes* devait s'infléchir au nord-ouest, peut-être par le thalweg de l'oued Sadouri, évitant ainsi le pays tourmenté et désolé qui s'étend à l'ouest de ce lieu. M. Blanchet pense qu'après avoir atteint la vallée de l'oued Chaïr, il prenait la direction du sud-ouest, et suivait cette vallée, puis le couloir que bordent, au nord-ouest, le djebel Bou Kahil et, au sud-est, une chaîne parallèle à l'oued Djedi. Son tracé serait marqué par une série de ruines romaines : El Gara, Bordj oued Chaïr, Aïn Rich, Aïn Khala, Amoura, Aïn Bordj, Selmana, Messad, Ksar Ntsila, enfin Ksar el Fendj, qui n'est qu'à une trentaine de kilomètres au nord-est de Laghouat. — Ce qui me fait hésiter à adopter l'hypothèse de M. Blanchet, c'est la difficulté qu'il y aurait à rattacher cette frontière, poussée, selon lui, jusqu'au 34° de latitude, à la ligne militaire de la Maurétanie, qui, au début du troisième siècle, paraît avoir passé à Boghar, un peu au sud du 36°, et s'être continuée de l'ouest à l'est par Saneg, Touta ou plutôt Chellala (4), et Grimidi. Je suis plus disposé à croire qu'après l'oasis de Doucen, la frontière prenait la direction du nord-ouest, soit par l'oued Sadouri, comme le pense M. Blanchet, soit par l'oued Okreriba; qu'elle atteignait l'oued Chaïr au poste très important d'El Gara; puis

(1) *Mélanges,* XIII, p. 473.

(2) *Bull. Comité,* 1898, p. CXLI-CXLIV; 1899, p. 137-145.

(3) La forteresse relevée par M. Leroy sur l'oued Itel (voir *Mélanges,* XVI, p. 582) ne serait pas romaine, comme on l'a cru.

(4) Je penserais assez volontiers que l'oasis de Touta, quoique occupée par des forces romaines, était en dehors du *limes.*

que, tournant au nord vers le Hodna, elle allait rejoindre la ligne Grimidi, Chellala, Saneg. Les postes échelonnés sur l'oued Chaïr et dans le couloir du Bou Kahil auraient appartenu à une ligne stratégique, établie en avant du *limes*, pour garder un des passages les plus importants du Sahara dans la direction du Hodna. Mais il est évident que ce sont là des hypothèses. Elles auraient besoin d'être contrôlées sur le terrain et appuyées par des inscriptions, semblables à celles qui nous ont fait connaître la *praetentura* de l'Oranais.

Parmi les trouvailles faites à Constantine, je ne vois guère à signaler que deux menus objets: une bague en bronze avec l'inscription "*D(e)o laud(e)s!*", devise des donatistes (1); une petite anse d'aiguière en argent représentant un Hermaphrodite ailé: elle a été recueillie dans un tombeau romain de la nécropole du Koudiat Aty (2).

A Philippeville, on a dégagé un caveau funéraire, pavé en mosaïque; il contenait un sarcophage avec le portrait du mort, un vétéran, comme nous l'apprend son épitaphe (3). — J'ai publié (4) deux monuments trouvés jadis dans cette ville: une stèle, d'un travail très expressif, représentant un soldat, et une statue de femme portant deux enfants nus (*Fecunditas ?*). — M. Carton a fait connaître (5) une tête en bronze de Marc Aurèle, découverte il y a plus de vingt-cinq ans à Stora, près de Philippeville.

Une inscription d'Ain Kerma (région de Saint-Donat, entre Constantine et Sétif) mentionne un marché, établi, semble-t-il, sur un domaine privé, par la permission de Probus: la copie qui nous est donnée de ce texte est très imparfaite (6).

M. Jacquot décrit (7) des souterrains antiques que l'on voit à Biar Haddada, au sud-est de Sétif. Un escalier en pierres de

(1) Vars, *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 352.
(2) *Bull. Comité*, 1898, p. 341-342, fig. 4.
(3) Bertrand, *ibid.*, p. CLIV.
(4) *Ibid.*, p. 338-339, fig. 1 et 2.
(5) *Bull. Antiquaires*, 1898, p. 232-239.
(6) *Bull. Comité*, 1898, p. 155, n° 1.
(7) *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 245-248 (avec un plan).

taille conduit à des galeries, creusées selon un plan très irrégulier, hautes de deux mètres environ et d'une largeur fort inégale (deux mètres au maximum). Çà et là, des niches ont été pratiquées pour recevoir des lampes; une logette porte des traces d'un enduit de chaux. Trois puits, qui établissent une communication avec la surface du sol, sont peut-être d'une époque postérieure. Ces souterrains ne sont pas, comme on l'a cru, des carrières pour exploiter de la terre à potier, car ils sont creusés dans du tuf. Ce ne sont pas non plus des catacombes: on n'y trouve aucun vestige de sépultures. Faut-il y voir de vulgaires celliers? ou bien un sanctuaire de quelque divinité chthonienne (1)?

Une note de M. Milhavet (2) décrit les ruines des Ouled Agla, (au sud de Bordj bou Aréridj) (3) et en particulier la basilique chrétienne qui s'élevait en ce lieu (4).

On a trouvé à Bougie une inscription se rapportant à un *horol(ogium)*, établi par les soins d'un édile (5). — Une autre inscription, gravée sur un rocher, près de Tigzirt, en Kabylie, indique des travaux faits pour empierrer le lit d'un torrent (6).

(1) M. Jacquot se demande s'il ne s'agit pas d'une exploitation minière. Mais où sont les traces de mineral dans ce terrain de tuf?

(2) *Bull. Comité,* 1898, p. 356-362.

(3) Ces ruines sont bien connues: voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 275-279; *Recueil de Constantine,* XXVII, 1892, p. 230 et suiv.; *Bull. Comité,* 1897, p. 567. Elles représentent peut-être le municipe d'*Equizetum.* Outre la belle mosaïque des amours de Jupiter, dont quelques bribes sont au musée d'Alger et à la préfecture de Constantine, on y aurait découvert une autre mosaïque à personnages. Mais le propriétaire du terrain, ne voulant pas être importuné par les archéologues, se serait empressé de faire construire une écurie par dessus ce pavement.

(4) Le plan qu'il en donne ne me paraît pas absolument exact. Je crois que l'abside correspondait seulement à la largeur de la nef, et non à celle de tout l'édifice.

(5) Séance de juillet 1899 de la Comm. de l'Afrique du Nord, dans le *Bull. du Comité* (Cagnat).

(6) Séance de juin, *ibid.* (Gsell).

M. Viré a consacré une intéressante étude aux ruines antiques du canton de Bordj Ménaïel (Kabylie occidentale) (1). Ce pays accidenté, situé entre deux rivières importantes, l'oued Isser et l'oued Sebaou, a été très peuplé à l'époque romaine. Il n'était cependant guère habité que par des indigènes: ce sont des noms africains qu'indiquent les inscriptions latines, d'ailleurs très rares. En beaucoup d'endroits, s'élevaient des fermes, des hameaux, que reliaient des routes et des chemins dont les traces sont encore visibles. La culture de l'olivier avait pris un grand développement dans cette région. De nombreuses sources avaient été aménagées. Dans la plaine des Issers, qui est naturellement marécageuse, M. Viré a constaté l'existence d'une série de canaux de dessèchement. Les influences puniques, qui ont dû s'exercer par les villes de la côte, se manifestent par certains types de tombeaux: les uns sont des fosses, creusées dans le roc, les autres des mausolées en forme de caissons. Le centre le plus étendu était situé au lieu dit Dra Zeg et Ter, sur une longue croupe isolée, dans une belle position stratégique, dominant la basse vallée de l'Isser et surveillant les débouchés occidentaux de la Kabylie. Cette ville, qui couvrait une vingtaine d'hectares, était flanquée par plusieurs forts. Une grande route, venant de l'ouest, probablement du col des Beni Aïssa (Ménerville), traversait l'Isser, passait par Dra Zeg et Ter, puis au sud-est de Bordj Ménaïel et au nord d'Haussonvillers, pour aller couper l'Isser près de Reybeval. Peut-être se dirigeait-elle vers *Rusuccuru* (Taksebt) (2), par Taourga. Elle était gar-

(1) *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 1-70.

(2) M. Viré (*l. c.*, p. 31 et 70) place, comme d'autres savants, Rusuccuru à Dellys. Je crois que cette ville antique était au lieu appelé aujourd'hui Taksebt, où l'on voit de vastes ruines et où l'on a trouvé une inscription d'un magistrat de Rusuccuru (*Ephemeris epigraphica*, VII, n° 481). Tigzirt, ville bien moins étendue que Taksebt, était située sur le territoire de Rusuccuru: c'est pourquoi un certain C. Julius Felix, magistrat de Rusuccuru, y fit construire, sous Septime Sévère, un temple au *Genius municipii Rusuccuritani* (*C. I. L.*, 8995 et *Eph. ep.*, VII, 483). Rusuccuru devint colonie peu de temps après

dée, près de Bordj Ménaïel, par un camp romain, de forme rectangulaire, mesurant 120 mètres sur 50, et présentant des bastions aux angles. Sur la même voie se trouvait, plus à l'est, près d'Haussonvillers, le *castellum Tulei*, résidence de *principes* indigènes au troisième siècle. Deux forts surveillaient, au nord de cette route, le district montagneux qui s'étend jusqu'à la mer. Le mémoire de M. Viré complète et rectifie sur bien des points une partie du travail de Vigneral sur les ruines de la grande Kabylie. C'est un excellent exemple de ces monographies régionales, qu'on devrait entreprendre pour toute l'Afrique romaine.

Des découvertes peu importantes faites à Hammam Rirha ont décrites longuement, très longuement, par M. Ch. Normand, dans *L'Ami des Monuments et des arts* (1).

M. Cagnat publie une inscription de Cherchel, dédicace à un édile par les *forenses* (2), et une épitaphe d'un soldat de l'*ala Thracum*, trouvée à Ténès (3): elle accompagne un portrait de ce militaire, galopant et tenant une lance. L'aile nommée ici est probablement l'*ala II Thracum p(ia) f(idelis)*, dont la présence en Maurétanie sous l'Empire est attestée par des nombreux textes épigraphiques (4).

M. Reisser a étudié les ruines romaines de la plaine du Chélif, entre Duperré (*Oppidum Novum*) et Orléansville (*Castellum Tingitanum*) (5). Il y avait là une grande cité, le municipe de *Tigava*. Aux alentours, des postes, situés sur des hauteurs

(*Eph. ep.*, VII, 482; *Itinéraire d'Antonin* et *Table de Peutinger*). Quant à la ville romaine qui s'élevait à Dellys, elle était beaucoup moins importante que celle de Taksebt, et même que celle de Tigzirt.

(1) Tome XIII, 1899, p. 7-16, 67-84. — Voir *Bull. des Antiquaires*, 1898, p. 205, deux inscriptions de ce lieu: dédicace à Gordien III et dédicace à la déesse Bellone (pour celle-ci, conf. *Mélanges*, XIX, p. 79-80).

(2) *Bull. Antiquaires de France*, 1898, p. 189.

(3) *Bull. Comité*, 1898, p. CXXVII.

(4) Je n'ai pas vu un écrit de M. Dujardin-Beaumetz, intitulé: *Note sur l'épigraphie médicale romaine de la division d'Alger et sur le monument funéraire du médecin Rozonus, conservé au cercle militaire de Ténès* (Paris, Levé, 1899, 22 p., in-8°).

(5) *Bull. d'Oran*, 1898, p. 201-256.

et pouvant communiquer optiquement entre eux, gardaient le pays. M. Reisser a retrouvé deux bornes milliaires, qui avaient peut-être été déplacées. Elles devaient jalonner la route qui allait de Tigava à Castellum Tingitanum, par la rive gauche du Chélif. L'une se termine par la mention *A Tigavis m(ilia) p(assuum) X*, l'autre par *[A C]astello m. p.* [..?].

Les restes d'une forteresse importante ont été signalés par M. Joly (1), à quelques kilomètres au nord-est de Chellala, sur la berge sud de l'oued Ouerq (2). Cette construction, en pierres de taille, paraît avoir eu une soixantaine de mètres de longueur; on y remarque les traces de plusieurs bastions demi-circulaires. M. Joly croit que ce poste et celui de Bénia du Nador, situé plus à l'ouest (3), défendaient au sud la région du Sersou. Ils appartiendraient à une avant-ligne, qui daterait peut-être d'une époque postérieure à l'établissement du *limes;* celui-ci, laissant le Sersou en dehors de son tracé, passait par Tiaret, Ain Toukria, Derrag, les ruines des Ouled Hellal, Boghar. On pourrait cependant se demander si Bénia et le *castellum* de l'oued Ouerq n'étaient pas des forteresses isolées, en avant du *limes*, servant de résidences aux *préfets* de ces "*pacati qui Romanis finibus adhaerent*", dont parle Saint Augustin (4).

Grâce à l'initiative et à l'activité de M. Blanchet, il s'est fondé, en 1898, une *Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord:* les Anglais nous ont donné l'exemple de ces sociétés privées, formées dans un but scientifique, et les résultats qu'ils ont ainsi obtenus, particulièrement en Egypte, sont fort encourageants. Les dons, les cotisations n'ont pas manqué et il a été possible, dès l'année 1899, d'entreprendre des fouilles intéressantes, qui seront, nous l'espérons, suivies d'autres campagnes encore plus fructueuses, aussi utiles aux études historiques qu'à l'accroissement de nos musées. — C'est aux frais de l'As-

(1) *Bull. Comité,* 1898, p. 188-191.

(2) A environ 70 kilomètres au sud-est de Téniet.

(3) Signalé par La Blanchère, *Voyage d'étude à travers la Maurétanie Césarienne,* p. 71. Conf. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 652. Il a été détruit récemment par un caïd.

(4) Lettre 199, 12.

sociation qu'ont été faites les fouilles de Bénian, dirigées par M. Rouziès (1). Des découvertes récentes nous ont appris que cette ville romaine s'appelait *Alamiliaria*, du nom de l'aile de cavalerie qui y tint garnison à partir du règne de Septime Sévère. C'était un des postes fortifiés les plus importants de la frontière de Maurétanie. M. Rouziès y a déblayé une église, qui présente sous l'abside une crypte, disposition fort rare, comme on le sait, dans l'architecture chrétienne primitive (2). Une *fenestella confessionis* établissait une communication entre la salle souterraine et le caveau d'une martyre, Robba. Cette femme était une religieuse, sœur d'un évêque donatiste de la ville voisine d'*Aquae Sirenses*. Elle fut tuée, dit son épitaphe, par les traditeurs, c'est à dire par les catholiques, en l'an 434 de notre ère. La sépulture de Robba était flanquée de plusieurs autres caveaux, où reposaient des évêques et des prêtres, probablement schismatiques comme elle. L'église fut élevée en avant de ces tombeaux, entre les années 434 et 439. Une enceinte qui l'entourait en faisait une véritable forteresse. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cette trouvaille, qui nous permet de reconstituer un des derniers épisodes de la longue lutte que les catholiques et les donatistes soutinrent en Afrique. Un fragment, appartenant à l'épitaphe d'un évêque orthodoxe, prouve que, peu de temps après la construction de l'église, cet édifice tomba entre les mains des catholiques.

## IV.

### Musées.

Le musée du Bardo ne cesse de s'enrichir. Plusieurs nouvelles salles y ont été inaugurées cette année : elles contiennent des mosaïques d'Oudna, de Carthage, de Médeïna, le produit

(1) *Publications de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord; Fouilles de Benian* par S. Gsell (Paris, Leroux, 1899, 50 pages, in-8°). Conf. *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 276-278.

(2) On connaît une autre crypte en Maurétanie, à Castiglione. Elle a servi de baptistère (*Mélanges,* XVI, p. 485).

des fouilles récentes de Carthage, etc. (1). Ce rapide accroissement du plus beau musée de l'Afrique du Nord est dû, comme on le sait, à M. Gauckler, directeur des Antiquités de Tunisie, secondé très activement par M. Pradère, conservateur du Bardo.

A Sousse, un musée local a été ouvert (2). Il a reçu, entre autres antiquités, les mosaïques découvertes à l'arsenal (3), une belle tête en bronze de style grec, un haut relief colossal qui semble avoir orné le fronton d'un temple des Victoires Augustes du début du troisième siècle.

Dans la série des *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, publiés par les soins du ministère de l'Instruction Publique, le catalogue du musée Lavigerie ou Saint-Louis de Carthage formera trois fascicules. Le premier sera consacré aux monuments puniques, le troisième aux antiquités chrétiennes. Le second, qui vient de paraître (4), reproduit les principaux monuments figurés et épigraphiques de l'époque romaine et, en outre, quelques morceaux d'architecture appartenant à toutes les périodes du développement de la ville. M. Babelon s'est chargé de la sculpture, M. Saladin de l'architecture, M. Cagnat de l'épigraphie. Pour cette publication, on a adopté un plan nouveau. On s'est contenté de décrire et d'étudier les objets reproduits sur les vingt-sept planches que comprend le fascicule. C'est un véritable album, avec un texte explicatif très court. Un catalogue détaillé et complet du musée paraîtra sans doute plus tard, par les soins du P. Delattre, qui est ici sur son domaine. Parmi les monuments qui figurent sur cet album, et dont la plupart étaient déjà connus, nous citerons : les Victoires en haut-relief, de dimensions colossales, trouvées sur la colline de Saint-Louis ; quelques débris de statues de divinités ; des portraits de l'époque impériale (Auguste, Octavie, Antonin, Vérus) ; des bas-reliefs funéraires en stuc du temps d'Hadrien ; plusieurs sta-

(1) Perrot, *C. R. A. Inscriptions,* 1899, p. 269-273.

(2) Perrot, *l. c.,* p. 272. Gauckler, *C. R. de la marche du Service en 1898,* p. 12.

(3) Voir *Mélanges,* XVI, p. 475; XVIII, p. 96-97.

(4) Paris, Leroux, 1899, 106 pages et 27 planches.

tuettes en terre-cuite (l'une d'elles représente un joueur d'orgue); un choix de lampes païennes; — pour l'architecture, des fragments puniques; — enfin diverses inscriptions intéressantes, qui offrent de bons spécimens de gravure épigraphique pour les différentes époques de la Carthage romaine. Les planches laissent souvent à désirer: les échelles adoptées sont vraiment trop disparates, le groupement des objets est fait un peu au petit bonheur, et les reproductions de certaines sculptures sont bien médiocres. A cet égard, les fascicules de la collection des musées africains sont en décadence croissante: on fera bien d'y veiller (1).

M. Stuhlfauth donne des indications sur les monuments chrétiens conservés aux musées du Bardo et Saint-Louis de Carthage (2). Il décrit en particulier les deux bas-reliefs, en marbre blanc, trouvés par le P. Delattre dans la basilique de Damous

(1) Pl. III, fig. 4: tête de femme voilée, surmontée d'un modius. C'est, je crois, une Déméter ou une Coré, plutôt qu'une Junon. — Pl. III, fig. 5: « Junon (*Virgo Caelestis*) » selon M. Babelon. Je ne le pense pas. Ce type intéressant paraît avoir été copié sur quelque œuvre de l'école péloponnésienne du cinquième siècle. — Pl. IV, fig. 1: sans doute une Muse. — Pl. V, fig. 1: torse de Bacchus. La main droite levée devait reposer sur la tête. — Pl. V, fig. 3: tête d'Eschmoun ou Esculape. J'y verrais plus volontiers un Pluton, dieu auquel convient la disposition des cheveux. — Pl. XVI, fig. 8: chapiteau ionique. M. Saladin (p. 66) l'attribue approximativement au VI[e] siècle avant J. C. Je crains que cette date ne soit trop haute. Il ressemble beaucoup à un autre chapiteau, figuré sur une lamelle d'ivoire, qui a été trouvée dans une tombe de Bordj Djedid, du troisième siècle: Delattre, *La nécropole punique voisine de Sainte-Monique* (tirage à part du *Cosmos*, 1899), p. 19, fig. 42. — Pl. XVII, fig. 1: fragment de pilier décoré d'arabesques. Conf., pour le style, ceux de Cherchel: Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 44-45; Marye et Wierzejski, *Musée d'Alger*, pl. 10. — Pl. XVII, fig. 7: pilier de chancel trouvé à Sfax (époque byzantine). Des piliers presque semblables se voient à Nole, en Campanie: Cattaneo, *L'architecture en Italie du VI[e] au XI[e] siècle*, trad. franç., p. 85, fig. 28; Rohault de Fleury, *La Messe*, III, pl. 232. — Je regrette qu'on n'ait pas reproduit des chapiteaux de Damous el Karita (colonnades des nefs et colonnade barrant l'entrée d'une abside).

(2) *Mittheilungen des archäologischen Instituts, Römische Abtheilung*, XIII, 1898, p. 281-304 et planches IX et X (lampes du musée Saint-Louis).

el Karita, et représentant des scènes de l'enfance du Christ (adoration des Mages; l'ange annonçant aux bergers la naissance du Sauveur). Il soutient avec raison, je crois, que ces bas-reliefs sont l'œuvre d'un artiste grec du temps de Justinien (1).

On vient de publier un petit catalogue illustré du musée d'Alger (2). La partie concernant les antiquités libyques, puniques et romaines a été rédigée par M. Wierzejski. C'est un inventaire très soigneusement fait, auquel nous ne reprocherons qu'une sécheresse véritablement désespérante. Nous avions voulu que, dans ce livret, destiné à un public fort ignorant en général des choses de l'archéologie, on insistât davantage sur les monuments importants, afin de les faire comprendre et apprécier.

Malgré son titre assez pompeux de *Musée national des antiquités algériennes*, ce pauvre musée d'Alger fait véritablement triste figure auprès de celui du Bardo. Je sais bien que la Tunisie est infiniment plus riche en monuments antiques que l'Algérie, et que, d'autre part, il existe en Algérie un assez grand nombre de petits musées municipaux, qui gênent l'accroissement d'un musée central. Il serait cependant possible de constituer à Alger un véritable musée scientifique, qui serait pour l'Afrique septentrionale ce que le musée de Saint-Germain est pour la France. Dans plusieurs Universités de la métropole, à Lyon, à Lille, à Bordeaux, à Montpellier, on a créé des collections de moulages et de photographies qui sont de précieux instruments d'étude. Le musée de l'Université de Lyon, formé par MM. Holleaux et Lechat, est vraiment admirable. Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Alger, où il y a un groupe d'Ecoles supérieures, qui est de fait une Université et qui devrait prendre la direction des recherches scientifiques et historiques dans la France africaine? Dans un musée ainsi entendu, des originaux, des moulages ou d'autres reproductions formeraient des séries, disposées chronologiquement et représentant les différentes civilisations qui se sont succédé dans le nord de l'Afrique.

(1) Conf. Diehl et Gsell *apud* Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 391, n. 3.

(2) Marye et Wierzejski, *Catalogue illustré du musée national des antiquités algériennes*, Alger, Léon, 1899, 135 pages (avec planches) in-8°.

Du reste, d'autres mesures seraient nécessaires pour développer l'étude des antiquités en Algérie, pays fort en retard, à cet égard, sur la Tunisie. Il faudrait, par exemple, entreprendre la publication d'une carte archéologique et d'un album des monuments historiques, œuvres de longue haleine qui sont en pleine exécution pour la Régence de Tunis (1). Il faudrait préserver les ruines: dans une tournée que j'ai faite cette année dans les provinces d'Alger et d'Oran, j'ai pu constater que l'on avait récemment détruit des inscriptions en bien des endroits (2). Alors qu'il y a en Tunisie, en Egypte, et jusqu'en Perse et en Indo-Chine des services d'antiquités ou des missions permanentes dirigés par des Français, aucune organisation semblable n'existe en Algérie. Il est vrai que cette colonie est visitée tous les ans, à la belle saison, par des inspecteurs généraux, chargés de la surveillance des monuments historiques et des musées. Ce système a certainement donné des résultats appréciables: les fouilles de Timgad et de Tébessa nous ont rendu des ensembles fort intéressants; les collections algériennes commencent à être installées dans des locaux assez convenables et il serait aujourd'hui plus difficile qu'autrefois de les dépouiller au profit des amateurs et touristes. Mais on conviendra qu'il serait tout de même bon de faire quelque chose de plus. Je dis tout cela par acquit de conscience, car il est très probable que l'état actuel ne sera pas modifié avant longtemps.

Il y a au musée d'Alger un bas-relief du premier siècle de notre ère, que l'on a trouvé jadis à Carthage. J'ai montré (3) qu'il reproduit trois statues de Mars Ultor, de Vénus et de

(1) On sait que M. Gauckler dirige en Tunisie une enquête sur les installations hydrauliques des anciens, étude qui peut avoir quelque intérêt pour la colonisation actuelle. Une enquête semblable avait été ouverte, il y a quelques années, en Algérie, à l'instigation de La Blanchère. J'ignore si l'on a recueilli des documents dignes d'être publiés, car le dossier a quitté Alger, pour aller prendre place dans les cartons du Ministère de l'Instruction publique.

(2) Pour la province de Constantine, voir Vars, *Recueil de Constantine,* XXXII, 1898, p. 369.

(3) *Revue archéologique,* 1899, I, p. 37-43 et pl. II. Conf. *C. R. A. Inscriptions,* 1898, p. 838-839.

Jules César divinisé. D'après des indications que nous donnent Ovide (1) et un denier de L. Cornelius Lentulus (2), ces statues ornaient vraisemblablement toutes les trois le temple de Mars Ultor, élevé à Rome par Auguste.

J'ai parlé l'année dernière (3) de l'Athéna du musée de Cherchel, dans laquelle M. Reisch propose de voir une réplique d'une statue célèbre d'Alcamène, placée dans le temple d'Héphaistos à Athènes. M. Sauer, dans un livre consacré à ce sanctuaire (4), a émis la même hypothèse. — M. von Bienkowski a publié (5) un torse du même musée, représentant un jeune homme, avec une peau de chèvre sur l'épaule gauche. C'est une copie d'une œuvre de l'école de Praxitèle, dont la célèbre statuette de bronze de Pompéi, le *Narcisso*, est une autre réplique (6).

Alger, décembre 1899.

STÉPHANE GSELL.

(1) *Tristes,* II, 295.

(2) Babelon, *Monnaies de la République romaine,* I, p. 431.

(3) *Mélanges,* XIX, p. 82.

(4) *Das sogenannte Theseion und sein plastischer Schmuck,* Leipzig, 1899.

(5) *Jahreshefte des österr. archäol. Institutes,* I, 1898, p. 189-190 et pl. V. — Cette statue n'était pas aussi inconnue que le dit M. von Bienkowski. M. Waille l'a publiée dans son ouvrage *De Caesareae monumentis quae supersunt,* pl. IV, n° 44: il est vrai que cette gravure donne la statue à l'envers.

(6) M. Körte (*Berliner philologische Wochenschrift,* 1899, p. 629) voit des *Horai* dans les deux grandes statues de l'école de Phidias qui sont aux musées de Cherchel (Gauckler, *Musée de Ch.,* pl. V) et d'Alger (Marye et Wierzejski, *Mus. d'A.,* pl. 6 et 7: la tête est un moulage pris sur la statue restée à Cherchel).

# LA CITÉ CAROLINGIENNE DE CENCELLE
## (LÉOPOLI)

---

L'origine de Cencelle se rapporte à la transformation de *Centumcellæ* en *Civitavecchia;* c'est un épisode du pillage des côtes italiennes par les Sarrasins. Dès l'année 808 le pape Léon III prenait des mesures de défense contre les Infidèles d'accord avec Charlemagne (1). En 812 il faisait même part à l'empereur du bon résultat de sa prévoyance (2). Il s'était trop hâté de triompher car, l'année suivante *Centumcellæ* était pris, dévasté et brûlé par les Sarrasins (3). On ne possède aucun détail sur le pillage de Centumcellæ, mais comme complément au récit de cet événement l'auteur du *Liber Pontificalis* (4) ajoute que pendant quarante ans les habitants survivants de *Centumcellæ* errèrent sans gîte dans les forêts et les montagnes (5), et que le pape Léon IV, ému du sort de ces malheureux, se préoccupa de les établir dans une autre localité où ils pussent être en sûreté. Léon IV aurait vu " en songe " la col-

(1) Fin du mois de mars 808. Jaffé-Wattenbach, n° 2515.

(2) Lettre du 26 août 812. Jaffé-Wattenbach, n° 2524.

(3) Einhard, *Annales,* a. 813: « Mauri Centumcellas, Tusciæ civitatem, vastaverunt ». (*Mon. Germ., Scr.,* I, 200); *Annales Sithienses* (*ibid.,* XIII, 37): « Centumcellæ, civitas Tusciæ, a Mauris igni data »; *Annales Bertiniani:* « Hoc Mauri vindicare volentes, Centumcellas, Tusciæ civitatem..... vastaverunt » (*Rer. ital. scr.,* I, 510). Einhard, *Vita Karoli* (*Mon. Germ., Scr.,* II, 452).

(4) Edition L. Duchesne, t. II, pp. 131-132.

(5) Il s'agit évidemment du massif montagneux d'Allumiere qui est voisin de Civitavecchia.

line de Cencelle (1) comme l'endroit le plus propice à la réalisation de son dessein; à son réveil il chargea un certain Pietro, maître de la milice, de jeter les fondements de la cité, d'y élever des églises et l'enceinte, et il lui donna les moyens pécuniaires d'accomplir la tâche. Puis quand l'ouvrage fut suffisamment avancé, il vint à *Leopolis* et consacra la nouvelle cité, comme il avait consacré la Cité Léonine, en faisant le tour de l'enceinte, en aspergeant les murs d'eau bénite et en récitant trois prières; après quoi il fit de riches présents aux églises Saint-Pierre et Saint-Léon qu'il y avait fait construire.

Dans une histoire, d'ailleurs excellente, de Civitavecchia, M. Calisse n'a pas présenté les événements aussi simplement qu'on vient de le faire (2). Selon lui, il y aurait eu un second pillage de Civitavecchia en 828. Il n'est pas le premier à faire une semblable hypothèse. Guglielmotti avait déjà supposé un pillage en 829 (3). La difficulté vient de ce que le pape Pascal Ier (817-824) fit des dons à l'église Saint-Pierre de *Centumcellæ* (4). M. Calisse y voit une incompatibilité absolue avec la mention des quarante années pendant lesquelles Centumcellæ fut déserté par ses habitants, au dire de l'auteur de la *Vie de Léon IV*. Mais cette mention concorde exactement avec le pillage de *Centumcellæ* en 813 mentionné par Einhard: les quarante années s'expliquent très bien. De plus l'église Saint-Pierre de *Centumcellæ* avait pu subir quelques restaurations, et il se peut qu'une partie des habitants fugitifs y soient revenus de temps à autre, sans que pour cela *Centumcellæ* ait été définitivement repeuplé, Cencelle restant toujours l'asile des plus

(1) A treize kilomètres de Civitavecchia, à droite de la route qui va à Corneto; c'est une colline isolée qui domine la plaine.

(2) Carlo Calisse, *Storia di Civitavecchia* (Firenze, 1898, in-8°) pp. 72-88.

(3) *Storia della marina pontificia*, I, 48-49.

(4) *Lib. Pont.*, II, 59.

prudents. C'est la seule hypothèse à laquelle on puisse s'arrêter devant le silence des sources historiques, car il est par trop arbitraire de supposer une invasion sarrasine dont il n'est fait mention dans aucun texte. Guglielmotti avait choisi l'année 829 parce que l'année précédente avait eu lieu l'expédition de Boniface en Afrique (1); M. Calisse place le pillage de Centumcellæ l'année même de cette expédition, ce qui est encore moins vraisemblable, et il raconte que les Sarrasins " très nombreux " débarquèrent " en 828, probablement dans les derniers mois ", que la cité se montra " digne de sa gloire passée ", repoussa " bravement les assauts ", et que sa résistance sauva Rome, etc. Tout cela est de pure fantaisie. Il n'y a eu, croyons-nous, qu'un pillage de Centumcellæ, celui de 813. C'est en vain que M. Calisse invoque l'autorité de Morisotti (2), celle de Guglielmotti et une " vieille inscription " du *palazzo comunale* de Civitavecchia (3), pour prouver qu'il y a confusion dans les textes que l'on posséde, entre les deux pillages de 813 et 828. Il est inutile de supposer des confusions quand les choses s'expliquent d'elles-mêmes. Donc il y a lieu de changer, dans l'inscription placée en 1889 par la municipalité de Civitavecchia (4) sur une porte de l'enceinte de la ville, le chiffre des années pendant lesquelles les habitants errèrent dans les environs ou habitèrent Cencelle: il faut remplacer LX par LXXVI. Il est même bon de faire observer que la date de 889 adoptée généralement comme celle du retour des habitants et admise encore par

(1) Einhard, *Annales*, a. 828. Amari, *Storia dei musulmani di Sicilia*, I, 276.

(2) *Orbis maritimus* (Dijon, 1643) p. 336.

(3) Frangipani, *Istoria dell' antichissima città di Civitavecchia* (Roma, 1761) p. 258. Calisse, *op. cit.*, p. 75, n. 3.

(4) A l'occasion du millième anniversaire de la fondation de Civitavecchia.

M. Calisse d'après une " antica iscrizione " (1) qui ne doit pas remonter au dela du XV[e] siècle, est très peu sure; en ce qui concerne la prétendue date de jour, le 15 août, il est probable que c'est l'anniversaire de la consécration de Léopoli par Léon IV. La légende de l'*Ottimo Concilio* (2) ne peut être prise au sérieux. Il est vraisemblable que les habitants de Léopoli ne revinrent pas à Civitavecchia tout d'un coup, mais au contraire peu à peu, au fur et à mesure que la confiance renaissait avec l'oubli des dangers passés car on sait que Cencelle n'a pas cessé d'être habité après 889 (3).

Les restes de la cité de Léopoli sont encore assez considérables aujourd'hui pour mériter d'être décrits (4). Il serait même souhaitable que des fouilles vinssent compléter les renseignements fournis par les ruines qui couronnent la colline. On retrouve en partie l'alignement des rues et la forme de certains édifices: on remarque surtout une tour carrée (P du plan) construite en blocs de tuf de 0$^{m}$, 30 sur 0$^{m}$, 30 à 0$^{m}$, 40, dont les six assises inférieures sont en bossage, mais la plupart des constructions sont trop enfouies ou trop envahies par la végétation pour qu'on puisse rien distinguer dans l'état actuel (5). Seule l'enceinte peut être suivie dans son tracé malgré les démolitions qu'elle a souffertes. Elle remonte probablement en partie à l'époque carolingienne; toutefois elle a dû subir des réfections,

(1) Calisse, *op. cit.*, p. 86, n. 1.
(2) Sur cette légende voy. ibid.
(3) Ibid., p. 87, n. 1.
(4) Pour tout ce qui va suivre voy. le plan des ruines de Cencelle, planche II.
(5) Signalons cependant (E du plan) une baie couronnée d'un linteau de pierre de 1$^{m}$, 50 $\times$ 0$^{m}$, 60 et d'une épaisseur de 0$^{m}$, 30, et des débris de voûtes d'arête appartenant à un édifice aux trois quarts enfoui dont on voit encore les fenêtres en plein cintre avec des claveaux polychromes. Nous n'avons pas retrouvé la trace des deux églises Saint-Pierre et Saint-Léon mentionnées dans le *Liber Pontificalis*.

car Cencelle devint un château féodal après le retour du plus grand nombre de ses habitants à Civitavecchia et c'était encore un village habité au XVe siècle.

Cette enceinte qui mesure environ 700 m de circuit a sensiblement la forme d'un polygone irrégulier avec un angle rentrant au Nord. Elle est flanquée de tours carrées dont sept sont encore visibles. Le mur des tours atteint une épaisseur moyenne de 1m, 10. L'intérieur est formé de blocage (fragments de quartz et de silex noyés dans du mortier blanchâtre à grain très résistant). Le revêtement de 0m, 15 à 0m, 20 consiste en blocs de tuf provenant du sol environnant et mesurant de 0m, 20 à 0m, 30 de hauteur sur 0m, 20 à 0m, 60 de largeur, avec des joints de 0m, 01 à 0m, 06 remplis de mortier. L'une de ces tours (A) atteint encore 5m, 20 de hauteur, une autre (K) atteint 10m, une troisième (D) 6m seulement. En L′ il ne reste qu'un angle d'une tour qui a 10m de haut. Comme elles sont ruinées du sommet, il est à supposer qu'elles devaient avoir une hauteur moyenne supérieure à 10m. Ces tours ont une largeur variable de 2m, 50 à 4m, 40. Leur saillie en dehors du mur oscille entre 2m, 50 et 3m, 45. L'une d'elles (M) est percée de meurtrières sur ses trois faces; ces meurtrières sont terminées à la partie supérieure par un arc en mître; elles ont 0m, 63 de large à l'intérieur, et vont en se retrécissant vers l'extérieur, de sorte que la hauteur en décroît de 1m, 10 jusqu'à 0m, 63 dans l'épaisseur de la muraille. Une des tours (D du plan) a été certainement remaniée; elle est en *opus incertum*, ses angles seuls sont appareillés.

Les courtines ont beaucoup plus souffert que les tours. Sur une bonne longueur elles sont transformées en simples murs de pierres sèches (1); la seule partie qui ait été un peu pré-

(1) Figurés par de simples hachures sur le plan.

servée des démolitions est la partie Nord. La base est en appareil très résistant de tuf et de calcaire, et dans la partie supérieure se voient des débris de créneaux. L'épaisseur est de $1^{m}, 25$. Une autre portion du mur est en assez bon état, c'est celle qui flanque la porte Sud-Ouest (F du plan). En cet endroit l'épaisseur du rempart est de $1^{m}, 50$ ; mais il doit y avoir eu réfection car le mur n'est pas homogène: une tranche verticale du mur, de $4^{m}, 50$ de large, est en *opus incertum* de calcaire, une tranche parallèle de $3^{m}, 75$ est en tuf, une autre (de $4^{m}, 50$) est formée de fragments divers, une troisième (de $8^{m}$) est composée de gros blocs de calcaire, mais il n'en reste que la base. Le noyau du mur est toujours en blocage. Cette partie de l'enceinte, tournée du côté de la mer, était la plus menacée, et c'est celle aussi qui paraît avoir été la plus fortifiée. La longueur des courtines est très variable probablement à cause des démolitions qui ont déformé l'enceinte, mais aussi peut-être par suite des nécessités de la défense: elle atteint tantôt $20^{m}$ tantôt $46^{m}$ et même davantage. En certains points (entre A et B et entre I et K) le mur est percé de baies en plein cintre qui ont $2^{m}$ de hauteur à la clef et $0^{m}, 50$ à $0^{m}, 70$ de largeur.

Bien que le *Liber Pontificalis* ne semble faire allusion qu'à " deux portes „ l'enceinte présente les traces de trois entrées: l'une au S.-E., l'autre au N.-O., et la troisième au S.-O. C'est devant ces trois portes que Léon IV récita les " trois prières „ comme il avait fait pour la Cité Léonine. La porte S.-E. (B), qui donne du côté de la route actuelle, paraît avoir été la plus importante: c'est une baie en plein cintre, de $3^{m}, 40$ de large, flanquée de deux sortes d'avances assez bien conservées. Les gonds formés de pierres plates rondes et trouées sont en place. — La porte S.-O. (F) est double. Les deux portes, l'une derrière l'autre, à une distance de $4^{m}$ sont formées d'un arc surbaissé. La largeur de la première baie (vers l'extérieur) est de $2^{m}, 40$;

celle de la seconde est de 2$^{m}$, 60. Les gonds de cette dernière sont encore visibles. — La porte N.-O. (I) qui est aujourd'hui à demi enfouie, donne sur une sorte de plateau. C'est une baie large de 3$^{m}$, 35, haute de 2$^{m}$, 80, dont la voûte est en grand appareil régulier; dans cette partie de l'enceinte le ciment n'est pas le même que dans la partie S.: il se pourrait qu'il y ait eu des remaniements.

Il est difficile de trouver à comparer une production de l'architecture militaire comme l'enceinte de Léopoli. On serait tenté de la rapprocher des murs de la Cité Léonine qui sont contemporains, mais les matériaux de construction et les nécessités de défense étant différents, il en est résulté des divergences telles que la comparaison devient presque impossible. Les points de ressemblance avec les enceintes byzantines d'Afrique, comme celles de Haïdra, Aïn-Tounga, Tifech, Aïn-el-Bordj et Béja (1) sont peut-être plus frappants.

PH. LAUER.

(1) Diehl, *L'Afrique byzantine* (Paris, 1896, in 8°), pp. 145-225.

# LA DIPLOMATIQUE DES NORMANDS DE SICILE ET DE L'ITALIE MÉRIDIONALE

Lorsque les Normands prirent possession de l'Italie méridionale et de la Sicile, ils y trouvèrent des races très différentes. Ils ne pouvaient maintenir leur pouvoir qu'en respectant les usages, les mœurs et surtout la langue des diverses populations établies dans le pays : c'est ce qu'ils comprirent. De là le caractère particulier de leur administration et par suite de leur chancellerie qui, ayant à expédier des actes en latin, en grec et en arabe, suivit des usages très variés. L'objet de cet article est d'étudier la diplomatique des actes normands, grecs et latins, dont j'ai pu examiner les originaux lors de récentes recherches entreprises dans les archives d'Etat et les archives capitulaires de l'Italie méridionale et de la Sicile.

La plupart des actes qui sont parvenus jusqu'à nous sont des actes solennels; ce sont eux que nous étudierons d'abord. Nous nous occuperons ensuite des mandements qui sont en très petit nombre.

Pour les actes solennels il faut distinguer deux périodes: durant la première il existe deux chancelleries séparées, celle des ducs de Pouille et celle des comtes de Sicile; durant la seconde période qui commence en 1127 il n'y a plus qu'une seule chancellerie.

## I. — Actes solennels.

*Le parchemin.* — Tous les actes des souverains normands qui nous sont parvenus sont écrits sur parchemin. Il est pourtant certain qu'outre le parchemin, le papier (carta cuttunea, carta bombycina, βομβυκίνη (1)) a été connu et utilisé en Sicile dès la fin du XI[e] siècle. Deux documents, l'un de 1102, l'autre de 1112, mentionnent des actes écrits " in charta cuttunea " (2); un acte grec de la comtesse Adélaïde mentionne un acte du grand comte Roger écrit en 1099 " in charta bombycina " (3). En dehors de ces exemples nous ne trouvons mentionné aucun acte en papier jusqu'à Guillaume II. On cite ordinairement quelques actes de celui-ci renouvelés par Frédéric II, " quomodo incipiebant vetustate consumi " (4). On a conclu de ces mots que les actes en question étaient écrits sur papier. C'est prêter à ces paroles une valeur qu'elles n'ont pas nécessairement, et peut-être s'agit-il tout simplement d'actes écrits sur parchemin et conservés avec négligence. Il est certain que le papier a été utilisé par l'administration appelée la " douane des secrets " (5). Mais le papier ne paraît pas avoir été employé dans les actes solennels. M. Garufi

(1) Cf. Montfaucon, *Pal. gr.*, 19.
(2) Pirro, *Sicilia Sacra*, II, 1087.
(3) Cusa, *Diplomi greci ed arabi di Sicilia*, I, 394; cf. Garufi, *I documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia* (Palermo, 1899, in-8°), p. 277. J'emploie les mots « charta bombycina » de préférence au terme « papier de coton » généralement usité. D'après Briquet, *La légende paléographique du papier de coton* (Genève, 1884, in-16), le papier de coton n'aurait jamais existé. Paoli, *Carta di cotone e carta di lino, Archivio stor. ital.*, ser. IV, t. XV, p. 230 et suiv, a combattu ces conclusions.
(4) Böhmer-Ficker, *Regesta*, n° 1376 et 1382.
(5) Cusa, *op. cit.*, pp. 80, 504, 622, 624; cf. Garufi, *op. cit.*, p. 279, note 1.

pense que les mandements de Guillaume II ont été écrits quelquefois sur papier. De ce que la chancellerie de Frédéric II a utilisé le papier pour des documents de ce genre, il ne me paraît pas que l'on ait le droit de conclure que cet usage remonte à Guillaume II. Aucun texte n'autorise cette assertion et tous les mandements de ce souverain qui nous sont parvenus sont sur parchemin.

Nous n'avons aucun document sur papier de l'époque normande. Il a en effet été reconnu que les deux diplomes conservés aux archives de la chapelle palatine à Palerme (l'un est de 1072, l'autre de 1140) et que l'on avait cru pendant longtemps écrits sur papier, sont en réalité écrits sur un parchemin très souple et très fin (1). Il convient à ce propos de remarquer que sous les princes normands et en particulier sous les trois premiers ducs de Pouille, le parchemin a été préparé avec une très grande habileté; le grain en est excessivement fin et la souplesse en est plus grande que celle du parchemin qui sera utilisé à partir du second tiers du XII[e] siècle.

Dans la chancellerie des premiers ducs de Pouille et dans celle des premiers comtes de Sicile, le parchemin des actes latins est coupé de telle façon que la longueur l'emporte de beaucoup sur la largeur. Les actes sont d'assez grandes dimensions; voici par exemple les dimensions des diplômes de Guiscard conservés aux archives de la Cava (A B 11, A B 13, A B 15): largeur 0[m], 25, 0[m], 30 et 0[m], 225; hauteur 0[m], 48, 0[m], 47 et 0[m], 57. Les actes de Roger Borsa (1085-1111) affectent la même forme. Avec le duc Guillaume (1111-1127) les dimensions deviennent plus considérables mais la hauteur continue à l'emporter sur la largeur. Il en est de même dans les actes du grand comte de Sicile

(1) Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre* (Leipsig, 1889, in-8°), I, 892-893.

Roger Ier (1072-1101) et de son fils Roger II, d'abord comte de Sicile (1105-1130) puis roi (1130-1154). Avec Guillaume Ier (1154-1166) il y a une période de transition durant laquelle la largeur a une tendance à augmenter; c'est elle qui l'emportera sur la hauteur dans les actes de Guillaume II (1166-1189) et de Tancrède (1190-1194). La forme plus haute que large fut conservée sous Guillaume II pour les mandements.

Dans les actes grecs et grecs-latins la forme allongée a toujours persisté. Il faut noter comme présentant une forme tout à fait particulière les actes émanés de la section administrative connue sous le nom de "douane des barons" (1). Ces actes qui sont actes royaux portant la suscription du roi et la souscription du chancelier forment des rouleaux longs de plusieurs mètres. Ils sont formés par une série de parchemins réunis deux à deux par une lanière de parchemin qui traverse une rangée de trous disposés dans le sens de la largeur de l'acte.

Le parchemin est ordinairement bien taillé; il est coupé rectangulairement. Presque tous les actes émanés de la chancellerie normande sont réglés à la pointe sèche. Il est très fréquent de rencontrer des actes dont le réglage a été fait au dos de sorte que la ligne apparaît en relief. Généralement le parchemin était réglé à l'avance et en entier, on rencontre des actes où toute la partie du parchemin non remplie par l'écriture est réglée; de même il y a des actes bilingues qui portent une réglure uniforme alors que l'écriture grecque tient la valeur de deux lignes du texte latin. La mine de plomb a été également employée pour le réglage: on marquait par un point

(1) Cf. *Atti della R. Accademia dei Lincei,* memorie della classe di scienze morali, storiche e filologiche, sér. 3, vol. II (Roma, 1878), p. 409 et suiv.: *Su la data degli sponsali di Arrigo VI con la Costanza erede del trono di Sicilia, e su i divani dell'azienda normanna in Palermo,* lettera del dottor Hartwig e memoria del socio Amari.

placé en marge le début et la fin de la ligne; ces points équidistants étaient marqués à l'aide d'un compas. Ce mode de réglure a été assez rare et je n'en ai rencontré d'exemple que dans les actes émanés des ducs de Pouille. A partir de Roger II on commença à mieux calculer l'espace qui devait être rempli par l'écriture, de sorte que le plus souvent la réglure ne dépasse pas l' « Amen » final dans les actes latins, et la date d'année dans les actes grecs.

Dans les actes latins des ducs de Pouille la marge n'est pas de rigueur mais on la rencontre souvent; elle est assez étroite; de même dans les actes des comtes de Sicile. A partir de Roger II la marge est d'un usage courant, elle varie de $0^m,02$ à $0^m,03$. Dans les actes grecs il y a toujours une marge qui varie de $0^m,02$ à $0^m,04$.

Dans les actes latins des ducs de Pouille et du grand comte Roger l'intervalle entre deux lignes consécutives est assez considérable, il atteint généralement $0^m, 025$; cela tient au grand développement que prennent les hastes de certaines lettres. A partir de 1130 environ l'écriture se modifie, les hastes diminuent, les lettres sont plus reserrées, par suite l'intervalle entre chaque ligne diminue également, dans les actes de Roger II et des deux Guillaume il varie de $0^m, 009$ à $0^m, 015$.

Dans les diplômes grecs l'intervalle entre deux lignes consécutives est sensiblement le même durant tout le XII^e siècle; il varie de $0^m, 01$ à $0^m, 02$.

*Écriture.* — L'écriture usitée dans toute l'Italie méridionale lors de l'arrivée des Normands était l'écriture lombarde. Celle-ci ne fut pas employée par la chancellerie normande mais continua à être employée dans tous les actes privés. Nous avons quelques actes des ducs de Pouille qui n'ont pas été écrits dans la chancellerie ducale, mais ont été rédigés sous forme d'actes privés par des notaires, ils sont écrits en écriture lombarde.

La chancellerie des ducs de Pouille employa la minuscule romane ronde. L'écriture des actes normands du XI[e] siècle et du début du XII[e] siècle rappelle beaucoup l'écriture des actes des rois de France de la même époque. (Cf. pl. III).

Dans les actes de Guiscard (1) la première ligne n'est pas écrite en caractères différents de ceux employés pour la teneur de l'acte. Il n'en est pas de même dans les actes de Roger Borsa et du duc Guillaume, où la première ligne est toujours en capitale. L'écriture employée a des formes assez grandes. Il faut noter comme lettres caractéristiques l'*a*, le *t*, l'*s*, le *d* qui a une forme triangulaire et l'*e* qui a la forme onciale (cf. pl. III). Généralement il n'y a que l'invocation qui soit ainsi écrite et il arrive souvent que les deux ou trois premiers mots de la suscription qui terminent la première ligne soient en caractères ordinaires.

Dans les diplômes des comtes de Sicile la première ligne, le plus souvent, ne se distingue en rien du corps de l'acte, quelquefois les deux premiers mots sont en caractères un peu plus gros. A partir de Roger II on employa pour la première ligne une capitale assez grosse aux formes carrées. Sous Roger II la première ligne est écrite ainsi en entier, même quand la suscription commence à la première ligne. Sous le règne de Roger II il est très fréquent de trouver dans la première ligne des lettres liées l'une à l'autre surtout *ne*, *tr*, *va*, et des lettres enclavées No, Vi, Ri, Va, Us. Souvent l'*i* initial de *in* (mot par lequel

(1) Trois diplômes de Guiscard sont publiés dans les *Regii napol. arch. mon.*, t. V, n[os] CCCCXXXIII, CCCCXXXIV et CCCCXXXV. Tous ces documents sont en faveur du monastère de Saint-Laurent d'Aversa. Les deux premiers documents sont certainement faux ils ne font que développer le troisième qui est douteux lui-même. Je me base pour ce qui suit seulement sur les actes de La Cava et de Salerne.

débute toujours l'invocation) a la forme d'un cimeterre (1). Ces formes ne se rencontrent plus sous Guillaume Ier, les mots de la première ligne sont écrits à lettres séparées. Egalement à partir de ce prince la première ligne ne comprend plus que l'invocation. Les caractères employés restent sensiblement les mêmes jusqu'à Tancrède. Les lettres les plus caractéristiques sont le N initial et le M, qui ont la forme onciale (cf. pl. IV, n° 3).

Pour ce qui est de l'écriture de l'acte même, l'écriture jusqu'à Roger II (cf. pl. III) est caractérisée par l'élévation des hastes, par la forme des lettres, *s*, *f* et *e*, par l'emploi de la lettre *e* onciale majuscule au début d'une phrase. On retrouve l'influence lombarde dans la forme de la syllabe *ri*. Les lettres *ct* et *st* sont réunies par leur sommet. Très souvent le *b* est pris pour le *v*, on trouve par exemple " cibitatem " pour " civitatem ". On emploie fréquemment la lettre ę. La graphie *ae* ne se rencontre que dans l'invocation des diplômes du duc Guillaume; le trait central de la lettre *e* est prolongé vers la gauche au delà de la barre verticale et un petit *a* y est suspendu.

A partir de Roger II l'écriture se modifie, les hastes diminuent, les lettres sont reserrées davantage. Sous Guillaume II l'écriture est beaucoup plus petite et plus régulière. Il faut noter comme caractéristique les lettres *r* et *s*, et les majuscules M, H et E qui affectent la forme. onciale, le D majuscule a conservé la forme triangulaire que nous avons déjà signalé, la lettre ę ne se rencontre plus.

Les abréviations sont celles généralement usitées, il faut remarquer que *9* = *con* ne se rencontre jamais, les finales en *us* jusqu'à Roger II sont souvent indiquées par *;* non seulement après un *b* mais dans les mots comme " confirmamus ". Dans les

(1) Peut-être cette ornementation fut-elle empruntée aux actes des princes de Capoue, où le chrismon et l'initial affectent presque toujours la forme d'une épée et d'un cimeterre.

diplômes des ducs de Pouille les consonnes finales sont très souvent suscrites.

Dans les actes grecs l'écriture employée est une cursive minuscule, elle a peu varié de formes durant tout le XII[e] siècle. La première ligne des actes grecs ne présente pas de différence avec l'écriture du reste de l'acte, tout au plus certaines lettres sont-elles un peu plus grosses, par exemple le K de Κόμης et l'o du même mot qui très fréquemment, surtout dans la suscription et la souscription, atteint de grandes dimensions et enveloppe tout le mot. Quand l'acte débute par le mot σιγίλλιον etc., ce mot est presque toujours écrit par un σ lunaire C. Les abréviations par contraction sont peu nombreuses, le plus souvent les mots sont abrégés par suspension.

*Ponctuation et signes particuliers.* — Dans la chancellerie normande du XI[e] siècle et du début du XII[e] siècle les signes de ponctuation les plus usités ont été le point et la barre / indiquant la virgule. Très souvent le point fait l'office de la virgule, par exemple dans une énumération.

Dans les actes de Roger duc de Pouille on trouve généralement après l'invocation une sorte de triangle isocèle dont la pointe est tournée vers le bas. Ce signe est toujours placé entre deux points: ·▼· (cf. planche III). Dans les actes du même prince les derniers mots de l'acte sont toujours suivis de l'un des deux signes suivants ɯ——— ou SSS. Le premier est précédé du signe triangulaire ci-dessus décrit toujours entre deux points, le second est suivi du même signe.

Vers la fin du règne de Roger duc de Pouille le komma apparaît après la souscription du duc, mais son emploi n'est pas de règle, tandis qu'il se trouve toujours après la souscription du duc Guillaume. Après les derniers mots du texte dans les actes du duc Guillaume on trouve le signe suivant ∇∇∇ et plus rarement le signe SSS·

Il ne m'est pas arrivé de rencontrer le komma dans les actes de Roger II. A partir du règne de Guillaume I^er^ l'invocation est suivie de trois points qui peuvent être disposés verticalement ⁝, horizontalement ..., ou encore en triangle .˙.; le texte du diplôme est alors toujours terminé par le komma, celui-ci est toujours précédé du mot „ subscriptis „ dont l's final a une forme allongée (cf. pl. IV, n° 3). Le komma se retrouve également après l' „ Amen „ final.

Dans les actes grecs le premier alinéa (cf. p. 164) est terminé par une ou deux croix de la forme suivante ✗——✗. Ces croix sont également placées à la fin du texte, elles peuvent être suffisament espacées pour tenir toute la ligne. Après la souscription on trouve trois croix du même genre.

*Aspect extérieur des actes.* — Dans les diplômes latins et grecs il y a toujours au sommet un espace vide assez considérable qui atteint parfois jusqu'à 0^m^, 06, le plus souvent la distance entre le bord supérieur du parchemin et la première ligne varie entre 0^m^, 02 et 0^m^, 03. De même au bas des actes des ducs de Pouille on trouve un espace en blanc parfois assez considérable qui est occupé par les souscriptions quand il y en a; mais celles-ci, nous le verrons plus loin, étant assez rares, cet espace le plus souvent reste vide. A partir de Roger II il diminue rapidement. En effet depuis 1130 environ la date commence à se séparer du texte. On commence par la mettre à la ligne, mais, à mesure que ses éléments constitutifs se développèrent, elle s'éloigna de plus en plus du texte, et sous Guillaume I^er^ et ses successeurs l'acte est formé de deux paragraphes absolument distincts séparés l'un de l'autre par un espace variant de 0^m^, 04 à 0^m^, 14, qui est quelquefois occupé par la rota.

Les actes de Guiscard sont écrits en entier d'une même écriture, à partir de Roger Borsa la première ligne est écrite en

caractères majuscules. On rencontre quelques actes du comte Roger II où la deuxième ligne est écrite elle aussi en caractères différents de ceux du reste de l'acte. Il en est de même pour la date qui après 1130 est quelquefois écrite en caractères majuscules dans les actes du roi Roger.

L'aspect extérieur des actes grecs des souverains normands est très différent de celui des actes latins. Les actes grecs sont composés soit d'un seul paragraphe précédé d'une ligne isolée contenant la suscription et suivi d'une autre ligne contenant la souscription, soit de deux paragraphes distincts suivis d'une ligne isolée contenant la souscription. Dans le second cas les deux paragraphes sont de dimensions très inégales. Le premier a seulement trois ou quatre lignes, il commence par la formule Cιγίλλιον γενάμενον etc., et comprend la suscription, l'adresse, la date de mois et l'indiction ; le second paragraphe est beaucoup plus long et comprend le texte proprement dit. Il faut noter que dans les actes grecs où le souverain fait une donation de vilains, l'énumération de leurs noms est toujours disposée par colonnes. Certains actes ont jusqu'à neuf colonnes, au-dessus du nom en grec est le nom en arabe ; nous n'avons de ces diplômes que pour la Sicile.

Dans les actes latins comme dans les actes grecs il a été d'usage de replier le parchemin afin de fournir un appui plus solide aux cordelettes portant la bulle de plomb. La largeur de ce repli varie de $0^m$, 02 à $0^m$, 06 ; il est généralement simple ; parfois pourtant, le premier repli étant fait, on a rabattu la moitié supérieure vers le bas, de telle sorte que les cordelettes sont soutenues par trois épaisseurs de parchemin.

*Actes bilingues.* — L'aspect des actes bilingues est très simple, les deux actes sont écrits à la suite l'un de l'autre séparés seulement par un petit intervalle. La première ligne du texte latin

est écrite quelquefois en petites capitales et plus souvent en minuscule. Tantôt l'acte débute par le texte latin, tantôt par le texte grec (1).

*Le chrismon.* — Dans les actes des ducs de Pouille le chrismon n'a pas été absolument de règle. Il existe dans tous les actes de Robert Guiscard, mais beaucoup d'actes du duc Roger n'en ont pas. Il est formé simplement par deux lignes qui se croisent. Sous Roger II on rencontre le chrismon orné de fleurons et cantonné de points, mais l'ornementation est toujours très simple et ne rappelle en rien celle que nous rencontrons dans les actes de certains grands feudataires, notamment des princes de Capoue où le chrismon est un véritable dessin, aux lignes multiples et compliquées. Dans les actes grecs il y a toujours un chrismon très simple, dans les actes bilingues il y en a deux, un au début de chaque acte.

*L'invocation.* — Tous les actes solennels des souverains normands sont précédés d'une formule d'invocation. Dans les actes de Guiscard l'invocation est écrite en caractères ordinaires; cet usage persiste dans la chancellerie des comtes de Sicile, tandis qu'à partir de Roger Borsa, dans la chancellerie des ducs de Pouille on écrivit l'invocation en majuscules. Jusqu'à Guillaume Ier l'invocation n'est pas isolée mais est suivie des premiers mots de la suscription qui depuis le comte Roger II sont eux aussi écrits en majuscule. A partir de Guillaume Ier l'invocation est isolée et tient toute la première ligne de l'acte.

Les actes des trois premiers ducs de Pouille sont précédés de la formule " In nomine sanctę et individuę Trinitatis ". Dans les diplômes du grand comte Roger de Sicile il n'y a le plus

(1) On possède un acte bilingue écrit sur deux colonnes, c'est un acte du duc Roger en faveur de la chartreuse de Squillace, mais cet acte est certainement un faux. Il fait partie d'une série d'actes fabriqués dont di Meo (*An. crit. dipl.* passim.) a démontré la fausseté.

souvent d'autre invocation que le chrismon. Quand il y a une formule d'invocation, c'est généralement la même que celle usitée par les ducs de Pouille. Sous Roger II l'usage change et à la formule usitée on substitue celle-ci: "In nomine dei eterni et salvatoris nostri Ihesu Christi Amen „. L'usage est dès lors fixé et cette formule subsiste jusqu'à Guillaume III.

Dans les actes grecs il n'y a généralement pas d'autre invocation que le chrismon. Dans un acte de Roger II on trouve l'invocation: " Ἐν ὀνόματι τοῦ πατρός καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἀμήν „ (1). J'ai les plus grands doute sur l'authenticité de cet acte dont les formules différent complètement de celles usitées d'ordinaire.

*La suscription.* — Dans les actes latins des ducs de Pouille la suscription est placée après l'invocation. Dans les actes du grand comte Roger la suscription est souvent au début de l'acte. Dans les actes de Roger II il arrive que la suscription ne vienne qu'en troisième lieu après l'invocation et le préambule.

Dans le petit nombre d'actes grecs de Roger, duc de Pouille qui nous est parvenus la suscription suit toujours les mots Cιγίλλιον γενάμενον etc. Dans les actes des souverains de Sicile tantôt elle suit ces mots, tantôt elle est isolée.

Robert Guiscard s'intitule: " Ego Robertus universorum dispositoris permissione dux Apuliȩ, Calabriȩ et Siciliȩ „, ou bien: " R. divina favente clementia Normannorum, Salernitanorum, „ Amalfitanorum, Surrentinorum, Apuliensium, Calabriensium „ atque Siculorum dux „.

La suscription de Roger Borsa est: "Ego Roggerius di„ vina favente clementia domini Robberti magnifici ducis heres „ et filius „, ou bien: " R. divina favente etc. „.

(1) Cusa, *op. cit.*, I, 536.

Dans les diplômes du duc Guillaume nous trouvons toujours: „ W. divina favente clementia dux Roggerii gloriosi ducis heres „ et filius „.

Dans les diplômes grecs la suscription de Roger, duc de Pouille, est „ Σιγίλλιον γενάμενον παρ' ἐμοῦ ῥουκερίου δουκός ἰταλίας καλαβρίας καὶ σικελίας. „ Je ne connais pas d'actes grecs de Guillaume, duc de Pouille.

Le grand comte Roger dans ses actes latins s'intitule: „ Ego „ Rogerius Calabrię comes et Sicilię frater domini Robberti Guis„ cardi gloriosissimi ducis Apulię „. Les mots „ Ego Rogerius „ sont d'ordinaire écrits en petites capitales.

Dans les actes grecs du même prince les titres du roi ne sont que la traduction littérale du latin „ Σιγίλλιον γενάμενον παρ' ἐμοῦ ῥουκερίου κόμητος καλαβρίας καὶ σικελίας „. On trouve aussi ἐμοῦ ῥουκερίου μεγάλου κόμητος. Il y a souvent une formule dans le genre de celle-ci: ὄντος ἐμοῦ κόμητος ῥωκερίου ἐν τῇ πόλει ..... „. Parfois la souscription est au nominatif: Ῥοκέριος κόμης καὶ τῶν χριστιανῶν βοηθός „. Le nom apparaît le plus souvent sous la forme Ῥοκέριος mais on trouve aussi Ῥογέριος et Ῥουκέριος.

Au grand comte Roger succéda son fils Simon encore mineur. La régence fut exercée par sa mère Adélaïde. Le seul diplôme que nous ayons porte la suscription d'Adélaïde seule. „ Σιγίλλιον γενόμενον παρ' ἐμοῦ κομητήσσης ἀδιλασίας καλαβρίας καὶ σικελίας (1) „.

A Simon succéda son frère Roger, Adélaïde continua à exercer la tutelle. Il faut pour les actes de Roger distinguer quatre périodes: 1° celle de sa minorité; 2° il ne gouverne que comme comte de Sicile et de Calabre; 3° il a hérité de la Pouille mais ne porte pas encore le titre de roi; 4° il est roi.

(1) Spata, *Le pergamene greche esistenti nel grande archivio di Palermo* (Palermo, 1862, in-8°), p. 191.

Pour la première période nous n'avons qu'un seul diplôme latin certainement authentique (1). La suscription est placée après un long préambule et est ainsi conçue: " Ego Adelais cometissa „ et Rogerius filius meus dei gratia jam miles jam comes Siciliȩ „ et Calabriȩ „.

Dans les actes grecs nous trouvons Adélaïde mentionnée soit seule soit avec son fils: " 'Αδελασία κομητήσσα καλαβρίας καὶ σικελίας „ ou " Cιγίλλιον γενάμενον παῤ ἐμοῦ 'Αδιλασίας κομητήσσης καλαβρίας καὶ σικελίας „ ou " Cιγίλλιον γενάμενον παρ ἐμοῦ 'Αδελασίας κομητήσσης καὶ παρὰ τῶ ἐμῶ υἱῶ ῥογερίω κόμητι „ ou encore " .... † 'Αδελασίας κομητήσσης σὺν τῶ ἐμῶ υἱῶ ῥοκερίω κόμητι καλαβρίας καὶ σικελίας „. Pendant cette période quelques actes sont suscrits par Roger seul, mais dans ce cas le nom de la régente est dans la souscription (2).

Pour la seconde période nous n'avons que des fragments d'actes latins, dans les actes grecs Roger a le titre de κόμης καλαβρίας καὶ σικελίας.

Après l'acquisition de la Pouille on trouve dans des actes pour l'Italie méridionale: " Ego Rogerius dei gratia dux Apulie, „ Roggerii magnifici comitis heres et filius „. On rencontre également les formules plus générales: " R. dei gratia princeps et „ dux Apuliȩ, Siciliȩ et Calabriȩ comes „, et " R. dux Apuliȩ chris-

(1) Mongitore, *Bullæ, privilegia et instrumenta Panormitanæ metropolitanæ ecclesiæ* (Palerme, 1734, in-4°), p. 16. Behring, *Sicilianische Untersuchungen,* I (Elbing, 1882, in-4°), p. 23 et 24, cite plusieurs documents latins à partir de 1101. Or, Roger n'a commencé à régner qu'en 1105. Les documents cités par B. sont donc ou faux ou inexactement datés. On a, il est vrai, un acte daté de 1110 (*Reg. nap. archivii monumenta,* VI, appendice 18), mais l'aspect de cet acte diffère tellement de celui des actes de la même époque, et les formules sont si différentes de celles usitées d'ordinaire, que j'ai les plus grands doutes sur son authenticité. En tout cas cet acte n'a pas été écrit dans la chancellerie, tout au plus par un notaire.

(2) Cf. Cusa, *op. cit.,* t. I, p. 393.

tianorum adjutor et clypeus magni comitis heres et filius „. Nous n'avons pas de diplômes grecs pour cette période d'ailleurs très courte (1127-1130).

Le 25 décembre 1130 Roger fut couronné roi. La formule de la suscription devint alors: " Ego Rogerius dei gratia Siciliȩ „ Apuliȩ et Calabriȩ rex adjutor christianorum et clipeus Rogerii „ magnifici comitis heres et filius „ ou : " Ego Rogerius dei gratia „ Sicilie et Italie rex Roggerii primi comitis heres et filius „.

Le plus souvent dans les actes grecs de cette période la suscription est au nominatif. La formule est: † Ῥογέριος ἐν χριστῷ τῷ Θεῷ εὐσεβὴς κραταιὸς ῥήξ; parfois on y ajoute: τῶν χριστιανῶν βοηθός. Mais le plus souvent ces mots ne prennent place que dans la souscription.

En 1139 (25-27 juillet) (1) Roger II se réconcilia avec le pape Innocent II qui lui reconnut le titre de roi et lui donna l'investiture du duché de Pouille et du principat de Capoue. A partir de ce moment la formule de la suscription se modifia et devint: " Ego Rogerius divina favente clementia rex Sicilie „ ducatus Apulie et principatus Capue „. La même formule passa dans les diplômes grecs et l'on trouve quelquefois dans les actes solennels la formule: Ῥογέριος ἐν χριστῷ τῷ Θεῷ ῥήξ ἠταλιας καὶ δοῦκας τῆς πουλλίας καὶ πρίγκυπας τῆς κάπουας „. La formule est dès lors fixe et sera usitée non seulement par des princes normands, mais aussi par les souverains des diverses dynasties qui leur succèderont dans l'Italie méridionale et la Sicile.

Sous Guillaume Ier il arrive que le début de la suscription soit placée sur la première ligne après l'invocation. A partir de Guillaume II cela n'arrive plus jamais. La première ligne ne comprend plus que l'invocation, et la deuxième débute par l'initiale du nom du roi placée entre deux points .W.. Ce W est placé

(1) *Falco Benevent.*, éd. Migne, *P. L.*, CLXXIII, 1252-1253.

soit au-dessous du chrismon, soit, dans les actes plus solennels alors qu'il est plus grand et orné, entre le chrismon et l'*i* de " In nomine ". Dans ce cas les branches du W arrivent à mi-hauteur des lettres de la première ligne. Sous Tancrède la même règle est observée, mais le nom du roi est écrit en toutes lettres.

Il faut noter les suscriptions des actes rédigés pendant les minorités de Guillaume II et de Guillaume III alors que la régence fut exercée, pour le premier, par la reine Marguerite, pour le second par la reine Sibille. On trouve " W. etc. et una " cum Margarita gloriosa regina matre sua " (jusqu'en avril 1172) et dans les actes grecs " Μαργαρίτα ἐν τῶ χριστῶ τῶ Θεῶ εὐσεβεστάτη ῥηγένη καὶ μήτηρ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ρηγὸς ". Pour Guillaume III on rencontre: " W. divina etc. una cum domina " Sibilla illustri regina matre sua ".

*Adresse.* — Dans les actes latins des princes normands rédigés sous forme solennelle il n'y a jamais d'adresse. On ne trouve de formule de notification que sous Guillaume II et encore très rarement. Même dans ce cas la formule de notification n'est pas suivie d'adresse.

Dans les actes grecs on trouve une adresse d'un caractère tout à fait particulier. Il y en a deux types. Lorsque l'acte commence par la formule Cιγίλλιον etc. la souscription est suivie d'une adresse dans le genre de celle-ci: " Cιγίλλιον etc. .... καὶ ἐπιδοθὲν τῶ θεοφιλεστάτω ἐπισκόπω κατάνης κυρίω μορίτζη καὶ τῇ ἐκεῖσε ἐν χριστῶ αδελφότητι ". C'est la formule la plus fréquente. Quand l'acte débute par la suscription du souverain, l'adresse est renvoyée à la fin de l'acte avec l'annonce des signes de validation. Voici la formule la plus usitée: " Προς δέ περισσωτέραν πίστωσιν καὶ βεβαίαν ἀσφάλιαν εποιήθεισε καὶ επεδώθη τὸ παρόν σιγίλλον πρός σέ τόν καθηγούμενον κῦρον ἀμβρώσιον. "

*Préambule.* — En règle générale les diplômes des ducs de Pouille débutent par un préambule dont la formule a peu varié

durant les trois règnes. Voici un exemple tiré d'un acte de Guiscard (Archives de la Cava, A. B 11) (1): " Nos ab omnium „ conditore dignas mercedes credimus accepturos si sanctis ac ve- „ nerabilibus locis curam et sollicitudinem impenderimus et quod „ ab eorum cultoribus postulati fuerimus in eisdem locis, prout „ possumus adimpleamus. Idcirco amore et timore ipsius condi- „ toris ac nostri redemptoris compulsus qui pro salute nostra car- „ nem sumere et patibulum crucis subire non dedignatus est ut „ suos a morte liberaret et perpetuam vitam tribueret et pro salute „ gentis ac patrię nostrę et per interventum domnę S. ducis (*sic*) „ dilectę coniugis nostrę concedimus etc. „. A la fin du préambule on mentionne d'ordinaire soit l'intervention de la personne dont l'intervention a fait obtenir l'acte, soit le motif qui fait donner l'acte et qui est généralement le repos de l'âme des prédécesseurs du souverain. Dans les actes de Roger Borsa on trouve très fréquemment le préambule cité ci-dessus mais on en rencontre aussi d'autres du même genre, tandis que dans les actes du duc Guillaume le préambule ci-dessus est de règle. Dans les actes du grand comte Roger il est très fréquent de ne pas trouver de préambule. Au contraire dans les actes de Roger II et de ses successeurs il y en a toujours un. Voici une formule très fréquente : " Ad nostram spectat sollicitudinem omnia „ ea meliorem statum reducere et precipuę quę ad liberalitatem „ ecclesiarum pertinent libentius confirmare et serenitate nostri „ temporis validiora reddere „.

Les actes grecs ont le plus souvent un préambule inspiré d'idées analogues à celles que nous venons de rapporter. Il faut noter comme présentant un intérêt particulier au point de vue

(1) Publié comme inédit par Heinemann, *Normannische Herzogs- und Königsurkunden aus Unteritalien und Sicilien* (Progr. Tubingen, 1899), p. 1, mais déjà publié par P. Guillaume, *Essai historique sur l'abbaye de la Cava*, Cava dei Tirreni, 1877, in-8°, appendice p. VII.

historique les actes du grand comte Roger. Dans leur préambule il est souvent fait allusion aux conquêtes de Roger I[er] sur les Sarrasins.

Le préambule est suivi de l'exposé et du dispositif qui ne présentent pas de caractères particuliers. Nous passons aux clauses finales. Dans la chancellerie des ducs de Pouille on a peu employé les clauses injonctives, réservatives et renonciatives. Nous trouvons fréquemment les clauses pénales et les clauses obligatives. Les imprécations sont assez rares.

Voici un exemple de clauses pénales et obligatives empruntées à un diplôme de Roger Borsa: " Quod si quis forte temerario ausu huius nostrę concessionis violator extiterit sciat se compositurum auri purissimi libras decem medietatem nostre camere et medietatem iamdicto monasterio. Et hec confirmatio et concessio semper firma et inviolabilis permaneat et neque a nobis neque a nostris posteris, iudicibus sive castaldeis ullo unquam tempore de eo quod donavimus et confirmavimus in ipso monasterio contrarietatem aliquam habeatis ".

Le chiffre de l'amende fixée par les clauses pénales est souvent si élevé qu'il est bien probable que ces clauses sont de pure formule, le fait suivant viendrait à l'appui de cette opinion. Dans quelques actes on rencontre: " Si quis etc. ..... auri pena subiaceat ", sans indication du montant de l'amende.

Les clauses pénales sont assez rares dans les diplômes du grand comte Roger et de Roger II. A partir de Guillaume I[er] elles sont l'exception, et on ne les rencontre que dans les actes les plus solennels.

Dans les actes grecs les clauses pénales sont peu fréquentes; le plus souvent on ne rencontre que des clauses obligatives et comminatoires. Voici un exemple tiré d'un acte du roi Roger: " μετὰ δέ τῆς τελευτῆς ἡμῶν εί μεν διάδοχος ἢ κληρόνομος ἡμῶν εἴη μὴ εἰσακούεται, ἢ δὲ ἕτερος ἄλλος ταῦτα διαπράξαι τολμήσει

ὑπομένει τὴν ἀγανάκτησιν τῶν αὐτῶν ἡμετέρων κληρονόμων καὶ διαδόχων καὶ ἐπὶ πᾶσισχίοι τὸ ἀνάθεμα παρά πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος καὶ τὴν ἀρὰν τῶν τ ι ἡ θεοφόρων πατρῶν καὶ ἡ μέρης αὐτοῦ ἔστω μετά ἰούδα τοῦ ἰσκαριώτου „.

Les clauses finales des actes latins et grecs des ducs de Pouille comprennent, après les clauses comminatoires, la mention de la rédaction de l'acte, le nom du notaire qui l'a rédigé et l'annonce de la bulle et du sceau. Il n'y a d'exception que pour les actes de Guiscard où l'on ne rencontre pas toujours l'annonce de la bulle. La formule est la suivante: " Textum „ ou " testamentum itaque huius donationis scribere et bullari de nostro typario precepimus tibi Ursoni nostro notario „.

Dans les actes du grand comte Roger et de Roger II comte ces formules ne se rencontrent pas toujours, quand elles existent on trouve généralement: " Et hoc meum privilegium ad perpe- „ tuam firmitatem iussi et mandavi ac feci mea pendente bulla „ plumbea communiri „.

A partir du moment où Roger II fut couronné roi on trouve la formule suivante: " ad huius sane nostre donationis et con- „ cessionis indicium per manum N. nostri notarii scribi nostroque „ cum typario plumbeo insigniri precepimus „ ou " nostrique typarii „ bulla aurea insigniri „. A partir de Guillaume I[er] la formule devient: " Ad etc., et bulla plumbea (ou " aurea „) nostro typario „ impressa insigniri jussimus „. On retrouve cette même formule dans les actes de Guillaume II, Tancrède et Guillaume III.

Dans les actes grecs nous ne rencontrons que l'annonce de la bulle: " τοῦτω δε σφραγίσας τῇ συνήθη ἡμῶν βούλλη διαμολήβδω επεδώθη etc. „. Cette formule ne varie presque pas sous les diverses règnes.

*La date.* — La chancellerie des ducs de Pouille et celle des souverains de Sicile n'ont pas eu les mêmes usages quant à la date.

Dans les diplômes de Guiscard la date est placée à la suite du texte avec lequel elle fait corps et dont elle ne se distingue en rien; elle est écrite en toutes lettres et se compose des éléments suivants: l'année de l'incarnation, le mois, l'indiction. La forme " datum " ou " data " ne se rencontre pas alors. On a la formule: " Textum etc.... iussimus, anno dominicę incarnationis millesimo... mense... concurrente indictione " ou simplement " indictione... ".

Dans les actes de Roger Borsa et du duc Guillaume la date occupe la même place que dans les actes de Guiscard, mais elle comprend un nouvel élément, l'année du duché: " ...anno dominicę incarnationis millesimo... ducatus autem nostri... mense ... indictione... ". La date de lieu ne se rencontre pas à cette époque. Di Meo (1) en cite un exemple, mais l'original de l'acte conservé aux archives de la Cava ne porte pas les mots " Datum Salerni... ". La date est généralement écrite en toutes lettres, il arrive quelquefois qu'elle soit en chiffres romains.

Dans les actes latins du grand comte Roger la date est placée soit entre l'invocation et la suscription, soit après l'invocation et la suscription. Il arrive quand il n'y a pas d'invocation que la date soit placée au début de l'acte. Les éléments qui la composent sont seulement l'année de l'incarnation et l'indiction.

Dans les actes grecs de Roger Bursa et du grand comte Roger la date est souvent divisée en deux parties. A la fin du premier paragraphe, dont nous avons parlé plus haut, on place la date de mois et d'indiction et tout à fait à la fin du texte la date d'année et l'on répète l'indication du mois et l'indiction. La date est indiquée à la manière grecque par des lettres. Quand l'acte ne commence pas par les mots " Cιγίλλιον etc. ", la date

(1) *Ann. crit. dip.*, IX, 975.

est à la fin du texte et comprend les mêmes éléments. On a un acte du grand comte Roger qui débute par la date, mais c'est un fait isolé. Dans les actes grecs des successeurs de Roger il n'y a pas de modifications à noter.

Sous Roger II la date des actes latins subit plusieurs modifications importantes. Tout d'abord dès la régence d'Adélaïde deux nouveaux éléments s'y introduirent: la date de lieu et l'indication du quantième du mois d'après le calendrier romain. L'usage du calendrier romain, alors très peu usité en Sicile, dut être emprunté à certaines chancelleries épiscopales de l'île (1), ou ce qui me paraît plus probable, il fut introduit par quelque scribe venu en Sicile à la suite d'Adélaïde de Montferrat. Nous savons en effet que ce calendrier était généralement employé dans les actes des Montferrat (2).

L'usage d'indiquer au début de l'acte la date d'année et l'indiction subsista cependant dans les actes de Roger II et pendant quelque temps on trouve dans les actes de ce prince la date en deux parties comme dans les actes grecs; au début est l'année de l'incarnation et l'indiction, à la fin la date de lieu, de mois et l'année du règne. Ce dernier élément ne fut introduit dans les actes de Roger II qu'après la réunion de la Pouille (août 1127); les années de règne furent d'abord compté depuis (août 1127); après le couronnement (25 décembre 1130) on prit cette dernière date comme point de départ des années du règne. A partir du couronnement on commença à séparer la date du texte à l'aide d'un trait vertical légèrement recourbé vers la droite, puis on mit la date à la ligne. Quelquefois la date est sur une seule ligne et écrite en capitales mais cet usage ne

(1) Garufi, *op. cit.*, p. 297.

(2) Cipolla, *Il gruppo dei diplomi Adelaini a favore dell'abbazia di Pinerolo* dans *Bib. della Società storica Subalpina* (in-8°, Pinerolo, 1899), t. II, p. 316 et suiv.

dura pas et en règle générale l'écriture de la date ne diffère pas de celle du reste de l'acte. La formule la plus fréquente après 1135 environ est du genre de celle-ci: " Data (on ne rencontre jamais " datum „) Panormi per manus Roberti cancellarii quarto Kalendas Maii indictionis tertie incarnationis dominice anno MCXL regni vero excellentissimi regis Rogerii anno decimo „.

Après 1143 l'usage s'introduit de rédiger ainsi la date dans les actes solennels: " Data in... per manus... anno dominice incar- „ nationis MC... mense... die... indictionis... anno vero regni do- „ mini Rogerii dei gratia famosissimi et gloriosissimi regis Sicilie du- „ catus Apulie et principatus Capue feliciter. Amen, Amen, Amen „.

C'est cette dernière formule qui prévalut dans les actes des successeurs de Roger avec quelques légères modifications. Au lieu de " famosissimi „ le souverain fut qualifié de " magnifici „. En outre le quantième du mois ne fut plus indiqué que rarement et le mot " amen „ ne fut pas répété.

Sous le règne de Roger II on mentionnna les années de règne de son fils Guillaume depuis 1151 (8 août). Sous Guillaume I[er] on mentionna les années de règne de son fils Roger pendant la période où celui-ci fut associé au trône (cf. p. 178), et sous Tancrède on mentionna les années de règne de son fils Roger (cf. p. 178). La formule est alors: " Data etc... feliciter amen. Ducatus autem domini N.... gloriosi ducis Apulie karissimi filii sui anno.... prospere amen „.

*Début de l'année et de l'indiction.* — L'indiction employée par les diverses chancelleries normandes a toujours été l'indiction grecque commençant au 1[er] septembre.

Dans la chancellerie des ducs de Pouille on a fait commencer l'année au 1[er] septembre suivant l'usage grec. On peut dire que les ducs de Pouille ont suivi, pour le commencement de l'année, l'usage le plus fréquent de l'Italie méridionale, et on

peut appliquer à leur chancellerie ces mots d'un notaire de Bari : " In civitate Bari ubi anni domini semper a primo die „ mensis Septembris anni cuiuslibet una cum indictione mutan„ tur „ (1).

Comme dans les actes latins du grand comte Roger nous ne trouvons mentionnées que la date d'année et l'indiction, on ne peut établir à quelle époque on faisait commencer l'année, mais il est presque certain que l'on a employé l'année grecque.

Le règne de Roger II a été une période d'indécision où l'on a employé tantôt l'année commençant au 1er septembre, tantôt l'année commençant au 25 mars (2).

On ne saurait attribuer l'emploi de l'un ou l'autre de ces usages à tel ou tel notaire, car nous voyons les mêmes notaires employer indifféremment l'un ou l'autre mode. Sous Guillaume Ier et ses successeurs l'usage s'établit de toujours faire commencer l'année au 25 mars.

Dans les diplômes grecs on a toujours employé l'indiction grecque et l'ère de Constantinople, suivant laquelle les huit premiers mois de la première année de l'incarnation correspondent aux huit derniers mois de l'an du monde 5508 (3). Par suite cette année commence au 1er septembre.

*Compte des années de règne.* — Les années de règne ne sont pas mentionnées dans les actes de Robert Guiscard, du grand comte Roger et de Roger II comme comte. Elles le sont dans

(1) *Codice diplomatico Barese,* I, XXIX.

(2) Il est certain que l'on a encore sous Roger II fait commencer l'année au 1er septembre. Cf. Behring, *Sicilianische Untersuchungen,* p. 24, un acte est daté du 5 octobre 1130, ind. 5 = 5 octobre 1129; p. 25, un acte est daté du 30 décembre 1130, ind. 5 = 30 décembre 1129; p. 26, un acte est daté du 28 septembre 1133, ind. 11 = 28 septembre 1132; un acte est daté de novembre 1144, ind. 7 = novembre 1143.

On pourrait citer plusieurs autres exemples.

(3) Cf. Wailly, *Eléments de paléographie,* I, 45.

les actes de Roger Borsa, du duc Guillaume, de Roger II comme duc, puis comme roi et dans les actes de ses successeurs.

Les années de règne de Roger Borsa sont comptées à partir de septembre 1085. Roger meurt le 11 février 1111 et l'on compte les années du duc Guillaume à partir de la fin de février de cette année. Guillaume meurt en juillet 1127, on compte à partir d'août 1127 les années de Roger II comme duc. Après le 25 décembre 1130, date du couronnement de Roger II comme roi, on recommence à compter les années de règne à partir de cette date.

Guillaume I[er] fut associé à son père le 8 août 1151 (1), c'est le point de départ des années de son règne. Guillaume I[er] s'associe son fils Roger en 1156. En août 1156 on compte la première année du règne de Roger, en décembre 1157 la seconde; nous ne pouvons préciser davantage. Guillaume I[er] meurt le 15 mai 1166 (2), son fils Guillaume II est couronné le 17 mai de la même année (3). Tancrède ne fut couronné qu'en janvier 1190 alors que Guillaume II était mort le 16 novembre de la même année. Tancrède s'associe son fils Roger avant mai 1191 (4). Roger meurt à la fin de 1193, aussitôt Tancrède fait couronner son autre fils Guillaume III. Celui-ci ne reste que quelques mois sur le trône après la mort de son père (20 février 1194).

*Apprécation*. — La date à partir de Roger II est suivie d'une formule d'apprécation qui est le plus souvent " feliciter. Amen, amen, amen " sous Roger II, et " feliciter. Amen " sous ses successeurs. Quand le fils du roi est associé, la date des années de son règne est également suivie d'une formule d'apprécation qui est " prospere. Amen ".

(1) *Hist. pont.*, Pertz, SS. XX, p. 539.

(2) Romuald de Salerne (Pertz, SS. XIX, p. 435) donne la date du 7 mai. J'admets la date fournie par le nécrologe du Mont-Cassin; éd. dans Gattola, *Ad historiam abbatiae Cassinensis accessiones* (Venise, 1734, in-f°).

(3) Romuald de Salerne, *loc. cit.*

(4) Di Meo, *Ann. crit. dipl.*, IX, 44.

*Souscriptions.* — Aucun des diplômes de Guiscard qui nous sont parvenus ne portent de souscription. Au contraire la plupart des diplômes de Roger Borsa sont souscrits. La formule est généralement: " † Ego R. dux me subscripsi ". On trouve également dans les souscriptions très probablement autographes: " † Ego R. dux ". Il faut noter la forme très caractéristique de la croix qui précède la souscription du duc Roger. Cette croix est certainement autographe, je l'ai retrouvée dans des actes non dressés par la chancellerie royale où Roger figurait comme témoin. Le bras gauche de la croix est terminé par un trait incurvé de forme particulière; toujours les deux cantons de la croix sont occupés par deux points, ce sont généralement les cantons 2 et 3. (Cf. planche IV, 1).

La souscription du duc Guillaume est: " † Ego W. dux me subscripsi "; elle est suivie du komma.

Les souscriptions autres que celles des ducs sont assez rares, dans les actes de Roger et de Guillaume on en rencontrent pourtant et j'en donne un exemple (cf. planche IV, 1). On rencontre fréquemment la souscription des femmes des deux ducs.

Les actes latins du grand comte Roger sont généralement souscrits, on emploie la forme à la troisième personne: " † Signum Rogerii comitis ". Très souvent de nombreuses souscriptions accompagnent celles du comte.

Dans les actes grecs du grand comte nous trouvons:

† Ῥοκέριος κόμης ou Ῥογέρης κόμης καλαβρίας καὶ σικελίας.

Nous avons d'Adélaïde un acte écrit pendant la minorité du comte Simon; la souscription est ainsi rédigée:

† Κομητήσση ἀδϊλάσϊα σὺν τῶν υἱῶν ἀυτῆς ῥωκερίου καὶ συμὸνος κόμητος σικελίας καὶ καλαβρίας (1).

(1) Spata, *Le pergamene greche esistenti nel grande archivio di Palermo*, p. 193.

Pendant la régence exercée par Adélaïde durant la minorité de Roger nous ne trouvons pas dans les diplômes latins qui nous sont parvenus la souscription de la régente ou de son fils. En revanche il y a de nombreuses souscriptions de témoins. Au contraire dans les actes grecs de cette période il y a toujours une souscription; voici la formule la plus fréquente:

† Κομητήσσα 'Αδελάσια σὺν τοῦ υἱοῦ αὐτῆς 'Ρωκερίου κόμητος καλαβρίας καὶ σικελίας.

Les actes latins de Roger après 1127 ne portent pas de souscription.

Dans les actes grecs Roger II, à l'époque où il n'est que comte, souscrit toujours. On trouve: 'Ρωκέριος κόμης καλάβριας καὶ σικελίας; on ajoute souvent à ces mots le titre de καὶ βοηθὸς τῶν κριστιανῶν.

Après son couronnement en 1130 les actes latins de Roger sont souscrits en grec. La souscription du roi est ainsi libellée:

† 'Ρογέριος ἐν χριστῷ τῷ Θεῷ εὐσεβὴς κραταιὸς ῥὴξ καὶ τῶν χρισθιανῶν βοηθός †††.

La souscription est la même dans les actes grecs. Dans les actes solennels où la rota est employée, elle tient lieu de la souscription royale.

Sous le roi Roger la souscription du chancelier devient de règle. La formule habituelle est: " Data per manus N. nostri cancellarii ". Les fonctions de chancelier sous le roi Roger furent d'abord rempli par Guérin, celui-ci est mentionné jusqu'au 27 juillet 1134 (1). Pour les années suivantes nous n'avons pas d'actes latins authentiques (2). En novembre 1137

(1) Diplôme en faveur du Mont-Cassin. Gattola, *Ad historiam abbatiæ Cassinensis accessiones* (in-folio, Venise, 1784), p. 246.

(2) Après juillet 1134 nous trouvons Guérin mentionné dans deux actes, l'un du 10 octobre 1136, l'autre du 10 octobre 1137, en faveur de Jean, prieur de l'ordre de Saint-Jean. Ces actes sont faux. Le 25 août 1137 un acte en faveur de Santa Maria di Montevergine

un acte est donné "per manus Henrici nostri notarii", c'est très probablement le même qui le 27 novembre de la même année est élu évêque de Messine. En avril 1140 nous rencontrons la souscription du chancelier Robert qui est mentionné jusqu'en 1151. Durant cette période l'absence du chancelier est mentionnée chaque fois qu'elle se rencontre, on a: "Data... per manus Maionis scrinarii quia Robertus cancellarius absens erat". Nous savons par Romoald de Salerne que Maion, qui devait jouer un si grand rôle sous Guillaume Ier, fut vice-chancelier (1). Pour Guérin et Robert nous savons seulement qu'ils étaient clercs et lettrés. Maion succéda à Robert dans sa charge de chancelier sous Roger (2), mais nous n'avons aucun diplôme de Roger après octobre 1151. Sous le règne de Guillaume Ier, Maion, qui exerça à la fois les fonctions de chancelier et celles de grand amiral, donne les diplômes jusqu'en juin 1159, mais il ne prend que le titre d'"ammiratus ammiratorum". En mai 1160 nous avons deux diplômes donnés par Richard, évêque élu de Syracuse. Il est probable que Maion, qui devait périr tragiquement quelques mois plus tard, se déchargea sur Richard de ses fonctions de chancelier. Après la mort de Maion (10 novembre 1160), les diplômes sont toujours souscrits par Richard avec le titre d'élu de Syracuse.

Nous n'avons pas de diplômes pour les premiers mois du règne de Guillaume Ier. Le plus ancien que nous possédions est de novembre 1166, il est donné "per manus Stephani regii cancellarii". Ce personnage est le célèbre Etienne, comte du Perche, parent de la régente (3). A partir de mars 1167 la for-

est donné par Thomas, chapelain du roi, mais cet acte n'est que la copie d'un acte du 24 novembre 1140, qui me paraît également très douteux.

(1) Rom. Sal., *op. cit.*, 426.

(2) *Id.*

(3) Cf. sur ce personnage, Bréquigny, *Mémoire sur Etienne chancelier de Sicile* (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et bell. lett.*, t. 41, 1780), p. 622 et suiv.

mule de la souscription du chancelier est: " Data... per manus Stephani Panormi ecclesie electi et regii cancellarii ". En mars 1168 Etienne fut chassé de Sicile par une révolution. A la suite de ces événements, nous trouvons que les actes sont donnés non plus par le chancelier seul mais par plusieurs des membres du conseil institué par les auteurs de la révolte (1). Il me paraît évident que la noblesse voulait empêcher ainsi le chancelier d'avoir des pouvoirs aussi étendus que ceux qu'Etienne avait su acquérir, mais la forme adoptée au début était peu pratique et l'on se contenta par la suite de faire souscrire les diplômes par les trois chefs principaux qui exercèrent le pouvoir, Gautier, chancelier et archevêque de Palerme, Mathieu, vice-chancelier, et Barthélemy, élu de Girgenti. On trouve la formule: " Data... per manus Gualterii Panormitani archiepis- " copi, Mathei vice cancellarii et Bartholomei Agrigentini epis- " copi regalium familiarium ". On trouve toujours au moins la souscription de deux des ministres. La souscription de ces trois personnages est devenu un élément indispensable pour assurer la validité de l'acte. Ainsi ils souscrivent les documents émanés de la douane des barons, et quand un acte a été dans des circonstances solennelles donné par le roi lui-même: " Data per " manus nostras proprias " il porte les souscriptions des minis- " tres à la troisième personne: " † Signum etc. ".

En janvier 1177 Barthélemy n'est plus mentionné, et en mars de la même année il est remplacé par Richard, évêque de Syracuse.

Sous le règne de Tancrède les diplômes sont généralement donnés par le seul chancelier Mathieu, et sous Guillaume III par l'archevêque de Palerme, Barthélemy, et par l'archevêque de Salerne, Nicolas.

(1) Cf. Garufi, *op. cit.*, p. 111 et 112; cf. sur ces événements Hugo Falcandus (éd. Siracusa), p. 161-162.

*La rota.* — La première rota que l'on rencontre dans les actes des Normands se trouve dans un acte de décembre 1129 en faveur du Mont-Cassin. Cette rota est très considérable, elle a $0^m$,105 de diamètre, elle est formée de quatre circonférences séparées les unes des autres par un intervalle de $0^m$,009, $0^m$,01 et $0^m$,008. Le cercle du milieu est divisé en quatre secteurs égaux par une croix pattée. La légende suivante est écrite dans les cantons: " Ego Rog | qui supra | di grâ | dux Apulie ". Entre la première et la seconde circonférence on lit: " † Dux semper „ vivas pius et clemens domini vas ". L'espace entre la troisième et la quatrième circonférence est occupé par la légende: " † Hac „ cruce signata stabo nunquam violata ". L'acte où se trouve cette rota est un acte solennel scellé d'une bulle d'or. Il est probable que lorsque Roger eut pris le titre de duc de Pouille on voulut donner plus de solennité à ses actes et l'on emprunta alors la rota à la chancellerie pontificale. Nous avons d'autres exemples de rota pour les années suivantes (1). Un acte du 20 septembre 1130 (1129 n. s.) conservé en copie dans le " Codex diplomaticus Brundusinus " (2) à la bibliothèque di Leo à Brindisi porte à la fin ces mots: " Intus arculum adsunt hec verba: Ego Ro- „ gerius rex qui supra, ac cruce signatum stabo nunquam vio- „ latum ", et " Data tempore vivas pius et clemens data ". Ces derniers mots sont très probablement dus à une mauvaise lecture du copiste. Pour l'année 1133 nous avons un acte du 26 mars conservé aux archives capitulaires de Patti et qui porte la rota avec la légende: " Ego Rogerius qui supra. Rex semper vivas „ pius et clemens domini vas . ac cruce signatum stabo nunquam „ violatum ". Dans une copie faite en avril 1277 par Etienne

(1) Je ne tiens pas compte de l'acte du 1er juillet 1132 conservé aux archives de Saint-Nicolas de Bari (Perg. norm., n° 72) qui me paraît très douteux. La date que lui attribue Behring est fausse, l'acte est du 1er juillet et non du 1er juin.

(2) Ce manuscrit n'est pas folioté.

Marza juge à Salerne d'un acte du 16 octobre 1133 il est dit que l'original avait une rota (La Cava, A. N. 30): " Erat autem in eodem privilegio quedam forma rotunda depicta in cujus medio erat crux et in ita ipsam crucem hec verba continebantur " Ego Rogerius rex qui supra " et circum circa ipsam formam hec verba continebantur " Semper vivas pius et clemens domini vas. hac cruce signatum stabo nunquam violatum ". On trouve la même rota à un acte du 21 juillet 1134, (Cod. dipl. barese, II, 173).

Les premières rotas sont à l'encre noire, la croix qui divise le cercle intérieur est pattée. La souscription est disposée dans les cantons de la croix. Chacune des légendes est disposée dans l'espace compris entre chaque circonférence. Entre la première et la seconde " Rex, etc. ", entre la deuxième et la troisième " Hac cruce etc. "

Ces premières rotas sont en général au-dessous de la date.

Il est exceptionnel de trouver une rota ayent les dimensions de celle du Mont-Cassin, généralement la rota n'a que $0^{m},05$ à $0^{m},07$ de diamètre, quelquefois la légende est à l'encre rouge.

A partir du moment où Roger prit le titre de " Rex Sicilie ducatus Apulie et principatus Capue ", diverses modifications s'introduisent dans la rota. Les dimensions en sont plus grandes, le diamètre du plus grand cercle atteint $0^{m},095$, la rota n'est plus formée que de deux cercles concentriques, encore à l'encre noire, tandis que les légendes sont à l'encre rouge; la croix n'est plus pattée. Dans les quatre cantons de la croix la souscription du roi est disposée ainsi:

| | |
|---|---|
| Rōg<br>dī grā | Rex<br>Sicilie. |
| ducatus<br>Apulie | et principa<br>tus Capue |

Tout autour entre les circonférences est la légende: " † Benedictus † deus † et pater domini † nostri Ihesu Christi Amen „.

Sous Roger II, pendant la période où son fils est associé au trône, on trouve la rota de son fils Roger, elle est disposée à droite de celle du roi, elle est de dimensions plus petites, $0^m$, 068 à $0^m$, 075, et toute à l'encre noire. Dans les cantons de la croix on lit: " Rog | dĩ grâ | dux | Apulie „. Tout autour la légende: " † Adiuva nos deus salutaris noster in eternum „ (1).

Sous Guillaume I^er la rota continue à être en usage. La devise du roi est: " † * DEXTERA DOMINI FECIT VIRTUTEM ⁝ DEXTERA DOMINI EXALTAVIT ME „.

La souscription est ainsi disposée:

* W *

| | |
|---|---|
| DIVINA | FAVENTE |
| CLEMENTIA | REX SICIL |
| DUCATUS | APULIE |
| ET PRIN | CIPATUS |
| CA | PUE |

On trouve la rota de son fils Roger pendant la période où celui-ci fut associé:

| | |
|---|---|
| * ROGE | RIUS |
| DEI | GRA |
| DUX | APUL * |

(1) Deux actes du Mont-Cassin, l'un de 1133, 27 juillet (Gattola, *op. cit.*, tab. VII et p. 246), l'autre de 1147, 12 décembre (Id., tab. VIII et p. 255), portent des rotas avec la légende: « † Dextera Domini fecit virtutem, Dextera domini exaltavit me ». Ces deux actes me

Sous Guillaume II la rota est la même, il n'y a que les cercles en points qui sont supprimés. (Cf. planche IV, 2).

Sous Guillaume II on trouve la rota tracée soit en rouge soit en pourpre, ces deux couleurs n'ont pas une signification différente, car on trouve des copies du même acte ayant l'une la rota en rouge, l'autre en pourpre. A partir de Guillaume II la rota est annoncée par ces mots: " nostro signaculo jussimus communiri ".

La rota n'était employée que dans les actes solennels, généralement quand on trouve la rota l'acte était scellé d'une bulle d'or, mais on ne peut dire que la rota exige l'emploi de la bulle d'or, car quelquefois on la trouve avec une bulle de plomb (1).

## II. — Mandements.

Nous rencontrons des mandements dès la régence de Marguerite, mère de Guillaume II. Ces actes sont généralement de petites dimensions; la longueur du parchemin l'emporte sur la largeur; ils sont écrits d'une même écriture rien ne distinguant la première ligne des autres. L'acte débute par l'initiale du nom du roi placée entre deux points. Les titres royaux sont les mêmes que dans l'acte solennel. Après la suscription vient une adresse et un salut. Lorsque l'acte est adressé d'une façon générale aux divers fonctionnaires, " Comitibus, Camerariis, Baronibus, Iustitiariis, etc. ", ces mots ont leur première lettre en majuscule. La date fait corps avec le texte, elle ne comprend que la date de lieu, le quantième du mois et l'indiction. Quel-

sont très suspects. Les formules ne sont pas régulières. Cette légende en outre ne se rencontre que dans les actes de Guillaume I et de ses successeurs.

(1) Acte de Guillaume I (juin 1159) conservé aux archiver de la cathédrale de Palerme, éd. Mongitore, *op. cit.*, p. 42.

quefois la date est précédée de clauses comminatoires: " Si quis etc., nostram procul dubio sentiet indignationem ".

J'ai relevé sur plusieurs mandements des traces de cire rouge, quoique le petit nombre de mandements qui se soient conservés rendent difficile l'établissement d'une règle, je crois que les mandements étaient en règle générale scellé d'un sceau plaqué en cire rouge.

## III. — Sceaux et bulles.

Nous n'avons conservé des ducs de Pouille que des bulles de plomb. Un acte grec de Roger Borsa mentionne, il est vrai, un sceau de cire (1) de ce prince. Mais cet acte est certainement faux. Les formules ne rappellent en rien celles usitées ordinairement. Il fait partie de toute une collection de faux actes grecs et latins fabriqués à la Chartreuse de Squillace et dont Di Meo a déjà démontré la fausseté.

On retrouve dans quelques actes des comtes de Sicile soit des sceaux plaqués entiers soit des traces de sceau. Le sceau était plaqué de la façon suivante. Dans le bas du parchemin, généralement vers la droite, on faisait deux fentes verticales séparées par une bande de parchemin large de $0^{m}, 01$ à $0^{m}, 015$, ces deux fentes étaient destinées à permettre à la cire de déborder au verso de l'acte. Le plus ancien sceau de cire que nous ayons est celui du grand comte Roger, il est sur cire vermillon et est apposé à un acte conservé aux archives de la cathédrale de Palerme; il est formé d'une intaille antique. A partir de Roger II le sceau représente le roi. Tous les sceaux de cire dont j'ai trouvé trace étaient en cire rouge. Ces sceaux de cire

(1) Trinchera, *Syllabus*..., n° LXXVIII (Archivio di Stato di Napoli, perg. greche, n° 14).

ont été d'un usage assez peu fréquent, sauf pour les mandements. Le plus souvent les actes étaient bullés de plomb, ou d'or dans les actes très solennels.

L'emploi de la cire et du plomb ont-ils été soumis à des règles fixes dans la chancellerie des premiers princes normands? Je ne le crois pas. Souvent on rencontre des actes préparés pour être scellés et qui ont été bullés. On ne peut pas savoir avec certitude, étant donné le peu de documents que nous avons, si dans la chancellerie jusqu'à Guillaume II l'emploi du plomb ou de la cire a eu une signification particulière. A partir de Guillaume II il semble que la cire a été réservé aux actes à effet non perpétuel, mais je n'ose être trop affirmatif à ce sujet.

La bulle était suspendue sur lacs de soie ou cordelettes de chanvre. L'emploi de la cordelette de chanvre paraît avoir été l'usage le plus ancien. On a un diplôme de Guiscard bullé sur cordelettes de chanvre. Dès Roger Borsa on rencontre des actes bullés sur lacs de soie. Très souvent la soie est de diverses couleurs. Les flocs les plus fréquents sont de couleur jaune et bleue, jaune et rouge, jaune et orange, jaune, grise, violette, bleue et rouge. La couleur des lacs de soie ne paraît pas avoir eu de signification. On trouve parfois deux exemplaires d'un même acte bullés chacun sur des lacs de soie de couleurs différentes.

Les trous pour les cordelettes ou les lacs sont disposés soit suivant un triangle isocèle dont la pointe est tournée vers le bas, soit suivant un losange. M. Engel (1) cite une " attache disposée en cercle et maintenue par deux petites bandes de parchemin ", mais comme nous le verrons plus loin il s'agit d'un sceau rapporté.

Je n'ai rencontré aucun nouveau type de bulle ou de sceau. Je donne ci-après les légendes généralement d'après l'ouvrage

(1) *Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile* (Paris, 1882, in-4°), p. 83.

d'Engel complété par les descriptions de Garufi. J'ai corrigé quelques attributions du premier qui m'ont paru inadmissibles.

La bulle de Guiscard représente le Christ nimbé du nimbe crucigère, tenant un livre de la main gauche et levant la droite pour bénir, IC — XC à l'entour: † EMMANOVHΛ.

℟. † KEBΘ | POVMΠEP | TΩNΩBEΛΛI | CIMOSΔOVKI | ITAΛIAC KA | ΛABPIACS | CIKELIAC.

Les bulles de Roger Borsa présentent différents types. L'une représente saint Pierre nimbé assis de face tenant une crosse de la main droite avec la légende: OΠET | POC.

℟. † ROG. D | UX APUL | IE CALAB | RIE ET SI | CILIE.

Une seconde a le même type mais la légende est en grec:

℟. POΥΓEPI | ANIAΘΥΔO | ITAΛIAC KA | ΛABPIAK CI | KEΛIAC.

Engel interprète ainsi: Ρουκέριος προνοία Θεοῦ δούξ ιταλίας καλαβρίας καί σικελίας.

Un autre type représente au droit le buste de saint Mathieu de face, nimbé et tenant un livre de la main gauche, avec la légende: S. MAT | HEUS.

℟. † R. DUX | CAL. ITAL | SINCL.

Sous les numéros 5 et 7 Engel publie deux bulles soi-disant de Roger Borsa, qui doivent selon moi être attribuées à Roger I^er ou à Roger II (cf. plus loin).

Sous le numéro 8 Engel décrit une bulle qu'il attribue à Roger Borsa et dont il décrit ainsi la légende:

Κύριε βονθι τῶ[σοῦ] δουλῶ προτοσπαθ (?)

Au revers on ne peut lire que le mot ἰταλίας. Cette bulle est attachée à un diplôme de juin 1110 (Archives de la Cava, A. E 14). M. Engel décrit ainsi le mode de suspension: " l'attache fort curieuse est formée d'un double cordon disposé en cercle et maintenu par deux petites bandes de parchemin ". Ce

mode d'attache est tout à fait anormal, en outre il est bizarre de voir un duc de Pouille prendre le titre byzantin de protospathaire. A mon avis, après examen de l'original, il ne s'agit pas du tout ici d'un sceau de Roger Bursa, mais du sceau d'un fonctionnaire byzantin qui a été rattaché à un diplôme de Roger dont le sceau avait disparu. On ne peut en effet élever aucun doute sur l'authenticité de l'acte.

Pour le duc Guillaume nous avons deux types de bulles. La première porte au droit une ancre ornée dont la partie supérieure formant croix est cantonnée de quatre olives allongées: ℟. † AE | CRUT ′ R | BEREOS | T ′ DUCO. Cette légende n'a pas encore été interprétée. La seconde bulle de Guillaume porte au droit le buste de saint Mathieu nimbé de face, tenant un livre sur sa poitrine: S. MAT | HEUS.

℟. .†. G. DUX | CAL. ITAL | SINCL.

Roger I[er] s'est servi comme sceau d'une intaille antique représentant Jupiter assis tenant une haste, avec un aigle à ses pieds.

Nous avons trois bulles de plomb qu'il faut attribuer à Roger I[er] ou à Roger II. Ce sont les numéros 5, 7 et 9 qu'Engel attribuait à Roger Borsa.

L'une représente au droit le buste de la Vierge nimbée tenant dans ses bras l'enfant Jésus également nimbé. On lit $\overline{\text{PP}}$ — SV (qu'Engel lit Μήθηρ θεοῦ).

℟. † KERO | ΡΩΓΕΡΙΚΟΜΙCΚΛΑ | ΑΩΡΗΑCΚΕ | CΗ ΚΗΛΙΑCΚΕ | ΤΩΝΧΡΟΤ | ΗΑΝΩΝΟ | ΗΘΩ

qu'on peut litre Κερο Ρογέριου κόμης καλαβρίας καί σικελίας καί τῶν χριστιανῶν βοηθός.

La seconde représente également la Vierge nimbée de perles, de face tenant l'enfant Jésus également nimbé. On lit $\overline{\text{NM}}$ — $\overline{\text{ϽV}}$ (μηθηρ — θεου).

℟. † $\overline{\text{ME}}$ BO | ΡΟΝΓΕΡΩ | ΚΟΜΙCCΑΛΛΑ | ΒΡΙΑCΧΕCΗ | ΚΩΛΙΑSΚΕ | ΤΟΝ ΧΡΙCΤΗ | ΑΝΟΝΩΝΘΩ.

La troisième bulle porte au droit la légende † KEBH TOY ΔΟΥΛΟΥ | ΡΟΥΚΕΡΙ | ΚΟΜΙ et au revers une croix cantonnée de sigles IC XC NIKA.

Jamais Roger Borsa n'a pris soit le titre de comte soit le titre de βοηθός τῶν χριστιανῶν, qui ne se trouvent que dans les actes des souverains de la Sicile. M. Engel rapproche, il est vrai, les titres pris sur ces bulles de la suscription d'un acte de 1101 où Roger s'intitule: „Ego Rogerius Calabrię comes et Sicilię „ (1). Ceci pourrait justifier le titre de comte mais non pas l'épithète de βοηθός τῶν χριστιανῶν, qui ne se trouve pas dans les actes de Borsa et où elle n'aurait d'ailleurs aucune raison de se rencontrer, puisqu'elle est une allusion aux conquêtes des princes de Sicile sur les infidèles conquêtes auxquelles Roger Borsa n'a point pris part. Le rapprochement d'Engel n'est même pas justifié par le titre de comte. En effet l'acte cité ne peut être attribué à Roger Borsa, puisque il y est dit que la donation est faite „pro salute anime Roberti guiscardi fratris „mei et gloriosissimis ducis Apulie et Calabrie „. Il s'agit donc non de Roger Borsa mais du grand comte Roger. Quant à la troisième bulle elle est identique à la bulle encore suspendue à l'acte de Roger Ier dont nous venons de parler. Elle doit donc être attribuée à Roger Ier. Les deux autres bulles font partie des „suggelli caduti „ conservés à l'archive d'Etat à Naples. M. Engel a eu le tort de se fier aux notes manuscrites qui les accompagnent et qui sont certainement erronées (2). Ces bulles doivent être attribuées soit à Roger Ier grand comte de

(1) *Arch. nap. archivii mon.*, t. V, n° 478.

(2) Toutes les indications fournies anciennement par l'administration de l'*Archivio di Stato* sur les documents anciens de l'Archive ne méritent aucune créance. On peut voir par exemple exposé comme type des diplômes de Roger Borsa un acte qui n'offre aucun des caractères des actes de ce prince et que Di Meo, il y a près d'un siècle, a démontré être faux.

Sicile, soit à son fils Roger II, qui sont les deux seuls princes qui aient pris le titre de βοηθός τῶν χριστιανῶν. Le type des dites bulles se rapproche beaucoup des bulles de Roger II ci-dessous décrites; je suis porté à les attribuer à ce prince.

Nous possédons la description d'une bulle d'or de Roger II comme duc de Pouille (1). Cette bulle était attachée à un acte de 1130 (1129 n. s.). En voici la description: au droit, le buste de la Vierge de face, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, la tête nimbée du nimbe crucigère, au revers: † ΡΟΓΕΡΙΟC | CNXΩ-ΤΩΟΩ | ΚΡΑΤΑΙΟC ΛCC | ΚΑΙΒΟΘΟΟC | ΤΩΝ ΧΡΙCΤΙ | AV-ΩΝ+., qu'il faut lire: Ρογέριος ἐν χριστῶ τῶ Θεῶ κραταιός δούξ καὶ βοηθός τῶν χριστιανῶν.

C'est à tort qu'Engel, qui classe les bulles chronologiquement, a placé celle-ci après une bulle de Roger comme roi, qui est de février 1131 et non de 1130. L'erreur vient de ce que les dates n'ont pas été rétablies en style moderne.

Après son couronnement comme roi Roger II s'est servi de bulles des types suivants:

Au droit: IO — IE — PIO — CK — PA — AI — OC — BUC — BBIC — PIC, qu'il faut lire: Ρογέριος κραταιός εὐσεβής ῥήξ. Au centre, le roi debout en costume de basileus byzantin, tenant de la main gauche le labarum, de la droite le globe crucigère. Au revers, le Christ assis, la tête entourée du nimbe crucigère, tenant dans la main droite un livre, $\overline{\text{IC}}$ — $\overline{\text{XC}}$.

Nous avons de Roger II différentes bulles avec légendes en grec et en latin. En voici les descriptions:

Au droit: † ΡΟΓΕΡΙΟC ΚΡΑΤΑΙΟC..... Le roi debout dans le costume du basileus byzantin, tenant le labarum de la main droite, le globe crucigère de la main gauche. Au revers: † RO-

(1) Gattola, *op. cit.*, pl. VII.

GERIUS DEI GRACIA SICILIE CALABRIE APULIE REX. Le buste du Christ de face, la tête nimbée du nimbe crucigère et tenant un livre de la main gauche. Dans le champ : IC — XC.

M. Garufi a publié (1) une bulle analogue, il n'y a de différence que dans la légende du revers : † ROGERIUS DEI GRATIA SICILIE ITALIE APULIE REX.

M. Engel mentionne encore un sceau de cire de Roger, de forme ovale, représentant le roi debout de face dans le costume de basileus avec la légende : † ΡΟΓΕΡΙΟS..... ΚΡΑΤΑΙΟS ΡΗΞ, et dans le champ les mots : ΡΟΓΕΡΙΟS ΚΡΑ | ΚΟϹЄΥ.....|, qu'il faut lire : Ρογέριος κραταιός εὐ[σεβής ῥήξ]. J'ai de très grands doutes sur l'authenticité de ce sceau, l'acte sur lequel il est apposé me paraît un faux. L'invocation, l'annonce des signes de corroboration, la légende de la rota diffèrent des formules en usage dans les actes de Roger II.

Nous n'avons pas de sceaux ni de bulles de Guillaume Ier. Au contraire nous en avons plusieurs de Guillaume II. Le type le plus fréquent est le suivant : Au droit, le roi de face debout dans le costume des basileis, tenant le labarum de la main droite, le globe crucigère de la main gauche. Tout autour la légende : † W. DI GRA REX SIC DUCAT APULIE ET PRINCIP CAPUE. Au revers, le buste du Christ nimbé du nimbe crucigère et tenant un livre de la main gauche. Dans le champ : IC — XC. Tout autour la légende est la même qu'au droit. Sur un sceau ogival de cire rouge conservé dans une boîte attachée à un mandement en faveur de l'archevêché de Palerme, le roi est représenté dans le costume de basileus byzantin, assis sur un trône, tenant le labarum de la main droite et le globe crucigère de la main gauche. Tout autour la même légende que sur le sceau précédent. Dans le champ les mots : « W — REX ».

(1) *Op. cit.*, p. 294.

Enfin nous possédons un sceau de Tancrède identique au précédent; le nom du roi seul est changé.

De l'existence de bulles et sceaux avec légende en grec, en latin, et en grec et latin, on peut conclure que primitivement les actes latins devaient être scellés d'une bulle avec légende en latin, les actes grecs d'une bulle avec légende en grec, les actes gréco-latins d'une bulle avec légende en grec et latin. Cette règle ne fut pas observée, et la confusion que l'on rencontre me fait croire que la chancellerie grecque n'a pas eu une organisation spéciale, et que nous devons la regarder seulement comme une annexe de la chancellerie latine. La persistance des mêmes formes et des mêmes formules dans les actes grecs durant tout le XII$^{e}$ siècle, montre également que la chancellerie grecque n'a pas eu une vie particulière et me paraît confirmer l'opinion précédente.

---

## CONCLUSION

De ce qui précède on peut conclure qu'au début de leur gouvernement dans l'Italie méridionale les Normands ont suivi des usages très différents au moins pour les actes latins. Tandis que les actes des comtes de Sicile sont très simples et ne se distinguent presque pas des actes privés que l'on rencontre à cette époque en Sicile, les ducs de Pouille ont eu dès le début une chancellerie mieux organisée et où les actes étaient expédiés d'une façon plus solennelle. Il est facile de trouver quelle influence a subi la chancellerie des ducs de Pouille, en comparant le texte des formules des deux actes suivants, émanés l'un de Gisolf, prince de Salerne, l'autre de Roger Borsa.

Donation de Gisolf, prince de Salerne, à Ederad fils du comte Landémar (Juillet 1060) (Arch. de la Cava, A. C 30, éd. *Cod. Cav.*, t. VIII, p. 139).

† In nomine sancte et individue Trinitatis Gisulfus divina favente clementia langobardorum gentis princeps. Nostras ad deum tendere preces confidimus si dignas petitiones nostrorum fidelium non contempnimus et eosdem fideles nostro beneficio nobis fore credimus fideliores et in nostro servitio promptiores et ceteros ea que benefecerimus arbitratos fidelius nostris obedire. Idcirco per interventum . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ea ratione ut integra suprascripta concessio et confirmatio semper sit in potestate vestra quemadmodum vobis concessimus et confirmavimus et heredum nostrorum. Et vos et vestri heredes licentiam habeatis ex eis facere quod volueritis et neque a nostris iudicibus, comitibus, castaldeis neque a quibuscumque actoribus nostre reipublice quolivet tempore vos et vestri heredes habeatis ex hoc quod vobis ut suprascriptum est concedimus et confirmavimus aliquam contrarietatem, sed in perpetuum illud securiter habeatis et ex eo

Donation de Roger Borsa (octobre 1091) (Arch. de la Cava, A. C 30).

In nomine sancte et individue Trinitatis Roggerius divina favente clementia dux domni Robberti magnifici ducis heres et filius. Nostras ad deum tendere preces confidimus si dignas petitiones nostrorum fidelium non contempnimus et eosdem fideles nostro servitio nobis fore credimus fideliores et [in nostro] servitio promtiores et ceteros ea que benefecerimus arbitratos fidelius nostris obedire preceptis. Idcirco . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ea ratione ut semper sint in potestate tua et heredum tuorum et tu [et tui] heredes licentiam habeatis de eis facere quod volueritis et neque a nobis nostrisque successoribus neque [a n]ostris iudicibus comitibus castaldeis vel a quibuscumque auctoribus (*sic*) reipuplice tu et tui heredes habeatis ex hoc quod ut dictum est concedimus quolibet tempore aliquam molestiam aut con[trarietatem]. Sed in perpetuum securiter illud habeatis et faciatis ex eo sicut supra scriptum est et quod volueritis omni

in iam dicta ratione quod volueritis faciatis. Textum vero harum concessionum et confirmationum scribere precepimus te Aceprandum levitam et scribam nostri sacri palatii Anno nobis a deo concessi principatus nono decimo mense julio concurrente indictione Vestra decima.

publica contradictione remota. Quod si quis etc.

Textum vero huius nostrę concessionis scribere precepimus tibi Landulfo notario nostro et meo cum typpario plumbea etc.

Anno dominice incarnationis millesimo centesimo nonagesimo primo ducatus vero nostri anno septimo mense octubris indictione quinta decima.

Sauf quelques légères différences, notamment dans la formule de la date, ces formules sont identiques, et l'acte normand a emprunté toutes les siennes à l'acte de Gisolf. On pourrait multiplier les rapprochements de ce genre. L'acte latin ainsi constitué sur le modèle de l'acte lombard a subsisté sous les ducs de Pouille, et quand en 1127 la Pouille fut réunie à la Sicile, la chancellerie des comtes de Sicile subit l'influence de celle des ducs de Pouille et les formes usitées dans les actes des ducs de Pouille passèrent dans les actes des comtes de Sicile, sans subir de modifications importantes. Les seules modifications qui se produisirent furent des additions dont l'idée fut empruntée à la chancellerie pontificale et à la chancellerie byzantine. A la chancellerie pontificale on emprunta la rota et le komma. Les devises de la rota de Roger II et de son fils sont identiques à celles des papes Urbain II et Innocent II (1). La disposition de la date et ses éléments à partir de Roger II rappellent beaucoup les usages de la chancellerie pontificale, de même la formule d'apprécation : " Amen, Amen, Amen ". De même encore l'usage des trois points précédant la date et des trois points suivant l'invocation. Notons également l'emploi d'une ini-

(1) Pitra, *Analecta novissima,* p. 310-311.

tiale majuscule dans le nom des destinataires des mandements: " Comitibus, Baronibus etc. ".

L'influence de la chancellerie byzantine dans les actes latins se marque surtout par l'emploi de l'encre rouge pour tracer la rota et la souscription du roi.

Les bulles et les sceaux sont copiés sur ceux des basileis byzantins. Les Normands se sont toujours regardés comme les successeurs légitimes des basileis, et tous ils ont plus ou moins rêvé de la possession de Constantinople. Dans leurs costumes ils ont copié les empereurs et leurs sceaux ne présentent pas de grandes différences avec ceux des souverains de Byzanie.

L'influence byzantine s'est également fait sentir dans les actes grecs des princes normands, ainsi les trois croix qui suivent la souscription du roi sont d'origine byzantine, mais en général ces actes ont été inspirés non par les actes des basileis, mais par ceux des grands fonctionnaires grecs de l'Italie méridionale. Que l'on compare, par exemple, un acte émané d'un catapan d'Italie en 1032 (1) avec un acte de Roger Borsa en 1091 (2) ou du grand comte Roger I (3) on voit que la disposition et les formules sont les mêmes. L'acte grec en effet a gardé durant tout le XII$^{e}$ siècle la même forme, il n'a subi aucune des variations que nous avons relevées en si grand nombre dans les actes latins.

En résumé la chancellerie normande ne présente pas de caractères originaux remarquables, mais ces règles ont été empruntés pour la plus grande partie à la chancellerie des princes de Salerne et pour une moindre part aux chancelleries pontificale et byzantine.

1$^{er}$ juin 1900. FERDINAND CHALANDON.

(1) Trinchera, *Syllabus*, etc., n° XXIII.
(2) *Idem*, n° LII.
(3) Cusa, *op. cit.*, p. 554.

# GÉNÉALOGIES ANGEVINES DU XI[e] SIÈCLE

Le manuscrit 1283 du fonds de la reine Christine à la bibliothèque du Vatican est composé de fragments très divers par leur date et leur provenance (1). Au verso du f° 65 (2) ont été transcrites d'une écriture fort irrégulière de la fin du XI[e] siècle ou du début du XII[e] plusieurs généalogies de la famille des comtes d'Anjou et d'autres maisons seigneuriales apparentées à celles-ci. A notre connaissance, ces notes généalogiques n'ont jamais été publiées. Elles peuvent cependant offrir un certain intérêt au point de vue de l'historiographie angevine, peut-être même fournir aux historiens quelques renseignements.

La provenance de ces généalogies est certaine. Elles viennent du monastère de Saint-Aubin d'Angers. On lit en effet au bas de la page où elles sont copiées les mots à demi effacés :

...BINI CONFESSOR. $\overline{\text{DNI}}$

qui constituent évidemment la dernière partie d'une mention relative à Saint-Aubin.

Il est d'ailleurs assez facile de déterminer l'époque à laquelle furent compilés, ou tout au moins reçurent leur dernière forme,

(1) On en trouvera une indication sommaire dans l'*Archiv* de Pertz, t. XII (1872), p. 315.

(2) Ce feuillet, qui mesure 319 mm. de haut sur 226, est complètement indépendant par son contenu de ceux qui le précèdent ou qui le suivent dans le ms. Le recto est occupé par trois notes du X[e] siècle, relatives à l'astronomie et au calcul des lunaisons. La première de ces notes est incomplète du début.

les textes qui nous occupent. Toutes ces listes en effet s'arrêtent à Foulque le Réchin, lequel fut comte d'Anjou de 1067 à 1109, et l'une d'elle appelle expressément ce personnage *Fulco presens*. D'autre part le tableau relatif aux ducs de Normandie s'arrête à la fille de Guillaume le Conquérant, également qualifiée de *filia presens*. Le duc Guillaume eut plusieurs filles: Adalise ou Agathe, morte en 1068 (1), Cécile abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1127 (2), Constance, femme d'Alain-Fergent, duc de Bretagne, morte le 15 août 1090 (3), Adèle, qui épousa en 1085 au plus tard (4) Etienne-Henri, comte de Blois, fils de Thibaut Ier de Champagne, et mourut en 1137 au monastère de Marcigny (5). Comme la série des comtes bretons s'arrête, dans le tableau de Saint-Aubin, à Hoël, père d'Alain-Fergent, sans mentionner ce dernier, comme il n'est question ni du mari ni de la descendance d'Adèle de Normandie (6), on peut rapporter avec quelque vraisemblance le texte à la première partie du principat de Foulque le Réchin. Cela concorde avec les renseignements que fournit l'examen des parties de généalogies relatives aux comtes de Poitiers, où le dernier personnage mentionné est Gui-Geoffroi, mort en 1086 ou en 1087 (7). Les listes des sei-

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, l. V, c. 11, éd. Le Prévost (Soc. Hist. Fr.), t. II, p. 391-392.

(2) *Ibid.*, l. V, c. 2; t. II, p. 303.

(3) *Ibid.*, l. IV, c. 17; t. II, p. 291.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, Paris, 1839, in-8°, p. 291.

(5) Continuateur de Guillaume de Jumièges, dans les *Hist. de Fr.*, t. XII, p. 584; Orderic Vital, *Hist. eccles.*, l. XI, c. 6, t. IV, p. 189-190 et la note de l'éditeur.

(6) Le généalogiste ne donne qu'une fille à Guillaume le Conquérant, mais comme il énumère rarement tous les enfants connus d'un même personnage, on ne peut conclure du détail que nous venons d'indiquer, que le tableau du ms. Reg. 1283 ait été composé à une date à laquelle Guillaume (marié en 1062) n'avait encore qu'une fille.

(7) *Art de vérifier les dates*, éd. in-folio, t. II, p. 356-357.

gneurs bretons conduisent aux mêmes conclusions. Parmi eux en effet, les derniers indiqués sont Hoël, fils d'Alain Canhiart et de Judith, comte de Cornonaille, puis de Nantes, et duc de Bretagne, mort en 1084 (1), et le frère d'Hoël, Quiriac, qui fut évêque de Nantes de 1061 à 1079. Il n'est pas question de Benoît, également fils d'Alain Canhiart, qui succéda à son frère Quiriac sur le siège épiscopal de Nantes (2). Toutes ces données concordent pour faire placer la rédaction de nos généalogies entre les années 1066 et 1080 à peu près. On peut supposer avec une certaine vraisemblance qu'elles ont été dressées au moment où les deux fils du comte de Château-Landon, Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin, ont succédé dans le comté d'Anjou à leur oncle maternel, Geoffroi Martel, dernier représentant de la famille Ingelgerienne. Elles seraient, dans cette hypothèse, destinées à montrer comment les nouveaux seigneurs du pays se rattachaient à l'ancienne maison comtale en même temps qu'aux familles voisines.

L'existence, dans les monastères angevins, de généalogies analogues à celle que nous publions semble indiquée par un passage de la dernière rédaction des *Gesta Consulum Andegavensium*, due à Jean de Marmoutier. Celui-ci en effet parle de " *Tertullum qui primus ex progenie Andegavensium comitum, per antiquos genealogiae illorum relatores computatus est* " (3). Mabille (4) a montré que des textes de ce genre, divers et même contradictoires sur certains points, avaient été utilisés par les

(1) A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, Rennes-Paris, 1899, gr. in-8°, p. 24.

(2) Sur ces personnages cf. *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, Paris, 1896, in-8° (Coll. de textes pour l'étude et l'enseignement de l'hist.), introduction, p. XXXVI.

(3) D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-folio, t. III, p. 325.

(4) *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou*, Paris, 1871, in-8° (Soc. Hist. Fr.), p. LVIII.

rédacteurs successifs de la Chronique des comtes d'Anjou. Mais il ne semble pas que celle dont nous nous occupons soit en rapport avec le texte des *Gesta Consulum*. Elle ne saurait guère dériver de ceux-ci, puisqu'elle paraît être antérieure à leur première rédaction (1). D'autre part, ni l'abbé Eudes de Marmoutier, auteur de cette première rédaction, ni ses continuateurs, ne paraissent l'avoir connue, car elle fournit certains noms qui ne se trouvent pas dans le texte de la chronique, et permet par suite de compléter celui-ci. Ajoutons que puisqu'elle en est indépendante, elle peut parfois servir à le contrôler. Les *Gesta* par exemple font de la reine Constance, femme de Robert le Pieux, une *nepta* de Foulque Nerra (2). Par conséquent [Adélaïde-] Blanche, mère de Constance, aurait été sœur de Foulque, donc fille de Geoffroi Grise-gonelle. Mais d'après la généalogie de Saint-Aubin il faut considérer Blanche comme la sœur de Geoffroi Grise-gonelle (3), et traduire *nepta* par " petite-fille " (4). C'est du reste l'hypothèse à laquelle s'étaient arrêtés M. Pfister (5) et M. Lot (6). Les *Gesta*, d'autre part, ne donnent pas le nom de la mère de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin, que le manuscrit de Saint-Aubin appelle Ermengarde (7). Le généalogiste anonyme paraît en outre in-

(1) Sur celle-ci et sur sa date cf. Mabille, *op. cit.*, p. VIII-X.

(2) *Chroniques d'Anjou*, publiées par P. Marchegay et A. Salmon, Paris, 1856, in-8° (Soc. Hist. Fr.), p. 110).

(3) Cependant une note d'un manuscrit de Raoul Glaber (Paris. Bibl. Nat., Ms. lat. 10912) fait expressément de Foulque Nerra l'*avunculus* de Constance (Raoul Glaber, *Les cinq livres de ses histoires*, éd. M. Prou, Paris, 1886, in-8°, Coll. de textes pour l'étude de l'histoire, p. 56, n. 2.

(4) Ducange, v° *nepos*, en donne des exemples.

(5) *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, in-8° (Bibl. de l'école des Hautes Etudes, fasc. 64), p. 62.

(6) *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891, in-8° (Bibl. de l'école des Hautes Etudes, fasc. 87), p. 367.

(7) Les *Gesta* ne donnent pas non plus le nom du mari d'Ermengarde, qu'Orderic Vital (*Hist. eccl.*, l. III, c. 6; t. II, p. 92) appelle Aubri de Gâtinais. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-folio,

diquer un mariage de cette même Ermengarde avec Robert, duc de Bourgogne, fils de Robert le Pieux, union qui ne paraît pas avoir été signalé par les chroniqueurs. Le nom d'Hildegarde, fille de Robert, qui épousa Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine, était connu d'ailleurs, mais, si le renseignement fourni par le moine de Saint-Aubin est exact, il faudrait faire de cette Hildegarde la fille d'Ermengarde d'Anjou et non celle d'Hélie de Semur (1). Il est à remarquer, à un autre point de vue, que l'on trouve dans les généalogies du ms. Regin. 1283 le nom d'Ingelger, père de Foulque Ier. Mabille au contraire, admettait que le nom de ce personnage n'apparaissait dans l'histoire qu'au XIIe siècle et dans des documents sans valeur (2). Les arguments mis en avant par Mabille pour soutenir qu'il n'y a jamais eu en Anjou de *comte* appelé Ingelger conservent leur valeur, mais la tradition qui rattache les seigneurs du pays à un personnage de ce nom, qu'il ait été comte ou non, paraît être de près d'un demi-siècle antérieure à la première rédaction des *Gesta Consulum Andegavensium*. En revanche, dans les généalogies il n'est pas question de Tertulle ou Tortulf que les *Gesta* donnent pour père à Ingelger (3).

Ce n'est pas le lieu de se livrer ici à la discussion des données relatives à chacun des personnages figurant dans les tableaux que nous publions. Ce soin appartient aux érudits qui croiront devoir les utiliser. Nous nous bornerons à présenter quelques obser-

t. II, p. 838) et Mabille (*Introduction*, p. LXXXVI), citent un texte de l'*Histoire de Sablé* de Ménage (Paris, 1683, pet. in-folio) donnant le nom de Geoffroi de Chateau-Landon, mari d'Ermengarde, et de la mère de celui-ci, Béatrice, fille d'Albéric II, comte de Mâcon. La source de Ménage est inconnue. Peut-être a-t-il eu sous les yeux le ms. même contenant le feuillet que nous étudions.

(1) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 497.

(2) Mabille, *Introduction*, p. LVII et LVIII.

(3) *Chroniques d'Anjou*, p. 35-39; Mabille, *op. cit.*, p. LVIII.

vations. Les tableaux (IV et V) destinés à montrer la parenté entre les comtes d'Anjou et les ducs de Normandie sont assez conformes à ce que nous savons par les autres documents. Il en est à peu près de même en ce qui concerne les alliances avec les comtes de Champagne (III), sauf une erreur au début de la série : Robert et Leutgarde n'étaient point les enfants d'Herbert II de Troyes, mais ceux d'Herbert I[er], le frère et la sœur par conséquent de celui que notre généalogiste leur donne pour père (1). Pour Léotaud et Humbert (VI) le moine de Saint-Aubin intervertit les titres qui devraient être donnés à ces deux personnages : le premier était en réalité comte de Mâcon et le second comte de Besançon (2). La descendance du premier paraît correctement indiquée, mais celle du second n'est pas exactement connue (3). Il faudrait identifier la comtesse Adèle que le généalogiste lui donne pour fille et le passage relatif à Winismode, inconnue d'ailleurs, est obscur. Engelbert est très certainement le second comte de Brienne de ce nom, et son frère Gui doit être le Gui qui souscrit avec lui une charte en faveur d'Etienne de Joinville (4). Le tableau consacré aux princes bretons (I) est très détaillé, plus complet peut-être même que les autres. La disposition matérielle du début ne permet pas de se rendre un compte très exact des rapports que l'auteur entendait établir entre les premiers rois bretons et Alain le Grand. Il paraît avoir commis quelques confusions, en appelant par exemple Pascwithen le père de Bérenger de Rennes, qui se nommait Gurwant. Drogon, indiqué comme petit-fils d'Alain Barbe-Torte, n'est peut-être que le fils

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne,* t. I, p. 129-131.

(2) *Art de vérifier les dates,* t. II, p. 532.

(3) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont dressé une liste des enfants d'Humbert, mais parmi eux ne figure aucune Adèle.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Catalogue d'actes des comtes de Brienne,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. XXXIII, 1872, p. 143.

de ce même Alain, nommé Drogo, placé par erreur à la génération suivante (1). Quant à Judicaël I[er], comte de Rennes, petit-fils de Barbe-Torte, il paraît avoir été fils de Hoël et non de Guérech (2). Sur d'autres points au contraire le généalogiste est bien renseigné. C'est ainsi qu'il connaît le nom de Mathuedoi, comte de Poher, qui épousa l'une des filles d'Alain le Grand (3). Une autre paraît avoir épousé un certain comte Tanki (4). Ce sont peut-être les descendants de celui-ci que le tableau désigne sous le nom de *Rochesii*. De même le généalogiste connaît la filiation du comte Budic et les noms de Mathias et de Matathias porté par les deux fils de celui-ci (5). Il y a donc peut-être lieu d'admettre le nom de Milesinde donné par lui à la mère de Judith, femme d'Alain Canhiart, nom que ne donnent ni la *Chronique de Nantes*, ni les *Chartes de Redon*.

En somme il semble bien que les généalogies dont nous donnons ici le texte doivent être considérées comme un document de la seconde partie du XI[e] siècle, susceptible de contrôler les données de certains textes, et même de fournir certains noms ou certains renseignements nouveaux.

Rome, 7 juin 1900.

René Poupardin.

(1) La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 547.

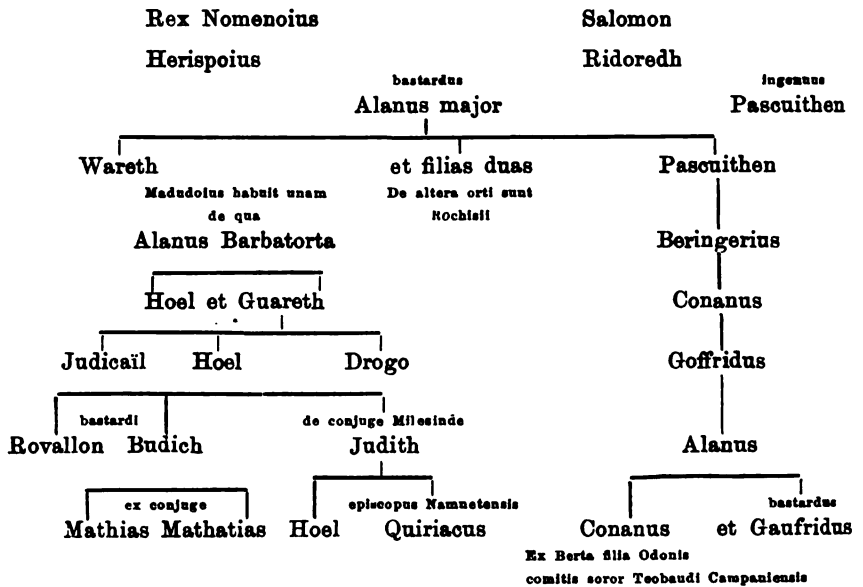
(2) La Borderie, *op. cit.*, p. 429; *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 126.

(3) La Borderie, *op. cit.*, t. II, p. 305.

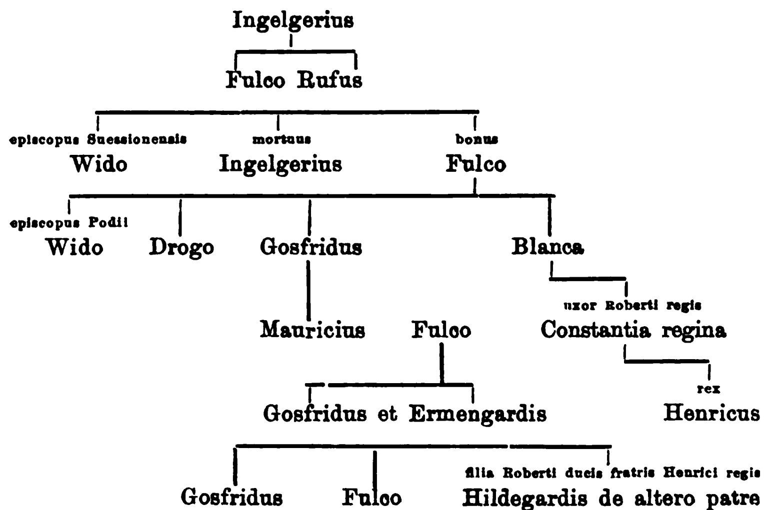
(4) La Borderie, *loc. cit.*

(5) *Cartul. de Redon*, n° 304.

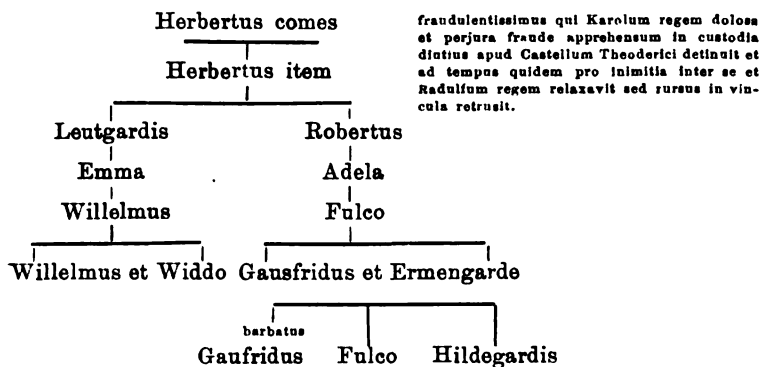
I.


Rex Nomenoius
Salomon
Herispoius
Ridoredh
bastardus
Alanus major
ingenuus
Pascuithen
Wareth
et filias duas
Pascuithen
Madudoius habuit unam
de qua
De altera orti sunt
Rochisii
Alanus Barbatorta
Beringerius
Hoel et Guareth
Conanus
Judicaïl
Hoel
Drogo
Goffridus
bastardi
de conjuge Milesinde
Rovallon
Budich
Judith
Alanus
ex conjuge
episcopus Namnetensis
bastardus
Mathias
Mathatias
Hoel
Quiriacus
Conanus
et Gaufridus
Ex Berta filia Odonis
comitis soror Teobaudi Campaniensis

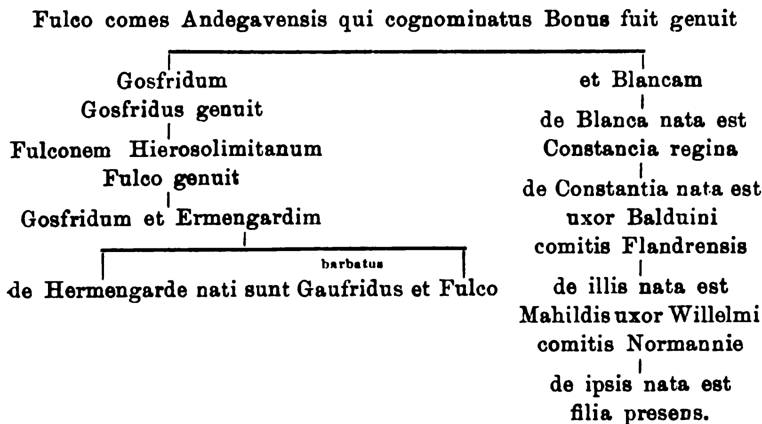
II.


Ingelgerius
Fulco Rufus
episcopus Suessionensis
mortuus
bonus
Wido
Ingelgerius
Fulco
episcopus Podii
Wido
Drogo
Gosfridus
Blanca
uxor Roberti regis
Mauricius
Fulco
Constantia regina
rex
Gosfridus et Ermengardis
Henricus
filia Roberti ducis fratris Henrici regis
Gosfridus
Fulco
Hildegardis de altero patre

## III (1).



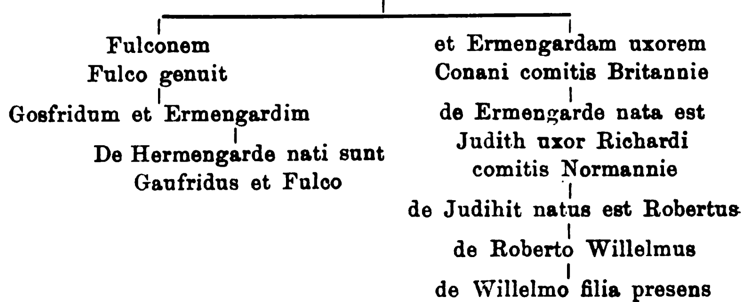

## IV.




(1) La partie de cette généalogie qui va de Herbert à Geoffroi a été répétée à côté du tableau que nous donnons ici, précédée de la mention « item materna linea ».

## V (1).

Gosfridus comes
genuit




## VI.

Letaldus comes Vesoncionis
ex Letaldo Albericus natus est
ex Alberico Beatrix
ex Beatrice Gosfridus
comes de Castello Landonensi. Ex Gaufrido
Gaufridus et Fulco presens.

et

Umbertus comes Matisconensis fratres fuerunt
ex Umberto Adala
comitissa. Ex Adala
Windesmodis soror
matris vrę (2) non germana. Ex Windesmode Ingelbertus et Witdo
de Upione (3). Ex Ingelberto Walterius comes de
Brena. Ex Walterio filia
nata est ista quam Fulce
comes noster
uxorem duxerat

(1) A cette partie du texte ont été jointes trois notes de la même époque: 1° une liste des ducs de Normandie: « Rollo qui et Rotbertus; — Willelmus Martyr; — Richardus senex; — Richardus medius; — Richardus et Rotbertus; -- Willelmus *bastardus*. — 2° « Niustria est a Cenabensi (*sic*) urbe per transversum usque Parisius id est Lutetia inter Sequanam et Ligerim usque in Oceanum. — 3°: « Patricii Galliarum: Egidius, Syagrius, Ethius ».

(2) *Sic* ms.

(3) Le commencement du mot à demi effacé.

# LES STATUES ÉQUESTRES DU FORUM

Au milieu du Forum romain, à distance égale de la voie sacrée et de la voie *ad Janum*, un peu plus rapproché des Rostres de César que des Rostres anciens, les fouilles ont mis à découvert en 1872 (1) le soubassement d'une statue équestre. Ce petit monument se compose d'une substruction de maçonnerie fort ruinée, *podium* long de $6^m$, large de $4^m$, haut de $0^m$ 70 ; et d'une assise de moellons inégaux en travertin (2), restée presque entière, et dont les dimensions sont de $4^m$ 34 pour la longueur de $1^m$ 38 pour la largeur, et pour la hauteur de $0^m$ 33. Ces moellons, que reliaient des crampons de fer, sont joints avec un soin médiocre, et ne pouvaient être visibles; nul doute que leur face extérieure ne fût recouverte d'une feuille de marbre, tandis que sur leur face supérieure reposait le socle de la statue.

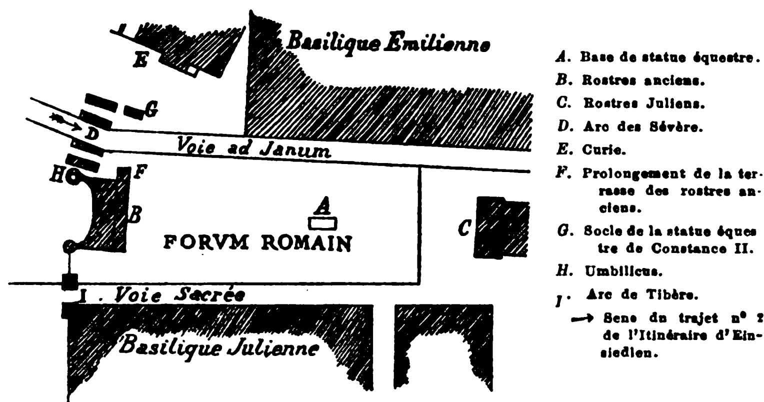
M. Pietro Rosa, dans sa *Relation des fouilles*, émit l'opinion que sur le soubassement découvert s'était élevée la statue de Domitien, que nous fait connaître une *Sylve* de Stace (3); mais personne ne put admettre qu'après la mort de cet empereur et la condamnation de sa mémoire sa statue eût pu être laissée en place sur le Forum.

M. Jordan (4), sur un texte de l'*Itinéraire d'Einsiedlen*, proposa l'attribution à Constantin; son avis fut accepté par tous

(1) Pietro Rosa, *Relazione degli scavi*, Roma, 1873.
(2) Sauf un bloc, qui est de marbre.
(3) Stat., *Sylv.*, I, I.
(4) *Ephem. Epigr.*, t. III (1877), p. 255.

les archéologues, et notamment par M. Lanciani et par M. Huelsen (1).

L'anonyme d'Einsiedlen nous apprend que le pèlerin du temps de Charlemagne, qui faisait le trajet de Saint-Pierre à *Sancta Lucia in Orthea* (2) (c'est le parcours n° 2 de l'Itinéraire), après avoir




laissé à sa gauche le Forum de Trajan et avoir passé sous l'arc des Sévère, se trouvait avoir à sa gauche Saint-Hadrien, et à sa droite le *Cavallus Constantini;* poursuivant sa route, il entrait alors dans le Forum.

(1) V. Gilbert, *Geschichte u. Topographie der Stadt Rom im Altertum,* Leipzig, 1883-90, tome III, p. 223, n° 2. — Lanciani, *L'Itinerario d'Einsiedlen,* etc., Monum. antichi dei Lincei, vol. I, 1891, p. 437-552 voir p. 452-53; Id., *The ruins and excavations of ancient Rome,* London, 1897, p. 260. — Middleton, *The remains of ancient Rome,* London-Edinburgh, 1892, t. I, p. 348. — Kiepert et Huelsen, *Formæ Urbis antiquæ,* Berol., 1896, p. 33 et pl. III. — Thédenat, *Le Forum romain,* Paris, 1898, p. 276-277. — M. Richter (*Topogr. von Rom,* Iw. Muller's Handbuch, t. III, 1889, p. 721 et p. 797), ne se prononce pas sur l'attribution. V. plus loin.

(2) *Sancta Lucia de Silice,* anciennement *in Orfea.*

| IN DESTRA | ↓ | IN SINISTRA |
|---|---|---|
| . . . . . . . . . . . . | | . . . . . . . . . . . . |
| Sci Sergii, ubi umbilicus romae | | Forum Trajani, et columna ejus |
| | ARCVS SEVERI | |
| Cavallus Constantini | | Sci Hadriani |
| | FORVM ROMANVM (1). | |
| . . . . . . . . . . . . | | . . . . . . . . . . . . |

La statue équestre que vers l'an 800 l'on appelait *Cavallus Constantini*, était-elle celle que portait notre soubassement? Ce n'est point ce qu'indique le texte. A le serrer de près, comme M. Lanciani lui-même veut qu'on fasse, il faudrait entendre que ce *Cavallus* était tout en haut du Forum, en face de Saint-Hadrien, c'est-à-dire de l'ancienne curie, et de la statue équestre de Constance, puisque le pèlerin l'avait à sa droite après avoir passé sous l'Arc des Sévères, mais avant d'être entré dans le Forum.

On pourra se demander aussi si le peuple romain au VIII[e] siècle, n'appelait pas " Cheval de Constantin „ le cheval de tout autre empereur, comme plus tard au XII[e] siècle celui de Marc-Aurèle (2), et si l'indication de l'*Itinéraire* ne peut être due à cette confusion. Mais MM. De Rossi et Jordan ont fait voir que l'*Itinéraire* avait été composé d'après un plan de Rome de l'époque de Charlemagne, réédition mise au jour d'une *Forma Urbis* impé-

(1) J'ai reproduit exactement la disposition du texte, d'après l'édition diplomatique de Lanciani, *L'Itinerario,* p. 439-440, sauf que pour plus de clarté j'ai renversé l'ordre des colonnes.

(2) V. *Descriptio plenaria totius urbis,* § 15, ap. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus,* Wurtzbg, 1871. — Cf. De Rossi, *Bull. della Comm. archeol. comm. di Roma,* 1886, p. 348 sqq. L'attribution à Constantin restait populaire au XV[e] siècle. On ne sait à quelle époque elle a commencé.

riale ; il est extrêmement probable que l'indication du *Cavallus* a été empruntée à ce plan. — D'autre part, un des deux régionnaires du IV[e] siècle apporte ici à l'*Itinéraire* une confirmation précise (1), car le rang qui y est donné, dans l'énumération des monuments de la VIII[e] région (*Forum romanum*), à l'*Equus Constantini*, indique bien qu'il se trouvait sur le Forum, et semble même indiquer qu'il s'y trouvait aux abords des Rostres anciens. — Enfin il faut citer ici un autre texte, l'inscription n° 35 du recueil épigraphique que s'était formé, pendant son séjour à Rome, le même anonyme d'Einsiedlen. C'est une dédicace à Constantin (2) : *D. N. Constantino maximo pio felici ac triumphatori semp. augusto ob amplificatam toto orbe rem publicam factis consultisq. S. P. Q. R. Dedicante anicio paulino juniore. C. U. cons. ord. præf. urbi* (3). Si l'on considère que cette inscription, donnée comme se trouvant : IN BASI CONSTANTINI, est suivie immédiatement par celle de l'arc des Sévère, on trouvera sans doute, malgré le désordre topographique qui règne généralement dans le recueil, que ce rapprochement forme, avec le rapprochement dans l' *Itinéraire* de l'*Arcus Severi* et du *Cavallus Constantini*, une coïncidence bien frappante. On ne peut guère douter que la dédicace ne soit celle du *Cavallus* (4). Ainsi tout concourt à nous faire rejeter l'hypothèse d'une confusion.

(1) *De Regionibus*, ap. Urlichs, V, p. 11. *Regio VIII. Forum romanum et magnum. Continet rostra tria. Genium populi Romani aureum et equum Constantini. Senatum...* On sait que le *Genius populi romani* était sur les Rostres anciens.

(2) Urlichs, p. 63. — De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 25. — *C. I. L.*, VI, 1141.

(3) A. 334 ap. J.-C.

(4) Cela est généralement admis. V. la notice de l'inscription, *C. I. L.*, VI, 1141. Cf. Lanciani, *Ruins and excavations*, p. 260.

Nous n'avons examiné qu'un seul des trajets de l'*Itinéraire* où mention soit faite du *Cavallus*. Il figure encore dans le trajet nº 7, *A Porta Aurelia usque ad Portam Prænestinam* (1):

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

| IN SIN | | IN DEX |
|---|---|---|
| | | majorem |
| Sci Georgii. sci sergii | per pontem. | palatinus. ad scm theodorum |
| | | cum |
| Capitolium. umbilicum. | per ar | sca maria antiqua |
| | | stantini |
| sci hadriani | equus con | sci cosmae & damiani |
| | Forum romanum. | |

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

S'il y a dans tout l'*Itinéraire* un passage qui soit d'une lecture difficile, c'est assurément celui-là. M. Lanciani lui-même, pour qui le petit écrit d'Einsiedlen est une sorte de texte sacré, a éprouvé ici quelque peine à lui donner raison. — Une première faute du copiste a été de mettre sur la première des trois lignes citées les mots *Sancti Sergii*, qui se rattachent évidemment au mot *umbilicum* de la ligne 2. Une autre a été de placer les deux mots: *per pontem* sur la ligne *Sci sergi Georgii* - *Scm theodorum*, et non au-dessus. Et par quelle confusion de l'auteur justifier à cette place l'indication de *Sancta Maria antiqua?* Rien aussi qui prête plus au soupçon d'altération que ces surcharges d'une écriture plus menue, absentes de tout le reste du manuscrit, et qui se répètent ici sur trois lignes consécutives.

Pour les mots: *Equus Constantini*, comment étaient-ils placés dans l'original? Appartenaient-ils à la colonne de gauche, ou chevauchaient-ils sur les deux colonnes? M. Jordan, après quelque hésitation, adopte cette deuxième lecture (2). Il y a pourtant

(1) Lanciani, *L'Itinerario,* p. 441-442.
(2) *Eph. Epigr.,* t. III, p. 256. *Nihil mutavi nisi quod... ratione nisi fallor sat probabili medio spatio attribui quae in codice,* etc.

une raison décisive de préférer la première. On voit en effet clairement que, dans le système de notation de l'auteur de l'*Itinéraire*, ne devait figurer au milieu des pages que l'indication du *chemin à suivre;* on y lisait seulement, ou bien des noms de rues, de places ou de ponts, ou bien les noms des monuments sous lesquels le pèlerin devait passer, arcs de triomphe, portiques ou aqueducs. Tous les monuments que l'on devait contourner par la droite ou par la gauche étaient notés soit à droite, soit à gauche. Il est vrai que notre manuscrit offre, outre le passage que nous examinons, une exception à cette règle; mais elle est due à une évidente erreur d'écriture (1). On doit penser que c'est par une erreur semblable que les mots *Equus Constantini* ont été complétés sur la colonne de droite, et les rapporter à la colonne de gauche.

Quel est maintenant cet *arcus* indéterminé par où le pèlerin entrait ici sur le Forum? Est-ce, comme il est très probable, l'arc de Tibère? Serait-ce, comme le voudrait M. Lanciani (2), une arche de la basilique Julienne ruinée? Notre lecture admise, il serait dans l'un et l'autre cas plus conforme au texte de placer l'*Equus* dans la partie ouest du Forum, et non au milieu. Mais on ne peut faire fond sur un texte mal établi et peu explicite, et le mieux est de l'écarter simplement de la discussion.

Il résulte de cet examen du témoignage de l'Anonyme, qu'il ne désigne nullement, comme occupé par la statue de Constantin, le centre du Forum. L'hypothèse de M. Jordan n'est point inadmissible jusqu'à présent, puisqu'elle n'exige qu'une cor-

(1) Trajet: *Via Tiburtina usque ad scum Vitum*. Il est certain que lorsqu'on suivait la voie Tiburtine dans le sens indiqué, on laissait à sa gauche le *Nymphæum* signalé au milieu de la page. L'indication en doit être reportée à la colonne de gauche. V. Lanciani, *L'Itinerario,* plan.

(2) Lanciani, *L'Itinerario,* p. 51.

rection légère dans le texte de l'*Itinéraire*. Mais la lecture littérale du texte, lequel est d'ailleurs, dans le passage que nous retenons, parfaitement correct, conduirait à chercher la statue de Constantin dans la partie haute du Forum (1).

On eût dû, dans cette incertitude, accorder plus d'attention au seul texte explicite que nous possédions (à part la *Sylve* de Stace dont il ne faut pas tenir compte) où soit mentionnée une statue équestre occupant le centre du Forum. MM. Jordan et Lanciani le laissent de côté; M. Thédenat ne le rappelle (2) en passant que pour l'écarter sans examen. C'est un fragment du livre II d'Hérodien:

" Lorsqu'il eut reçu la nouvelle de l'avènement de Pertinax, „ Sévère alla faire le sacrifice public d'usage, et prêter serment „ au nom de Pertinax; puis il rentra dans sa maison. Mais il eut „ ce soir là un songe: il vit un cheval de haute taille et de belle „ race, portant le harnachement impérial, que Pertinax montait „ par le milieu de la voie sacrée de Rome. Mais quand le cheval „ fut arrivé à l'entrée du Forum, la place où autrefois, au temps „ de la République, le peuple tenait ses assemblées, il le vit se- „ couer Pertinax et le jeter à terre, puis, comme lui Sévère se „ trouvait être là, s'abaisser devant lui, le soulever de terre, l'em- „ porter bien assis en selle, et venir se camper solidement au „ milieu du Forum, en élevant bien haut Sévère pour l'offrir „ aux regards et à la vénération publique. On voit aujourd'hui „ encore à cette place, coulée en bronze, l'image colossale de ce songe „ (3).

(1) C'est bien la conclusion que Gregorovius avait tirée de l'*Itinéraire:* «Le monument devait s'élever à droite de l'arc de Sévère, en face de la curie». *Storia di Roma,* t. Ier, p. 490 de la trad.

(2) *Le Forum romain,* p. 194.

(3) Hérod., II, 9. Mention est faite du même songe par D. Cass., LXXIII, 3.

Ainsi l'*Equus Severi* s'était bien élevé au milieu du Forum, à la place même qui nous intéresse, et vers le milieu du III[e] siècle, au moment où Hérodien écrivait, il y était encore debout.

Faut-il admettre que Constantin ait fait abattre et transporter ailleurs la statue de Septime-Sévère, pour dresser à sa place sa propre statue? Plusieurs le pensent; M. Richter (1) regarde comme probable qu'à cette place unique, le centre du Forum, qui était aussi le centre de la ville et comme du monde, s'élevèrent successivement les statues équestres de toute une série d'empereurs (il n'ose pas dire toute la série des empereurs). L'hypothèse offre peu de vraisemblance; il est difficile d'admettre qu'un fait aussi frappant que cette substitution, répétée à divers changements de règne, de l'empereur régnant à l'empereur défunt, n'eût été, dans tous les écrits qui nous restent du temps de l'Empire, l'objet d'aucune mention.

A défaut d'attestation positive, au moins faudrait-il citer quelque exemple de libertés semblables prises par les empereurs à l'égard de leurs prédécesseurs divinisés. On songera aux sculptures de l'arc de Constantin, empruntées à divers monuments des règnes antérieurs (2). Il y avait loin de cette irrévérence au scandale de la substitution que l'on suppose. — Entre tous les *Divi*, Septime-Sévère, „le plus glorieux dans la guerre de tous les empereurs„ (3), était assurément un de ceux dont le souvenir devait inspirer le plus de respect.

Mais un argument de fait établit que le soubassement qu'on voit aujourd'hui est bien celui qui a porté l'*Equus Severi*.

(1) *Topographie von Rom*, p. 797-98.

(2) Et non pas, comme on le dit quelquefois, au seul arc de triomphe de Trajan, qui eût été dénudé. V. Petersen, *Mittheil. des k. d. arch. Inst.*, roem. abth., t. IV (1889), p. 314 sqq.

(3) Ἐνδοξότατα βιώσας, ὅσον πρὸς τὰ πολεμικά, τῶν πώποτε βασιλέων. Herod., III, 15, 2.

Beaucoup de monnaies impériales portent sur leur revers la figure du souverain régnant, à cheval. Pour deux empereurs, il n'y a pas de doute que leurs effigies équestres, frappées à Rome, ne soient l'image de leurs statues équestres érigées à Rome. Nous pouvons en effet comparer encore le Marc-Aurèle du Capitole et ses représentations sur des monnaies (1); et des monnaies à effigie équestre de Constantin portent la légende: *Eques romanus*, " Statue équestre de Rome " (2). Mais parmi les effigies équestres des autres empereurs, comment distinguer celles qui représentaient des monuments réels, de celles qui n'étaient que des compositions du graveur? — On tire un premier indice d'une simple inspection de la monnaie: on jugera si l'attitude du cavalier et l'allure du cheval se prêtent aux exigences de la plastique du marbre ou du bronze (3). Un second indice est fourni, après la comparaison des monnaies, par la constance ou la diversité du type de l'effigie. Si plusieurs effigies différentes offrent un cheval à la même allure monté par un cavalier dans la même attitude, l'image commune pouvant d'ailleurs être représentée comme la représentation d'un modèle de marbre ou de bronze, on sera en droit de conclure que le monétaire a constamment imité une statue (4).

Si le doute subsiste pour certaines des effigies équestres, en raison du petit nombre des monnaies différentes à comparer, on

(1) V. Cohen, t. III, *Marc-Aurèle*, n° 368.

(2) Cohen-Feuardent, t. VII, *Constantin*, n°s 138 et 139. Il faut peut-être regarder comme une confirmation analogue la légende des monnaies à effigie équestre de Gordien III: ÆTERNITAS AVGVSTI. Cohen, t. V, *Gordien III*, n°s 35, 36.

(3) On classe ainsi parmi les compositions de fantaisie les effigies équestres de Néron (Cohen, 2e éd., t. I, *Néron:* n°s 83 à 95).

(4) Inversement, on s'assure par la diversité des types que les effigies équestres de Tacite et de Probus, par exemple, n'ont pas été gravées d'après un modèle réel. Cf. Cohen, t. VI, *Tacite*, 2, 3, 29 à 36, 72; *Probus*, 797, 798, 846 à 851, 870 à 878.

sera certainement amené à conclure que celles de Septime-Sévère représentent bien une statue. Or entre toutes les effigies équestres à modèle réel, elles présentent seules une particularité remarquable : c'est qu'elles offrent, en avant du cheval et le tenant au frein, la figure en pied d'un soldat. Nous donnons ici (planche V) quatre de ces monnaies. La première, qui est d'or, répond au nº 5 de Cohen (1); les trois autres sont de bronze, et la quatrième figure dans Cohen sous le numéro 8 (2). La légende ADVENTVI AVG. que portent les quatre monnaies atteste qu'elles furent frappées vers le moment d'une entrée de l'empereur dans Rome. C'était en l'année 196; on en a la preuve dans la mention des puissances tribunitiennes VII et VIII. Sévère empereur paraissait à Rome pour la seconde fois. Il y avait passé un mois en 193, au commencement de l'été, puis l'avait quittée pour aller combattre Niger, et n'y revenait qu'après trois ans et demi, en décembre 196. Comme il avait dû, d'après le récit d'Hérodien, ordonner l'exécution de sa statue dès les commencements de son règne, c'était le moment où elle devait lui être présentée, et il était naturel qu'on la fît figurer sur les

(1) Cohen, t. IV, *Sept. Sév.* — Légende :

*L. Sept. Sev. Pert. Aug. Imp. VIII.*
R.) *Adventui Augusti felicissimo.*

L'exemplaire est celui du cabinet des médailles de Paris, dont MM. Babelon et de Foville ont bien voulu m'envoyer le moulage.

(2) Légendes :

2. .....*Aug. Imp. VII.*
R) *(Adve)ntui Aug. (fel)ici(ssimo) SC.*
3. *Sept. Sev. Pert. Aug. Imp. VII.*
*Adventui Avg. felicissimo SC.*
4. *Sept. Sev. Pert. Aug. Imp. VIII.*
*Adventui Aug. felicissimo SC.*

J'ai dû la communication de ces monnaies à M. le prof. Serafini, conservateur du cabinet numismatique du Vatican.

Cf. encore Cohen 9 et 12.

monnaies frappées en l'honneur de son retour (1). C'est en ce sens que l'on doit entendre la légende ADVENTVI AVGVSTI, et l'on ne doit pas croire que les effigies représentent l'entrée même de l'empereur dans la ville. Au moins pour la première entrée de Sévère, nous savons par Dion Cassius qu'elle se fit à pied (2).

Il faut mentionner que sur certaines des effigies équestres (3) de Sévère, cheval et cavalier restant d'ailleurs les mêmes, le soldat ne figure point. Mais si l'on comprend sans peine que le graveur ait parfois réduit sa tâche en éliminant du champ la figure en pied, on s'expliquerait mal qu'il se fût, le plus souvent, imposé en l'y introduisant un surcroit de travail inutile. Il reste, au témoignage des monnaies, que seul de tous les *equi* impériaux connus de nous, l'*equus* de Sévère était tenu en bride par une figure debout.

Reportons-nous à la base du milieu du Forum. Nous avons vu que sa longueur était de 4$^{m}$ 34, sa largeur de 1$^{m}$ 38. Ainsi la longueur contient la largeur un peu plus de trois fois (4). Comparons ces mesures à celles du socle subsistant qui a porté la statue équestre de l'empereur Constance II (5): la largeur, 1$^{m}$ 12, est contenue dans la longueur, qui est de 2$^{m}$ 25, presque exactement deux fois (6). Pour le cheval de Marc-Aurèle, l'échine courte, le cou ramassé, le poitrail large, le ventre énorme,

(1) Cohen mentionne encore (n° 10) une monnaie de bronze de 194 avec la même effigie, et la légende *Adventui Aug.* Evidemment, on crut en 194 que Septime allait, ayant vaincu Niger, rentrer aussitôt dans Rome, au lieu qu'il passa encore deux années en Orient.

(2) Dion, LXXIV, I.

(3) Cohen, 6, 11, 4.

(4) 3,14

(5) Il est placé en avant de l'arc de Sévère, à l'entrée du Forum, et à la gauche de la voie *ad Janum.*

(6) 2,008.

si on lui taillait à sa mesure un socle rectangulaire, on ne donnerait guère à la longueur plus d'une largeur et demie. Si la base du centre du Forum a les proportions que nous lui voyons, c'est que le cheval qui s'y dressait était bien précédé d'une figure debout; c'était l'*Equus Severi.*

Pour attribuer le monument à Constantin, on devrait supposer que sa statue était, elle aussi, accompagnée d'une figure en pied, laquelle aurait été omise par le graveur de ses effigies équestres. Cette hypothèse s'accorde mal avec la légende EQVES ROMANVS qui explique ces effigies: ce n'est pas Constantin d'après sa statue qu'on y a voulu représenter, c'est la statue même, en une image fidèle, et sans doute complète.

On est ainsi réduit à chercher le *Cavallus Constantini* dans la partie haute du Forum, qui est aussi bien la plus encombrée de constructions, et en particulier de petits monuments honorifiques.

A la place même que lui assigne l'*Itinéraire*, en face de la Curie, entre l'arc de Sévère et l'aire libre du Forum, se trouvent les restes importants d'une construction de briques, appuyée aux Rostres anciens, rappelant les bases de colonnes qui bordent sur le Forum la voie sacrée en ce qu'elle comprenait aussi une chambre intérieure voûtée. M. Thédenat veut y voir la base d'une statue équestre (1). Son opinion est sûrement inexacte, car on n'a pas affaire à un édifice isolé. Ce petit monument fait corps avec les Rostres, bien qu'il soit bâti de matériaux différents et à une époque postérieure: il a même largeur, $4^{m}$ 28, et avait même hauteur, environ $2^{m}$ 75, avant l'effondrement de

(1) *Le Forum romain,* p. 275-76.

la voûte; il n'a pas d'autre mur de fond que le mur latéral des Rostres; enfin M. Richter a reconnu que sa façade sur le Forum était, comme celle des Rostres, décorée de becs de galères (1). L'intention évidente de celui qui l'a construite a été d'étendre du côté Nord (2), pour y dresser une ou plusieurs statues, la plate-forme de la tribune, qui était la place d'honneur par excellence, le *locus celeberrimus Fori* (3).

Le *Cavallus Constantini* se serait-il élevé sur cette terrasse ajoutée aux Rostres, au bord de la voie *ad Janum*, devant la pile de gauche de l'arc des Sévère, et la statue de Constance II lui aurait-elle ainsi fait face devant la pile de droite? L'indication de l'*Itinéraire* est si précise, qu'elle ne peut guère manquer de suggérer cette hypothèse. Mais on ne pourra décider si elle doit être retenue ou rejetée, que lorsqu'on aura déterminé l'âge de la construction. Personne encore ne l'a tenté (4); entre l'année 315, où l'on sait par un bas-relief de l'arc de Constantin qu'elle n'existait pas encore (5), jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, après laquelle il n'est guère à croire qu'on ait agrandi la tribune, les données manquent jusqu'ici pour lui assigner une date. On doit

(1) Richter, *Die roemische Rednerbuehne,* Jahrbuch des k. d. arch. Inst., t. IV, 1889, p. 7.

(2) D'une longueur un peu inférieure à $5^m$.

(3) V. Jordan, *Eph. Epigr,* t. III, p. 254-255.

(4) Je n'ai trouvé d'indication, ou même d'hypothèse, sur l'âge de la construction adjacente aux Rostres ni dans les *Notizie dei Rostri del Foro romano e dei monumenti contigui* de Nichols (Roma, 1885), ni dans les *Ruins and excavations* de Lanciani. M. Jordan (*Sui Rostri del Foro romano,* Annali, 1883), dit seulement: *il genere della costruzione addita i tempi del secolo IV o più tardi* (p. 58). M. Richter (*Die roemische Rednerbuehne* (v. sup.), p. 7), observe que l'époque n'en peut être déterminée de près.

(5) Frise régnant, sur la façade Nord, au-dessus de l'arc latéral Est, et représentant les Rostres sans la terrasse en question. Elle a été souvent reproduite. V. Lanciani, *Ruins and excavations,* p. 259. On sait que l'Arc de Constantin fut construit en l'année 315.

donc se contenter de dire que le *Cavallus Constantini* semble s'être trouvé soit sur la tribune, soit dans son voisinage. Notre seule conclusion arrêtée portera sur la statue de Sévère, à laquelle nous proposons d'attribuer la base ruinée du centre du forum.

E. Babut.

---

# INSCRIPTIONS DE THESSALONIQUE

Le cimetière chrétien de Thessalonique, dont j'ai précédemment entretenu les lecteurs de cette revue (1), a été trouvé en 1899. Mais la carrière de la Compagnie du port de Salonique avait été ouverte en 1898, et dès le début, les excavations entreprises dans la colline de Cheîkh-Soû avaient donné lieu à des trouvailles épigraphiques assez nombreuses. Elles furent suivies avec soin par Izzet-Bey, le fils du *vali* d'alors, qui s'occupa de faire parvenir au Musée Impérial Ottoman les inscriptions découvertes. Sur son aimable intervention, Son Exc. Hamdi-Bey, dont la libéralité scientifique est connue, a bien voulu me permettre de publier ces inscriptions, et m'en a fait exécuter des estampages. Je suis vivement reconnaissant de tant de courtoisie.

Sur les 13 épitaphes dont j'ai reçu l'estampage, deux sont certainement chrétiennes; une l'est probablement. Si dans les 10 autres, il s'en trouve, ce qui est possible, qui proviennent de tombeaux chrétiens, du moins la plupart semblent païennes. A mesure que les excavations se sont rapprochées de Cheîkh-Soû, les découvertes d'épitaphes chrétiennes se sont multipliées. Comme je l'ai dit dans mon article précédent, le cimetière chrétien se trouvait derrière la nécropole païenne; celle-ci était le long de la *via Egnatia;* celui-là se dissimulait plus haut, dans la colline aride qui monte vers Cheîkh-Soû.

(1) Cf. *Mélanges,* XIX, p. 541.

Voici ces 13 épitaphes, avec le numéro d'inventaire qu'elles portent au Musée Ottoman. Une est latine ; je range les 12 autres dans l'ordre chronologique, bien approximatif, que la paléographie me semble indiquer.

I. Inventaire du Musée Ottoman n° 1018. Belle gravure, qui ne paraît pas plus récente que le I$^{er}$ siècle de notre ère. Hauteur des lettres, 0$^{m}$ 04.

A · HERENNIVS
RVFIO
HERENNIAE
A · L · PRIMAE
VXORI

*A(ulus) Herennius Rufio Herenniae A(uli) l(ibertae) Primae uxori.*

II. Inv. 1019. Brisée en haut. Assez bonne gravure. H. des lettres, 0$^{m}$ 025.

KIT
ΑΩΤΩΙΔΙΩΑΝ
ΔΡΙ ΜΝΕΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

. . . . . . . . .
KIT. . . . . .
-λῳ τῷ ἰδίῳ ἀν-
-δρὶ μνείας
χάριν.

III. Inv. 1012. Brisée en bas. H. des lettres, 0$^{m}$ 03.

ΦΛ · ΘΕΣΣΑ
ΛΟΝΙΚΗΔΙ
ΙΩ ΜΑΡΚ

Φλ(αούια) Θεσσαλονίκη . . .ῳ Μαρκ...

IV. Inv. 1011. Petite plaque écornée en haut, à droite. H. des lettres, 0$^{m}$ 03.

ΚΕΛΕ///
ΜΝΙΑΣ
ΧΑΡΙΝ

Κέλε[ρ] μνίας χάριν.

V. Inv. 1021. Brisée en bas. H. 0$^{m}$ 20, larg. 0$^{m}$ 25. Quelques ligatures.

ΦΡΟΝΤΩΝ
ΝΙΚΟΠΟ
ΛΙΑΝ-ΝΙ
ΤΗΙΔΙΑΓΥ
ΝΕΚΙΜΝΙ
Ν

Φρόντων Νικοπόλι..... τῇ ἰδίᾳ γυνεκὶ μνί[ας χάρι]ν.

VI. Inv. 1017. Brisée en haut. H. des lettres, 0$^{m}$ 035. A la l. 1, entre E et T, le bas d'une haste droite, peut-être le reste d'un T de la ligne antérieure. Quelques ligatures.

Γ
ΕιΤΗΣ·Ι
ΠΟΛΕΩΣ·ΕΑΥ
ΤΩΖΩΝΚΑΙ
ΝΕΙΚΗΤΗΣΥΝ
ΒΙΩΖΩΣΗ

....έτης [τῆς] πόλεως ἑαυτῷ ζῶν καὶ Νείκῃ τῇ συνβίῳ ζώσῃ.

VII. Inv. 1022. Brisée en haut. Ligatures H. 0$^{m}$ 25, larg. 0$^{m}$ 22.

ΝΙΩΑΥΞΙ
ΜΩΤΩΑΝΔΡΙ
ΜΝΕΙΑϹΧΑ
ΡΙΝ

...νίῳ Αὐξίμῳ τῷ ἀνδρὶ μνείας χάριν.

Αὔξιμος, nom rare. Un Κορ(νήλιος) Αὔξιμος à Athènes, dans une liste d'époque impériale (*C. I. A.*, III, 1245).

VIII. Inv. 1015. Epitaphe complète. H. des lettres, 0 m 025.

| | |
|---|---|
| ΛΑΜΥΡΑΑΡΤΕΜΙ<br>ΔΩΡWΤWΙΔΙWΣΥΜ<br>ΒΙWΕΚΤWΝΕ<br>ΚΕΙΝΟΥΕΚΕΙ<br>ΝW ΜΝΕΙΑΣ<br>ΧΑΡΙΝ | Λάμυρα Ἀρτεμιδώρῳ τῷ ἰδίῳ συμβίῳ ἐκ τῶν ἐκείνου ἐκείνῳ μνείας χάριν. |

Λάμυρα. Il y avait une ville de ce nom en Lycie, et l'on sait que beaucoup de Grecs et de Grecques ont porté comme nom des noms de villes (Fick-Bechtel, *Personennamen*, p. 349-351). Mais outre que la ville en question semble plutôt s'être appelée Λίμυρα que Λάμυρα (cf. Hill, Cat. of the greck coins of Lycia, p. LXIII), il est préférable de faire venir le nom de notre Λάμυρα de l'adjectif λαμυρός, puisque le nom propre Λάμυρος existe: il manque aux recueils de Pape-Benseler et de Fick-Bechtel; pourtant, on trouve deux fois dans les inscriptions attiques la mention d'un certain Ποντιανὸς Λαμύρου Σφέττιος (*C. I. G.*, 192 = *C. I. A.*, III, 1031; *C. I. G.*, 272 = *C. I. A.*, III, 1127). L'adjectif λαμυρός, se prend quelquefois en bonne part, et se dit de quelqu'un qui a la repartie vive et spirituelle.

IX. Inv. 1024. Brisée en bas et à droite. Larg. 0 m 25 ; H. des lettres, 0 m 035. La première ligne est complète. La ligne 3, d'après les vestiges conservés, devait être écrite ΣΙ-ΙΓ-ΙΙΔΙΑ. Le sigma d'Ἀλέξανδρος est gravé dans l'omicron.

| | |
|---|---|
| ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ | Ἀλέξανδρος |
| ΑΡΕΣΚΟΥ | Ἀρεσκού- |
| ΣΙ ... Δ | -σ[η τῇ ἰ]δ[ία |
| ΣΥΜ | συμ[βίῳ] |
| ΜΝΕΙΑ< | μνεία[ς χά-] |
| ΡΙΝ | -ρι[ν]. |

X. Inv. 1016. Epitaphe complète. Mauvaise gravure, qui n'a fait, pour ainsi dire, qu'égratigner la pierre. H. 0m 38, larg. 0m 21.

| | |
|---|---|
| ΘΕΟΔΩΡΑ | Θεοδώρα |
| ΔΙΟΝΥϹΙΩ | Διονυσίῳ |
| ΤΩ ΠΑΤΡΙ | τῷ πατρὶ |
| ΜΝΙΑϹ | μνίας |
| ΧΑΡΙΝ | χάριν |

XI. Inv. 1013. Brisée en bas. Réglage apparent. H. des lettres, 0m 015.

ΑΥΡΗΛΙΟΣ · ΧΡΗΣΤΟΣ
ΚΡΑΤΕΡΩ · ΤΩΚΑΙ
ΝΟΥΝΕΧΙΩ · ΛΑΙΕ
ΝΟΝ · ΤΥΜΒΟΝ · ΚΑ
ΤΕΘΗΚΕΝΓΝΩΜΗϹ
ΑΝΤΑΓΑΘΗΣ ❦
ΗΝΕΧΕΝΕΝΒΙΟΤΩ

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΜΑΙ
ΚΡΑΤΕΡΟΣ

Αὐρήλιος Χρηστὸς Κρατερῷ τῷ καὶ Νου-
– ∪ ∪ – – – ∪ ∪ – ∪ –
-νεχίῳ λαΐ(νε)ον τύμβον κατέθηκεν‖γνώ-
– – ∪ ∪ – – ∪ ∪ – ∪ ∪ –
-μης ἀντ' ἀγαθῆς ἣν ἔχεν ἐν βιοτῷ

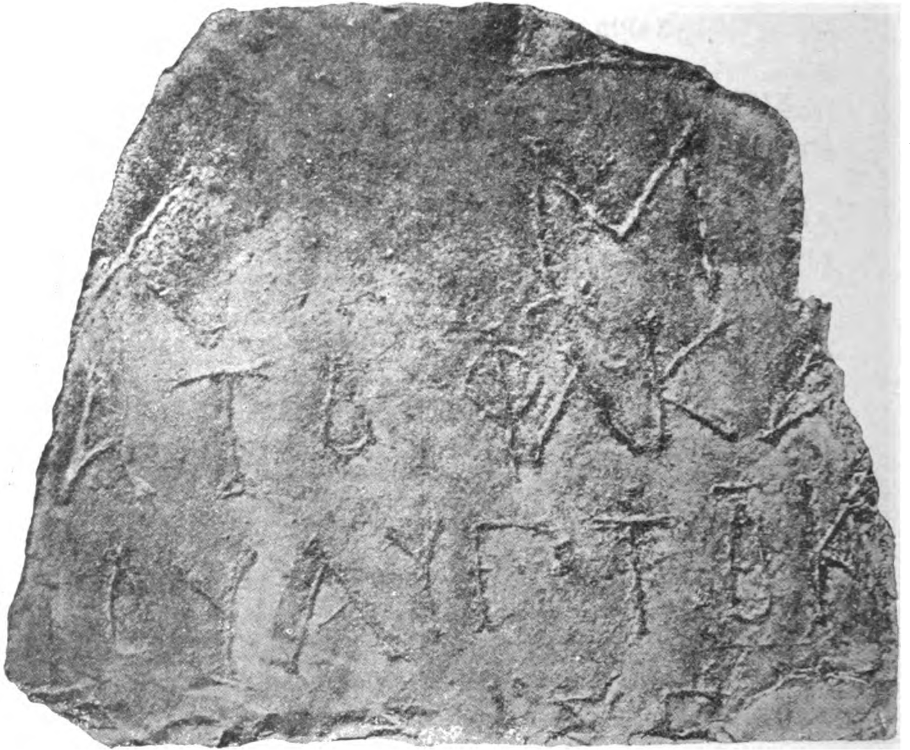
– ∪ ∪ – – – ∪ ∪ – ∪ ∪ – ∪ ∪ – ∪
'Ενθάδε κεῖμαι Κρατερὸς . . . . . . . .

A la l. 3, la pierre porte ΛΑΙΕΝΟΝ, faute pour ΛΑΙΝΕΟΝ. Λαΐνεος ou λάϊνος est une épithète homérique. A partir de ce λαΐνεον, l'épitaphe devient métrique. Ce mélange de vers et de prose n'est pas rare dans les épitaphes de basse époque, notamment dans celles de Salonique.

Cette épitaphe peut être chrétienne. Le défunt, qui avait reçu de ses parents, le nom bien macédonien de Κρατερός, aurait pris celui de Νουνέχιος (*mentem habens*) à son baptême. « Une question intéressante, écrivait M. Franz Cumont ici même (*Mé-*

*langes*, XV, p. 262), est celle du double nom... Le second a souvent un aspect chrétien et semble être, non pas un simple sobriquet, mais le nom choisi en recevant le baptême. Ce petit problème mériterait quelques recherches „.

XII. Inv. 1023. Fragment mutilé de toutes parts. Grandes lettres irrégulières.



A la première ligne, on lit X M. Il faut restituer X M [Γ] = Χριστὸς Μιχαὴλ Γαβριήλ (1). Au-dessus il reste trace soit d'une lettre soit d'un signe.

(1) Sur ces sigles, v. Vogüé, *L'architecture civile et religieuse de la Syrie centrale*, p. 90; de Rossi, *Bull.*, 1870, p. 17 et suiv.; Bayet,

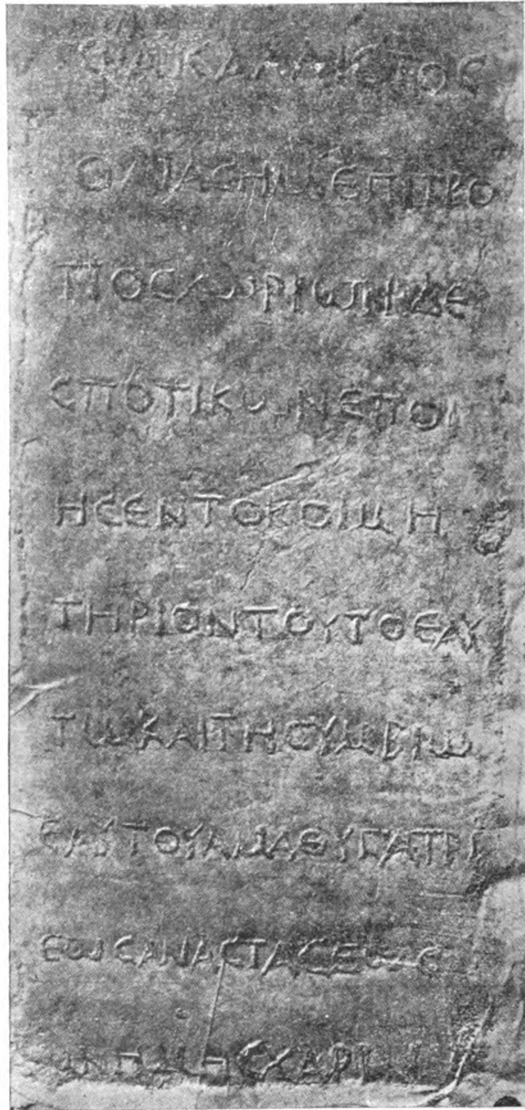
[Κ]ατ(άθεσις) Φλ(αβίου) Κα...
ίου Αὐγ(ούστου)...

C'est une date de sépulture.

XIII. Inv. 1014. Inscr. complète. H. $0^m$ 37; larg. $0^m$ 17. Les lettres sont petites, serrées, les lignes courtes et très espacées, en sorte que ce texte présente à peu près l'apparence d'une page d'onciale. [En corrigeant les épreuves de cet article, je reçois de M. l'abbé Duchesne un discours de M. Papageorgios, où cette inscription se trouve publiée sans commentaires: Λόγος ῥηθεὶς ἐπὶ τοῖς ἐγκαινίοις τοῦ ἱεροῦ ναοῦ τῆς ἁγίας Παρασκευῆς ἐν Θεσσαλονίκῃ. Athènes, imprimerie du Progrès, 1900]. En voici la transcription:

Φλ(αούιος) Κάλλιστος
ὁ (δ)ιασημ(ότατος) ἐπίτρο-
-πος χωρίων δε-
σποτικῶν ἐποί-
-ησεν τὸ κοιμη-
-τήριον τοῦτο ἑαυ-
-τῷ καὶ τῇ συμβίῳ
ἑαυτοῦ, ἅμα θυγατρί,
ἕως ἀναστάσεως,
μνήμης χάριν.

*De titulis Atticae christianis*, p. 49; cf. Cumont, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XV, p. 256; Crostarosa, dans le *Nuovo Bull. di arch. crist.*, II, 55 et suiv. M. Théodore Reinach, (*Byzant. Zeitschrift*, 1900 p. 60) voit dans les sigles ΧΜΓ l'abréviation de Χριστὸν Μαρία γεννᾷ.



A la l. 2 **AIACHM′** est une erreur du lapicide pour **ΔIACHM′**. Ὁ διασημ(ότατος) ἐπίτροπος χωρίων δεσποτικῶν. C'est la première mention, je crois, de cette fonction. Il doit s'agir d'un

procurateur préposé à l'administration des terres que l'empereur possédait dans la région de Thessalonique. Ce texte est intéressant pour l'histoire des domaines impériaux au début de l'époque byzantine, c'est-à-dire à l'époque qui a suivi celle où les inscriptions latines, et surtout les inscriptions d'Afrique, permettent d'étudier si précisément la question des domaines impériaux (Cf. Schulten, *Die römischen Grundherrschaften*, Weimar, 1896).

Des inscriptions trouvées près d'*Hadriana Ormelensium* ont fait connaître l'existence de grands domaines impériaux dans la Phrygie du Sud-Ouest, aux II[e] et III[e] siècles. Une de ces inscriptions contient la mention d'un ἐπίτροπος. Notre ἐπίτροπος δεσποτικῶν χωρίων et l'ἐπίτροπος d'Ormélé ont tous deux fait partie du même service, le service de la liste civile, comme on dirait en Turquie (1); mais ce n'étaient pas des fonctionnaires de même grade. Voici l'inscription en question:

'Αγαθῇ Τυχῇ· ἔτους ρπϐ' (182 de l'ère de Cibyre, 207-8 de l'ère chrétienne). Οἱ μύσται τοῦ Διὸς Σαουάζου (Sabazios) ὑπὲρ αὐτῶν καὶ τοῦ δήμου 'Ορμηλέων καὶ σωτηρίας 'Αννίας Φαυστείνης καὶ Τιϐερίου Κλαυδίου, ἐπὶ ἐπιτρόπου Κριτοϐούλου, ἐπὶ πραγματευτῶν (suivent 3 noms), ἐπὶ μισθωτῶν (3 autres noms) (2).

Critobule, affranchi comme son nom l'indique, devait être ce qu'en latin on appelait *procurator saltus* (3). Fl. Callistus, qui présidait à l'exploitation de plusieurs χώρια impériaux, c'est-à-dire de plusieurs *vici* ou *villae*, était un fonctionnaire plus impor-

(1) On sait que la liste civile, en Turquie, possède de très nombreux et de très grands domaines, surtout en Mésopotamie, et que S. M. Abd-ul-Hamid en a beaucoup augmenté le nombre.

(2) Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia,* p. 290. Annia Faustina, femme de Tib. Claudius, descendait d'Annius Verus, le père de Marc Aurèle.

(3) C'est ce que Schulten (*Röm. Mitth.,* 1898, p. 224) a établi contre Ramsay.

tant : aussi bien son épitaphe le qualifie-t-elle de διασημότατος (*vir eminentissimus*), c'est-à-dire qu'il avait rang de chevalier. Il faut donc le comparer, non à un simple *procurator saltus*, mais à ces *procuratores tractus*, *procuratores Augusti*, qui paraissent dans les inscriptions latines, surtout dans celles d'Afrique. Les *procuratores Augusti* étaient en effet des fonctionnaires de haut rang, appartenant à l'ordre équestre (1).

Ἐποίησεν τὸ κοιμητήριον τοῦτο... ἕως ἀναστάσεως; *il a fait ce tombeau pour y dormir jusqu'au jour de la Résurrection.* Cette formule ne s'était rencontrée jusqu'ici qu'à Thessalonique, dans une inscription que J.-B. de Rossi pensait être du III^e ou même du II^e siècle, et à laquelle il a consacré une étude particulière (2). « È cosa notissima, che il vocabolo *coemeterium* fu adoperato dai cristiani nel senso di *dormitorium* per alludere alla fede nella risurrezione... In niuna iscrizione antica però, questa allusione è così esplicata e manifesta come nella nostra di Tessalonica; ove al κοιμητήριον è soggiunto ἕως ἀναστάσεως. Cotesta formola, fino ad ora sembrava prerogativa speciale e forse unica della epigrafe trasferita da Tessalonica al museo Nani. Eccone però il confronto opportunissimo con un' iscrizione metrica della medesima provincia Macedonia, e della medesima paleografia :

. . . . . . . . . . . . . . . θέτο σῶμα δὲ γαίῃ
εἰσόκαι ἀναστάσεως εὐάγγε(λ)ο(ν) ἦμαρ εἴκητε (3).

(1) Mommsen, *Hermes,* 1880, p. 399.

(2) *Iscrizione cristiana greca di Tessalonica,* dans le *Bull. di arch. crist.,* 1890, p. 54 et pl. V, 2. C'est le n° 9439 de Kirchhoff: Καλόκερος Μακεδόνι κὲ Σωσιγενίᾳ τοῖς γλυκυτάτοις γονεῦσιν τὸ κοιμητήριον ἕως ἀναστάσεως (sous l'inscription est gravé le poisson). La pierre, autrefois à Venise, au musée Nani, est aujourd'hui à Rome, au musée fondé par Mgr de Waal au Campo santo teutonico.

(3) *Arch.-ep. Mitth.,* 1888, p. 195; Édesse. M. Dimitsas (Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις..., p. 53) en remontre à Bormann, Kaibel et de Rossi, et remplace de propos délibéré leur restitution par un charabia incompréhensible : εἰς ὃ καὶ ἀναστὰς ἕως εὐδι... (la suite en blanc).

Adunque nell' epigrafia cristiana della Macedonia, prima forse che in quella di altre province, troviamo formole ed espressioni dichiaranti esplicitamente la professione di fede nella risurrezione... ».

Nancy.

PAUL PERDRIZET.

---

# LES FUNÉRAILLES
# DE CLEMENT VI ET D'INNOCENT VI
## D'APRÈS
## LES COMPTES DE LA COUR PONTIFICALE

Clément VI, miné depuis longtemps par une maladie incurable (1) mourut à Avignon le jour de la fête de Saint Nicolas, le jeudi 6 décembre 1352 (2). Le lendemain 7 commencèrent les funérailles. Après une courte cérémonie dans la chapelle du Palais apostolique et une oraison funèbre prononcée par Jean de Cardailhac patriarche d'Alexandrie (3), le corps fut transporté

(1) Outre la gravelle dont il était atteint depuis de longues années Clément VI fut emporté par une tumeur intérieure qui en perçant provoqua une hémorrhagie mortelle. C'est là un renseignement très précis que nous fournit l'auteur de la cinquième vie de Clément VI (Baluze, *Vitae Paparum Avenionensium*, p. 318), et qui est confirmé par diverses indications tirées de la correspondance secrète de ce pape. Dans ses lettres aux princes qui cherchaient à se renseigner sur l'état de sa santé, Clément VI dit que des abcès purulents le font continuellement souffrir. Raymond-Bernard de la Mote et Matteo Villani affirment que le pape fut emporté par une fièvre maligne qui dura six ou sept jours; le chroniqueur anglais Knighton prétend, mais faussement, qu'il fut empoisonné. En tout cas, ces abcès et ce cancer ne permettent point d'affirmer avec certains biographes que Clément VI succomba à une maladie honteuse (Baluze, *Notae ad Vitas*, p. 917; Raynaldi, *Annales Ecclesiastici*, t. VI, p. 564-565).

(2) *Sequitur recepta sede vacante per obitum felicis recordationis Clementis pape VI qui migravit ad dominum die VI mensis decembris in die Beati Nicolai, hora tercie anno domini M° CCC° LII° pontificatus sui anno XI°* (Archiv. Vatic., Introitus et Exitus, n° 265, f° XIII verso = Baluze, *Vitae paparum Avenionensium, Prima vita*, p. 266; Mgr Duchesne, *Liber Pontificalis*, p. 491).

(3) Baluze, *op. cit.*, *Notae ad Vitas*, p. 909.

pour la neuvaine à la cathédrale Notre-Dame des *Doms* (1), où il resta jusqu'au jour où selon les dernières volontés du pape il fut transporté à l'abbaye de la Chaise-Dieu (2). Les funérailles qui furent faites à Avignon ne manquèrent pas de solennité; mais les préparatifs furent assez rapides puisque le corps après avoir été mis dans une bière solidement cerclée de fer fut immédiatement déposé à la cathédrale (3). Elles coûtèrent en tout 2490 florins, 441 livres, 8 sous, 8 deniers en monnaie avignonnaise et 7 livres, 10 sous en monnaie forgée par Clément VI, les clémentins nouveaux (4); chiffre relativement peu élevé si on le compare aux dépenses faites aux XV^e^ et XVI^e^ siècles pour les enterrements pontificaux. Au XIV^e^ siècle les obsèques d'un pape sont assez simples. Loin d'être un prétexte au déploiement d'un grand luxe, elles sont plutôt une occasion d'aumônes faites aux pauvres et de gratifications données aux dignitaires de la curie (5) et c'est pour cela qu'elles sont intéressantes en raison même de

(1) *A die VII mensis decembris qua die felicis recordationis Clemens VI fuit traditus ecclesiastice sepulture* (Arch. Vat., Intr. et Exitus, 265, f° LXXXIX verso). Baluze, *op. cit., Secunda vita et Tercia vita,* page 301, p. 278: *Exequiae vero dicti summi pontificis in cathedrali ecclesia Beatae Mariae Avinionensis fuerunt in crastinum celebratae.*

(2) La Chaise-Dieu, Haute-Loire, arrondissement de Brioude.

(3) Le corps ne paraît pas avoir été embaumé: un chroniqueur (Albertus Argentinensis) dit seulement qu'il fut placé dans de la chaux afin d'éviter la pourriture.

(4) Si l'on estime à 3000 florins la dépense totale, cette somme valait en valeur absolue en poids 37.500 francs qui vaudraient aujourd'hui, en estimant le pouvoir de l'argent cinq fois plus elevé alors qu'il ne l'est maintenant, 187.500 francs environ. (Vuitry: *Les monnaies sous les trois premiers Valois;* — de Wailly: *Etude sur les variations de la livre tournois*).

(5) Voici d'après les Introitus et Exitus 265, f° CXII, les divers officiers de la Curie Romaine à la mort de Clément VI: le chancelier, le correcteur, le maréchal de justice *(B. Rostacii),* le maître en théologie, les 17 pénitenciers, les 18 chapelains commensaux du pape, les deux bullateurs *(bullatores, Raimond et Gaubert),* les deux clercs de

leur simplicité. Au lendemain de la mort de Clément VI, Pierre de Froideville, directeur de l'aumônerie pontificale, que l'on appelait la *Panhota*, distribua aux pauvres d'Avignon 400 livres ; le jour des obsèques, durant le trajet entre la chapelle et la cathédrale, Jean de Sion, maître de l'aumône, distribua quarante livres aux pauvres présents ; les couvents des quatre ordres mendiants, Prêcheurs, Mineurs, Carmes et Augustins d'Avignon eurent 400 florins ; les couvents de religieuses reçurent 300 florins, les maisons de charité et hôpitaux 425 florins. Cinquante prêtres et religieux, selon les dernières volontés de Clément VI, célébrèrent chaque jour une messe pour le repos de son âme pendant la neuvaine. Comme on le voit donc ces obsèques furent l'occasion de libéralités très grandes et dont les pauvres eurent la plus grosse part. Si l'on défalque d'ailleurs du prix total les aumônes et messes rétribuées, et surtout les frais du luminaire, il restera peu de chose pour la décoration funèbre elle-même. — On construisit un catafalque recouvert d'étoffe de cendal noir

chapelle, le clerc de la chapelle intérieure, les trois clercs de chambre, le notaire de la chambre, les 16 grands huissiers (quatre à la première porte, deux à la deuxième porte, cinq à la troisième, cinq à la quatrième), les neuf petits huissiers, les 40 courriers *(cursores)*, les 40 sergents d'armes, les neuf palefreniers, l'officier preposé au service des eaux *(aquarius, Regnault de Lur)* et ses trois serviteurs ; le garde maréchal *(custos marescallie)*, le portier, le directeur de la cuisine *(emptor coquine, Bernardus Gaucelini)* ; les deux cuisiniers en chef *(Johannes de Caritate coquus major et Johannes Postelli)*, les deux cuisiniers en second *(coquus minor)*, le portier *(Bernardus de Roana porterius)*, les deux panetiers *(Bernardus Garnerii et Guillelmus Bellifilii)* ; les deux bouteillers *(Geraldus de Turno et Petrus Gasqueti)*, les *registralores (Petrus Germani et Bernardus Erbelli)*, le préposé aux registres secrets, le gardien de la vaisselle *(custos vaccelle Raymundus Textor)*, le directeur des prisons *(custos carceris)*, le maître de la *Marescallia* (Guillelmus de Chaunaco) et son scribe, le scriptor qui rédigeait les comptes de cuisine, le sonneur, le chirurgien *(Jean de Parme)*, le gardien des cerfs et de la ménagerie, l'armurier en chef, l'avocat du fisc *(advocatus fisci)*, l'architecte des palais pontificaux *(director operum)*, l'apothicaire *(Ademarius Barrani)*.

sous lequel fut placée la chapelle ardente, charpentée de bois, et on mit autour des candélabres drapés de noir, et des urnes funéraires; sur la bière on jeta un drap de cendal noir brodé d'or, aux armes du pape sur fond de cendal rouge. Divers écussons semblent également avoir été appendus aux coins du catafalque; enfin le compte mentionne encore l'achat d'étoffes de diverses couleurs, de fine toile blanche de Reims pour la toilette du pape, de coussins noirs, de cendal et de brunette pour faire les robes noires données aux dignitaires de la Curie et aux chevaliers (1).

Le corps de Clément VI resta près de trois mois dans la cathédrale de Notre-Dame des *Doms* (2); le 28 février 1353 Innocent VI pria son trésorier, Raynaud Maubernard, archidiacre de Thiérache en l'église de Laon, d'ordonnancer 5000 florins aux personnes qu'il avait désignées pour transporter Clément VI à l'abbaye de la Chaise-Dieu, et afin de payer tous les frais du transport (3). Cette somme était complètement versée le 2 mars puisque à cette date le trésorier recevait des lettres de quitus (4). Le cortège qui conduisit la dépouille de Clément VI se composa de cinq cardinaux, tous parents du pape défunt:

(1) Cf. Pièces justificatives, n° I.

(2) L'auteur de la quatrième vie (Baluze, *Vitae*, p. 310) commet une erreur lorsqu'il prétend que le corps resta à Avignon jusqu'à l'été suivant; l'auteur de la première vie d'Innocent VI (Baluze, id., p. 322) se rapproche plus de la vérité en plaçant *in tempore Paschali* le transport à la Chaise-Dieu.

(3) Arch. Segr. Vat., Introitus et Exitus, n° 267, f° CLIII recto; n° 270, f° 13 recto, *1353, 28 février:*

*Die ultima mensis februarii soluti et traditi fuerunt de precepto domini nostri pape reverendissimis in Christo patribus dominis cardinalibus Tutellensi, Cesaraugustano et G*[*uillelmo*] *Bellifortis pro transferendo corpus bone memorie domini pape Clementis de Avinione* [*ad*] [*m*]*on*[*asterium*] *Case Dei V*[M] *florenos.*

(4) Arch. Vat. Secrètes, Innocent VI, Reg. 235, f° LI verso: 1353, 2 mars. *Dilecto filio Reginaldo Maubernardi archidiacono Tirasie in ecclesia Laudunensi thesaurario nostro salutem etc.*

Hugues Rogier son frère, cardinal du titre de S. Lorenzo in Damaso; Guillaume de la Jugie cardinal diacre du titre de S. Maria in Cosmedin, Nicolas de Besse cardinal diacre du titre de S. Maria in Via Lata, Pierre Rogier de Beaufort, le futur Grégoire XI, cardinal diacre du titre de S. Maria Nova, ses neveux; Guillaume d'Aigrefeuille cardinal du titre de S. Maria in Trastevere, son cousin; et du comte de Beaufort Guillaume Rogier, frère aîné de Clément VI. L'inhumation à la Chaise-Dieu n'eut lieu qu'au mois d'avril (1) dans le somptueux mausolée (2) que le pape s'était fait construire de son vivant (3).

Cum de mandato nostro facto tibi super hoc oraculo vive vocis, tradideris et assignaveris hodie de pecuniis camere nostre quinquemilia florenorum auri dilectis filiis nostris Hugoni Sancti Laurentii in Damaso et Guillermo Sancte Marie in Transtiberim titulorum presbiteris, necnon Guillermo Sancte Marie in Cosmedin et Nicolao Sancte Marie in Via lata ac Petro Sancte Marie Nove diaconibus (*sic*) cardinalibus pro translatione corporis felicis recordationis Clementis pape VI predecessoris nostri de ecclesia Avinionensi ad ecclesiam monasterii Casedei ordinis Sancti Benedicti Claromontensis diocesis facienda, nos traditionem et assignationem huiusmodi ut premittitur per te factas ratas et gratas habentes, te ac heredes, successores et bona tua inde liberamus, absolvimus et quitamus.

Dat. Avinione VI nonas marcii anno primo.

(1) Le cortège passa au Puy le 6 avril et le cercueil fut déposé chez les Carmélites. Raynaldi, *op. cit.*, t. VI, a. 1352.

(2) Le mausolée de Clément VI s'élevait au milieu du chœur des moines. Il fut gravement endommagé par les Calvinistes en 1562. Le sarcophage avec la statue couchée du pape est encore conservé. La décoration sculpturale du monument est assez bien connue. Le mausolée aujourd'hui réduit à une statue étendue sur un simple sarcophage comprenait à l'origine quarante-quatre statuettes de personnages rangés comme une garde d'honneur autour du pape défunt, le prêtre portant l'eau bénite, le diacre portant le livre des Evangiles, le servant, quatre cardinaux, cinq archevêques, neuf évêques, le comte de Beaufort avec ses deux épouses, le vicomte de Turenne et autres parents du pape; Faucon, *Documents inédits sur l'Eglise de la Chaise-Dieu* (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques,* 1884, p. 383-443)).

(3) Les auteurs du mausolée étaient Pierre Roye et ses deux aides Jean de *Sanholis* et Jean David. Le mausolée pour laquelle ils

Après les obsèques de Clément VI, le conclave se réunit pour la première fois le dimanche 16 décembre, le lendemain du dernier jour de la neuvaine (1); les cardinaux entrèrent respectivement dans les chambres secrètes — on en avait installé 28 — qui avaient été réparées, nettoyées ou nouvellement construites par Raymond Guibaud, architecte du palais d'Avignon (2). Le mardi 18 décembre 1352 (3), à heure de tierce, Etienne Aubert, cardinal évêque d'Ostie, fut élu pape (4) et prit le nom d'Innocent VI.

reçurent la somme de 3500 florins d'or, avait été commencé du vivant de Clément VI et achevé en 1351.

(1) Baluze, *op. cit.*, p. 346: *Cardinales intrarunt conclave dominica post Luciae.*

(2) Nous avons conservé des fragments du compte relatif à l'aménagement des 28 chambres secrètes, aux achats de planches et de plâtre pour murer trente-trois portes et fermer seize fenêtres, aux démolitions qu'il fallut faire. Arch. Vat., Intr. Ex., n° 265, f° 89 verso. *Die eadem sequitur computum Raymundi Guitbaudi directoris operum palatii domini nostri pape de expensis per eum factis pro conclavi dominorum cardinalium faciendo; pro mundando conclave. — Item Inardo Banquerii pro XLVI quadrigatis III saccis de gippo pro faciendo cameras secretas dominorum Cardinalium ad rationem XLV sol. pro quadriga. — Die XVI mensis decembris solvi Johanni Bocadis et Inardo Arnulphi gippario pro factura camerarum secretarum dominorum cardinalium in quibus cameris fuerunt XXVIII cellule. — Item Petro Gaufridi lapiscide pro claudendo et murando XXXIII portas et XVI fenestras et III cannis quadratis de pavimento.* — Les portes et fenêtres furent rouvertes au lendemain de l'élection: *pro IIII massoneriis qui operati sunt in aperiendo portas supradictas post creationem domini pape XXXII sol.*

(3) Les 25 cardinaux en conclave avaient eu d'abord l'intention d'élever au pontificat Jean Birel prieur général des Chartreux. Mais le cardinal de Talleyrand l'un des plus influents du sacré collège s'y opposa (Raynaldi, *op. cit.*, VI, p. 567; Martin Souchon, *Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI und die Entstehung Schismas 1378,* 1888, p. 54-56).

(4) *Anno domini M° CCC° LII° die XVIII mensis decembris indictione V$^{a}$ fuit electus in papam hora tertie dominus Stephanus episcopus Ostiensis Sancte Romane ecclesie presbiter cardinalis* (In. Ex., 265, folio XIIII recto; Baluze, *Vitae* etc., p. 322 et 358, et *Notae ad Vitas,* p. 918). Etienne Aubert, limousin, avait été successivement docteur

Les cérémonies du couronnement n'eurent lieu que le dimanche 30 (1). Ce jour-là de grandes distributions d'argent furent faites aux hôpitaux et aux pauvres par Pierre de Froideville, directeur de l'aumônerie (2); les divers dignitaires de Curie touchèrent les uns des vêtements, d'autres des poules, d'autres enfin des florins d'or, selon l'usage établi et en signe de joyeux avènement (3).

Les autres comptes que nous publions sont relatifs aux funérailles d'Innocent VI qui mourut à Avignon le 12 septembre 1362 (4). Ses obsèques furent célébrées avec plus de pompe que celles de son prédécesseur. Mais le cérémonial ne changea point. Elles durèrent neuf jours, le temps de la neuvaine, selon l'usage établi (6). Le corps commença d'abord par être exposé durant deux jours, du 12 au 14 septembre, dans la grande chapelle du Palais apostolique; il y fut veillé la nuit par une garde d'honneur et dans la journée des prêtres célébrèrent des messes pour le repos de l'âme du pape défunt. Le 14, le cercueil fut alors

ès lois, juge-mage de la Sénéchaussée de Toulouse, évêque de Noyon et de Clermont, cardinal prêtre du titre de Saint-Jean et Saint-Paul, puis cardinal évêque d'Ostie et grand pénitencier.

(1) Les auteurs de la première et de la seconde vie d'Innocent (Baluze, *op. cit.*, p. 322) commettent une erreur en disant que Innocent fut couronné le dimanche 23. L'auteur de la seconde vie, le *Liber Pontificalis* (éd. Duchesne, II, 492) et les *Introitus et Exitus* donnent bien la date 30 décembre.

(2) *Die XXIX mensis decembris soluti fuerunt domino Petro de Frigidavilla administratori domus elemosine panhote pro visitationibus Hospitalium videlicet pro die coronationis domini nostri Innocentii pape VI, L solidi* (Intr. Ex., 265, f° CXXII verso).

(3) *Item pro factura C tunicarum datarum in creatione domini nostri pape* (In. Exitus, 265, f° CXXXV recto).

(4) Baluze, *Vitae paparum*, p. 345 et 346: *qua die predicti mensis septembris prefatus dominus noster papa migravit a seculo.* Intr. Exitus, 296, f° 65 recto.

(5) Baluze, *Vitae, Secunda vita Urbani V*, p. 399: *Peractis exequiis Innocentii more solito novem diebus.*

transporté à la cathédrale Notre-Dame des *Doms;* à dater de ce jour commença la neuvaine; le 22 septembre (1) eurent lieu les funérailles solennelles pour le transport du cercueil de Notre-Dame des *Doms* à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon (2): c'est là en effet que Innocent VI avait demandé à être inhumé (3), et dès le mois de décembre 1361 il avait chargé Bertrand Nogayrol, son architecte, de lui édifier un monument et un mausolée (4) qui avait été placé dans la chapelle de la Sainte Trinité (5). Pour ces obsèques eurent lieu les mêmes distributions d'argent aux ordres mendiants et aux hôpitaux, de robes noires aux fonctionnaires pontificaux (6); la décoration semble avoir été

(1) La date fournie par le compte que nous publions rectifie l'erreur commise par ceux qui plaçaient en novembre 1352, voire même en mars 1353, la translation des restes d'Innocent à la Chartreuse (*Origine et esquisse topographique de la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon,* Avignon, 1868, p. 59.

(2) Cette maison avait été fondée en 1356 par Innocent VI dans le palais qu'il possédait à Villeneuve lorsqu'il était encore cardinal. Elle eut à l'origine un prieur, 12 moines et 8 frères (Baluze, *Notae ad Vitas,* p. 969).

(3) Baluze, *op. cit.,* p. 345: *in qua vivens suam elegerat sepulturam.*

(4) *Die XVII dicti mensis decembris soluti fuerunt domino Bertrando Nogayroli directori operum domini nostri pape pro certis operibus per ipsum factis et faciendis fieri isto mense in palatio Avinionensi et in monumento quod edificatur in domo Cartusiensi palacii Villenove pro sepultura domini nostri pape de quibus idem dominus Bertrandus debet reddere rationem, ipso manualiter recipiente. II^C L florenos fort.* (Introitus et Exitus, 297, Manuale Recept. et Expen. Cam. Ap., f° 42 verso). Ce texte a été publié, par Müntz (*Les tombeaux des papes en France; Gazette des Beaux-Arts,* 29e année, 2e période, t. XXXVI, p. 378).

(5) Les Bollandistes (Propyl. Maii, p. 90) ont publié un dessin du tombeau tel qu'il était encore visible au XVIIe siècle. Quelques fragments se voient au musée Calvet à Avignon. Le principal du monument s'est conservé: il a été transporté en 1835 dans la chapelle de l'Hospice de Villeneuve (Müntz, *Les tombeaux des papes,* etc., p. 378 sq.).

(6) Introitus et Exitus, 296, f° 101 verso: *Item Nycholao Jacobi de Societate Albertorum antiquorum de Florencia pro duabus cannis*

la même, puisque nous trouvons les mêmes achats de drap cendal blanc, rouge et noir (1) ; mais nous ne pouvons savoir en quoi elle consista. Elle dut pourtant être assez riche, puisque les frais furent supérieurs à ceux des obsèques de Clément VI.

Urbain V, par suite du désaccord survenu entre les cardinaux (2) ne fut élu le 31 octobre qu'après une vacance de 45 jours (3)' et il fut couronné seulement le 6 novembre (4); à chacun des cardinaux qui avaient porté sur lui leurs suffrages, Urbain V donna une gratification de 2000 florins d'or (5), et sa générosité

*cum dimidia brunete nigre quam habuit Gaubertus de Sancto Exuperio scutifer domini nostri pape de eorum apotheca in die translationis felicis recordationis domini Innocentii pape VI de ecclesia Beate Marie de Dompnis ad domum Cartusiensem Villenove et hoc de mandato domini camerarii V flor. XV sol.*

(1) Introitus et Exitus, 296, f° 89 recto: *Item Bernardo de Fresenchis casublerio habitatori Avinionensi pro salario ipsius et duorum vayletorum suorum qui paraverunt cendatum nigrum positum in altari capelle magne palacii et ferretro domino* (sic) *Innocentii pape VI pro suis laboribus X flor.*

(2) Raynaldi, *Annales,* t. VII, p. 65; Souchon, *op. cit., Die Wahl Urban. V,* p. 66. Les cardinaux au nombre de 20 n'étaient entrés en conclave que le 22 septembre, le jour de la saint Maurice (Baluze, *Vitae Urb. V,* p. 399), le lendemain de la neuvaine.

(3) *Qua die ultima dicti mensis octobris dominus noster papa Urbanus V fuit creatus ad diem VI mensis novembris, qua die dictus dominus noster papa Urbanus fuit coronatus* (Arch. Vat., Intr. et Exitus, 296, f° 65 recto). L'auteur de la Vie d'Urbain V (Baluze, *op. cit.,* p. 363) commet une erreur en plaçant l'élection d'Urbain au 28 octobre.

(4) Nous avons conservé quelques fragments de compte de l'architecte du palais d'Avignon pour les dépenses faites lors du conclave : *Item eidem domino Bertrandi* [*Nogayroli*] *directori operum pro aliis certis operibus per ipsum factis fieri pro conclavi palacii Avinionensis a dicta die XII exclusive usque ad ultimam diem ejusdem mensis MLXXIIII flor. VI sol. III d. Item eidem domino Bertrando Nogayroli pro certis operibus per ipsum factis fieri in palatiis Avinionensi et Pontis Sorgie ac conclavi palatii Avinionensis a prima die mensis octobris usque ad XXIX diem ejusdem mensis V^c XXXVI floren. XII s. X den. ob.* (Intr. Ex., 296, f° 68 recto).

(5) Intr. Exitus, 296, f° 83 verso.

à l'égard des cardinaux, générosité qui était d'ailleurs d'un fort mauvais exemple, ne l'empêcha pas de songer aux quatre ordres mendiants et aux six couvents de femmes (1) qu'il combla d'aumônes le jour du couronnement (2), ainsi qu'aux *scriptores* (3) et aux prélats domestiques, ceux du moins qui faisaient partie de la chapelle papale (4), lors de la cérémonie.

Voilà tout ce que les comptes pontificaux nous apprennent sur les funérailles de ces deux papes d'Avignon et sur les deux conclaves de 1352 et de 1362. Grâce à eux nous possédons des détails intéressants, qui sans être complets en tous points nous renseignent sur les funérailles papales au XIV[e] siècle, et qui deviennent plus intéressants encore quand on les rapproche de textes déjà connus par les diaires des siècles postérieurs. En ce qui touche au protocole en usage à la cour d'Avignon, ils nous montrent que les obsèques d'un pape comportaient trois cérémonies successives, la première dans la grande chapelle du palais, la seconde à la cathédrale, la troisième au lieu où le défunt avait désiré être inhumé, que les véritables funérailles faites à la cathédrale duraient neuf jours, et enfin que le conclave se réunissait au lendemain de la neuvaine.

Rome, 29 juin 1900.

EUGÈNE DÉPREZ.

(1) Sainte-Catherine, Saint-Laurent, Sainte-Claire, Saint-Veran, Sainte-Praxède, Religieuses de Fours-lez-Pujaut. (Cf. *Gallia Christiana*, I, p. 869 sq.).

(2) Intr., 296, f° 84 recto.

(3) Intr. Ex., 296, f° 76 verso: *Johanni de Sancto Maximo scriptori et ipsius litterarum distributori pro CI gallinis solvi consuetis et dari CI scriptoribus domini pape in die coronationis XXX florenos.*

(4) *Johanni Garrigie preposito Barchinonensi pro CL libris quas spargit prelatis in capella* (Intr. et Ex., 296, f° 76 verso).

---

## I.

## Compte des funérailles de Clément VI (1352).

*Exequie domini Clementis pape VI.*

Die ultima mensis decembris sequitur computum Johannis de Tholosa sartoris et servientis armorum domini nostri pape de expensis per eum factis pro exequiis felicis recordationis Clementis pape VI prout sequitur. — Et primo debentur Nicolao Banche pro III peciis de sendato (1) nigro ponderis VI librarum, pro panno aureo prefati domini nostri pape et pro guoteria capelle fuste (2) ubi stabant candele, pretio IIII floren. et unius quarti pro libra val[ente] XXV floren. VI gross. — Item pro una pecia cum dimidia de sendato rubeo pro omnibus sericis ponderis II libr. et V unc[iarum] pretio V floren. pro libra val[ente] XII floren. I gross. — Item pro III cannis et II palmis de tela alba de Remis pro bragueriis (3) domini nostri pape IIII floren. IIII gross. — Item pro II unciis de serico rubeo et nigro pro suendo pannum aureum domini nostri pape I floren. — Item pro XIIII cannis cum dimidia de sendato nigro pro panno aureo novene (4) que ponderaverunt II libr. VI unc. et III ternalia (5) pretio IIII floren. et unius quarti pro libra val. X flor. IX gross. — Item pro XV unciis de scendato rubeo pro scutis (6) dicti panni pretio V floren. pro libra VI floren. III gross. — Item pro X

(1) Cendal, étoffe légère de soie unie.

(2) Il s'agit ici des pièces de cendal qui ornaient le catafalque et la chapelle ardente. On trouve dans l'inventaire du trésor de Charles V « ung ciel de boys ouquel il pend goutières de cendal vermeil frangées ».

(3) Culottes en fine toile blanche de Reims.

(4) Drap mortuaire en cendal noir brodé d'or.

(5) Du Cange au mot ternale « minoris ponderis species », *tarnal* en provençal.

(6) Les écussons aux armes pontificales.

palmis de sendato de grana (1) et uno cordone de serico de grana, qui X palmi, et cordones ponderaverunt XI uncias et fuerunt pro mantello conclavi (2) VIII floren. VIII gross. — Item debentur pro coyssinis (3) nigris III floren. VI gross. — Item computat sibi deberi pro XXXIIII paribus raubarum nigrarum XVII floren. — Item pro V paribus raubarum nigrarum militum II floren. VI gross. — Item pro una petia et quinque cannis de bruneta (4) de Bonanno de nigra forma que petia habuit in longitudine molhata et bayssata (5) XII cannas et III palmos pretio LXX floren. petia et V floren. pro canna val[ente] in summa XCV floren. — Item debentur Nicolao de Lugduno brodario pro faciendo pannum aureum et faciendo XVI signa et tyanas (6) et pro argento et auro finis et aliis coloribus et pro magistris XX floren. — Item pro XXIIII signis positis in longathieyra (7) capelle fuste[e] et pro argento et auro fino et pro magistris X floren. — Item pro argento panni novene et asuro fino et aliis coloribus et pro magistris XX florenos.

Summa omnium premissorum fuit eidem soluta, in uno floreno pro XII grossis computato

II^c XX flor.
XXIII sol. II den.

Die VII decembris traditi fuerunt domino Petro de Frigidavilla administratori domus elemosine panhote qua die fuit tra-

(1) Cendal teint en rouge.

(2) Il m'est absolument impossible d'expliquer en quoi consistait ce « manteau du conclave ».

(3) Des coussins noirs.

(4) La brunette était une étoffe teinte et très fine de couleur presque noire. Quant au mot *Bonanno* indiquant certainement le lieu où on la fabriquait, je n'ai pu l'identifier.

(5) Ce sont deux mots provençaux latinisés. Du Cange au mot *bayssatera* dit « panni a bayssatore seu fullone poliuntur ».

(6) Les tyans devaient être des ornements funéraires, sortes de vases précieusement ornés ou colorés.

(7) C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui le *litre*, c'est-à-dire une bande noire tendue en dedans ou en dehors de l'Eglise et aux armoiries du défunt. Le litre des funérailles de Clément VI semble avoir été somptueusement orné, d'or, d'argent et d'azur fin.

ditus ecclesiastice sepulture felicis recordationis dominus papa Clemens VI pro dando pauperibus

IIII^c libre monete Avinionensis.

Die eadem traditi fuerunt domino Johanni de Seduno elemosinario ejusdem domini nostri pape pro spargendo pauperibus quando funus deferebant ad sepulturam in ecclesia Beate Marie de Domps

XL libre monete Avinionensis.

Die eadem traditi fuerunt de mandato dominorum cardinalium et domini camerarii conventibus IIII^or religionum pauperum juxta ordinationem domini pape predicti, cuilibet C. florenos ascendunt IIII^c floreni.

Die eadem traditi fuerunt et assignati de mandato quibus supra pro complemento dicte ordinacionis per prefatum dominum Clementem papam factam in ordinibus monialium III^c flor.

Die eadem traditi fuerunt et assignati de mandato quibus supra et pro complemento dicte ordinationis dicti domini pape hospitalibus civitatis Avinionensis cuilibet XXV floreni ascendunt

IIII^c XXV floreni.

Die eadem traditi fuerunt de mandato quibus supra diversis religiosis et presbiteris pro celebrando L. missas per prefatum dominum Clementem pro anima sua institutas die qualibet sue novene ad rationem pro qualibet missa IIII grossi ascendunt in universo per totam novenam

M VIII^c grossi cle[mentinorum] no[vorum].

Die ultima mensis decembris soluti fuerunt domino Geraldo Furnerii custodi cere dicti domini nostri domini Clementis pro exequiis prefati domini nostri et expensis factis pro funeralibus a die obitus dicti domini nostri qui fuit VI die decembris usque ad VIII ejusdem videlicet pro XXIII cargis cere ad rationem pro carga qualibet XLVIII floreni ascendunt

MCIIII floreni.

Anno a nativitatis Domini millesimo CCC quinquagesimo tercio, indictione sexta, die II mensis januarii computavit Jessinus de Cathalauno sarallherius de serraturis, una clave, pennis per ipsum

factis et traditis ad relationem magistri Rostagni Bergui. Et primo computat pro IIII pennis pro porta capelle nove ponderis unius quintalis et LXXV libr., libra ad Roman. II s. VI den. — Item pro ferrando cassam sive archam in qua repositus est dominus Clemens papa VI, XX floreni. Item pro reparandis IIII candelabris et faciendis III pedibus novis de mandato domini Geraldi Furnerii III floreni. Item pro una clave quam fecit fieri idem dominus Geraldus IIII sol. — Item pro una potente quam fecit fieri idem magister Rostagnus pro camera domini nostri pape VIII sol.

Summa universalis omnium premissorum XXI libre XVII s. VI d. XXIII flor
que pecunie summa fuit eidem soluta in XLI flor. V s. VI d.

Singulis de XVIII florenis pro XXIIII s. computatis reliquis XXIII in sua specie remanentibus.

Summa universalis omnium expensarum suprascriptarum pro exequiis domini Clementis pape VI.

ap. II$^{M}$ IIII$^{C}$ XC floreni
VII libr. X s. gross. clementinorum novorum
IIII$^{C}$ XLI libre VIII s. VIII d. monete Avinionensis.

(Arch. Vat., Introitus et Exitus, n° 265, f° CXLIII recto).

II.

## Compte des funérailles d'Innocent VI (1362).

Item pro exequiis prefati quondam domini Innocentii pape VI, videlicet domino Johanni Garrigie preposito Barchinonensi, pro expensis per ipsum factis de mandato dominorum cardinalium de Canilhaco, Lemovicensis et de Urcinis et camerarii Sedis Apostolice, videlicet pro illis qui dictum funus vigilaverunt per duas noctes et pro illis qui missas in magna capella palacii celebraverunt, quamdiu funus ibidem fuit, et etiam dum funus portabatur ad ecclesiam more solito, ac etiam pro helemosina data

cuilibet conventu[i] quatuor ordinum mendicantium et septem conventibus monialium et Cartusiensium Villenove et pauperibus religiosis et hospitalibus Avinionensibus, et pro C. missis celebrandis singulis diebus per novenam ipsius domini pape, ac pro helemosina data prelatis et personis religiosis ac presbiteris et clericis verecundis, et pro preparando dictum funus M V$^c$ XXV flor. — Item VII$^c$ L lib. monete Avinionensis. = Item magistro Guillelmo Adzemarii olim custodi cere dicti quondam domini nostri pape de expensis factis per eum de mandato domini camerarii pro cendato albo nigro et rubeo, tela et torticiis per ipsum factis fieri et certis expensis per ipsum factis pro dictis exequiis in magno libro declaratis M VIII$^c$ LXII flor. IX s. XI den. ob. — Item Lamberto Lambertesqui et ejus sociis societatis Albertorum antiquorum habitatoribus Avinionensibus pro pannis per ipsos traditis et deliberatis pro raubis nigris certorum familiarium ipsius quondam domini nostri pape

VIII$^c$ VI flor. XVIII s. VI d.

Summa totalis soluta pro dictis exequiis contenta in presenti capitulo est

IIII$^M$ CXCIII flor.
VII$^c$ LI libr VIII s.
V den. ob. monete Avinionensis.

(Arch. Vat., Introitus et Exitus, 296, f° 71 recto).

Item de mandato domini nostri pape domino Johanni Garrigie preposito ecclesie Barchinonensis pro translatione felicis recordationis domini Innocentii pape VI nuper deffuncti de ecclesia Beate Marie de Dompnis Avinionensi ad ecclesiam conventus Cartusiensis Villenove Avinionensis dyocesis ubi quondam dominus Innnocentius elegerat sepulturam ante ejus obitum, et pro helemosina facta ipsa die IIII ordinibus mendicantium et certis aliis conventibus, hospitalibus civitatis et circumvicinarum Avinionensium et aliis singularibus pauperibus III$^c$ LXXX flor.

(Arch. Vat., Introitus et Exitus, 296, f° 77 verso).

Item pro exequiis felicis recordationis domini Innocentii pape VI, ultra illa que in compotis aliorum mensium precedentium continentur, videlicet magistro Guillelmo Adzemarii usserio domini nostri pape de expensis per eum factis pro funeralibus dicti domini Innocentii pape VI, quando fuit translatus, videlicet die XXII hujus mensis, de ecclesia Beate Marie de Dompnis, ubi fuit depositus in comanda, ad domum Caturciensem (*sic*) Villenove in qua die fuit cepultus (*sic*) et etiam per totam novenam in dicta domo Catursiensi MLIII flor. IIII s.

Summa hujusmodi capituli est MLIII flor IIII sol.

(Arch. Vat., Introitus et Exitus, 296, f° 78 recto).

# LES FOUILLES DU *SANCTA SANCTORUM* AU LATRAN

---

L'oratoire Saint-Laurent, connu aujourd'hui sous le nom de chapelle du *Sancta Sanctorum*, est le seul débris de l'ancien *patriarchium* du Latran qu'ait épargné le marteau des démolisseurs. Cette circonstance seule suffirait pour attirer l'attention des archéologues; mais il y a plus ici que l'intérêt de curiosité qui s'attache aux vestiges de monuments disparus. La chapelle est un des sanctuaires les plus célèbres de Rome et du monde entier; ne lit-on pas sur sa frise intérieure: *Non est in toto sanctior orbe locus?* Un trésor de reliques incomparable et même étrange dans le détail y est en effet déposé depuis le XI^e^ siècle au moins, ainsi que la fameuse icone achéropite du Christ qu'Étienne II, au VIII^e^ siècle, porta en procession pour conjurer l'invasion des Lombards. Enfin la *Scala Santa*, escalier en marbre de Paros, que la légende prétend être celui du palais de Pilate à Jérusalem, y donne accès depuis Sixte-Quint, et l'on sait toutes les indulgences que les papes y ont attachées depuis Pascal II. Aussi n'est-il pas facile d'exécuter des fouilles et des sondages au-dessous d'un pareil sanctuaire. Je dois donc adresser l'hommage de ma gratitude à Son Éminence le Cardinal Satolli qui a bien voulu permettre les travaux (1) et remercier le Père Germano di

(1) Que j'ai dirigés et dont j'ai avancé les frais au nom de l'École française.

San Stanislao et le Père Vincenzo Vannutelli qui, par leur bienveillant appui, m'ont permis de les mener à bien.

Les recherches ont eu deux objets:

1° Dégager les trois salles (1, 2, 3 du plan) situées au-dessous des escaliers de la *Scala Santa*, où sont d'anciens piliers et des colonnes encore en place, et en rechercher le pavement.

2° Reconnaître la nature des fondations de la chapelle du *Sancta Sanctorum* et déterminer la composition de l'énorme base de maçonnerie mesurant $10^m \times 13^m$ sur laquelle cette légère chapelle est construite, sorte d'énigme que je ne sais quelle superstition empêchait d'aborder.

Les travaux commencés au mois de mars n'ont pris fin qu'en juin à cause des interruptions et des difficultés diverses qui se sont produites (1).

## I.

### LES TROIS SALLES SISES SOUS LA *SCALA SANTA*.

Ces trois salles, à présent parfaitement aménagées, étaient il y a quatre mois dans un tel état d'abandon qu'on pouvait à peine y pénétrer. Elles correspondent à l'*oratoire Saint-Grégoire le Grand* qui y existait au XVI[e] siècle, au témoignage de Panvinio (2). L'aire de cet oratoire est figurée dans le plan de l'ancien *patriarchium* gravé par Contini et aussi dans

(1) Ces fouilles ont fait l'objet de communications au 2[e] Congrès d'Archéologie Chrétienne le 19 avril (II[e] Section) et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la séance du 1[er] juin 1900.

(2) Panvinio, *De Basilica, baptisterio et patriarchio Lateranensi*, ms. Vat. 6110, f° 165.

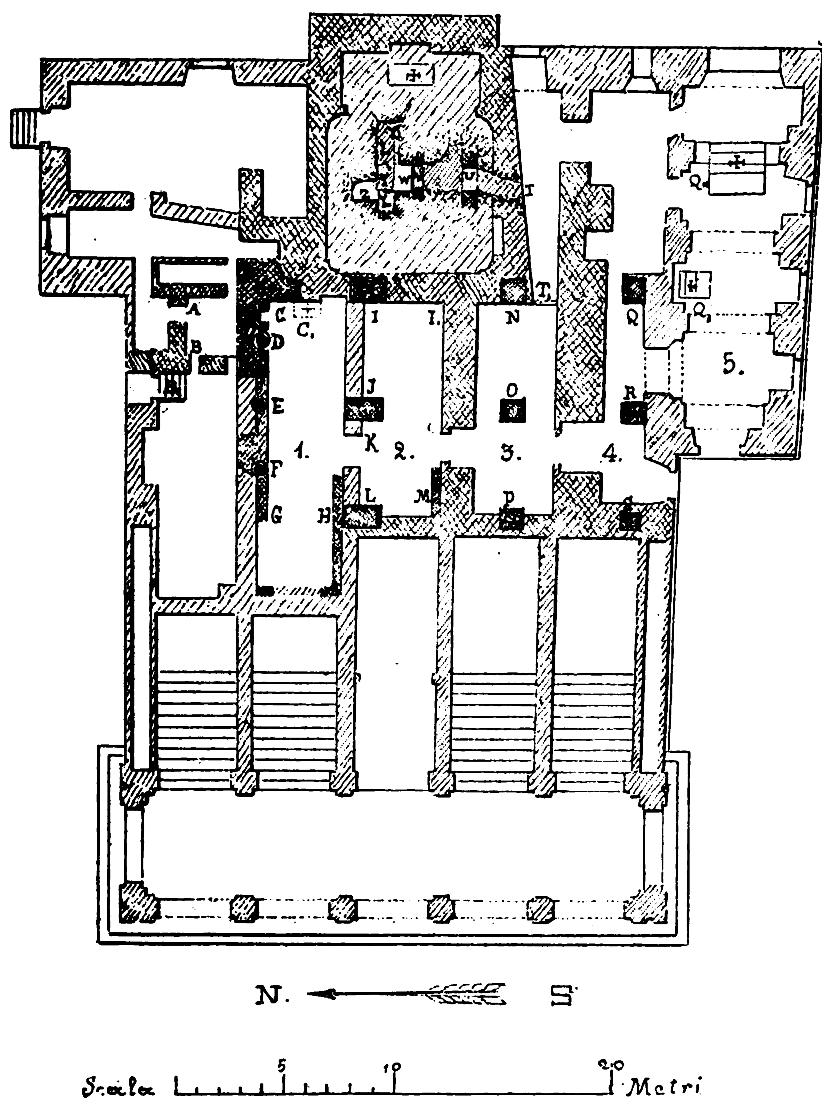



Fig. 1.

le plan unique conservé aux Archives Saint-Jean de Latran dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de Mgr Galimberti.

En entrant par le couvent des Pères Passionistes on trouve aussi, avant ces trois salles, une construction rectangulaire avec deux fenêtres, l'une (A) rectangulaire ($0^m,80 \times 0^m,60$) avec des *transennæ* de marbre encore en place, et l'autre allongée, en plein cintre ($1^m \times 0^m,40$). C'est peut-être la base de l'ancien clocher que l'on voit figuré sur les fresques de la Bibliothèque Vaticane représentant le *Sancta Sanctorum* à l'époque de Sixte-Quint.

Panvinio rapporte que, dans un " ancien rituel „ — sur lequel malheureusement il ne nous apprend rien de précis, *in vetusto libro rituali* — il a lu que ce *vestibulum* situé devant les édifices du *Sancta Sanctorum*, était appelé *basilica* ou *oratorium S. Gregorii*. Là, ajoute-t-il, il existe deux autels, l'un situé au milieu de l'oratoire, l'autre appuyé à l'une des parois; et il suppose que ce second autel a été fondé par saint Grégoire lui-même. Comme texte confirmant celui du Rituel, Panvinio déclare qu'il n'en a pu retrouver aucun. Rasponi l'a copié textuellement, sans le citer, dans son *De basilica et patriarchio Lateranensi* (p. 355).

Sur le plan du Latran on peut constater facilement l'exactitude de la trop courte description de Panvinio. Devant l'oratoire du *Sancta Sanctorum* est en effet figurée une grande salle rectangulaire occupant l'espace des salles modernes 2, 3 et 4 et même empiétant un peu sur la chapelle actuelle du Saint-Sacrement (salle 5). Au milieu de cette grande salle un pilier, qui doit être le pilier O situé au milieu de la salle 3, d'où partaient deux arcs allant rejoindre deux pilastres ou piliers encastrés dans les murailles. Au Nord se trouve une sorte de vestibule qui correspond à la salle 1 actuelle; on y voit figuré un autel appuyé à la muraille. L'autel du milieu dont parle Panvinio devait être adossé au pilier O. Dans la paroi Nord de ce vestibule il existe une porte qui semble avoir été située soit entre

les deux colonnes de cipolin que l'on voit aujourd'hui encastrées dans la muraille, soit en dehors des colonnes, plus vers l'Est, à l'endroit où l'on voit à présent l'amorce d'une baie (C du plan) à cintre fortement surbaissé (de $0^m,68$ de large sur $1^m,20$ de haut). Cette porte conduisait dans un réduit plus petit, peut-être la base du clocher que l'on voit figuré dans les anciennes vues du Latran et que nous avons cru reconnaître dans ces ruines. Le vestibule (salle 1) communiquait avec la grande salle rectangulaire par deux portes percées aux deux extrémités d'un mur de séparation qui existe encore. Depuis Sixte-Quint il ne restait plus qu'une porte; nous l'avons déplacée pour la commodité de la visite du monument. L'ancienne porte s'ouvrait plus vers l'Est.

Le sol de toutes ces salles a été remué jusqu'à trois mètres de profondeur et aucune trace de pavement n'a été retrouvée, mais on a mis au jour dans la salle 1 un mur orienté N.-S. (G H du plan), formé de blocs de tufs de $0^m,75$ environ de longueur sur $0^m,50$ de hauteur, assemblés sans ciment, vestige de quelque édifice de l'époque républicaine. Un certain nombre de débris d'époques très diverses ont été mis à jour:

1° Un fragment de colonne en marbre grec de $1^m,66$ de hauteur trouvé dans la salle 2 et que l'on a déplacé (F du plan).

2° Une petite urne funéraire sur la *capsula* de laquelle on lit:

D · M
EGNATIAE · MELITE
L · EGNATIVS
NARCISSVS · PATRO
NAE · BENEMERENTI

C'est le n° 17122 des Inscriptions sépulcrales, *C. I. L.*, VI, III° part., p. 1902, publié d'après Accurse, avec la mention:

*In horto Silvii aromatarii non procula Tiberi, regione Harenulæ* (Ambros. D, 420, f° 45 v°) et d'après Boissard (ms. Holm., f° 86 v°, Paris, p. 372, ed. 5, 56, Grut., 938, 10) avec la mention : *In Hyperione apud Franciscum Lischam.* Cette urne a donc passé de la *regio Harenulæ,* près du Tibre, au Latran.

3° Un disque de marbre de 0m,50 de diamètre avec les armes papales gravées en creux ; les deux clefs en croix et au dessus la tiare avec une seule couronne. Ce fragment serait donc antérieur à la Captivité d'Avignon.

4° D'autres écussons pontificaux plus modernes.

5° Un fragment de frise avec feuillage, mesurant 0m,30 de large sur 0m,55 de hauteur.

6° Un petit chapiteau de marbre d'une hauteur de 0m,18 dont le tailloir mesure 0m,26 de côté. La corbeille est ornée de feuilles de nénuphar grossièrement sculptées, et le tailloir porte aux quatre coins des volutes recourbées. Ce chapiteau est identique pour la forme et les dimensions à un autre chapiteau retrouvé récemment par M. Canizzaro dans les fouilles de Saint-Sabas. Il se rapproche aussi des chapiteaux provenant de Porto qui sont conservés au Musée chrétien du Latran, à l'entrée du *Vestibolo* (1). Ce chapiteau a été retrouvé dans la salle 2 encastré dans le mur qui fait face au pilier J. Il doit dater du Ve ou du VIe siècle.

7° Un tympan de mosaïque en tiers-point portant au milieu un agneau pascal en marbre blanc (XIIIe-XIVe s.).

8° Une vasque de marbre de forme arrondie d'un diamètre de 0m, 50 et d'une hauteur de 0m,28. Cette vasque a été trouvée en K du plan au pied d'un pilier.

(1) De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* a. 1866, pp. 37, 99; Marucchi,*Guida del Museo Cristiano Lateranense,* p. 8.

9° Une meule.

10° Une inscription de propriété des confrères du *Sancta Sanctorum* qui date du XVII^e siècle.

11° Un fragment de cancel avec torsade tressée.

12° Une base de colonne engagée sous le mur des colonnes D E auprès de la porte de la salle 1.

L'espace occupé actuellement par les trois salles et anciennement par l'oratoire Saint-Grégoire est divisé par des piliers de maçonnerie également distants les uns des autres. De plus dans le mur Nord qui sépare la salle 1 du corridor communiquant avec le couvent des Pères Passionistes sont encastrées deux colonnes. Il convient de décrire ces débris d'un édifice antérieur et de rechercher à quelle partie de l'ancien *patriarchium* ils peuvent correspondre.

I. **Colonnes encastrées dans la muraille Nord** (D et E du plan). — Ces deux colonnes sont encore en place sur leurs bases, couronnées de leur architrave. Elles ont été vues et relevées par M. Rohault de Fleury (1); nous les avons dégagées davantage de la muraille. Les deux fûts en marbre cipolin et galbés sont d'inégales dimensions; l'un, le plus petit (à l'Est), mesure $3^m,60$, l'autre $3^m,80$. Leurs bases sont aussi de profils différents. Toutes deux consistent essentiellement en un cavet bordé de deux listels et encadré de deux tores, mais le cavet de la base Est est plus large ($0^m,07$ au lieu de $0^m,05$) et son tore supérieur est plus réduit comparativement à son tore inférieur qui porte à faux sur la partie droite. La hauteur de la base Ouest est de $0^m,31$, la largeur de $0^m,60$. La hauteur de la base Est est de $0^m,22$ seulement; aussi le chapiteau de la colonne, qu'elle supporte, est-il surmonté d'un dais pour atteindre à l'architrave. L'entrecolonnement est de deux mètres. Les cha-

(1) Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, p. 378-379.

piteaux très bas ($0^m,20$ de hauteur) et de style grossier sont simplement ornés de rez-de-cœur, d'oves et de perles, avec quatre volutes décorées de petits traits; l'architrave mesure environ $0^m,30$ d'épaisseur et il y reste fixé un anneau de fer qui servait soit à attacher le *velum* soit à suspendre une lampe.

Ces deux colonnes sont les débris d'un portique. Comme la ligne sur laquelle elles se trouvent placées correspond à la façade du *patriarchium* telle que nous la font connaître les plans du XVI[e] siècle, on peut conclure qu'elles appartiennent à la façade primitive. On constate en effet que la banquette de maçonnerie sur laquelle elles reposent se prolonge assez loin, le long du mur, vers l'Ouest.

II. **Les piliers.** — Les piliers sont de deux formes, les uns rectangulaires, allongés dans le sens N.-S., les autres sensiblement carrés. Une seule rangée paraît avoir été formée de piliers rectangulaires, c'est la plus voisine de la colonnade. Ces piliers (de $1^m,15$ sur $1^m,20$ de côté) sont formés de petits blocs de tuf, de pépérin et de débris de marbre mal taillés, le tout stuqué avant d'être mis en place, et recouvert d'un enduit sur lequel ont été peintes des fresques dont il subsiste des fragments intéressants.

On ne peut songer à retrouver dans la position de ces piliers le plan basilical (1). Il y en a trois rangées également espacées les unes des autres, et on n'y peut par suite reconnaître ni nef centrale, ni bas-côtés. Les piliers s'évasent vers le haut pour former des voûtes d'arête très reconnaissables encore, bien qu'elles aient été coupées par les constructions de Sixte-Quint; elles ont à la clef $5^m,95$ de hauteur dans la salle 3 qui est à un niveau inférieur de $0^m,40$ à celui des deux salles précé-

(1) Dans le sens N.-S. ils sont espacés de $4^m,90$ environ, et dans la direction E.-O. de $4^m,20$ seulement.

dentes. Ces voûtes qui sont évidemment contemporaines des piliers, sont d'égale hauteur, et cela est encore une preuve qu'il n'y a pas eu de voûte centrale plus élevée que celle des bas-côtés, c'est-à-dire que ce n'était pas une basilique. Il est donc à supposer que primitivement ces piliers appartenaient à quelque grande salle, à quelque vestibule ou portique.

Or, si l'on recherche dans les textes des renseignements sur cette partie du *patriarchium* qui avoisinait le *Sancta Sanctorum*, on trouve que, précisément à cet endroit, fut édifié au IX[e] siècle un vaste portique. Léon III éleva non loin de l'oratoire Saint-Laurent son célèbre *triclinium* et restaura cette partie du portique qui s'étendait du *campo*, c'est-à-dire depuis la place Saint-Jean, jusqu'au delà des *imagines apostolorum*, vers l'oratoire Saint-Laurent; il le reconstruisit de fond en comble, refit le dallage de marbre, les voûtes, la terrasse (*solarium*), le toit, et l'orna intérieurement de peintures magnifiques:

Macronam vero ipsius Lateranensis patriarchii, quæ extenditur a campo et usque ultra imagines apostolorum, quæ præ nimia vetustate ruitura erant, a fundamentis simul et sarta tecta necnon et solarium ab imo usque ad summum noviter restauravit, et in melius firmissimis marmoribus stravit, atque cameram ipsius macronæ noviter fecit et diversis istoriis pictura mirifice decoravit (1).

Grégoire IV fit aussi d'importantes restaurations dans cette partie du *patriarchium*. Il y construisit un *triclinium* dont M. Rohault de Fleury paraît avoir retrouvé des vestiges (2). Il réédifia une grande partie des constructions qui avoisinent l'oratoire Saint-Laurent; il peut avoir terminé les édifices commencés par Léon III:

Igitur post hæc omnia quæ superius hedificata leguntur, de ædificiis jam dirutis et præ magnitudine temporum pene casuris quæ in-

(1) *Lib. Pont.*, éd. L. Duchesne, II, 28, 29.

(2) *Lib. Pont.*, II, 76, 81; Rohault de Fleury, *Le Latran.*, pp. 78, 386, pl. IV.

fra palatium ab antiquis patribus videbantur esse constructa, beatissimus jam sepius nominatus papa Gregorius novo cultu et opere a fundamentis erexit atque conposuit. Nam descensum qui paracellarium respicit, per quem antea homines veluti in nocte ascendebant vel descendebant ita noviter reformavit ut nulla inde transeuntes deinceps ut ante obscuritas valeat præpedire. A quo videlicet loco usque ad oratorium Sancti Laurentii cuncta quæ erant vetera restauravit, et alia nova adjecit, in quibus III caminatas fieri jussit, etc....

Peut-être ce portique remplaça-t-il le *porticus*, situé " auprès de l'escalier qui monte au Palais „ où Adrien I[er] décida que les pauvres seraient reçus et nourris tous les jours et sur les parois duquel il fit peindre des mendiants :

... *aggregentur* (*pauperes*) *in Lateranense patriarchio et constituantur in* PORTICO *quæ est juxta scala quæ ascendit in patriarchio, ubi et ipsi pauperes depicti sunt.*

Observons qu'en effet notre portique devait être voisin du grand escalier d'entrée du palais. Ce portique remontait déjà au moins à l'époque du pape Zacharie, qui y avait fait peindre des figures de saints :

Hic in Lateranense patriarchio ante basilicam beate memorie Theodori papæ a novo fecit triclinium quem diversis marmorum et vitro metallis atque musibo et pictura ornavit; sed et sacris imaginibus tam oratorium beati Silvestri quamque et *porticum* decoravit; ubi etiam et suam substantiam omnem per manus Ambrosii primicerii notariorum introduci mandavit. Fecit autem a fundamentis ante scrinium Lateranensem porticum atque turrem ubi et portas ereas atque cancellos instituit et per figuram Salvatoris ante fores ornavit; et per ascendentes scalas in superioribus super eandem turrem triclinium et cancellos æreos construxit ubi et orbis terrarum descriptione depinxit atque diversis versiculis ornavit. Et omnem patriarchium pœne a novo restauravit: in magnam enim penuriam eundem locum invenerat.

Il y a dans cette brève énumération certains détails qui amènent invinciblement à l'identification avec le portique actuel (1).

(1) *Lib. Pont.*, I, 432.

En conséquence il semble que ces piliers puissent remonter au moins au IXᵉ siècle, et la construction même par sa nature paraît bien être de cette époque. On pourrait donc admettre que les piliers appartenaient à ce portique, vestibule ou *macrona*, que Zacharie et Adrien Iᵉʳ avaient embelli, que Léon III réédifia, et que Grégoire IV acheva peut-être ou restaura.

Les peintures qui ornent encore ces piliers ne sont pourtant pas du IXᵉ siècle ; elles ont été refaites — on en verra la preuve — et dans leur état actuel elles paraissent dater du XIᵉ ou du XIIᵉ siècle. Examinons-les les unes après les autres. Marangoni, au XVIIᵉ siècle, a été le premier à les signaler. Depuis, M. Rohault de Fleury les a aperçues; je dis aperçues, car il ne semble pas les avoir bien vues, et il en a ignoré une qu'avait signalée Marangoni (1). De plus il n'a pas émis d'opinion sur leur date, se bornant, comme Marangoni, à les déclarer " très anciennes ". Nous les avons fait nettoyer et photographier et ainsi l'on pourra se rendre compte de ce que sont ces peintures.

Le pilier marqué J sur le plan, à demi engagé dans la muraille, porte des traces de fresques sur trois de ses faces.

Sur les faces Est et Ouest sont peintes deux colonnes, l'une avec des cannelures en spirale (O) et l'autre cannelée ordinaire (E); toutes deux sont couronnées de chapiteaux corinthiens assez grossièrement figurés. Le fond de la peinture est blanchâtre; les couleurs employées sont roussâtres. Au dessus le pilier s'évase pour former la voûte d'arête; il est alors couvert, à la naissance de la voûte, d'ornements rouges figurant des palmes et des cercles avec des rosaces sur fond blanc. On y distingue même sur le côté Est des dessins représentant, semble-t-il, des montagnes (peintes à la chinoise), un personnage debout et une sorte d'animal ressemblant à un loup, placé devant lui ouvrant

(1) Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, pp. 378-379, planche LIX.

la gueule comme pour le menacer. Tout cela est d'un dessin très grossier et à peine visible actuellement.

Sur toute la largeur de la face Sud du même pilier ($1^m$,15) et sur une hauteur à peu près égale est représentée une scène d'ensevelissement (Voy. planche VI): Un saint nimbé portant une longue barbe blanche pointue et vêtu d'une sorte de manteau ou linceuil roussâtre qui laisse voir à travers les nombreux interstices de ses bandelettes une tunique blanche, est étendu dans un cercueil rectangulaire. Il a les yeux ouverts et tend les bras en l'air, les mains ouvertes, dans l'attitude de l'orant. A droite et à gauche sont deux clercs tonsurés, vêtus d'une longue robe à grandes manches, de couleur jaunâtre, sorte de dalmatique à ramage formé de petits cercles encadrés dans des losanges ou dans des lignes ondulées avec deux bandes foncées parallèles par devant. Autour du cou et de l'avant-bras apparaît l'aube blanche.

Le costume de ces clercs ressemble fort à celui des servants de la messe sur la fresque de Saint-Clément représentant l'enterrement de saint Cyrille ou de saint Clément (1).

L'expression de leurs figures est presque identique. Celui qui est à gauche tient un cierge dans chaque main; celui de droite agite de la main droite un encensoir sphérique (2) (avec une triple flamèche) soutenu par une triple chaîne, d'un modèle exactement semblable à ceux que l'on voit figurés dans la

(1) De Rossi, *Le pitture scoperte in S. Clemente* (Bullettino, a. 1864, p. 1-6); Mullooly, *Courte notice sur les peintures de Saint-Clément,* 1866, in-8° (32 pp.); id., *Saint Clement pope and martyr and his basilica in Rome* (Rome, 1873) p. 279 (pl.); Cf. *Bullettino,* a. 1870, pp. 129 et suiv.; Rohault de Fleury, *La Messe* (Paris 1883) pl. XII; Wilpert, *Un capitolo di storia del Vestiario* (Roma, 1899) p. 81, pl. 52 *a.*

(2) Viollet-le-Duc (*Dict. du mobilier,* v° *encensoir* fig. 1) donne la représentation d'un encensoir de ce genre tirée d'un ms. du X° siècle. L'objet se compose de deux capsules; la capsule inférieure est pleine pour recevoir la braise; la capsule-couvercle est percée pour laisser passer la fumée de l'encens.

fresque de Saint-Clément. Au-dessus du saint tombe comme une sorte de neige formée de points blancs sur fond bleuâtre qui paraît sortir d'un nuage circulaire (comme dans la mosaïque de la façade de Sainte-Marie Majeure).

Nous devons à Mgr Duchesne l'explication de cette scène: C'est l'enterrement de saint Jean l'Evangéliste. Les points blancs figurent la manne qui, d'après les Actes apocryphes de saint Jean, se recueillait sur le tombeau du saint (1): *Cumque omnis populus respondissent* Amen, *lux tanta apparuit super apostolum per unam fere horam, ut nullus eam sufferret aspectus. Postea vero inventa est fovea illa plena, nihil aliud in se habens nisi manna; quam usque hodie gignit locus ipse et fiunt virtutes orationum ejus meritis, cum omnibus infirmitatibus et periculis liberantur omnes et precum suarum consequantur effectum* (2). Jean Diacre, dans sa *Description du Latran* raconte qu'un vase, plein de cette manne miraculeuse, qui opérait des guérisons, était conservé au Latran *De manna sepulturæ sancti Joannis Evangelistæ ampulla plena* (3). Il est donc tout naturel de trouver la légende représentée ici (4). On observera que la manne tombe du ciel, comme celle des Hébreux, dans la fresque, ce qui n'est pas tout à fait conforme à la légende.

La manière dont est traitée cette peinture ne manque pas d'un certain art. Les plis du manteau ou plutôt du linceul de

(1) De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXXII. On peut citer comme représentation analogue de la manne, celle que De Rossi a retrouvée au cimetière de Cyriaque (*Bullettino*, 1863, p. 76).

(2) Florentinius, *Vetustius occidentalis ecclesiæ martyrolog.* (Lucques, 1668, in-4°) p. 187; Fabricius, *Cod. apocr. Novi Test.*, t. III (1743), p. 623; Lipsius, *Die Apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, t. I (Braunschweig, 1883, in-8°) p. 397; *Acta apostolorum apocrypha*, éd. Tischendorf (Leipzig, 1851) p. 276.

(3) Mabillon, *Mus. ital.*, p. 564.

(4) Moroni (*Dizionario di erudiz. stor.-eccl.*, t. LXII, p. 64) s'est figuré que c'était la légende de l'arrivée de l'image achéropite du Christ à Rome. Il a pris saint Jean pour le Christ (!).

saint Jean sont faits de traits blanchâtres d'une assez grande délicatesse et la saillie des genoux du vieillard sous l'aube est fort bien rendue. Il en est de même des ombres de la barbe et des cheveux. Les tons de chair sont assez plats. Cependant la tête de saint Jean est ombrée suffisamment, et les deux clercs ont sur les pommettes des plaques de vermillon; les traits de leurs figures sont soignés et dénotent quelque habileté.

Le style des costumes, l'attitude des personnages, enfin la comparaison avec l'Enterrement de Cyrille à Saint-Clément (XI^e^ siècle, avant 1084) (1) — rapprochement qui s'impose de lui-même — permettent de dater cette fresque d'une manière très sûre. C'est une peinture du XI^e^ siècle, et peut-être est-elle due à un artiste de la même école que celui qui a travaillé à Saint-Clément. Elle a dû remplacer une autre peinture plus ancienne qui remontait au IX^e^ siècle.

Le pilier I, à l'Est de celui dont nous venons de nous occuper, conserve dans sa partie haute un reste de peinture, sur sa face Ouest, la seule visible car le reste de ce pilier est encastré dans la base du *Sancta Sanctorum*. On y voit au milieu de cercles, de rosaces et de palmes rouges une sorte de lion ou de griffon très grossièrement peint en roux qui dévore un cheval à peine dessiné d'où tombent des gouttes de sang (Voy. figure 2).

Dans la salle 3 le pilier O a encore des peintures sur deux de ses faces. Sur l'une (celle de l'Ouest) sont représentés en pied deux saints nimbés dans une attitude très fréquente (voy. planche VII), rappelant celle de saint Cornélius et de saint Cyprien dans la fresque des Catacombes publiée par De Rossi, *Rom. sott.*, Tavole, t. I. tav. VI. Celui de droite — par rapport au spectateur — porte la barbe en collier et les cheveux taillés en cou-

(1) Le Père V. Vannutelli a voulu récemment faire remonter la date de cette peinture au IX^e^ siècle, mais il n'y a pas de doute possible.

ronne; il est coiffé d'une tiare conique blanchâtre avec un cercle gemmé au bas, ayant une surface plus arrondie et une pointe



Fig. 2.

plus aigüe que celle de la peinture de Saint-Clément représentant des scènes de la vie de saint Alexis. La tiare ressemble un peu comme forme à celle d'Innocent III dans les peintures de Subiaco et d'Assise, moins les ornements en cercle et la houpette qui la surmonte, ou encore à celle d'Honorius IV à l'Ara-

cœli (1). Ce pape est revêtu du pallium — forme du XI[e]-XII[e] siècle (2) — sur lequel on ne peut plus distinguer les croix. De la main gauche il porte un livre (à tranche blanchâtre et à plats ornés, semble-t-il, de gemmes) appuyé sur la poitrine et il tient la main droite levée, les deux premiers doigts joints. Les couleurs sont peu variées: le rouge et le jaune y dominent. La planète rousse — comme celle du pape de Saint-Clément — que porte le personnage n'est relevée qu'à droite par le bras qui sort de ce côté; du côté gauche elle est seulement raccourcie par le mouvement du bras qui tient le livre. L'aube qui paraît au-dessous est blanche avec une bordure jaunâtre. Les pieds du personnage sont à peine visibles; il sont chaussés de chaussures légèrement en pointe. Ce pape rappelle par son costume et son geste les papes de la série de fresques de l'oratoire Saint-Nicolas (XII[e] siècle) que l'on connaît notamment par les dessins de Ciacconio (Vat. 5407) et ceux de la Bibliothèque Barberini (3).

Le personnage de gauche — par rapport au spectateur — est vêtu aussi de la planète, mais dans l'état actuel il ne porte pas la tiare; il a seulement la tonsure, et tient dans la main gauche un modèle d'église au lieu d'un livre.

Si l'on examine la peinture de près on ne tarde pas à se convaincre que le personnage de gauche, qui paraît être un simple prêtre, a aussi porté le pallium et la tiare à un moment donné. En effet on distingue autour de ses épaules et

(1) E. Müntz, *La tiare pontificale du VIII[e] au XVI[e] siècle* (*Mém. de l'Institut,* t. XXXII, pp. 259, 262, 265).

(2) P. Grisar, *Das römische pallium und die ältesten liturgischen Schärpen* (Festschrift zum Elfhundertjährigen Jubiläum des Deutschen Campo Santo in Rom hrsgg. v. Ehses, p. 84, pl.).

(3) De Rossi, *Esame storico ed archeologico dell'immagine di Urbano II papa e delle altre antiche pitture nell'oratorio di S. Nicola entro il palazzo Lateranense,* Roma, 1881.

sur sa poitrine une bande foncée (1) qui correspond exactement au *pallium*, et, sur sa tête (2), traversant le nimbe, la silhouette d'une tiare en forme de pain de sucre, différente de celle que nous venons d'examiner: c'est un cône parfait sans aucune convexité, traité avec un pointillé destiné sans doute à représenter l'osier dont la tiare était faite (3). Au sommet il semble y avoir eu comme un anneau. Cette tiare rappelle un peu celle que porte Clément IV sur la fresque du XIII[e] siècle de la tour de Pernes (comtat Venaissin) (4), et celle d'Innocent III figurée sur le registre de ce pape aux Archives du Vatican (5); mais elle est certainement bien plus ancienne et doit remonter au XI[e] siècle. Entre les deux personnages se voient sur un fond bleuté les traces d'une inscription tracée en lettres blanches, inscription qui doit probablement être restituée ainsi:

S
S T E
F
A N V
S
PP

*Sanctus Stephanus papa*. Cette inscription se rapporterait au personnage de droite qui serait le pape Étienne. Ce qui rend encore cette lecture plus vraisemblable c'est qu'une relique du pape Etienne était conservée dans l'oratoire Saint-Laurent (6).

(1) Voy. la planche.
(2) On voit encore les antennes de la tiare qu'on a négligé d'effacer et qui paraissent dans la nuque.
(3) Voy. Marriott, *Vestiarium christianum* (Rome, 1868), pl. XXXIX.
(4) Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, IV, 400.
(5) E. Müntz, *La tiare pontificale, loc. cit.*, p. 261.
(6) Joh. Diac., *Liber de eccles. Lat.* (Mabillon, *Mus. ital.*, II, p. 572): *os de crure sancti Stephani papæ*. — Dans la chapelle actuelle

Il est à supposer que cette fresque a été repeinte au XIII$^{e}$ siècle, peut-être à l'époque de Nicolas III, quand fut refait l'oratoire Saint-Laurent. De cette époque date la tiare actuelle du pape Etienne qui primitivement devait ressembler à celle de l'autre pape à qui on l'a enlevée. Ce second personnage a dû être en même temps privé de ses attributs pontificaux afin de représenter peut-être saint Laurent. Le double encadrement rouge de la peinture (l'un plus étroit, l'autre plus large) prouve une fois de plus qu'elle a été remaniée à différentes époques. Le nom du pape de gauche était sans doute écrit à gauche et à la hauteur de sa tête, mais nous n'avons rien pu y déchiffrer même après y avoir fait faire divers grattages. C'était peut-être saint Sylvestre que l'on voit quelquefois associé au pape saint Étienne.

Sur la face Sud du même pilier O est représenté un saint nimbé, tonsuré et portant une longue barbe en pointe (Voy. fig. 3). Il est revêtu du pallium comme un évêque. Le geste de son bras droit est semblable à celui du pape Étienne sur l'autre fresque. De la main gauche qui actuellement relève la planète — certaines traces permettent de croire qu'il n'en a pas toujours été de même — il tient un livre qui se détache en clair sur sa planète. Auprès de lui, à sa droite, se trouve un petit personnage qu'on ne voit qu'à mi-corps, qui semble être une femme ou un enfant, la tête couverte d'une capeline, ayant la main gauche ouverte et tendue vers le saint dans le geste de la prière.

Le double encadrement (jaune) de cette scène (1) et les différentes couches de peinture laissent voir clairement qu'il y a

du *Sancta Sanctorum* il y a aussi une image de saint Étienne avec l'inscription : S̄. STE — PHAN. (Marangoni, p. 34).

(1) Qui mesure comme la précédente environ 1$^{m}$, 65 de haut et tient toute la largeur du pilier.

eu de nombreuses restaurations. Les éléments qui permettraient d'identifier le personnage — inscription ou attribut — font dé-



Fig. 3.

faut. Peut-être faudrait-il y reconnaître saint Nicolas. Une représentation de saint Nicolas se trouve en effet auprès de celle de saint Étienne dans la chapelle du *Sancta Sanctorum* actuelle (1).

(1) Marangoni, p. 34.

Le petit personnage qui est représenté auprès de lui tendrait en outre à le prouver à cause de la légende du saint.

Le pilier N est encastré dans la muraille de la base de la chapelle; sur sa partie haute est figuré un buste de Christ sur



Fig. 4.

fond bleu gris (Voy. fig. 4). Une portion de la fresque (le coin de droite en bas) est tombée: on l'a restaurée d'une façon grossière. Le Christ bénit de la main droite à la mode grecque en tenant les deux premiers doigt levés et en rapprochant le troisième doigt

du pouce. De la main gauche il tient un livre appuyé sur la poitrine. Il est vêtu du même manteau rouge que les autres figures. Son nimbe est crucifère. Les cheveux abondants et soigneusement lissés sont séparés au milieu du front. Les arcades sourcilières sont très accentuées, le nez grêle est assez allongé, la barbe petite et divisée comme à l'ordinaire.

Marangoni l'a vu en pied; aujourd'hui il n'est plus visible que jusqu'à la ceinture.

Sur la face Sud du pilier P — la seule visible — sont représentées deux saintes, l'une à côté de l'autre, couronnées de diadèmes gemmés, vêtues de bliauts bleus et jaunes, avec des ornements en forme de losanges et de rosaces, et d'un manteau rougeâtre (1). Elles tiennent sur le bras gauche des couronnes, mais il se pourrait que ce fût une addition postérieure. Aucun détail caractéristique ne révèle les noms de ces saintes qui sont peut-être de celles dont les reliques étaient conservées dans l'oratoire Saint-Laurent, les saintes Praxède, Anastasie, Agapé, Chionie, Irène, Pistis, Helpis, Agnès (2), à moins qu'il ne s'agisse des trois saintes les plus populaires de Rome, Cécile, Praxède et Pudentienne. L'attitude de ces saintes rappelle celle de sainte Viatrice dans la fresque de la basilique damasienne publiée par De Rossi (3), et surtout celle de Sainte-Agnès et des autres saintes figurées sur la fresque de l'église souterraine de Saint-Martin-des-Monts, publiée par Garrucci (4). Cette dernière fresque représente une série de saintes tenant des couronnes exactement comme celles qui sont figurées sur le pilier. Les couronnes que tiennent les deux saintes paraissent

(1) Cette fresque mesure $1^m$ de large sur $1^m,50$ de haut. Voy. fig. 5.

(2) Joh. Diac., *Lib. de eccl. Lat.* (Mabillon, *Mus. ital.,* II, p. 573); *Tabula Magna* (Marangoni, *Istoria del Sancta Sanctorum,* p. 39-40).

(3) *Roma sott.,* Tavole, t. III, tav. LII.

(4) Garrucci, *Storia dell'arte cristiana,* t. III, pl. 155, 2. Sainte Agnès est représentée dans la chapelle actuelle du *Sancta Sanctorum*.

avoir été tracées récemment d'un trait grossier; mais cela doit provenir des retouches et des restaurations (1) qui n'ont pas fait défaut. Marangoni les avait aussi vues portant des couronnes.



Fig. 5.

Cette fresque est incomplète du bas, et son état de conservation laisse fort à désirer.

(1) On voit nettement qu'on a retouché plusieurs fois le bras droit de la sainte de gauche.

Telles sont les fresques qui existent encore sur les piliers du *patriarchium* conservés sous la Scala Santa. Elles remontent, dans leur état actuel au XI[e] siècle avec quelques retouches postérieures. Au XVII[e] siècle il y en avait quelquesunes de plus qu'aujourd'hui. Marangoni en fait la description suivante:

" Quindi è che per ricavarne qualche lume, più volte unitamente con persone assai intelligenti, e particolarmente cogli M. RR. PP. Bernardo Gentili da S. Severino nella Marca e Giuseppe Rossi, preti dell'Oratorio di S. Girolamo della Carità, amici nostri confidentissimi, siamo penetrati nelle parti inferiori, e sotto la Sagra Cappella e le Scale Sante, ed altre fabbricatevi da Sisto V, ed attentamente abbiamo osservato le antichissime pareti et volte che le sostengono con pilastri di palmi cinque di quadratura, tutti intonacati, ed in gran parte dipinti con Sagre Immagini, con Stelle, Palme, e rabeschi di rozza pittura; e frà le altre nel prospetto del muro Orientale è l'Immagine del Salvatore in piedi, colla destra in atto di benedire alla forma greca col dito pollice giunto al medio, con due altre figure in piedi nella parte inferiore di essa; e la faccia del Salvatore talmente è difformata dal tempo, che appena ravvisasi. In un lato alquanto discosto è l'effigie di S. Sebastiano legato ad una trave tutto carico di saette: ne' pilastri eziandio sono varie pitture di santi, e fra essi alcuni vescovi ornati col pallio: altrove è la B. V. col Bambino frà le braccia, ed in altra parte alcune Vergini colle corone radiate in capo, ed altre corone nelle mani; nè vi si scorge iscrizione ò nome alcuno che indichi li Santi che rappresentano " (1).

Ce passage de Marangoni est précieux. Sa description vient très bien compléter nos observations.

(1) Marangoni, *Istoria della cappella di Sancta Sanctorum*, p. 25-26.

## II.

### FONDATIONS DE LA CHAPELLE DU *SANCTA SANCTORUM.*

La seconde partie de nos recherches ont porté sur l'énorme base de 10$^{m}$ de large sur 13$^{m}$ de profondeur qui supporte la chapelle du *Sancta-Sanctorum.* Nous l'avons attaquée sur sa face Sud. Là, à une hauteur de plus de 3$^{m}$ au dessus du sol nous avons fait pratiquer une galerie perpendiculaire à l'axe de la chapelle.

On a pu de la sorte reconnaître que le revêtement extérieur de brique ne dépassait pas 0$^{m}$,20 d'épaisseur et qu'aussitôt après commençait un blocage très résistant composé de menus blocs de tuf (de 0$^{m}$,20 environ) et de rares débris de marbre ou de brique, le tout noyé dans de la chaux (1). A 1$^{m}$,95 de l'entrée nous avons rencontré un mur de brique de 0$^{m}$,80 d'épaisseur, percé d'un arc de 0$^{m}$,60 de largeur dont la voûte garde les traces de l'appareillage (2). La face intérieure de ce mur est finie avec soin; les joints sont appuyés d'un trait en creux. C'est la construction telle que la pratiquaient les Cosmati au XIII$^{e}$ siècle, ainsi qu'on peut le voir à Saint-Sabas et ailleurs.

En avançant la galerie de 1$^{m}$, 40 à travers le blocage de tuf on a rencontré un autre mur de brique percé aussi d'une sorte d'ouverture qui avait été rempli par le blocage (3). Le mur de

(1) Sur tout ce qui va suivre voy. planche VIII.

(2) Les briques de ce mur ont 0$^{m}$,02 d'épaisseur, les joints 0$^{m}$,03.

(3) Au cours des travaux pour percer la galerie on a trouvé un assez grand nombre de marques de briques qui remontent en général au II$^{e}$ siècle. Ce sont les n$^{os}$ du *C. I. L.* (t. XV): 63 *b*, 172 (année 138), 187 (époque de Marc-Aurèle), 188 (Commode ou Sévère), 454 (a. 123), 501 (a. 123), 565 ou 595 (époque d'Hadrien), 574, 585 *b*, 479 (a. 123), 495,

gauche (W) porte une sorte d'enduit blanchâtre. Aussitôt après on a trouvé un rampant sous couchis au dessus d'une sorte de puits rectangulaire (de $1^m$, 20 sur $0^m$, 85 de côté) atteignant une profondeur de $4^m$ et renfermant au fond des ossements humains à une hauteur de $2^m$ environ, avec des traces de bois à la surface provenant de la voûte.

Au milieu des ossements, dont une grande partie est réduite en cendres (1), était un manche en os mesurant $0^m$, 11 de longueur et 0, 01 de diamètre dont la forme, très simple (2) se rapproche un peu de celle de ces manches de poignards en os, ornés de Victoires, que l'on trouve incrustés dans la chaux aux Catacombes et dont on conserve de très beaux spécimens au Musée Chrétien du Vatican (3e vitrine, nos 175, 176, 177).

On tendrait assez à croire que ces ossements sont des reliques. Leur situation, — au dessous du pavé du *Sancta Sanctorum* — juste au milieu de l'oratoire, invite à les considérer comme tels, car cet endroit n'a pas été ouvert depuis le XIIIe siècle, au moins, et il est invraisemblable d'admettre qu'on ait, avant cette époque, enseveli dans une chapelle papale du palais pontifical.

On a retrouvé d'autres ossements au cours des travaux, en dehors de la base que nous étudions et tout auprès, en $T_1$, du plan, mais ces ossements sont d'une époque moins ancienne. On

1003 (a. 93-108) 1229 *a* (a. 135), 1339 (a. 123), 1594 *b* (postérieure à Dioclétien), 1648, 1652 (variante :...FWdÇ); une *figlina Cœpioniana* inédite: EX....PECVLIAR ||.... CÆ CEPIONA (cf. *C. I. L.*, XV, n° 67).

(1) On y voit encore pourtant certains fragments de squelettes (crânes, vertèbres, etc.), en assez bon état de conservation; mais ils s'effritent et tombent en poussière lorsqu'on les touche.

(2) Il se compose essentiellement en commençant par le haut des moulures suivantes: un tore souligné d'une arête, un talon très allongé avec la grosse partie en bas, un tore entre deux arêtes, une scotie s'évasant vers le bas, un tore entre deux listels, une scotie très petite s'évasant vers le bas.

en a aussi retrouvé dans une cavité pratiquée dans la base en $I_1$, mais ceux-là étaient plus modernes. Au même endroit, en creusant le sol, on a aussi mis à jour les restes d'un ermite qui habita ce souterrain et d'un dragon du pape qui fut tué près la porte Saint-Jean, personnages dont le souvenir est encore vivant à Rome.

Il faut donc bien distinguer les ossements conservés au dessous de la chapelle et ceux qu'on a déterrés au dehors. Les premiers seuls peuvent être des reliques apportées des catacombes et placées dans ce *loculus*, comme cela eut lieu quelquefois au IX^e^ siècle.

Le puits où ils se trouvent est de construction factice, c'est-à-dire qu'on a utilisé des murs préexistants pour le faire. Le mur V est le plus ancien; puis on y a adossé perpendiculairement le mur $W_1$, enfin quand on a transformé l'édifice en puits à ossements, on a construit le mur Y et le blocage qui fait face à $W_1$.

Sur le mur V, à l'intérieur du puits, on voit des traces d'enduit avec une peinture à fresque représentant des ornements jaunes enroulés en forme d'S renversée avec une bague. Cet enduit recouvre même en partie une baie carrée de $0^m,50$ environ de large sur $1^m$ de haut qui a été murée. La paroi $W_1$ est faite de briques très longues (l'une atteint $0^m,55$) de $0^m,03$ à $0^m,04$ d'épaisseur moyenne (1) avec les joints (de $0^m,03$) appareillés en biseau de manière à ce que l'enduit y adhère plus solidement. La partie basse de ce mur — celle qui forme actuellement le puits — conserve des restes de fresque. C'est un cartouche rond dont il ne reste que la partie inférieure. Ce cartouche à fond brun (de $1^m,24$ de diamètre) est entouré d'un cercle verdâtre de $0^m,10$ de large appuyé de rouge et de noir;

(1) Il y a aussi un ou deux fragments de tuf.

il porte une inscription tracée primitivement en blanc, dont on ne distingue plus que quelques lettres et les empreintes en rouge des autres sont tellement indistinctes, que la lecture en est très difficile et quelquefois incertaine si bien qu'il est impossible de l'identifier (1):

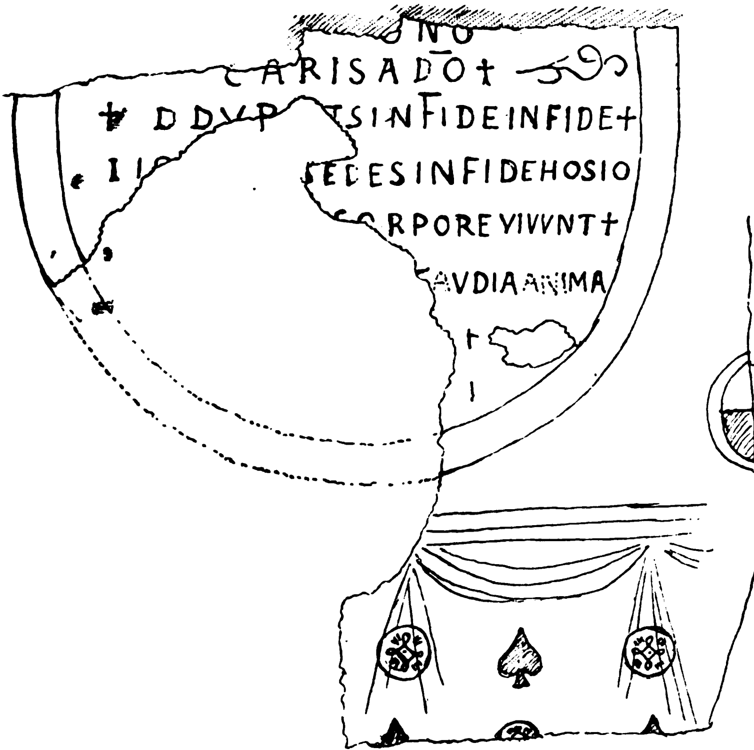



Fig. 6.

(1) Les lettres ont 63 mm de haut sur 50 de large environ; l'interligne est de 50 mm. Le Rév. P. Bonavenia me communique à l'instant le résultat de sa lecture:

1ère l.: LIBERERIS AB ONI
2e l.: N[OXIAI] INVENTVS (?) INFIDELI
3e l.: N....ERIS INFIDELIS DEO

Ce doit être quelque passage tiré des écrits d'un Père de l'Église.

Le haut de la fresque s'avance comme pour former une voûte en berceau. Une grande partie de l'enduit qui s'était gonflé par l'humidité est tombée aussitôt en poussière au contact de l'air. A droite de ce grand cercle on en voit un autre plus petit, mi-rouge et mi-blanc à l'intérieur, entouré d'une bordure rouge. A gauche il devait y avoir le pendant, mais l'enduit est tombé. Le fond est bleuâtre. Un peu au dessous sont différentes lignes horizontales noires, rouges, bleues, et finalement une draperie blanchâtre relevée de distance en distance et ornée alternativement d'as de pique (1) gris et de rosaces dessinées en blanc sur fond rouge, inscrites dans des cercles. Les plis de la draperie sont traités en bleu clair.

Le mur $W_1$ sur lequel est tracée cette peinture, continue jusqu'au mur Z. La fresque se voit encore le long du mur Y qui vient s'y appuyer et dont la démolition partielle a permis de s'en rendre compte.

Il est donc évident que les murs V et $W_1$ appartenaient primitivement à quelque salle du *patriarchium*. Cette salle, qui avait subi diverses transformations, comme le prouve la différence d'époque des murs V et $W_1$ (ce dernier ne faisant pas corps avec le premier) a été murée pour devenir le receptable d'ossements auxquels, il semble, on attachait quelque respect.

Au delà du puits W, le blocage a dû être de nouveau démoli pierre à pierre. On a trouvé en Y et Y'', sur le bas des parois de la galerie pratiquée, des restes de poutres en bois de

Les autres lignes lui ont paru pleines de traits verticaux ou obliques qu'il est impossible de lire. — Nous maintenons la lecture que nous avons faite à la suite d'un très long travail, sans toutefois pouvoir garantir absolument toutes les lettres.

(1) Comme étoffe ornée d'as de piques il faut rappeler celle de Gunther à Bamberg qui est d'origine byzantine et remonte au XI[e] siècle. Cahier et Martin, *Mélanges d'archéol.*, t. III, pl. XVII.

chataîgner (placées dans le sens E.-O.) avec de gros clous à tête ronde et plate, et au dessous un espace vide. Dans la chaux du mur $W_1$, dans la partie Ouest de la galerie transversale qu'on a ouverte il y a un os encastré. Plus avant dans la même direction un arc de brique (de $0^m,04$ d'épaisseur) avec un enduit à l'intérieur qui s'appuie sur le mur Z (1). Ce mur portait des traces de peinture. — Malgré diverses défenses qui m'avaient été notifiées, je l'ai fait dégager du blocage en ouvrant au devant un puits artificiel semblable au puits W. Cette paroi de muraille peinte à fresque mesure environ $4^m$ de hauteur. Elle n'a que $1^m,20$ de largeur parce qu'elle a été coupée. Ce mur Z est postérieur au mur $W_1$ (2). En effet il masque l'enduit du mur $W_1$ que l'on distingue encore engagé entre les deux murs, et à leur angle il y a eu raccord des deux enduits. L'enduit du mur $W_1$ ($0^m,50$ de large) porte, dans notre puits factice, en sa partie haute, une sorte de gerbe roussâtre sur fond blanc avec un encadrement rouge et bleu, et au dessous des marbrures assez semblables à celles de la basilique damasienne publiées par De Rossi (3).

La fresque du mur Z comprend au-dessous d'un rectangle jaunâtre dans lequel est inscrit une sorte de triangle violet brun foncé et d'une ligne d'oves, très grossièrement exécutées, un personnage assis au dessous duquel est l'inscription suivante (4):

+ DIVERSI DIVERSA PATRES SED HIC
OMNIA DIXIT ROMANO ELOQVIO
MVSTICASSENSA TONANS

(1) Voy. sur la planche VIII la projection des claveaux de cet arc.

(2) Il est construit en brique de $0^m,03$ d'épaisseur avec quelques morceaux de tuf encastrés.

(3) De Rossi, *Roma sott.*, tavole, t. III, pl. LI.

(4) Le personnage et l'inscription forment un ensemble de $2^m,50$ de haut. Voy. planches IX-X.

C'est un distique :

*Diversi diversa patres s*[*ed hic*] *omnia dixit*
*Romano eloqu*[*io*] *mystica*(*s*) *sensa tonans.*

Au-dessous de cette inscription qui était tracée en lettres blanches — dont on ne voit plus que l'empreinte rouge — est un cercle jaune sur fond brun avec du vert au milieu, semblable à ces cercles que l'on voit à Saint-Jean-et-Paul. A $1^{m},18$ au-dessous de l'inscription s'ouvre une niche dont la conque est ornée de plumes de paon (rouges et verts sur fond blanc), ornementation assez fréquente dans les catacombes, et qui symbolise, croit-on, la Résurrection (1). Cette niche est interrompue à $0^{m},50$ environ de son sommet. L'enduit avec la fresque ne se poursuit plus (2). Dans cette niche on a trouvé une lampe en terre à deux becs (bilychnis) affectant la forme d'un losange (de $0^{m},15$ sur $0^{m},09$) et ayant sur les côtés de l'anneau de suspension deux trous pour l'emplir d'huile. Il y en a une exactement semblable, avec une palme inscrite dans un cercle à la base, au Musée Chrétien du Vatican (n° 686) (3), où on l'a classée comme étant du V^e^ siècle.

En creusant le puits artificiel on a trouvé une clochette de bronze de $0^{m},06$ de diamètre et de $0^{m},14$ de hauteur, dont le battant manque. Elle est gravée de petits traits horizontaux.

(1) Garrucci, *Storia dell'Arte Crist.*, t. II, tav. 92, 2 (*arcosolium* de la Catacombe de S. Gennaro à Naples). Cf. De Rossi, *Roma sott.*, tavole, t. II, pl. XXVIII.

(2) Cet enduit a $0^{m},02$ d'épaisseur.

(3) Elle est ainsi décrite dans le Catalogue manuscrit que M. le baron Kanzler a eu l'extrême obligeance de me communiquer : « Lucerna bilicne con anello di sospensione e doppio foro per infondere l'olio nel mezzo, di forma oblunga, ed adornata soltanto di qualche linea graffita e nel fondo di un ramoscello di palma parimente graffito. Sec. IV-V ».

Cette clochette rappelle par sa forme celles que l'on attachait autour du cou des enfants. On a trouvé de semblables clochettes dans des sépultures chrétiennes et païennes. Boldetti en a publié une qui ressemble beaucoup à la nôtre (1).

On a aussi recueilli dans la même région du blocage quelques débris d'ossements déposés soigneusement au-dessous d'une plaque de marbre entre deux briques.

Le personnage représenté sur la fresque n'a que peu de cheveux et point de barbe. Il n'a pas de nimbe. Voy. planches IX-X. Il est vêtu de la toge classique avec le *clavus* sur l'épaule comme les apôtres dans les peintures des Catacombes (2). Il ne paraît pas porter de sandales. Le siège sur lequel il se trouve a un dossier arrondi au milieu, terminé par deux pointes des deux côtés. Les pieds sont courbés et croisés comme ceux du fauteuil figuré sur le diptyque de Saint Paul publié par Marriot (en tête de l'ouvrage cité), et il a des bras. Ce fauteuil (*solium*) rappelle par sa forme le fauteuil de Jacob du ms. de la Génèse de Vienne reproduit par Garrucci dans le t. III de l'*Arte Cristiana* (planche 121, 4) (3), mais le dossier est différent et ressemble plutôt à celui du fauteuil du Christ dans une peinture célèbre des catacombes de Domitille (ibid., pl. 21, 2). Le personnage est assis en face d'un pupitre très simple, sur lequel est un livre ouvert où sont tracés des signes imitant des caractères. Il tient le bras droit tendu vers le livre, les deux premiers doigts appuyés

(1) *Osservazioni sopra i cimiterj de' santi martiri ed antichi cristiani* (Roma, 1720, in-fol.), p. 496, n° 8 de la planche. Voy. aussi Bruzza, *Intorno ad un campanello d'oro trovato sull'Esquilino ed all'uso del suono per respingere il fascino (Ann. dell'Istit. di corrisp. archeol.*, t. XLVII, p. 50-68). Cf. encore Musée Chrétien du Vat., n° 219 (Barbier de Montault, *La Bibl. du Vatican et ses annexes,* Rome 1867, p. 63).

(2) Garrucci, *Storia dell'arte crist.,* t. II, pl. 82.

(3) Cf. Hartel et Wickhof, *Die Wiener Genesis* (Vienne, 1895) pl. XL.

dessus, et dans la main gauche il porte un rouleau. Son attitude est à rapprocher de celle du portrait de Virgile dans le ms. Vat. lat. 3867 (1). Le coloris des chairs est encore brique comme dans les peintures de l'antiquité.

D'après l'inscription, ce personnage est un Père qui a touché à toutes les questions dans ses ouvrages rédigés en latin en un style puissant et mystique. Le caractère de l'inscription et la manière de la peinture nous reportent à une époque antérieure au VII<sup>e</sup> siècle (2). Quel était alors le sens de *patres*? Cela signifiait en général *évêques*. Le pape était qualifié de *pater patrum* dans une lettre adressée par les évêques africains au pape Théodore (3). Ici le mot *patres* a un sens plus particulier ainsi que le prouve le contexte; il signifie un docteur de l'Église, c'est-à-dire qu'il s'applique à tout haut dignitaire de l'Église qui a laissé des écrits doctrinaux. Le docteur dont il s'agit a écrit en latin. Il est évident que l'expression *romano eloquio* s'oppose à *græco eloquio*. De tous les " pères „ latins, celui dont on peut dire avec quelque vérité qu'il a écrit sur tout et qu'il fut un mystique à la parole " tonante „ (4) est assurément saint Augustin (5). La fresque est d'ailleurs conforme à la représentation

(1) Beissel (Stephan), *Vaticanische Miniaturen* (Fribourg-en-Brisgau, 1893), pl. II, A. — Voy. aussi les sièges représentés aux pl. V, IX et X.

(2) Le personnage est en effet dépourvu de nimbe, et la peinture est encore d'inspiration antique sans influence byzantine.

(3) Du Cange, *Glossar. med. et infim. lat.*, v° *pater.*

(4) On trouve dans Fortunat le verbe *tonare* appliqué à saint Ambroise dont il ne peut s'agir ici (l. VIII, carmen 1, v. 57, *Mon. Germ., Auct. antiquiss.*, IV, 181):

*Quod* tonat *Ambrosius, Hieronymus atque coruscat*
*Sive Augustinus fonte fluente rigat...*

(5) On ne peut songer, ainsi qu'on a voulu le prétendre, au pape saint Léon, qui n'atteint pas même de loin à l'universalité et au mysticisme de saint Augustin. De plus le personnage représenté n'a aucun attribut de souverain pontife, pas même le *pallium* que l'on voit représenté dès le VI<sup>e</sup> siècle (à Ravenne).

traditionnelle de saint Augustin sauf qu'il n'y a ni nimbe, ni ornements épiscopaux. Ce serait une peinture exécutée un peu plus de cent ans après la mort du saint.

Reste à savoir quelle était la destination de la salle où cette peinture était représentée. Tout d'abord nous remarquerons qu'elle devait être assez spacieuse car la peinture est très haute, et on n'aurait pas pu la voir si elle avait été enfermée dans un espace restreint. Que pouvait être cette salle dont il subsiste juste un angle et une chambre d'accès (le puits W)? Il paraît assez peu vraisemblable qu'elle ait été la primitive chapelle Saint-Laurent. La peinture et l'ornementation ne sont pas celles d'une chapelle. Son pavement devait être très bas, plus bas que celui du portique que nous avons étudié précédemment (salle 1). C'est un système de construction tout différent auquel nous avons affaire, et même nous y observons bien des remaniements. En examinant de près les données exposées, on ne tarde pas à se convaincre que la salle retrouvée pourrait bien avoir été une bibliothèque: La représentation d'un Père dont on vante les écrits y conviendrait tout à fait. On sait en effet que les bibliothèques étaient souvent ornées des portraits des auteurs avec leurs éloges, par exemple la bibliothèque d'Isidore de Séville et celle de Grégoire le Grand *in Clivo Scauro*. Pline, Tacite, Sénèque et Suétone nous apprennent qu'il en était ainsi dans l'antiquité, et la tradition s'est continuée. Bien plus le style du distique tracé au-dessous de la fresque rappelle précisément celui d'une inscription de la bibliothèque de saint Grégoire le Grand *in Clivo Scauro*, conservée dans le *Sylloge Einsidlensis;* en voici la transcription:

*Sanctorum veneranda cohors sedet ordine* [*longo*]
*Divinae legis* mystica dicta docens.

*Hos inter residens Agapetus iure sacerdos*
*Codicibus pulchrum condidit arte locum.*
*Gratia par cunctis, sanctus labor omnibus unus;*
*Dissona verba quidem sed tamen una fides* (1).

Observons en outre que le voisinage d'un lieu où fut (très probablement dès le VI[e] siècle) une chapelle dédiée à saint Laurent ajoute à la vraisemblance de l'hypothèse: les archives de l'Église romaine ayant été contigües à la basilique Saint-Laurent *in Damaso* au IV[e] siècle, il est assez naturel qu'en les déplaçant ont ait conservé le vocable de Saint-Laurent. De même que le *vestiarium* était attenant à un oratoire Saint-Césaire au Latran comme au Palatin, le *scrinium sanctum* aurait été attenant à un oratoire Saint-Laurent. Nous ne serions même pas éloignés de considérer les deux bibliothèques d'Hilaire comme ayant été fondées non pas près de Saint-Laurent *in via Tiburtina* (2), mais bien auprès de Saint-Laurent *in patriarchio*. D'ailleurs même si l'on n'admet pas cette interprétation, il restera toujours qu'Hilaire a fondé deux bibliothèques près d'une église Saint-Laurent, et ce fait prouve une fois de plus que le vocable Saint-Laurent avait quelque lien avec le *scrinium* pontifical: et aujourd'hui encore le Palais de la Chancellerie n'est-il pas contigu, par un singulier retour des choses, à la basilique Saint-Laurent *in Damaso?*

Nous remarquerons enfin que dans le fragment de catalogue des manuscrits des Pères possédés par la Bibliothèque pontifi-

(1) De Rossi, *Inscr. christ.*, II, 16, 18, 28, 255; Id., *De origine historia indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis Apostolicæ* (ap. Stevenson, *Codices palatini latini Bibliothecæ Vaticanæ*, Rome, 1886), p. xxviii, lviii; Lanciani, *Bull. arch. com.*, 1883, p. 192-195, 1884, p. 49; Castellani, *Delle biblioteche dell'antichità*, Bologna, 1886.

(2) *Lib. Pont.*, éd. L. Duchesne, t. I, p. 245, n. 11.

cale que dressa Théophylacte pour le concile romain de 649, on trouve mentionnés plusieurs œuvres de saint Augustin (1). Rien donc de surprenant à ce que l'effigie du célèbre docteur ait été tracée dès le VI[e] siècle sur les parois de cette bibliothèque, d'autant plus qu'il fut lui-même un grand bibliophile ainsi que le raconte son biopraphe Possidius (2).

Un passage de la *Vie du pape Zacharie*, auquel nous avons renvoyé plus haut, parait bien s'appliquer aux ruines que nous étudions. Il convient de le rappeler:

Fecit autem a fundamentis ante scrinium Lateranensem porticum atque turrem ubi et portas ereas atque cancellos instituit et figuram Salvatoris ante fores ornavit; et per ascendentes scalas in superioribus super eandem turrem triclinium et cancellos aereos construxit, ubi et orbis terrarum descriptione depinxit atque diversis versiculis ornavit (3).

Ce portique et cette tour devant le *scrinium* ainsi que la représentation du Christ *ante fores* et les peintures avec des *versiculi*, tout cela rappelle beaucoup les restes que nous avons décrits.

A quelle époque ces restes ont-ils été encastrés dans le blocage qui constitue la base du *Sancta Sanctorum* actuel? Est-ce au XIII[e] siècle seulement, lorsque Nicolas III refit la chapelle *a solo terræ*, selon l'expression de Ptolémée de Lucques (4),

(1) *Concil.*, ed. Coleti, VII, pp. 282, 290, 291. De Rossi, *De origine etc.*, *loc. cit.*, p. LXVIII.

(2) *Acta Sanctor.*, Aug. VI, p. 440, n. 70.

(3) *Lib. Pont.*, I, 432.

(4) Ptolom. Lucens., *Hist. eccl.*, l. XXIII, c. 30: ... *necnon et sacram basilicam ad Sancta Sanctorum evidentius ruinosam a solo terræ, opere perpetuo intus ipsam per latera vestivit marmore, ac in superiori parte testudinis picturis pulcherrimis ornatam, fundari jussit.* (Muratori, *Rer. ital. Scr.*, XI, 1181). Sur l'une des portes de bronze de l'autel se lit l'inscription: † *Nicolaus pp. III hanc basilicam a fundamentis renovavit et altare fieri fecit ipsumque cum eadem basilica consecravit* (Marangoni, p. 37).

ou antérieurement? C'est une question qu'il est malaisé de trancher à cause de la pénurie des documents. On ne sait que peu de chose en effet de l'ancienne chapelle Saint-Laurent. Aucun texte ne nous apprend qui l'a édifiée. Elle semble avoir existé dès le VI[e] siècle d'après la Translation des reliques de saint André et de saint Luc au temps du pape Pélage (1). Un passage de la description du Latran de Jean Diacre nous apprend que Léon III y déposa des reliques, et rien de plus (2). On tendrait assez à croire que c'est à Nicolas III que remonte la démolition de ces anciennes salles dont nous voyons les débris encastrés dans la base massive du *Sancta-Sanctorum* actuel.

En conséquence: 1° Les piliers et les colonnes qui subsistent sous la *Scala Santa* paraissent avoir appartenu à un portique et non pas à l'ancien oratoire Saint-Laurent comme l'avait soutenu Marangoni (3). Ce portique doit être identique à celui dont il est question à différentes reprises dans le *Liber Pontificalis* au IX[e] siècle.

2° Les peintures qui décorent encore quelques piliers sont du XI[e] siècle dans leur état actuel; elles ont pu en remplacer de plus anciennes.

3° Il y a des raisons de croire que les ossements retrouvés sous la chapelle du *Sancta-Sanctorum* sont des reliques de saints.

4° La fresque que j'ai découverte dans les soubassements de la chapelle remonte au VI[e] siècle environ, et représente, semble-t-il, saint Augustin. Elle paraît bien avoir orné une salle de biblio-

(1) *Bibl. Vat.*, ms. 600 (anc. 153) f.° 1-2. P. de Angelis, *Basilicæ S. Mariæ Majoris... descriptio* (Romæ, 1621), pp. 134 135.

(2) Joh. Diac. *Liber de eccl. Lat.*, c. XIV. (Mabillon, *Mus. ital.*, II, 572).

(3) Marangoni, *Istoria della cappella di Sancta Sanctorum*, p. 26.

thèque. Ce serait un débris de l'ancien *scrinium sanctum Lateranense,* première bibliothèque du palais du Latran, dépôt des archives pontificales et siège de la *schola notariorum* qui doit avoir été étroitement liée à l'oratoire Saint-Laurent. On comprendra facilement l'intérêt de cette constatation, car jusqu'à présent nous en étions réduits aux hypothèses les plus vagues sur l'emplacement de la bibliothèque et de la chancellerie pontificales antérieurement au XIII[e] siècle (1).

Ph. Lauer.

(1) Rohault de Fleury, *op. cit.*, p. 332.

# LES CARTES VATICANES.

## UNE VUE DE ROME EN 1631

---

Les belles cartes géographiques qui décorent plusieurs galeries du Vatican ont été souvent signalées; la plupart des monographies du Palais en donnent une description sommaire (1). Jusqu'à présent cependant Thomassy est le seul, à notre connaissance, qui s'en soit occupé particulièrement. Ses articles, insérés il y a une cinquantaine d'années dans les *Nouvelles Annales des Voyages* (2), sont consciencieux et savants, mais ils ont vieilli et ils appelleraient sur bien des points des rectifications et des additions. Il y aurait lieu peut-être de les reprendre, en tenant compte du progrès des connaissances géographiques depuis un demi siècle et en poussant plus loin les recherches. On trouve dans plusieurs villes d'Italie d'autres cartes murales, qui datent du même temps à peu près que celles du Vatican: par exemple à Gênes (3), au Palais Public de Florence, au Palais des Doges à Venise. Il fut de mode à certaines époques d'orner les palais italiens de représentations géographiques. On devrait comparer ces diverses cartes entre elles et avec les œuvres des géographes contemporains qui les ont inspirées, s'en-

(1) Voir surtout: Pistolesi, *Il Vaticano descritto e illustrato,* Rome, 1829, t. VI, p. 164 et suiv.

(2) Thomassy, *Les Papes géographes,* dans les *Nouvelles Annales des Voyages,* t. 136 (1852, t. IV), p. 57; t. 137 (1853, t. I), p. 151; t. 138 (1853, t. II), p. 7; t. 139 (1853, t. III), p. 266.

(3) Renseignement communiqué par M. le Docteur Hamy.

quérir de leurs auteurs, de la date précise et des circonstances de leur composition, ainsi que des sources utilisées pour les dresser, en faire enfin une critique exacte et porter un jugement raisonné sur leur valeur historique et documentaire aussi bien qu'artistique et décorative. L'examen de ces curieux monuments et la publication de quelques spécimens caractéristiques apporteraient une utile contribution à l'histoire de la cartographie italienne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

En attendant, nous extrayons d'une des cartes de la Galerie Grégorienne au Vatican un plan perspectif de Rome (Planche XI-XII) qui offre un réel intérêt au point de vue de la topographie et de l'histoire monumentale de la ville. Le regretté Paul Fabre avait obtenu de Mgr le Majordome des Sacrés Palais Apostoliques l'autorisation d'étudier et de photographier les cartes vaticanes. C'est l'un des clichés pris par ses soins que nous reproduisons.

Les cartes vaticanes forment deux séries, on peut même dire, avec Thomassy, deux musées.

Le premier musée est situé au troisième étage du Vatican, sur la cour Saint-Damase; il occupe deux galeries aménagées l'une par Pie IV, l'autre par Pie IV et Grégoire XIII; des inscriptions accompagnent les peintures murales et font connaître les sujets traités et la date des travaux. Sur les treize cartes de la galerie de Pie IV, au-dessus des Loges de Raphaël, sont retracés les différents pays d'Europe; elles ont pour auteur Pirro Ligorio, architecte du Vatican sous ce pontificat. Parmi les nombreux manuscrits de Ligorio conservés à Turin dix-huit concernent la géographie comparée; on y recueillerait de précieux renseignements sur les débuts de la cartographie pontificale (1). Ligorio semble s'être inspiré directement des trente-six

(1) Thomassy, *loc. cit.*, t. 137, p. 155.

cartes modernes publiées à Venise en 1561 par Jérôme Ruscelli avec sa traduction de Ptolémée. Sur les cartes de la galerie commencée par Pie IV, achevée par Grégoire XIII, qui fait suite à la précédente, on voit figurés l'Afrique, l'Empire turc, la Moscovie, l'Asie, l'Amérique; on les doit en partie à Ligorio, en partie à Ignazio Danti, le cartographe officiel de Grégoire XIII. Entre les deux galeries et à leur point de rencontre une mappemonde, haute de 5$^{m}$ 56, est peinte sur le mur comme les autres cartes. " Elle présente la plus parfaite analogie avec la mappe„ monde contemporaine de Ruscelli... celle-ci ne peut être que „ l'original ou la copie de l'autre „ (1). On a donc sous les yeux, dans ces deux galeries, un tableau général du monde, vue d'ensemble et représentations particulières. Il semble bien, comme le remarque Thomassy, que les Papes ont eu " la ferme inten„ tion de donner le dernier mot de la géographie contempo„ raine... La galerie de Pie IV serait donc le procès-verbal le „ plus complet de la géographie à la date de 1561, comme celle „ de Grégoire XIII le serait en ce qui le concerne pour une „ époque postérieure seulement de quelques années à la précé„ dente „ (2).

Tout autre est le second musée. Au lieu d'un Atlas universel c'est, pour ainsi dire, un album de l'Italie et des domaines pontificaux. Au deuxième étage du Vatican, sur la cour du Belvédère, au-dessus de la Bibliothèque, une galerie longue de cent-vingt mètres, habituellement fermée aux visiteurs, continue celles des Candélabres et des Arazzi. Elle est appelée communément la Promenade Grégorienne, *ambulatorium Gregorianum*, *passeggiata Gregoriana*. On y peignit sous le pontificat de Grégoire XIII une nouvelle série de cartes qui furent restaurées et

(1) Thomassy, *loc. cit.*, t. 137, p. 156.
(2) Thomassy, *loc. cit.*, t. 137, p. 163.

refaites en partie en 1631, au temps d'Urbain VIII. Deux cartes d'ensemble, l'Italie ancienne et l'Italie moderne, se font face; puis viennent, à une plus grande échelle, les régions d'Italie prises séparément, la Corse, l'île d'Elbe, Malte, l'Etat d'Avignon et plusieurs plans de ports, de villes, de batailles (entre autres une restauration de l'ancien port de Claude, à l'embouchure du Tibre, et le plan des batailles de Cannes et de Lépante). Des inscriptions expliquent toutes les cartes. Sur la voûte sont représentées des scènes de l'histoire religieuse italienne.

A l'extrémité de la galerie, au-dessus de la porte qui la ferme, une grande inscription sur fond d'or nous donne la date de cet ouvrage (1) :

*Italia regio totius orbis nobilissima, ut natura ab Apennino secta est, hoc ibidem ambulacro in duas partes, alteram hinc Alpibus et supero, alteram hinc infero mare terminatas dividitur, a Varoque flumine ad extremos usque Brutios ac Sallentinos, regnis, provinciis, ditionibus, insulis, intra suos ut nunc sunt fines dispositis, tota in tabulis longo utrinque tractu explicatur. Fornix pia sanctorum virorum facta, locis in quibus gesta sunt ex adversum respondentia, ostendit. Haec ne jucunditati deesset ex rerum et locorum cognitione utilitas, Gregorius XIII, Pont. Max., non suae magis quam Romanorum Pontificum commoditati, hoc artificio et splendore a se inchoata perfici voluit anno MDLXXXI.*

L'auteur des cartes n'est pas cité en ce texte, mais il s'est nommé lui-même ailleurs. Dans un coin du panneau où la terre d'Otrante est représentée on lit l'avis suivant, qui témoigne à la fois du désir légitime qu'avait le cosmographe de Grégoire XIII de n'être pas oublié et du soin qu'il prenait de faire une œuvre

(1) Citée par Thomassy, *loc. cit.*, t. 138, p. 11.

vraiment scientifique en établissant rigoureusement les longitudes et latitudes (1):

*Cum in conficienda hac Italiae chorographia, iis authoribus qui plurimis Italiae loca terrestria maritimaque (certis longitudinum latitudinumque differentiis observatis) descripserunt, ac variis valdeque dubiis eorum traditionibus qui particularia loca peragrarunt, standum esset; mirum nemini videri debet si minus nota oppidula hic adamussim posita non reperiantur. Curabimus tamen, ut longitudinum latitudinumque gradus et minuta insignioribus locis (quoad chorographia ferre poterit) exacte responderent. Atque id J. Ignatius Dantes Perusinus Ord. praed. admonitum esse volebat.*

Cet Ignazio Danti est bien connu. Il appartient à une famille de géographes actifs, érudits, entreprenants, qui ont joué un grand rôle au XVI[e] siècle. M. Uzielli a étudié récemment l'œuvre des Danti (2). Il appelle Ignazio *il nostro Ortelius*. Le dominicain Ignazio Danti, ajoute-t-il, fut l'un des fondateurs de la géographie moderne et en mathématiques un précurseur de Galilée. On cite parmi ses œuvres, sans parler de ses cartes vaticanes, une mappemonde conservée au Musée de physique et histoire naturelle de Florence, des cartes au Palazzo Vecchio de Florence, une carte de Pérouse et de son territoire rééditée par Ortélius, etc. Il a laissé aussi d'importants travaux d'astronomie; il prit part à la réforme du calendrier sous Grégoire XIII. Géographe, mathématicien, astronome, il était aussi architecte et ingénieur: variété de connaissances et d'aptitudes qui n'a rien de surprenant en cette fin du XVI[e] siècle.

(1) Cité par Thomassy, *loc. cit.*, t. 138, p. 19.

(2) Uzielli, *L'Epistolario Colombo-Toscanelliano e i Danti,* dans le *Bollettino della Società geografica italiana,* série III, vol. II, 1889, oct.-nov., p. 849. — Cf. V. Marchese, *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani,* Bologne, 1878-79, vol. II, p. 351: « del » Padre Ignazio Danti matematico, cosmografo, ingegnere e architetto ».

Il est impossible de s'occuper d'Ignazio Danti sans nommer Ortélius, son contemporain et son ami. Le recueil de la Correspondance batave témoigne de leurs relations. Une lettre d'Ignazio Danti à Abraham Ortélius, datée du 24 décembre 1580, contient précisément d'intéressants détails sur la galerie grégorienne. Danti annonce à Ortélius l'envoi d'une description de Pérouse sa patrie et de la majeure partie des Etats de l'Eglise, faite à la demande du Pape (Grégoire XIII); par description il faut entendre une suite de cartes géographiques. Il ajoute que le Pape l'a chargé en outre de faire une description de l'Italie dans une galerie qu'il vient d'élever (1):

*mi ha poi condotto in Roma a fare una descrittione d'Italia in una galleria che S. Santita ha fatta, oue hauendo diuisa l'Italia per il mezzo nel monte Apennino o posta da una banda della galleria quella parte che e bagnata dal mare Ligustico et Tirreno, e dall'altra che e cinta dall'Adreatico e dall'Alpi, diuidendola poi secondo gli stati et le prefetture de gouernj in quaranta parti secondo che la galleria e divisa in · 40 · quadri di tanta grandezza che sono andati · 64 · fogli di carta reale per quadro nel fare i cartonj. Hora uo riducendo ogni cosa in un libro oue le parti d'Italia saranno fino a · 48 · et ui saranno apresso da · 80 · storie di figure che sono dipinte nella uolta della galleria sopra ciuscuno quadro rappresentando qualche segnalato miracolo occorso nella prouincia...*

Danti se propose de publier les cartes et les tableaux de la galerie grégorienne, avec l'aide pécuniaire du Pape,

*con le inscrittioni che in essa galleria io ho fatto et sono state tutte riuiste et racconcie dal S. Moretò dal S. Bargeo et dal Frizzolo.*

(1) Cette lettre de Danti, dont nous devons l'indication à l'obligeance de M. Gabriel Marcel, est publiée dans le recueil intitulé *Ecclesiae londino-batavae archivum*, édité par J. H. Hessels, Cambridge, 1887, t. I, lettre n° 100. p. 240-242.

Si l'on compare ce passage de la lettre de Danti avec l'inscription du fond de la galerie grégorienne que nous avons citée plus haut, on remarque entre ces deux textes de frappantes ressemblances. Les mêmes expressions reviennent dans l'un et l'autre: l'Italie se trouvant divisée en deux par l'Apennin, il y a deux séries de cartes, l'une pour le versant tyrrhénien, l'autre pour le versant adriatique... les divisions politiques et territoriales sont indiquées... les peintures du plafond représentent au-dessus de chaque province les événements de l'histoire religieuse dont elle fut le théâtre... Il ne faut pas s'étonner de ces coïncidences presque littérales, puisque Danti, l'auteur de la lettre, est l'auteur aussi, comme il nous l'apprend, des inscriptions de la galerie. L'inscription et la lettre sont exactement contemporaines: la lettre est datée du 24 décembre 1580, et c'est en 1581, d'après l'inscription, que la galerie fut achevée. Danti avait peut-être sous les yeux, en écrivant à Ortélius, le brouillon de l'inscription qui devait être gravée un mois plus tard dans la galerie; ou bien peut-être en rédigeant l'inscription au début de 1581 s'est-il rappelé les termes mêmes de sa récente lettre à Ortélius.

Les cartes d'Ignazio Danti, si elles nous avaient été conservées intactes, auraient un très grand prix. Malheureusement, cinquante ans après le pontificat de Grégoire XIII, elles ont été retouchées par les soins d'Urbain VIII; on les a corrigées, augmentées, mises au courant. Une inscription placée au-dessus de l'entrée de la galerie, en regard par conséquent de celle de 1581 située à l'extrémité opposée, le dit expressément, et les abeilles des armes Barberini sont répandues à profusion sur les murs et les voûtes en souvenir de ces *restaurations*. Voici le texte de l'inscription de 1631 (1):

(1) Thomassy, *loc. cit.*, t. 138, p. 26.

*Urbanus VIII Pont. Max. ambulationis Gregorianae fundamentum ab aquae sublabentis noxa, parietes et fornicem ab imbrium et temporis injuria vindicavit; picturas in dies pene obsolescentes instauravit; geographiam multis in locis correxit et auxit, universum opus sarctum tectumque pristino decori restituit, anno Domini MDCXXXI Pont. VIII.*

Ce n'est donc pas l'Italie de la fin du XVI[e] siècle que nous rendent ces cartes. C'est l'Italie du XVII[e] siècle. La vue de Rome que nous en détachons n'est pas celle que Danti a dessinée en 1581, mais celle qu'Urbain VIII fit tracer à nouveau en 1631.

Parmi les peintures décoratives qui sont jointes aux cartes de la galerie de Pie IV sur la cour Saint-Damase figurent deux vues à vol d'oiseau de Rome et de Venise; elles remontent au XVI[e] siècle, mais elles sont très sommaires et superficielles. Le plan perspectif de Rome dans la galerie grégorienne au-dessus de la bibliothèque est au contraire très détaillé, image fidèle de la ville tout entière. Il occupe un coin de la carte du Latium et de la Sabine, et mesure environ 0[m] 80[cm] de hauteur sur 0[m] 70[cm] de largeur. Il n'est pas tout à fait inédit. Pistolesi a reproduit la carte du Latium et de la Sabine dans sa description du Vatican (1). Mais le simple dessin du trait qu'il a donné ne permet pas de se faire une juste idée du beau panneau de la galerie grégorienne; la vue de Rome, toute petite et sans caractère, est méconnaissable; elle mérite d'être rééditée plus exactement.

Middleton, au début de son ouvrage sur les ruines de Rome, cite quelques représentations picturales de la ville qui datent du XVI[e] siècle: les fresques de Vasari au Palais de la Chancellerie, celles de la chapelle Caraffa à Sainte-Marie-Majeure et de San Martino ai Monti; et surtout une peinture de la bibliothèque du

(1) Pistolesi, *op. cit.*, t. VI, tav. CVI.

Vatican exécutée sous Sixte-Quint en 1588 (1). On voit sur celle-ci la partie de la ville comprise entre le Gesù, le Forum romain et le Testaccio d'un côté, la porte du Peuple et toutes les collines à l'est de l'autre (2). Stevenson l'a publiée luxueusement en 1888 (3). Le soin de la composition et l'agrément du coloris lui donnent une haute valeur artistique; elle a en outre, en raison de sa date même, une extrême importance pour l'histoire de Rome: la ville y apparaît telle que les travaux considérables de Sixte-Quint l'avaient faite. Peu de Papes ont autant contribué que Sixte-Quint à la transformation de la cité du moyen âge en cité moderne. La Rome d'après son pontificat diffère profondément de la Rome d'autrefois. La peinture de la bibliothèque vaticane a l'intérêt d'un document authentique, contemporain de ces grands changements.

La fresque de la galerie grégorienne, bien que d'une époque postérieure, appartient au même ensemble iconographique que les peintures énumérées par Middleton. Elle embrasse toute la superficie de Rome, sous la forme d'un plan perspectif. On reconnaît sans peine la ligne sinueuse du Tibre, le tracé des murs, la direction des grandes voies, la silhouette des principaux édifices. On distingue les quartiers habités, où les maisons se pressent, et les espaces déserts que la population a abandonnés depuis des siècles. Les ruines antiques attirent les regards; nous apercevons sur le Forum l'arc de triomphe de Septime Sévère à moitié enseveli sous les décombres voisins, et les trois colonnes

(1) Middleton, *The remains of ancient Rome*, éd. de 1892, t. I, p. XXVII.

(2) Elle est décrite dans la notice intitulée *Mostra di Roma all'esposizione di Torino*, 1884, 2e partie, p. 86: «pianta prospettiva della » Roma rinnovata da Sisto V... documento trascurato finora».

(3) Dans le recueil *Omaggio giubilare della Biblioteca Vaticana a Leone XIII*, 1888. «Pianta di Roma esprimente i lavori edilizi di Sisto V».

du temple de Castor, plus loin la masse sombre du Colisée, les thermes de Dioclétien, le théâtre de Marcellus, etc. A l'extrémité du Palatin un monument peu distinct à plusieurs étages occupe la place que les textes du XVI^e siècle assignent au Septizonium de Septime Sévère; on sait que le Septizonium a été détruit par Sixte-Quint (1); il est possible que les cartographes contemporains d'Urbain VIII aient omis de corriger à cet endroit le plan de Danti. Presque partout cependant le dessin de Danti a été repris et modifié; toutes les constructions de Sixte-Quint et de ses successeurs sont marquées à leur place sur la fresque, dont elles altèrent et transforment l'aspect primitif. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner quelques points du sol romain où l'on a bâti de nouveaux édifices entre 1581 et 1631. On voit sur le plan la coupole de Saint-Pierre, achevée en 1590, et l'obélisque de la place Saint-Pierre, érigé en 1586; il n'est pas question, bien entendu, de la colonnade du Bernin, élevée seulement en 1667. L'obélisque de Sainte-Marie-Majeure, 1587, celui du Latran, 1589, celui de la place du Peuple, 1589, la colonne de la place Saint-Marie-Majeure, œuvre de Paul V (1605-1621), sont nettement indiqués.

Cette vue perspective montre bien quelle était la physionomie de Rome pendant la première moitié du XVII^e siècle. Dans la série chronologique des plans et vues de la ville elle prend place immédiatement avant les plus anciens des plans qu'a fait paraître Giovanni Giacomo de Rossi.

*Caen, novembre 1900.*

MAURICE BESNIER.

(1) Cf. Huelsen, *Das Septizonium des Septimius Severus, Sechsundvierzigtes Programm zum Winckelmannsfeste,* Berlin, 1886.

# LES ORIGINES

DE LA

# PREMIÈRE MAISON COMTALE DE BARCELONE

---

Si l'on a écarté depuis longtemps la légende qui fait épouser à Wifred le Velu (1) la fille de Baudoin et de Judith, fille de Charles le Chauve (2), on n'a pas encore établi d'une façon définitive la généalogie de celui auquel revient l'honneur d'avoir fondé la première maison comtale héréditaire de Barcelone. Les érudits ne sont même pas d'accord sur le point de savoir quel a été le père de Wifred, et nous trouvons sur ce point deux opinions en présence. Pour les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, le père de Wifred était Sunifred (3). Pour D. Prospero de Bofarull, l'un de ceux, à coup sûr, qui ont étudié le plus sérieusement en ce siècle l'histoire de Catalogne, le père de Wifred n'était autre que le personnage appelé par les chroniqueurs catalans Wifred de Arria (4). Or, l'argumentation de D. Prospero de Bofarull n'a jamais été, à ma connaissance, réfutée par ceux-là même qui, après l'apparition de son livre (5), ont adopté la théorie qu'il repoussait. Au point

(1) C'est l'auteur des *Gesta Comitum Barcinonensium* (*Marca Hispanica,* col. 539) qui appelle ce personnage *Guifredus Pilosus.*

(2) *Gesta Comitum Barcinonensium* (*Marca Hispanica,* col. 539).

(3) *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, II, 240.

(4) Ria (Conflent), canton et arrondissement de Prades, département des Pyrénées orientales.

(5) Prospero de Bofarull y Mascaro, *Los Condes de Barcelona Vindicados,* t. 1er.

de vue positif, Bofarull n'apporte, en faveur de Wifred de Arria, aucune raison convaincante: en dehors du témoignage des *Gesta Comitum Barcinonensium* (1), source postérieure et dont toute la partie ancienne a été reconnue légendaire, il n'invoque que la similitude du nom et ce fait que le domaine auquel le premier Wifred a dû son nom se retrouve, au X[e] siècle, dans la maison des comtes de Barcelone. Mais, en revanche, au point de vue négatif, il a prétendu réfuter, par une série d'objections, l'opinion favorable à Sunifred. Il est donc indispensable, pour se faire une opinion, d'examiner l'argumentation de Bofarull au sujet du texte invoqué par les Bénédictins.

Ce texte est une donation faite à l'abbaye de La Grasse d'un lieu sis à Prades, en Conflent (2). Voici le passage essentiel:

" In nomine Domini..... Nos simul donatores, id est Sesenanda, Suniofredus, Wifredus comes, Rodulphus comes, Miro comes, Suniofredo abbati vel cuncte congregationi sancte Marie Urbionensis monasterii, qui ibidem Deo serviunt, vel servire cupiunt. Certum est enim et cunctis bonis hominibus cognitum manet, quia placuit in animis nostris et placet, ut vobis aliquid daremus infra territorio Helenensi, in comitatu Confluentano, in villa que dicitur Pratas, .....donamus vobis ipsa villa jamdicta, *alodem parentum nostrorum*, .....propter remedium domni *Suniefredi genitoris nostri*, vel domne *Ermesindis*, *genitricis nostre*, sive propter remedium ....(3) et genitores nostre et nos veniam mereamur accipere .....(3) madii, quod obiit Karolus imperator .....(3) regnante, rege exspectante ".

Wifred le Velu a eu, à notre connaissance, un frère du nom de Sunifred, qui fut comte (4), et un autre frère, Miron, qui fut

(1) *Marca Hispanica,* col. 539.

(2) *Hist. gén. de Languedoc,* II (preuve 200) col. 399.

(3) Lacune du manuscrit.

(4) Cf. Bofarull, *Condes Vindicados,* I, 8. Cf. J. Botet y Sisó, *Condado de Gerona, Condes beneficiarios,* p. 62.

également comte ; en outre, nous trouvons, dans la même génération, un comte de Besalu nommé Rodolphe (4). C'est donc bien de Wifred le Velu qu'il est question, et nous devons admettre que ce personnage a eu pour père Sunifred et pour mère Ermessinde. Telle est la conclusion qu'avaient tiré du document les Bénédictins.

D. Prospero de Bofarull (1) leur oppose trois objections, qu'il croit décisives :

1° L'acte est d'avril ou mai 888. Or, un acte authentique de Wifred le Velu pour Ripoll, en date du 20 avril 888, porte : " XII Kal. maii, anno primo, regnante Odone rege ". Ainsi, à très peu de jours d'intervalle, Wifred aurait changé complètement d'attitude vis-à-vis du roi Eudes, ce qui constitue une singulière invraissemblance.

2° Dans l'acte pour Ripoll, en date du 20 avril 888, et dans d'autres actes fort nombreux, dont l'attribution à Wifred le Velu est hors de doute, ce personnage agit de concert avec sa femme Winidilda. Cette dernière, au contraire, n'apparaît pas dans l'acte pour l'abbaye de La Grasse.

3° Enfin, on ne peut s'appuyer sur l'acte cité par les Bénédictins pour établir une généalogie. En effet, ce document présente une lacune après les mots *sive propter remedium*. " Qui sait, dit P. de Bofarull, si les noms qui suivaient ces mots, lorsque le document était intact, n'étaient pas justement les noms des parents de quelques-uns des donateurs ? " (2).

(1) *Revista de Gerona*, 1889, p. 167, analyse d'un acte du 1er décembre 872.

(2) *Condes Vindicados*, I, 6 et suiv.

(3) *Condes Vindicados*, I, 8 : « ¿ Quien sabe, pues, si las personas que nombraba la escritura, antes de estar maltratada, á continuación de las últimas palabras *propter remedium*..., eran los padres de algunos de los otorgantes ? ».

Ainsi, les deux premières objections inclinent à douter que le comte Wifred, donateur d'un domaine sis à Prades, à l'abbaye de La Grasse, soit le même que Wifred le Velu. La troisième objection amène à douter que Sunifred et Ermessinde soient les parents de tous les donateurs, et conduit à admettre que la lacune pourrait contenir les noms des parents des autres, c'est-à-dire précisément, dans la pensée de Bofarull, les noms des parents de Wifred.

L'argumentation de P. de Bofarull n'a de force ni contre l'identification de Wifred, donateur à l'abbaye de La Grasse, avec Wifred le Velu, ni contre la filiation déduite de l'acte de donation par les Bénédictins.

1° L'observation relative à la date tombe par ce seul fait que l'acte est de 878, non de 888. Cette dernière date, à la vérité, avait été proposée, à tort, par les Bénédictins, et P. de Bofarull en avait fait la base de son objection. Mais les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* ont rejeté avec raison cette date (1). En effet, la mention *anno quod obiit Karolus imperator* ne peut s'appliquer à Charles le Gros; il s'agit évidemment de Charles le Chauve, dont le fils ne fut pas reconnu immédiatement dans la Gothie.

2° La non-intervention de Winidilda n'a rien d'inattendu, dans un acte qui concerne un bien provenant du patrimoine de son mari.

3° L'hypothèse de P. de Bofarull au sujet de la lacune qui suit les mots *propter remedium* n'est point acceptable. Le bien donné à l'abbaye de La Grasse appartient aux donateurs qui agissent solidairement, *simul*. Ce bien est un aleu de leurs parents: donc, ils ont des parents communs, et ces parents sont, de toute nécessité, Sunifred et Ermessinde. La lacune ne con-

(1) *Hist. gén. de Languedoc,* II, 289, note 2.

tenait aucun nom, mais simplement une formule pieuse, et dans le membre de phrase qui suit *propter remedium* se lit un subjonctif révélateur. On peut restituer ainsi le passage: "...sive propter remedium [animarum nostrarum, ut] et genitores nostri et nos...".

Au surplus, une confirmation de l'opinion des Bénédictins se trouve à notre portée et lève tous les doutes, s'il peut en subsister encore: Dans un acte, inconnu des premiers auteurs de l'histoire de Languedoc, mais imprimé par les derniers éditeurs, le comte Miron se déclare lui-même fils du comte Sunifred (1). Nous pouvons donc tenir pour démontré que les Bénédictins ont eu raison de faire de Wifred le Velu un fils de Sunifred et d'Ermessinde.

Mais les Bénédictins ont été moins heureux quand ils ont tenté de déterminer quel avait été le père du comte Sunifred. Ils l'ont cru fils de Borrel, comte d'Ausone sous Charlemagne. L'*Art de vérifier les dates* a adopté cette filiation et, pour ainsi dire, l'a consacrée (2).

Or, il résulte du simple rapprochement de trois actes que Sunifred, père de Wifred, était fils du comte d'Urgel, Aznar Galindo. En effet, deux pièces citent une tante paternelle de Wifred, *amita*, nommée Eylo (3); une troisième cite le père d'Eylo, "patre suo Asenari Galindonis comitis" (4), et ajoute ce renseignement qu'Aznar avait fait une aprision "sicut ceteri Spani".

Il n'est pas inutile de se demander par suite de quelle confusion l'on avait pu faire du comte Sunifred un fils du comte

(1) *Hist. gén. de Languedoc,* II (preuve 185), col. 374.

(2) *Art de vérifier les dates,* II, 290.

(3) P. de Bofarull, *op. cit.,* I, 9.

(4) R. Traggia, *Discurso histórico sobre el orígen y succession del reino pirenaico* (*Mem. de la R. Acad.,* t. IV), p. 56.

Borrel (1). L'unique document invoqué en faveur de cette filiation est un diplôme de Louis le Pieux, en date du 14 octobre 829 (2). Louis le Pieux donne un bien situé dans le Narbonnais à son fidèle Sunifred, tel que l'avait donné à son père Borrel l'empereur Charlemagne: " prædicto *Suniofredo, fideli nostro*, ...quemadmodum dominus et genitor noster Carolus, bonæ memoriæ, serenissimus imperator, Borello, patri suo quondam, concessum habuit ". Il y a, dans les conséquences tirées de ce texte, une double erreur. En premier lieu, Borrel n'est pas qualifié de comte: il est donc extrêmement probable qu'il s'agit ici seulement d'un homonyme du comte d'Ausone. En second lieu Sunifred est appelé simplement *fidelis*. Ce *fidelis* doit-il être identifié avec le personnage du même nom que nous trouvons comme comte d'Urgel en 839 (3)? La conjecture était douteuse. Elle devient évidemment inadmissible, du moment que, nous l'avons vu, le comte Sunifred est fils d'Aznar. Par conséquent, le fils de Borrel est un homonyme du père de Wifred.

Toutefois, les deux contemporains du nom de Sunifred, dont nous venons d'établir l'existence, n'ont pas été sans rapport. La fille de l'un a épousé le fils de l'autre. En effet, Winidilda, femme de Wifred le Velu, cite dans plusieurs actes son père Sunifred (4). Aucun de ces actes ne donne à ce personnage le titre de comte; il est donc très vraissemblable qu'il s'agit du

(1) *Hist. gén. de Languedoc,* II, 288. Cf. D. Bouquet, *Rec. des Hist. de Fr.,* VI, 561.

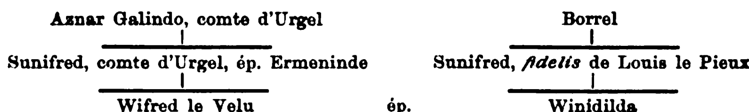
(2) Th. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum,* II, 165 (267 L.); D. Bouquet, VI, 561 (n° 153).

(3) *Marca Hispanica,* ap. 1 et 2, col. 761-766 (Cf. sur la date, Bladé, *Hist. gén. de Languedoc,* IV, 900 et suiv.).

(4) P. de Bofarull, *op. cit.,* I, 17. Sur une erreur d'interprétation d'un de ces actes, commise par D. Antoine de Bofarull y Brocá (*Historia Crítica de Cataluña,* II, 161 et 184), voir Botet y Sisó, *op. cit.,* p. 48.

simple *fidelis* que cite le diplôme de 829. Nous ne trouvons d'ailleurs aucun comte contemporain du nom de Sunifred, en dehors du comte d'Urgel. Enfin, il y a lieu de remarquer que le nom de Borrel a été fréquent dans la descendance de Wifred le Velu et de Winidilda: ce nom, qui ne provient pas de la branche paternelle, provient, selon toute apparence, de la branche maternelle, et c'est là, de l'identification précédente, une confirmation qui n'est point négligeable, si l'on s'en rapporte aux coutumes qui réglaient presque constamment le choix des noms à l'époque carolingienne.

Nous croyons donc que l'on peut établir le tableau généalogique suivant:




Il en résulte que le grand-père et le père de Wifred ont été, avant lui (1), comtes d'Urgel. La maison comtale de Barcelone a gouverné d'abord le comté d'Urgel et y a fondé sa puissance. En outre, Aznar était un *Hispanus*, c'est-à-dire un de ces réfugiés espagnols qui, au VIII$^e$ et au IX$^e$ siècle, émigrèrent, des pays soumis aux Arabes, dans les régions occupées par les Francs. Tout n'est donc pas de fantaisie dans la légende que nous raconte l'auteur des *Gesta comitum Barcinonensium*, lorsqu'il fait de Wifred, meurtrier du franc Salomon, un héros national (2). Cette légende représente au contraire, dans une certaine mesure, une vérité historique; et, si l'on songe à l'anta-

(1) Le fait que Wifred le Velu a été d'abord comte d'Urgel a été parfaitement mis en lumière par D. Joaquín Botet y Sisó, *op. cit.*, p. 59 et suiv.

(2) *Marca Hispanica*, col. 539-540.

gonisme incontestable que révèle l'histoire du IX^e siècle entre la population gothique et les bénéficiaires envoyés du Nord (1), on peut croire que l'extraordinaire fortune du petit-fils d'Aznar passa réellement, aux yeux des contemporains, comme une revanche contre la domination des comtes et marquis de race franque.

J. Calmette.

(1) B. Simson, *Ludwig der Fromme*, I, 268 et suiv.

# LES FEUILLETS DE GARDE
# DE L'URBINAS GREC N° 92

U. de Wilamovitz-Moellendorf a le premier reconnu l'importance de ces six feuillets de parchemin qui entourent un manuscrit de Thucydide du XIVe siècle. C'est sur son indication, en effet, qu'E. Bethe (1) les a étudiés et les a identifiés avec les folios perdus du Palatinus (Heidelberg.), n° 375, le meilleur et le plus ancien des manuscrits de Pollux utilisés par E. Bekker. Peu après, G. Pierleoni (2), grâce à des indications précieuses fournies par Zangemeister, a complété cette identification et a relevé les variantes intéressantes du texte. C'était une rare aubaine, en effet, que ces feuillets d'un manuscrit autorisé retrouvés après de longs siècles, qui contenaient deux fragments comiques nouveaux et permettaient d'en identifier plusieurs autres, qui restituaient le texte d'une citation inintelligible de Céphisodore et modifiaient le titre d'une œuvre perdue de Lysias.

Je crois bien que G. Pierleoni a profité de cette aubaine avec plus d'empressement que de bonheur. Il s'est borné à noter les variantes qui intéressent les fragments littéraires et il a négligé celles qui intéressent le vocabulaire et qui ont bien leur

(1) E. Bethe, *Die Ueberlieferung des Onomastikon des Julius Pollux.* (*Nachrichten der Kais. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-hist. Kl.*, 1895, p. 322-348).

(2) G. Pierleoni, *Cod. Palatini Heidelbergensis 375 folia sex, in cod. urb. graeco 92.* (*Studi italiani di filologia classica,* vol. IV, 1896, p. 193-200).

importance chez un lexicographe. On peut donc encore utilement glaner à sa suite (1).

Le feuillet 3 du manuscrit Urbinas (anciennement f° 139 du Palatinus n° 375), se termine par le mot στελμονίαι, Poll. X, 142, l. 5, éd. Bekker. On lit dans les autres manuscrits τελμονίαι et dans les imprimés τελαμωνίαι. La correction τελαμωνίαι est une de ces restitutions aisées, qui passent d'un texte dans l'autre, sans que les philologues songent à en controler l'autorité. Celle-ci est entièrement gratuite. La forme τελαμωνίαι n'existe de façon certaine que dans la marge d'un seul manuscrit (*Par. 1643*) de Xénophon, *Cynégétique*, VI, 1. Si l'on pouvait conclure *ex silentio* d'un apparat critique aussi défectueux que celui de Bekker, on la trouverait encore Pollux, V, 53, bien qu'ici le manuscrit *A* présente la variante τελμωνία. On le voit, le mot τελαμωνίαι n'a que peu de garants. Mais son étymologie se reconnaissait facilement. Il a donc été préféré parfois à la leçon στελμονίαι que présentent tous les manuscrits de Xénophon, et il a été restitué dans les deux passages de Pollux, où les variantes τελμονίαι et τελμωνία suggéraient plutôt la restitution στελμονίαι. Si l'autorité d'Hésychius, qui glose στελμονίαι· ζώματα, a pu paraître jusqu'ici insuffisante, la leçon du Palatino-Urbinas permettra désormais de maintenir le texte στελμονίαι partout où il apparaît; d'autant que τελαμωνίαι n'est peut-être qu'une forme conjecturale fabriquée d'après des vestiges incertains de ce mot.

X, 113, l. 3. Le Palatino-Urbinas confirme la bonne leçon σπάλαυθρον (cf. Lobeck, *Prol.*, p. 264), qui apparaît également

(1) Une collation complète de ces feuillets est sans intérêt aussi longtemps que nous n'avons pour l'ensemble du texte de Pollux que les collations insuffisantes de l'édition Bekker. D'ailleurs les folios 2 (livre I^er^, § 76-85), 270-71, (livre V^e^, § 141-157) et 272 (livre IX^e^, § 24-37) de l'Urb. 92, qui ne contiennent qu'un texte très fragmentaire, ne pourront être employés avec fruit qu'après une étude d'ensemble des abrégés de Pollux.

dans le lexique de Photius et que l'on hésitait à restituer à cause de l'altération de ce mot chez Hésychius σπαύλαθρον (*sic*)· σκάλαυθρον.

X, 112, l. 4. Notre manuscrit présente le texte πλάθανον et non πλαθάνους. La forme neutre est seule autorisée (cf. Hésychius s. v., Photius s. v., et Pollux, VII, 22).

X, 135, l. 5. C'est l'ancienne forme attique κναφείῳ et non γναφείῳ, qui appartient à la langue commune, (cf. Schol. Arist. Pl., v. 166; Grég. de Corinthe, p. 158; Suidas, p. 830 B et 2129 A, éd. Gaisford), qui se trouve dans le Palatino-Urbinas, avec une légère variante: κναφίῳ. C'est d'ailleurs la forme constante chez Pollux (cf. VII, 37; VII, 209; X, 131).

X, 135, l. 3. Au lieu de la vulgate χαλαστραῖον, le Palatino-Urbinas donne la leçon χαλέστραιον, qu'il présente aussi VII, 39, sous une forme altérée: χαλέστρεον. On n'hésitera pas à la préférer, en modifiant toutefois l'accentuation. Mœris Atticista, p. 417 (édit. Pierson), qui cite le même passage de Platon (*Rep.*, IV, p. 430 A), donne également la forme χαλεστραῖον. Enfin c'est elle qui se trouve dans les manuscrits de Platon lui-même.

X, 136, l. 7. Notre manuscrit fournit une leçon κιστιάδες, qui est née de la fusion de la forme courante κιστίδες, avec une forme κιστάδες, qu'Hésychius seul mentionnait jusqu'ici: κιστάς · κύρτος.

X, 113, l. 4. Ainsi que la remarque en est faite dans le *Thesaurus*, Pollux seul, dans trois passages IV, 168; VI, 160; et X, 113, présente la forme masculine ἡμιμέδιμνος, alors que partout ailleurs on trouve la forme neutre ἡμιμέδιμνον. Athénée employe le pluriel ἡμιμέδιμνα. Or, notre manuscrit fournit ici la forme ἡμιμέδιμνον. Le fait paraîtra intéressant, moins parce qu'il élimine un des rares exemples d'une forme suspecte, que parce qu'il peut suggérer l'hypothèse que certains manuscrits

de Pollux auraient subi une collation systématique des passages similaires.

Il va de soi toutefois que semblable hypothèse doit être corroborée par d'autres faits. Or l'on est tenté parfois de reconnaître une révision méthodique là où il n'y a que de simples fautes d'assimilation commises par les copistes, ou même des faits paléographiques d'un caractère tout différent.

Voici un exemple caractéristique de la faute d'assimilation. Pollux, X, 139, l. 10, signale l'emploi du mot ἀορτή dans le sens de *sac.* Il cite d'abord un exemple tiré de Posidippe. Il en mentionne ensuite un second qu'il dit être douteux, parce qu'il existe une variante ἀορτήρ. Il continue: ἐν δὲ περὶ Ζῴων τρίτῳ Ἀριστοτέλους, τῶν πρὸς τῇ ῥάχει δύο φλεβῶν ἡ ἀριστερὰ ἀορτὴ καλεῖται, παρὰ δὲ Φερεκύδει εἷς τῶν κυκλώπων. Mais il est bien probable que Pollux citait ici non seulement un sens différent du mot ἀορτή, mais aussi une forme différente de ce mot qu'une assimilation fautive avec la forme précédente a fait disparaître. En effet Dindorf dans le *Thesaurus* s'étonne de voir le Cyclope de Phérécyde s'appeler Ἀορτή; au moins devrait-il s'appeler Ἀορτής. Et c'est en effet cette forme ἀορτής que nous retrouvons dans notre manuscrit. Elle concorde d'ailleurs avec un témoignage d'Hésychius: ἀορτής· ξιφιστής· ὑπὸ Μακεδόνων ἄγγος· ἄγγος δερμάτειον, ἱμάτιον.

Enfin la variante ἀορτής semble bien être traditionnelle chez Pollux et ne doit pas son origine à une conjecture isolée.

Elle est confirmée, sous la forme ἀορτίς, par un manuscrit dont E. Bethe, dans sa remarquable étude sur la tradition de Pollux, n'a point fait mention. Ce manuscrit, Urbinas n° 159 du XV<sup>e</sup> siècle, dont la source est très voisine, mais cependant indépendante de celle du Palatino-Urbinas, est un abrégé des 10 livres de Pollux. On reconnaîtra aisément son intérêt et son autorité par l'exemple suivant.

X, 137, l. 6 et 8. Dans l'énumération des corbeilles à vêtements, Pollux cite une corbeille d'origine étrangère :

ὠνόμασται (le Pal.-Urb. et l'Urb. 159 donnent ici tous deux la variante ὡμοίωται) δὲ τῷ κιβωτίῳ παραπλήσιόν τι σκεῦος κανδύταλις οὗ μέμνηται καὶ Μένανδρος ἐν Ἀσπίδι καὶ Δίφιλος ἐν Ἐπιδικαζομένῳ·

ὁ δὲ κανδύταλις
οὗτος τί δύναται καὶ τί ἔστιν; ὥσπερ εἰ
εἴποις ἀορτάς.

Ἐμοὶ μὲν οὖν δοκεῖ τὸ σκεῦος Περσικόν, ἀπὸ τοῦ κάνδυος κληθέν, εἰς χρῆσιν δ'αὐτὸ ἤγαγον Μακεδόνες.

Le Palatino-Urbinas présente les deux variantes κανδύτανες ὧν μέμνηται et plus bas ὁ δὲ κανδύτανες. Il semble à première vue que nous ayons ici un exemple caractéristique d'une collation méthodique des passages similaires, opérée en sens contraire par AB d'une part, par C de l'autre, c'est-à-dire par les deux familles de manuscrits que reconnaît E. Bethe. En effet la leçon κανδύτανες ὧν μέμνηται a bien des chances d'être la leçon primitive. Pollux cite ce mot, VII, 79, et Photius le glose dans le même sens : κανδύτανες· ἱματιοφορίδες· οἱ δὲ εἶδος ἰχθύος· ἔστι δ'ὅτε αἰδοῖον. Dans la citation de Diphile au contraire, c'est l'autre forme dérivée du même radical qui est certainement la bonne. Il faut lire κανδύταλις puisque κανδύτανες est grammaticalement impossible. Dès lors on est amené à croire que C a répété de façon fautive la première des deux formes dans la citation de Diphile, tandis que dans AB on a effectué une retouche arbitraire du premier passage d'après le second.

En fait il n'en est rien et c'est le manuscrit Urbinas n° 159 qui à la fois confirme le choix que nous venons de faire entre les variantes et nous explique leur genèse. Il présente d'une part la leçon κανδύταλις ὧν μέμνηται et plus bas la leçon ὁ δὲ

καὶ εὔταλις. Le génitif pluriel ὧν atteste l'existence ancienne de κανδύτανες dans le premier passage, et la faute qui défigure le second prouve qu'il faut attribuer à une correction fourvoyée, et non à une révision systématique, la double leçon κανδύταλις de AB. Quant au double κανδύτανες de C, il provient d'une simple faute d'assimilation.

Voici maintenant une variante qui intéresse à la fois la lexicographie et la restitution d'un fragment poétique.

X, 141, l. 4. Pollux énumère les outils du cordonnier: καὶ περιτομεὺς δ'ἂν ῥηθείη καὶ χηλεύματα καὶ ὅπεας καὶ ὀπήτιον εἴρηται ἐν Νικοχάρους Κρησίν·

τοῖς τρυπάνοισιν ἀντίπαλον ὀπήτιον·

Au lieu de Κρησίν le manuscrit C donne Κτ+σίν, (une lettre a disparu sous le talon); — τρυπάνοισιν Bekker: τρυπάνοις AB: πρυτάνοις C; — ὀπήτιον Bekker: ὅπερ ἀγχίλιον C; ὅπερ ἀγχίλιον et ὅπερ ἀρχίλιον AB. D'après la leçon des manuscrits Bentley a fait l'ingénieuse conjecture ὅπεας χίλιον. — Il convient d'ailleurs de citer ici un passage analogue du même Pollux, VII, 83: τὰ δὲ ὀπήτια ἐν Κρησὶ Νικοχάρης (ὀπήτια ὅπερ ἐν Κρ. A).

Le mot ὅπεας n'est guère connu au nominatif que dans le seul passage de Pollux, X, 141, l. 4. Les autres formes du même mot sont toutes conjecturales. Hérodote, IV, 70, ὑπέατι, est une restitution de I. Voss. La correction ὕπεατα· ὀπήτια que l'on a proposé pour Hésychius est bien hardie, étant donné que le texte des manuscrits est ὕπεα· τὰ ὀπίσθια. Lobeck prétendit toutefois, *Parall.*, p. 39 et *Prol.* p. 218, que le nominatif régulier était ὅπεαρ. Kock dans ses *Comicorum Atticorum fragmenta* (I, p. 772) se servit à la fois des remarques de Lobeck, de la tradition manuscrite, qui donnait dans les deux passages concordants de Pollux la forme ὅπερ, et de la conjecture de Bentley. Sa restitution

τὸ τρυπάνοις ἀντίπαλον ὅπεαρ χιλίοις

est de tout point excellente. Notre manuscrit lui donne une confirmation éclatante puisqu'il porte au lieu de ὅπεκς, ὅπεαρ.

Cette variante donne en outre raison à Lobeck. Enfin il faudra restituer VII, 83: τὰ δὲ ὀπήτια, ὅπεαρ ἐν Κρησί κτλ.

Le fragment de Cratinus (*Poll.*, X, 140, l. 2) ἐνεῖεν ἐνταυθοῖ κτλ, apparait dans notre manuscrit avec la variante ἔνεισι δ'ἐν ταυθοῖ. La conjecture de Pierson (éd. Mœris Atticista, p. 259) se trouve ainsi confirmée.

Sans plus citer de variantes nouvelles (1), je reviens à quelques leçons du Palatino-Urbinas que G. Pierleoni a mentionnées, mais dont il ne me semble pas avoir tiré tout le parti possible.

Pollux X, 110, 1, σπονδὴν δὲ παρὰ τῶν ὁλκάδων καὶ κάμητα (2) φύστης. La restitution de ce fragment de Céphisodore devient aisée si l'on supprime καί

σπονδὴν δὲ παρὰ τῶν ὁλκάδων
κάμητα φύστης.

La métrique est ainsi satisfaite et le sens se trouve rétabli.

X, 136, 3. Il faut ici encore utiliser la leçon du Palatino-Urbinas et restituer:

ῥαφίδα καὶ λίνον λαβὼν τὰ ῥήγματα σύρραψον <τάδε>.

(1) Il convient cependant de noter encore la variante X, 113, l. 9: δύο; τρεῖς C. dans une citation de Thucydide VII, 87; une bonne leçon X, 112, 5: ἐφ' ᾧ : ἐφ' οὗ C., variante que présentait un manuscrit d'Estienne; enfin une variante de rédaction, qui se trouve également dans l'Urbinas n° 159: X, 115, 1: καὶ λύχνοι δίμυξοι <καὶ τρίμυξοι>. Cette variante est excellente puisque C omet l. 3-4: καὶ λύχνοι τρίμυξοι, et donne l. 3: δίμυξον <ἢ τρίμυξον>, ὡς ἐγὼ δοκῶ.

(2) Faut-il avec G. Pierleoni corriger κάβητα en s'appuyant sur Arcadius? Il est permis d'en douter; κάμητα semble confirmé par le rapprochement que fait Pollux avec καμέλλαν, et, d'autre part, l'altération de κάμης en κάβης était favorisée chez Arcadius par la glose λέβης.

La césure est suffisante (cf. Aristophane Chev. 275, 279, 283, Nuées 577, 620, etc.). Le dactyle cinquième n'est pas non plus sans exemple (cf. Acharn. 318; Chev. 565, etc.). Cette façon de restituer le texte est d'ailleurs la seule qui permette d'en expliquer aisément l'altération. Le démonstratif τάδε, qui avait été omis, a été restitué en marge de l'archétype commun sous la forme défectueuse τόδε. Il a été introduit ensuite par A B à la place de l'article τὰ, ce qui a amené l'altération complète du vers. C, au contraire, a introduit τὸδε à la ligne suivante où il donne le texte τόδε ὄνομα au lieu de δὲ τοὔνομα.

Je crois aussi que la variante qui modifie le titre d'une œuvre de Lysias méritait mieux qu'une simple mention. X, 116, l. 3, au lieu de πρὸς Χυτρίνον, titre dès longtemps suspect, notre manuscrit porte πρὸς Σμικρίνην. Smikrinès désigne habituellement un personnage de Ménandre. Mais il est curieux de constater que, dans le seul passage où ce nom est appliqué à un personnage historique, il apparaît encore à proximité du nom de Lysias. — Athénée, XIII, p. 572, raconte les amours de Sophocle dans sa vieillesse. Ἐπὶ δὲ δυσμαῖς ὢν τοῦ βίου, ὥς φησιν Ἡγήσανδρος, Ἀρχίππην ἠγάπησεν τὴν ἑταίραν καὶ τοῦ βίου κληρονόμον κατέλιπεν. ὅτι δὲ γηραιῷ ὄντι τῷ Σοφοκλεῖ συνῆν ἡ Ἀρχίππη, ὁ πρότερος αὐτῆς ἐραστὴς Σμικρίνης, ἐρωτώμενος ὑπό τινος τί πράττει Ἀρχίππη, χαριέντως ἔφη· ὥσπερ αἱ γλαῦκες ἐπὶ τάφον κάθηται· ἀλλὰ μὴν καὶ Ἰσοκράτης, ὁ τῶν ῥητόρων αἰδημονέστατος, Μετάνειραν εἶχεν ἐρωμένην καὶ καλήν, ὡς Λυσίας ἱστορεῖ ἐν ταῖς Ἐπιστολαῖς. La source d'Athénée pour la première phrase est Hégésandre. Mais il n'en est pas de même, à ce qu'il semble, pour la seconde. Les mots ὅτι δὲ γηραιῷ ὄντι κτλ. rappellent de façon inutile et étrange le début ἐπὶ δε δυσμαῖς ὢν κτλ. Ils semblent bien introduire une autre source. Quelle est cette source? C'est sans doute celle-là même qui a fourni à Athénée l'anecdote suivante sur Isocrate, c'est-à-dire les lettres

érotiques de Lysias. De même que le πρὸς Μετάνειραν, que nous connaissons par ailleurs, était une lettre à la maîtresse d'Isocrate, le πρὸς Σμικρίνην, était une lettre à l'amant délaissé d'Archippe. Il est probable qu'il faut ranger Smikrinès parmi les cinq μειράκια, correspondants de Lysias, dont parle Suidas, s. v.: Λυσίας: ἔγραψε δὲ... καὶ ἐπιστολὰς Ζ'... ὧν αἱ πέντε πρὸς μειράκια.

Enfin c'est du relevé des variantes du livre X qu'il faut partir, me semble-t-il, pour expliquer la mutilation ancienne du manuscrit C.

Les feuillets 2, et 270-272, de l'Urbinas 92 (anciens folios 60, 138, 139 et 190 du Palatinus 375) contiennent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un texte abrégé par de nombreuses coupures. Voici quelques exemples: V, 142, l. 4: ἔχειν... Λυσίας *om*; l. 5-6: ἀποτίνειν... ἀντεισφέρειν *om*; l. 6: ἀντευεργετεῖν *om*; ἀντεπιμελεῖσθαι *om*; l. 7-8: ἀντιχαρίζεσθαι... ἀντιφιλεῖν *om*; l. 8: ⟨ἀντεπιμετρεῖν⟩ ἀντιφιλοτιμεῖσθαι ⟨καὶ τὰ ὅμοια (*sic*)⟩; 143, l. 3: ἰδιωτῶν... συναλλαγή *om.* etc.

Les feuillets 1 et 3, qui se rapportent au livre X, contiennent, eux aussi, de nombreuses lacunes (1) ex. 110, l. 1: ἐν Ὑλ *om*; 111, l. 2: καὶ ἰπνοὺς *om*; l. 5: καὶ λαρκία *om*; l. 6-7: ἐν Ἀχαρνεῦσιν *om*; 116, l. 1: ὁ δὲ νῦν φανὸς καὶ *om*; 135, l. 7-8: καὶ τὸ ἐν τοῖς Δημιοπράτοις *om*; 140, l. 12: λεπτὰ *om.*

D'autre part les feuillets 1 et 3 de l'Urbinas 92 présentent un texte particulièrement original. On ne sougera pas à le contester, si l'on additionne les variantes que j'ai étudiées plus haut à celles déjà publiées par G. Pierleoni, surtout si l'on considère que, l'un et l'autre, nous n'avons signalé que les leçons intéressantes.

(1) Quelques-unes de ces omissions se rétrouvent dans l'abrégé Urbinas 159, ex. 116, l. 1: ὁ δὲ νῦν φανὸς καὶ *om*; 135, l. 7-8: καὶ τὸ ἐν τοῖς Δημιοπράτοις *om.*

Dès lors il n'est pas bien téméraire de conjecturer, que l'ancien possesseur du Palatinus 375 a mutilé son manuscrit dans le seul but de le rapprocher de la vulgate. Il a arraché 4 feuillets des livres I, V et IX dont le texte était moins étendu que celui d'autres manuscrits qu'il connaissait; il a enlevé également 2 feuillets du livre X qui présentaient à la fois des lacunes et des leçons trop différentes de celles de ces manuscrits plus complets. Il se proposait sans doute de compléter ensuite son exemplaire au moyen du texte de la vulgate. On sait que cette restitution a été opérée partiellement au XVI[e] siècle d'après l'édition de Bâle, de l'année 1536.

Daniel Serruys.

# SAINT-DENIS *IN VIA LATA*

## NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE DE ROME AU MOYEN-AGE. — IX.

Les vies des papes Benoît III et Nicolas I, dans le *Liber pontificalis*, au IX[e] siècle, et, au X[e], la Chronique de Benoît du mont Soracte parlent d'une église sous le vocable de saint Denis, qui s'élevait à Rome, près de la Via Lata, dans le monastère fondé, vers le milieu du VIII[e] siècle, par le pape Paul. Dans mon commentaire au *Liber pontificalis* (1), j'avais parlé de cet édifice sans soupçonner que son existence ou son vocable pussent donner lieu à la moindre contestation. Plus tard j'avais cité la basilique romaine de Saint-Denis parmi les monuments de l'alliance conclue au VIII[e] siècle entre le saint-siège et les princes francs (2), et, en particulier, comme un souvenir du fameux voyage d'Etienne II à la cour de Pépin le Bref. Mais, comme il n'est pas, en fait de topographie romaine, de conclusion si établie (3) qu'elle ne soit exposée à être mise en cause, la basilique de Saint-Denis a soulevé contradiction et je me vois obligé de la défendre.

(1) Tome II, p. 149, note 21.

(2) *Les premiers temps de l'état pontifical,* p. 85.

(3) Dans le livre de M. Armellini *Le chiese di Roma,* 1887, p. 220, l'église S. Silvestro in Capite est décrite sous le titre *S. Dionisio inter duos hortos o cata Pauli.*

Pour cela, je vais exposer successivement les divers textes qui s'y rapportent.

Sur la fondation du monastère de la Via Lata, du *monasterium cata Pauli*, comme on l'appela souvent, il nous reste deux documents contemporains, la charte délivrée par le pape Paul, en 761, à l'abbé du nouveau monastère, et la vie de ce même pape dans le *Liber pontificalis*. Le premier de ces documents, fort mal conservé, a été souvent contesté. Je le prends ici pour authentique dans son ensemble et j'indiquerai plus loin quelques faits qui lui sont favorables et que l'on n'a point encore signalés. Il est évident qu'il y a, entre la charte et le *L. P.*, des relations étroites: l'un des deux textes dépend de l'autre; et, du moment que l'on admet l'authenticité de la charte, il en résulte que c'est le biographe qui lui a fait des emprunts et non point elle qui a été en partie copiée sur le *L. P.* Cela n'empêche pas que le biographe n'ait conservé quelques détails qui, pour ne point avoir été tirés de la charte, n'en sont pas moins autorisés.

La charte, après un long et verbeux préambule, raconte que les cimetières suburbains, depuis longtemps négligés, avaient été complètement ruinés par les Lombards. Le pape en a extrait les corps saints et les a transférés à Rome, dans une église nouvellement construite par lui en leur honneur, *in ecclesia quam noviter a fundamentis in eorum honore construxi*, dans sa maison paternelle, *infra moenias domus quae mihi parentali successione obvenit, in qua me natum constat atque nutritum.* Il a fondé là un monastère en l'honneur et sous le vocable des saints Etienne et Silvestre dont les corps y ont été déposés par lui: *ubi congregationem constituens monachorum speciali* (1) *censura in ho-*

(1) Les mots *speciali censura in honorem et in nomine* manquent dans la copie du Vatican. Mais il est clair qu'ils n'ont pas été inventés par Baronius. Cf. ci-dessous, p. 328.

*norem et in nomine beatorum Stephani papae et martyris atque Silvestri papae et confessoris, in quo veneranda eorum quiescunt corpora, monasterium virorum monachorum esse censui.* Cette partie du texte est, au point de vue grammatical, assez embrouillée (1); mais en comprend ce que le rédacteur a voulu dire.

En somme, il y a ici deux choses: une église où le pape a déposé la plupart des reliques tirées par lui des catacombes, et un monastère où reposent les saints Etienne et Silvestre. L'église a été construite en l'honneur des saints tirés des catacombes; le monastère en l'honneur des saints Etienne et Silvestre. Mais, tandis que le vocable du monastère est indiqué, *in honorem* ET IN NOMINE *bb. Stephani atque Silvestri*, le vocable de l'église n'est pas marqué.

Le biographe de Paul, dans le *L. P.* commence par le monastère. Il dit que le pape fonda dans sa maison un monastère en l'honneur des saints Etienne et Silvestre. Dans ce monastère, à l'étage supérieur, *in superioribus eiusdem monasterii moeniis*, il fonda un oratoire, *oraculum*, où il déposa les corps des deux saints. Puis, dans l'enceinte du monastère, *infra claustra vero ipsius monasterii*, il fit construire une église admirable, ornée de marbres et de mosaïques, pourvue de pièces d'orfèvrerie en or et en argent, notamment d'un ciboire d'argent. C'est là qu'il déposa les corps d'innombrables saints tirés par lui des cimetières.

Les deux fondations, ou, pour mieux dire, les deux parties de la fondation, étaient coordonnées entre elles. Les moines (des moines grecs, d'après le *L. P.*) étaient chargés de célébrer à perpétuité la psalmodie en l'honneur des saints transportés par le pape Paul dans sa maison paternelle. Cette destination est marquée tant dans le *L. P.* que dans la charte.

(1) Le relatif *in quo* devrait suivre et non précéder le substantif *monasterium*.

Il est difficile d'imaginer une distinction plus nette entre le monastère proprement dit, avec son oratoire ou chapelle intérieure, où étaient les corps des saints Etienne et Silvestre, et la grande église, où le pape avait déposé la plus grande partie des reliques tirées par lui des cimetières abandonnés. Cette distinction, du reste, reparaît dans les textes postérieurs. La vie de Léon III (1) s'exprime ainsi: *Et in monasterio sancti Silvestri fecit vestes II, una in basilica maiore bizantea cum chrisoclabo, et alia fundata in oratorio.* De même, la vie de Nicolas I^er^ (2) mentionne, à Saint-Silvestre, une *ecclesia maior*, laquelle suppose évidemment une *ecclesia minor*, c'est-à-dire l'oratoire intérieur.

On a de la peine à comprendre qu'une dualité si manifeste ait pu être contestée. C'est cependant ce qui est arrivé. Dans son introduction à la publication, très utile et très méritoire, qu'il a faite du regeste de Saint-Silvestre *in capite*, M. V. Federici (3) exprime l'idée que l'oratoire des SS. Etienne-et-Silvestre n'était nullement distinct de l'église, et qu'il en aurait simplement formé le chœur.

Une telle acception du mot *oratorium* ou de son synonyme *oraculum* (4) est absolument étrangère aux anciens textes romains. Ceux-ci l'emploient couramment dans le sens que nous donnons actuellement au terme de chapelle (*capella*). Diverses chapelles du baptistère de Latran ou de la basilique Vaticane sont appelées ainsi dans la première rédaction du *L. P.* La cha-

(1) T. II, p. 11, l. 9.
(2) T. II, p. 153, l. 21.
(3) *Archivio romano di storia patria*, t. XXII, p. 219 et suiv.
(4) *Oratorium* est la forme primitive et correcte; *oraculum* ne se trouve pas, à ma connaissance, avant le VII^e^ siècle. Je le trouve pour la première fois, dans le *L. P.*, à la vie du pape Martin, laquelle dérive ici d'un document pontifical que nous avons encore (*L. P.*, t. I, p. 336, l. 8).

pelle du palais Placidien à Constantinople est appelée *oraculum* par le pape Martin; la vie d'Agathon, dans le *L. P.*, parle d'un *oraculum b. Petri* dans le palais impérial. C'est ainsi que l'on désigne les chapelles de Saint-Silvestre et de Saint-Césaire, dans le palais de Latran. La vie du pape Paul, sans chercher plus loin, mentionne un *oraculum* de la Sainte-Vierge, situé à Saint-Pierre, près de l'*oratorium* de Saint-Léon (2). En maint endroit du *L. P.* il est question d'oratoires de monastère. Le monastère de Sainte-Praxède possédait, comme celui de Saint-Silvestre, un oratoire à l'étage supérieur, *oratorium b. Agnetis quod sursum in monasterio situm est* (3).

Chapelles d'églises, chapelles de palais, chapelles de monastères, toutes ces catégories sont désignées par les termes *oratorium* ou *oraculum*. Mais on n'a jamais entendu par là le chœur d'une église. Pour trouver un exemple d'une telle acception, M. Federici a cherché dans le dictionnaire de Ducange, lequel, tout en la présentant lui-même comme exceptionnelle, allègue cependant un texte où elle se rencontre. Ce texte, quand on y va voir, est tiré de la vie d'Hoël, évêque du Mans à la fin du XIe siècle. Il a rapport à la cathédrale du Mans, rebâtie par cet évêque. Son biographe la décrit en détail et donne en effet au chœur, à l'abside, le nom d'*oratorium*. Mais il sent lui-même que le terme est impropre et il se hâte de l'expliquer: *oratorium*, dit-il, *quod chorum vocitant* (1).

N'est-il pas clair que, pour interpréter un texte romain du VIIIe siècle, nous n'avons que faire d'une locution si tardive et

(1) *L. P.*, t. I, p. 242 et suiv., p. 261 et suiv., pp. 336, 339, n. 2, 351, 358, 371, 385, 417, 422, 465, etc.

(2) *L. P.*, t. II, p. 64. Ce texte est emprunté à une inscription encore existante et contemporaine du pape Pascal Ier, qui reconstruisit cette église.

(3) Mabillon, *Vet. Anal.*, éd. in f°, p. 312.

si lointaine? D'ailleurs, quel besoin d'interpréter? La chose n'est-elle pas d'une clarté évidente?

Les monastères de Rome, généralement établis autour des basiliques et pour leur desservance, n'avaient le plus souvent en fait d'église à eux, qu'un oratoire intérieur, lequel n'était pas ouvert au public. Le commun des fidèles assistait aux offices dans la basilique desservie, tandis que la chapelle intérieure était réservée aux exercices pieux de la communauté monacale. Certains monastères, cependant, avaient une autonomie plus grande. Ils n'étaient pas chargés de desservir une basilique épiscopale, presbytérale ou cimitériale. Ceux-là possédaient une grande église, disposée de telle façon que le public y pût accéder sans violer la clôture monacale. De ce nombre était le monastère du pape Paul. Il ne fut point coordonné à quelque église voisine, par exemple à Saint-Laurent *in Lucina.* L'église publique où les moines officièrent fut construite tout exprès pour eux. Cela ne les empêcha pas d'avoir leur chapelle intérieure, située à l'étage supérieur.

Mais quel était le vocable de l'église principale du monastère *cata Pauli?* La réponse à cette question nous est fournie par la suite du *L. P.* Dans la vie de Nicolas I^er^ nous lisons que ce pape accorda des tentures *in monasterio s. Stephani et Silvestri quae noviter fundavit s. recordationis domno Paulo quondam papae, in aecclesia maiore qui vocatur sancti Dionisii.*

Quelques lignes plus bas, le biographe de Nicolas décrivant une inondation du Tibre, arrivée le 30 octobre 860, nous montre le fleuve envahissant le quartier de la *Via Lata.* Il entre dans le monastère de Saint-Silvestre et assiège les degrés par lesquels on montait à la basilique Saint-Denis, si bien que tous, sauf le plus élevé, sont couverts par l'eau. *Ingressus est in monasterium s. Silvestri, ita ut ex grados qui ascendunt in basilica b. Dionisii prae multitudine aquarum ne unus videretur excepto unus qui superius erat.*

Dans la vie de Benoît III, prédécesseur de Nicolas, l'inondation de janvier 856 est décrite absolument dans les mêmes termes. Il est clair que le biographe de Nicolas, pour abréger sa besogne, a tout bonnement copié celui de Benoît III. En particulier, la phrase que j'ai reproduite est identique dans les deux rédactions, sauf que, dans la vie de Benoît III, au lieu de *in monasterium s. Silvestri* on lit *in ecclesia b. Silvestri*.

Il y a ici, je crois, une distraction de copiste. La vie de Nicolas est mieux documentée dans les manuscrits que celle de Benoît III. J'ai déjà eu à relever dans celle-ci, à propos de *S. Maria Antiqua*, un grave accident de transcription (1). Ici l'accident n'est pas grave. Les copistes du *L. P.* échangent assez souvent des mots comme ceux-ci. Enfin l'incorrection saute aux yeux. Avec la leçon *monasterium*, tout est dans l'ordre. Le fleuve entre dans l'enceinte du monastère, il se heurte à la basilique de Saint-Denis et en inonde les degrés. Avec l'autre leçon, nous rencontrons d'abord une église, à l'intérieur de laquelle une basilique s'élève sur des degrés. L'incongruité est d'autant plus grande que cette basilique est la grande église du monastère, *ecclesia maior*.

Un autre passage de la vie de Nicolas est propre à nous faire constater l'importance de la basilique Saint-Denis. C'est l'endroit (p. 152) où le biographe décrit l'élection de ce pape. Elle eut lieu précisément dans cette église, qui se trouva assez grande pour contenir *clerum, proceres et optimatum genus... cum universo populo*. Ce n'était donc pas simplement une église plus grande que les oratoires intérieurs du monastère, c'était une basilique fort spacieuse, comme celles où avaient lieu d'ordinaire les assemblées électorales pour le choix des pontifes.

(1) *Mélanges de l'école de Rome*, t. XVII, p. 27.

Au déclin du X^e siècle, le moine Benoît du Mont Soracte, voulant consigner dans sa chronique la fondation du monastère de la *Via Lata* s'exprime ainsi (1): *Videns Stephanus papa ex omni parte victor esset et gloria dignitatis presule hac gentis Romane triumphans*, *cepit hedificare domum eeclesiam in onore sancti Dionisii*, *Rustici et Heleutherii*, *in hurbe Roma*, *iuxta via Flamminea et ereio*, *non longe ab Agusto*, *iuxta formas*, *species decorata sicut in Francia viderat.*

A travers l'incorrection de langage ordinaire au chroniqueur Benoît, on peut constater qu'il indique exactement le vocable de l'église et son emplacement, près de la voie Flaminienne et de l'horloge (*ereio* = *orologio*), c'est-à-dire du cadran solaire que l'on voyait auprès de Saint-Laurent *in Lucina*, non loin de l'*Augusteum*, ou mausolée d'Auguste, et de l'aqueduc de Trevi. Mais, outre qu'il omet de parler du monastère, il attribue la fondation à Etienne II. Ceci n'est pas une erreur en soi, car si la fondation fut exécutée par Paul, Etienne II dut en avoir l'idée, et le choix du vocable est en rapport avec ce que l'on sait des rapports de ce pape avec les moines de Saint-Denis et leur patron. Enfin la maison paternelle de Paul, qui fut changée en monastère, était aussi la maison paternelle d'Etienne II, puisque ces deux papes étaient frères. Mais Etienne II n'eut guère le loisir de se livrer aux constructions. C'est seulement vers la fin de 755 qu'il se sentit en sûreté dans la ville de Rome et il mourut au mois d'avril de 757. C'est son frère et successeur, le pape Paul, qui présida à l'exécution d'un plan probablement arrêté entre eux. Où Benoît est en faute, c'est quand il omet de mentionner Paul à propos d'une fondation à laquelle son nom doit demeurer attaché. C'est du reste la moindre des erreurs que Benoît commet dans ce chapitre, où il raconte deux voyages

(1) *M. G. Scr.*, t. III, p. 706.

de Pépin à Rome, alors que ce prince n'a jamais franchi l'Apennin. Mais ces erreurs ne sauraient diminuer la valeur du témoignage qu'il nous donne sur le vocable de notre église.

Benoît devait être bien renseigné sur le monastère de la Via Lata, car le sien, celui de Saint-André au Mont Soracte, avait été rattaché par le pape Paul à sa fondation romaine et il en dépendait encore au temps où le moine écrivait. Il a pu se tromper sur quelques détails des origines, lesquelles étaient déjà à plus de deux siècles derrière lui. Mais comment croire qu'il se soit trompé sur le vocable que l'église portait de son temps? Et notons bien que ce vocable est attesté à plusieurs reprises au IX$^{e}$ siècle, qu'il revient jusqu'à quatre fois dans les biographies pontificales.

Comment, cela étant, a-t-on pu parler de l'erreur de Benoît?

M. Federici imagine qu'Etienne commença, à la vérité, la construction d'une église en l'honneur des martyrs de Paris, mais que les travaux en furent aussitôt interrompus (1), car le biographe de Paul lui attribue la construction *a fundamentis* du monastère (il aurait pu ajouter: et de l'église). Mais qui ne sait que les biographes pontificaux se servent de cette expression et d'autres semblables, non seulement pour des fondations absolument originales, mais pour des reconstructions partielles et souvent pour de grosses réparations? D'ailleurs Benoît parle ici d'une construction achevée, avec tout un système de décoration, imité de ce que le pape avait vu en France. Il est très précis; la basilique qu'il dit avoir été placée sous le vocable des martyrs

(1) Cette interruption eût été un mauvais procédé à l'égard du roi Pépin, de l'abbé Fulrad et du monde franc en général. On ne doit pas supposer que le pape Paul, qui leur devait tant, se soit mis, de gaîté de cœur, dans le cas de leur être désagréable. *Passato il pericolo, gabbato il santo.* Soit, mais le danger n'était pas passé; il s'en fallait même de beaucoup. On sait, du reste, que le pape Paul resta toujours dans les meilleurs termes avec Pépin et sa famille.

de Paris, c'est celle qu'il voyait de ses yeux. Il n'a nulle idée que ce vocable ait pu se rapporter à des projets demeurés en l'air, à des constructions arrêtées de bonne heure et remplacées par de nouveaux édifices.

Du reste, la titulature du monastère, depuis le IX$^e$ siècle jusqu'à la fin du XIII$^e$, comprend le vocable de saint Denis à côté de ceux des saints romains Etienne et Silvestre. Les noms sont le plus souvent rangés dans l'ordre Etienne, Denis, Silvestre, et cela parce que les deux premiers sont des martyrs, le troisième un simple confesseur. Expliquer ce formulaire par une erreur historique se rattachant aux projets interrompus d'Etienne II, ou par le fait que l'un des autels de la grande église était sous le vocable de saint Denis, c'est, je crois, faire fausse route. On a pu voir que ce n'est pas un autel quelconque, mais la basilique elle-même, qui était consacrée aux saints de Paris.

A la longue, les vocables du monastère et de sa grande église se confondirent, ou plutôt se combinèrent et n'en formèrent plus qu'un seul. Saint Denis, titulaire spécial de l'église, fut associé aux saints Etienne et Silvestre comme patron du monastère. Ce changement, d'ailleurs fort naturel, est peut-être en rapport avec quelques aménagements intérieurs qui auront fait disparaître l'oratoire primitif de ces deux saints. Une simplification plus prononcée a fait évanouir saint Etienne tout aussi bien que saint Denis: saint Silvestre, bien plus populaire à Rome que ses deux assesseurs, a fini par demeurer maître du terrain (1). Mais *ab initio non fuit sic.*

Il ne faut pas croire que cette différence de vocable entre un monastère et son église soit à Rome un fait isolé. La diaconie de Saint-Ange, dans le portique d'Octavie (S. Angelo in

(1) Dès le VIII$^e$ et le IX$^e$ siècle le vocable de saint Silvestre prévalait dans l'usage courant. Voir le *L. P.*, t. I, p. 471, l. 24; t. II, p. 5, 11, 22, 79, 145, 153.

Pescheria) contenait une église sous le vocable de saint Paul. Ceci résulte clairement d'une inscription du VIII[e] siècle, encore visible à S. Angelo: *Est enim dedicatio ecclesie istius at nomen beati Pauli apostoli*... (suit la date). *Theodotu*[*s*] *holim dux nunc primicerius sanctae sed*(*is*) *apostolicae et pater uius ben*(*erabilis*) *diac*(*oniae*) *a solo edificavit* (1). C'est exactement notre cas: une église de Saint-Paul, dont le vocable a fini par sortir de l'usage, et un établissement sous le vocable de Saint-Ange, qui a prévalu et se maintient encore.

Maintenant, pourquoi ni la charte de Paul ni sa biographie ne nous donnent-elles le vocable de l'église? Je n'en sais rien. Peut-être cette question de vocable n'était-elle pas encore résolue au moment où la charte fut rédigée. Peut-être n'avait-elle, au point de vue du commun peuple de Rome et même des moines grecs de Saint-Silvestre qu'une importance relative. Les reliques apportées en quantité et en grande pompe des cimetières de la via Salaria étaient choses plus sensibles à l'œil et la religion de la plupart des Romains que les négociations subtiles entre les pontifes et la France lointaine. Quoi qu'il en soit de cette explication conjecturale, il est clair qu'il n'y a aucun conflit entre les documents qui se taisent et ceux qui parlent, ceux-ci ayant, bien entendu, autorité pour parler (2).

(1) *L. P.*, t. I, p. 514.

(2) Certains érudits modernes ont pensé que le titulaire de l'église était, non pas saint Denis de France, mais saint Denis de Rome, pape du III[e] siècle (259-268). Cette opinion pouvait se soutenir alors que l'on ignorait encore le texte de Benoît du Mont Soracte, et le formulaire des chartes de Saint-Silvestre *in capite*. Elle se fondait sur un passage du *L. P.* (t. II, p. 152, l. 3) où un biographe inattentif fait suivre le nom de saint Denis des qualificatifs *confessoris atque pontificis*. Il est clair que cette erreur doit être corrigée d'après les témoignages postérieurs, il est vrai, mais bien autrement autorisés.

## APPENDICE.

### DE L'AUTHENTICITÉ DE LA CHARTE DE PAUL Ier

On peut voir dans la publication de M. Federici les renseignements qu'il donne sur les sources de ce texte. En réalité nous n'avons plus, de la charte de Paul, qu'une très mauvaise copie, du XVIe ou du XVIIe siècle, conservée aux Archives du Vatican (Arm. XII, caps. 2, nº 4), et l'édition de Baronius (*ad ann.* 761, nº XII), laquelle dérive d'une autre copie, conservée de son temps à Saint-Silvestre. M. Federici publie, en somme, le texte de Baronius, avec les variantes de la copie existante. Baronius ne dérive sûrement pas de celle-ci, mais plusieurs de ses leçons à lui doivent être des corrections grammaticales. La copie du Vatican est bien plus conforme à la mauvaise orthographe du VIIIe siècle.

Dans mon commentaire à la vie de Paul Ier (*L. P.*, t. I, p. 466) je n'ai pas attaqué l'authenticité de cette pièce; j'ai seulement laissé voir qu'elle m'inspirait quelques doutes, à moi après tant d'autres. Malgré les justes observations de M. Federici (*l. c.*, p. 242 et suiv.), il me semble qu'il y a encore des obscurités. C'est ainsi que, tandis que la charte (p. 257) suppose les corps de saint Etienne et saint Silvestre déjà transportés dans le monastère, les deux notes qui la suivent et que M. Federici considère comme contemporaines (1) (pp. 244, 245), nous apprennent qu'ils n'y furent transportés qu'après. Il y aurait donc eu des remaniements (2).

(1) La seconde est peu rassurante. Elle donne à Pépin le titre inusité de *defensor Romanus.*

(2) On a pu voir ci-dessus, p. 319, note, que les mots *in quo veneranda eorum quiescunt corpora* se présentent, dans le texte de la charte, à un endroit incongru, au point de vue grammatical. Ils ont peut-être été ajoutés après coup.

Quoi qu'il en soit, je veux dire quelque chose en faveur, sinon de la charte, au moins de la liste de signatures qui figure à la fin. M. Federici s'est occupé de cette liste; il y a relevé jusqu'à trois évêques, dont les noms se rencontrent dans les séries épiscopales d'après des documents distincts, croit-il, de celui-ci. Mais il se trompe. Ces trois évêques, Parvus de *Tres Tabernae*, Anastase de Sinigaglia et Sunalbus d'Amelia, ne sont connus que par la charte de Paul I^er^. M. Federici s'en est tenu, pour ses vérifications, aux catalogues de Gams; il aurait fallu remonter au moins à Ughelli.

Voici des identifications plus sûres.

Les diocèses dont les titulaires ont signé la charte sont au nombre de vingt-deux, Nepi, Tivoli, Velletri, *Labicum*, *Tres Tabernae*, Piperno (1), *Manturianum*, Pérouse, Anagni, Sinigaglia, Faléries, *Caere*, Albano, Préneste, Segni, Orte, Cagli, *Silva Candida*, Amelia, Trevi, Alatri (2), Ferentino, tous compris dans les limites de l'Etat pontifical au temps du pape Paul. Or, quelques années après, en 769, il se tint à Rome un concile dont on a des nouvelles (3). Les évêques de Piperno, Faléries (Cività Castellana), *Caere* (Cervetri), Segni, Orte, *Silva Candida*, y figurent avec les mêmes noms. *Leontius* ou *Leonardus* évêque d'*Amiternum* ou d'*Alberinum*, dans le document de 761, paraît bien être identique à *Leoninus episcopus civitate Alatro* (ethnique *Alatrinus*), du concile de 769; enfin Grégoire, l'évêque de Préneste, dans notre charte, doit être le même que Georges, évêque de Préneste, qui, en 767, consacra l'antipape Constantin II (4): les deux noms *Georgius* et *Gregorius* sont perpétuellement confondus dans les manuscrits.

(1) *Tifernae* Baronius, *Trivernae* (ms. du Vatican).
(2) *Amiterninae* B., *Alberini* V.
(3) *L. P.*, t. I, p. 474.
(4) *L. P.*, t. I, p. 469.

Cela ferait huit titulaires identiques. Encore faut-il noter que plusieurs des sièges épiscopaux dont les noms se trouvent au bas de la charte de 761 n'ont pas été représentés au concile de 769. En somme je crois que l'examen des signatures épiscopales est plutôt favorable à l'authenticité de la charte.

L. Duchesne.

---

## ERRATA.

p. 171, ligne 18, au lieu de *est de règle,* lire *est presque toujours de règle.*

pl. IV, n. 3, au lieu de *1083,* lire *1183.*

p. 201, ligne 3, au lieu de *Cornonaille,* lire *Cornouaille.*

p. 209, ligne 2 en remontant et pages suiv., au lieu de *Einsiedlen,* lire *Einsiedeln.*

p. 239, dernière ligne, au lieu de *pour laquelle,* lire *pour lequel.*

---

# TABLES

DES

# VINGT PREMIÈRES ANNÉES DES *MÉLANGES*

## 1881-1900

## I.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

## II.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

---

## III.

## TABLE DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE

---

*Martin (Albert).* Les scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne. Etude et collation. (Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXVII). Paris, 1882, in-8°. — C. R. II.

*Martin (Albert).* Fac-similes de manuscrits grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Ch. Graux avec transcriptions et notices. — C. R. XI, 519.

*Mau (August).* Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeii. Berlin, 1892, in-4°. — C. R. II, 237.

*Mélanges G. B. de Rossi.* Rome, 1892, in-8°. Analyse XII, 351.

*Metropolitan Museum of Art.* Tentative list of objects desirable for a collection of casts, sculptural and architectural, intended to illustrate of plastic art. New-York, 1891. — C. R. par *A. Geffroy.* XII, 500.

*Minervini (Giulio).* Terrecotte del Museo Campano. Atti della Commissione conservatrice dei monumenti.... di Terra di Lavoro. — C. R. par *A. Martin.* I, 381.

*Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia.* voy. *Capasso.*

*Müntz (Eugène).* Les arts à la cour des Papes pendant le XV° et le XVI siècle. (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXVIII). — C. R. II, 474.

*Nolhac (P. de).* Erasme en Italie. — C. R. par *E. L. B.* VIII, 437.

*Nolhac (Pier de) e Solerti (Angelo).* Il viaggio in Italia di Enrico III Re di Francia e le feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino. Turin, 1890, in-8°. — C. R. par *L. D[orez].* XI, 195.

*Nolhac (P. de).* Pétrarque et l'humanisme. Paris, 1892, in-8°. — C. R. par *L. Dorez.* XIII, 207.

*Nolhac (P. de).* De Patrum et medii aevi scriptorum codicibus in bibliothecas Petrarcae olim collectis. Paris, 1892, in-8°. — C. R. par *L. Dorez.* XIII, 207.

*Nouveau un fragment de répresentation iliaque* (Accademia rom. pontif. di archeologia. Comptes-rendus, 1881-1882). — C. R. II, 397.

*Omont (Henri).* Catalogue des mss. grecs de Fontainebleau sous François I et Henri II. Paris, 1889, in-4°. — C. R. par *L[éon] D[orez].* XII, 210.

*Pératé (André).* L'archéologie chrétienne. (Bibl. de l'enseignement des Beaux-Arts). Paris, 1892, in-8°. — C. R. par *G. Goyau.* XII, 494.

*Pitra (Cardinal J. B.).* Analecta Novissima Spicilegii Solesmensis. Tom. I. De Epistolis et Registris Romanorum pontificum. Paris, 1885. — C. R. par *E. Langlois.* V, 413.

*Pitra (J. B.).* Analecta novissima. Spicilegii Solesmensis altera continuatio; t. II. Tusculana. Paris, 1888, in-8°. — C. R. par *L. Auvray.* VIII, 630.

*Pottier (E.).* Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité. Paris, 1890, in-12°. — C. R. X, 651.

*Studi e documenti di storia e diritto.* 2e année, fasc. I (janv.-mars 1881). — C. R. par *P. E. Vignaux.* I, 156.

*Tesoroni* (*Domenico*). Il Palazzo di Firenze e l'eredità di Balduino del Monte, fratello del Papa Giulio III. Rome, 1889, in-8°. — C. R. IX, 236.

*Valentinis* (*Augusto*). Antichità Altinati. Venise, 1893, in-4°. — C. R par *G. Goyau.* XIV, 264.

*Villari* (*Pasquale*). I primi due secoli della storia di Firenze. Firenze, 1894, in-8°. — C. R. XIV, 622.

*Viola* (*Luigi*) voy. *Scoperte di antichità in Taranto.*

*Waltzing.* Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans. Louvain, 1892. — C. R. par *G. Goyau.* XII, 507.

*Wilpert* (*Joseph*). Die Katakombengemälde und ihre alten Copien. Fribourg en Brisgau, 1891, in-4°. — C. R. par *L. Guérard.* XI, 343.

*Wilpert* (*Joseph*). Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche. 1892. — C. R. par *L. Guérard.* XII, 345.

*Wilpert* (*Joseph*). Principienfragen der christlichen Archäologie mit besonderer Berücksichtigung der Forschungen von Schultze, Hasenclever und Achelis. 1891. — C. R. par *L. Guérard.* XII, 222.

---

## IV.

## TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

# TABLE DES MATIÈRES




I



II




III



IV




V

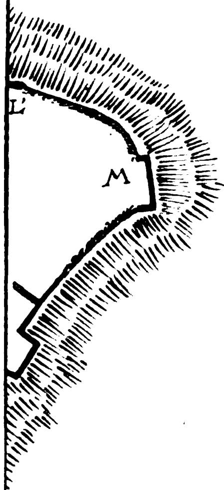


Roma Fotot. Danesi

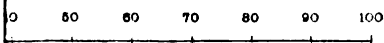
LES " PONDUS CAROLI "

INES DE

NCELLE

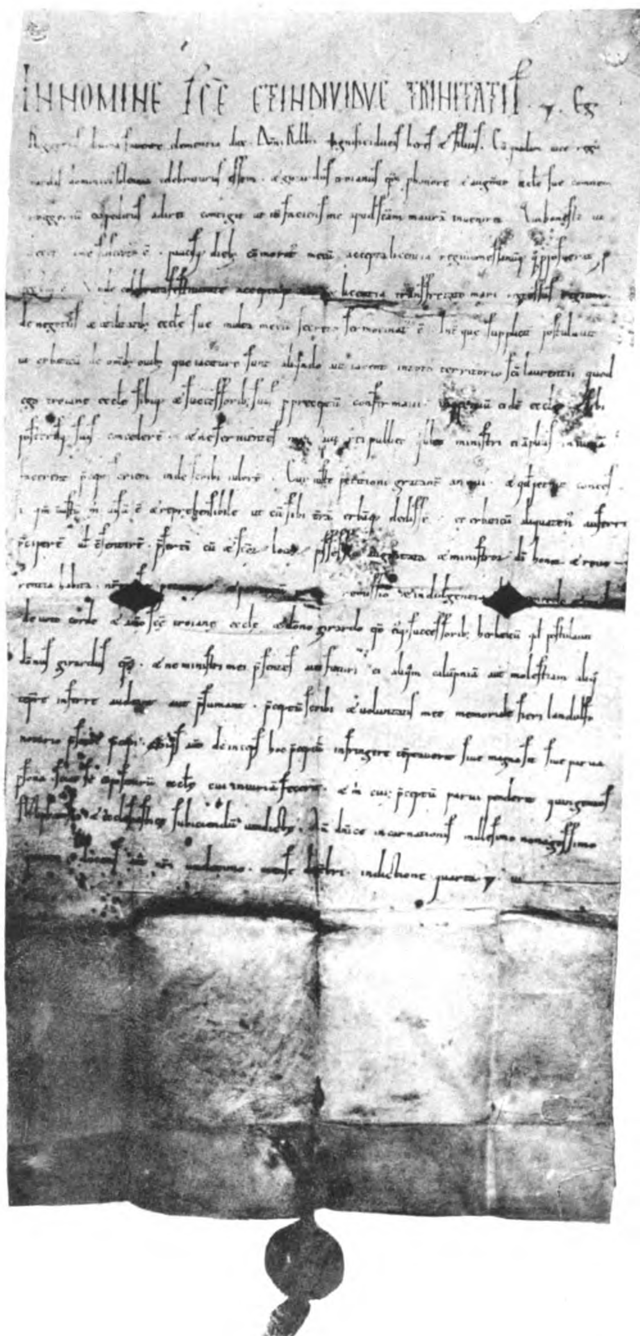



*helle metrique*




Roma Fotolit. Danesi

Fotot. Dan


INNOMINE SCE ETINDIVIDUE TRINITATIS

DIPLOME DE ROGER BORSA (Décembre 1095)

(Arch. cap. de Troia B 7)

Dimensions réelles : h. 0,504 ; l. 0,263.

Roma Fotot. D



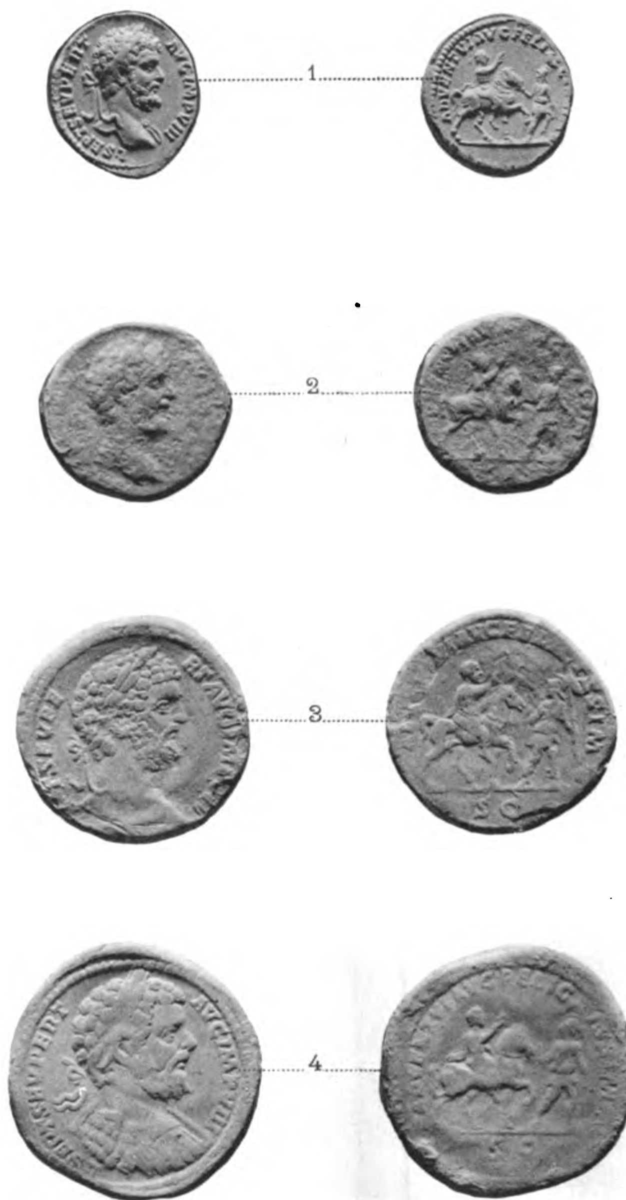
1 — DIPLOME DE ROGER BORSA (Janvier 1105)
(Arch. cap. de Troia 6 n. X)

2 — DIPLOME DE GUILLAUME II (Février 1182-1183 n. s.)
(Arch. de Monreale)

3 — DIF

MONNAIES À EFFIGIE ÉQUESTRE

DU SEPTIME SÉVÈRE



Roma Fotot. Danesi

MONNAIES À EFFIGIE ÉQUESTRE

DU SEPTIME SÉVÈRE



VUE DE ROME EN 1631
(GALERIE GREGORIENNE AU VATICAN)



FRESQUE DU PALAIS DU

VUE DE ROME EN 1631
(GALERIE GREGORIENNE AU VATICAN)

Roma Fotot. Danesi

VUE DE ROME EN 1631
(GALERIE GREGORIENNE AU VATICAN)



Roma Fotot. Danesi

VUE DE ROME EN 1631
(GALERIE GREGORIENNE AU VATICAN)



Tip. dell' Unione Coop. Editrice
Roma - Tricromia Danesi

FRESQUE DÉCOUVERTE AU DESSOUS DU *SANCTA SANCTORUM*

